

PAR COURRIEL

rmaaqc@rmaa.qouv.qc.ca

Montréal, le 1^{er} mai 2023

Louis Coallier
Ligne directe : 514 392-5724
lcoallier@dhcavocats.ca



Madame Jennifer Lemarquis
Secrétaire par intérim
Régie des marchés agricoles et
alimentaires du Québec
201, rue Crémazie est, 5^{ième} étage
Montréal (Québec) H2M 1L3

Objet: Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec
N/D: 7297-3

Madame la Secrétaire,

Je représente le Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec (ci-après désigné : le « Syndicat ») et j'ai été dûment mandaté pour vous transmettre la présente.

Par la présente, le Syndicat demande à la Régie :

1. D'approuver les modifications à apporter au Règlement sur l'exclusivité de la vente des Producteurs forestiers du Sud du Québec;
2. D'approuver le Règlement sur l'agence de vente des Producteurs forestiers du Sud du Québec en regard du bois de sciage sapin-épinette des Producteurs forestiers du Sud du Québec;
3. D'approuver la modification au Règlement sur les contributions des Producteurs forestiers du Sud du Québec;

Montréal

800, rue du Square-Victoria
bureau 4500
C.P. 391, Montréal QC H4Z 1J2

Laval

2955, rue Jules-Brillant
bureau 301
Laval QC H7P 6B2

Téléphone : 514 331-5010
Télécopieur : 514 331-0514
www.dhcavocats.ca

4. D'arbitrer une première convention de mise en marché unique du bois de sciage sapin-épinette pour le Syndicat.

À cette fin, vous trouverez ci-annexé les documents suivants :

1. Un historique de toutes les démarches entreprises depuis la décision de la RMAAQ refusant l'agence de vente ainsi que toute la documentation jointe en liasse;
2. Un extrait de la résolution de l'AGA du Plan conjoint tenue le 28 avril 2022 qui mandatait le Syndicat pour envisager une agence de vente et la négociation d'une convention de mise en marché;
3. Le procès-verbal de l'AGA spéciale tenue le 10 novembre 2022 qui a approuvé le Règlement sur l'agence de vente, Règlement sur l'exclusivité de la vente, Règlement sur le fonds de recherche et de protection et au Règlement sur les contributions ainsi que le rapport de Guérin Morin CPA inc.;
4. Un extrait certifié conforme de la résolution du CA du Syndicat tenu le 13 décembre 2022 officialisant l'adoption du Règlement sur l'agence de vente avec copie du Règlement;
5. La plus récente version du projet de convention de mise en marché;
6. Une copie du sondage de Groupe Agéco en date de juillet 2022 au sujet de la mise en marché collective du bois de sciage de sapin-épinette.

Nous vous demandons par la présente de tenir des audiences publiques aux fins d'approbation du Règlement sur l'agence de vente, suivies immédiatement des séances publiques aux fins de l'arbitrage de la convention de mise en marché.

Concernant la convention de mise en marché, cette dernière a été transmise, tel qu'il appert de l'historique, et à ce jour, le Syndicat fait face, à toutes fins utiles, à une fin de non-recevoir de la part des Acheteurs, le principal Acheteur demandant d'ailleurs que le Règlement sur l'agence de vente soit d'approuver avant toute négociation de convention de mise en marché, ce qui nous apparaît plus que non souhaitable.

Recevez, Madame la Secrétaire, l'expression de mes sentiments distingués.

DHC Avocats



Louis Coallier
LC/rl

c.c. : Me Madeleine Lemieux
Monsieur Martin Larrivée (SPFSQ)

p.j. : (6)

#833451



EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE DU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU SUD DU QUÉBEC, TENUE LE JEUDI 10 NOVEMBRE 2023 AU CENTRE DE FOIRES DE SHERBROOKE, QUÉBEC

8. Approbation du Règlement sur l'agence de vente du bois de sciage sapin-épinette des Producteurs forestiers du Sud du Québec – permettant la mise en marché collective du sciage résineux sapin-épinette

M. Martin Larrivée fait la lecture du projet de *Règlement sur l'agence de vente du bois de sciage sapin-épinette des Producteurs forestiers du Sud du Québec*.

Règlement sur l'agence de vente du bois de sciage sapin/épinette des Producteurs forestiers du Sud du Québec

*Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche
(Chapitre M-35.1, articles 92, 93 et 98)*

DÉFINITIONS

1. Dans le présent Règlement, à moins que le contexte n'impose un sens différent, les expressions signifient:
 - 1.01 « **ACHETEUR** » désigne toute personne qui achète du Produit de Producteur;
 - 1.02 « **PRODUIT** » désigne le bois provenant d'essence de sapin / épinette en billes de plus de 1.5 mètre et destiné au sciage récolté sur le territoire du Syndicat visé par le Plan conjoint;
 - 1.03 « **PLAN** » désigne le Plan conjoint des Producteurs forestiers du Sud du Québec, chap. M-35.1, r.82;
 - 1.04 « **PRODUCTEUR** » désigne le Producteur visé par les articles 4 et 6 du Plan conjoint comprenant temporairement tout Groupement forestier ou entrepreneur qui intervient à une entente avec un Producteur pour récolter le Produit pour en devenir, en tout ou en partie, propriétaire.
2. Le Produit doit être mis en marché par le Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec (ci-après désigné : le « Syndicat »), qui est l'agent de vente exclusif des Producteurs, conformément aux dispositions du présent Règlement et d'une Convention homologuée ou d'une Sentence arbitrale en tenant lieu (ci-après désignée « Convention »).

3. Le Producteur ne peut mettre le Produit en marché autrement que par l'entremise du Syndicat.
4. Le Producteur doit mettre à la disposition du Syndicat tout le Produit qu'il récolte et destine à la vente.
5. Le Syndicat peut retenir les services d'Acheteurs qu'il autorise pour recevoir le Produit conformément aux dispositions d'une Convention à cet effet.
6. Le Syndicat peut retenir les services d'agents qui le représentent aux fins de vente du Produit à des scieries situées à l'extérieur du Québec selon les modalités que le Syndicat détermine.
7. Le Syndicat doit publier et tenir à jour sur son site web la liste des Acheteurs qu'il autorise.
8. Le Produit est livré, classé et mesuré conformément aux dispositions d'une Convention à cet effet.
9. Le Produit est divisé en catégorie selon son essence et la longueur de ses billes et, le cas échéant, leur diamètre moyen ou leur diamètre à l'une ou l'autre extrémité selon les dispositions de la Convention en vigueur.
10. Le prix de vente du Produit encaissé pendant toute période de quinze (15) jours est remis au Producteur qui l'a livré le troisième (3e) jour ouvrable suivant cette période conformément aux prix fixés par la Convention et selon la catégorie livrée aux Acheteurs autorisés de façon à ce que tout Producteur reçoive pour chaque période, pour un Produit livré de catégorie identique, le même prix de vente.
11. Le Syndicat déduit du versement fait à un Producteur les contributions exigibles en vertu des règlements en vigueur pour le Produit qu'il a mis en marché.
12. Le Syndicat perçoit de l'Acheteur le prix de vente du Produit selon les modalités prévues à la Convention.
13. Le Syndicat peut déduire, en sus des contributions visées à l'article 11, les frais d'exécution ou de surveillance encourus dans l'application du présent Règlement ou de la Convention, ainsi que les coûts de transport.
14. Nonobstant ce qui précède, si un Producteur en fait la demande au Syndicat, il est alors loisible à ce Producteur d'assumer directement ses frais de transport. Le Syndicat lui versera alors 100% du prix usine moins les contributions admissibles.

15. Néanmoins, le Syndicat peut exiger d'un producteur qu'il livre son Produit auprès d'un Acheteur donné, lorsque nécessaire, pour que cet Acheteur puisse acheter son Volume anticipé déterminé par une Convention de mise en marché en vigueur. S'il y a des frais de transport supplémentaires, ils sont à la charge du Syndicat ou du fonds dédié à cet effet.
16. Tout ajustement résultant d'erreur ou d'omission doit être effectué par le Syndicat au Producteur concerné le plus tôt possible après la connaissance des événements y donnant lieu par le Syndicat. Inversement, le Syndicat peut réclamer du Producteur, directement ou par compensation, les sommes dues, soit tout montant résultant d'erreur ou d'omission.
17. Si un Producteur considère que le Règlement n'a pas été appliqué par le Syndicat ou que le Syndicat a fait défaut de l'appliquer, il peut demander au conseil d'administration du Syndicat dans les soixante (60) jours suivant l'acte ou de l'omission reprochée et le concernant directement, d'apporter les corrections nécessaires. S'il n'est pas satisfait, il peut au cours des quinze (15) jours suivant ce délai ou suivant la réponse qui lui est fournie par le Syndicat, demander à la Régie de réviser la décision du Syndicat et de rendre la décision appropriée.

Période de questions ou d'éclaircissement

M. Alec Larose ouvre une période de questions ou d'éclaircissement de 30 minutes sur le *Règlement sur l'agence de vente du bois de sciage sapin-épinette des Producteurs forestiers du Sud du Québec*.

La période de questions prend fin.

M. Alec Larose propose de passer aux autres propositions qui sont des propositions d'approbation de modification de concordance des autres règlements si les producteurs approuvent le *Règlement sur l'agence de vente du bois de sciage sapin-épinette des Producteurs forestiers du Sud du Québec*.

9. Modification du Règlement du Plan conjoint des Producteurs forestiers du Sud du Québec – modernisation du règlement et arrimage avec les autres règlements

M. Martin Larrivée informe les producteurs que le conseil d'administration n'a aucune modification de concordance à proposer dans le *Règlement du Plan conjoint des Producteurs forestiers du Sud du Québec* advenant que les producteurs approuvent le *Règlement sur l'agence de vente du bois de sciage sapin-épinette des Producteurs forestiers du Sud du Québec*.

10. Approbation des modifications du *Règlement sur l'exclusivité de la vente des Producteurs forestiers du Sud du Québec* – mise en marché collective du sciage résineux sapin-épinette et négociation des taux de transport de tous les bois

M. Martin Larrivée présente les différentes modifications proposées au *Règlement sur l'exclusivité de la vente des Producteurs forestiers du Sud du Québec* advenant l'approbation du *Règlement sur l'agence de vente du bois de sciage sapin/épinette des Producteurs forestiers du Sud du Québec*.

Règlement sur l'exclusivité de la vente des Producteurs forestiers du Sud du Québec	Règlement sur l'exclusivité de la vente des Producteurs forestiers du Sud du Québec
<p style="text-align: center;">Règlement actuel</p> <p>Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (chapitre M-35.1, a. 92, 93, 96, 98 et 100).</p> <p>1. Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'impose un sens différent, les expressions suivantes signifient ou désignent :</p> <ul style="list-style-type: none">a) « acheteur » : toute personne qui transforme le produit visé par le présent règlement;b) « agent » : toute personne qui représente le Syndicat et dont les activités dans la mise en marché du bois sont déterminées par entente avec le Syndicat;c) « Plan » : le Plan conjoint des Producteurs forestiers du Sud du Québec (chapitre M-35.1, r. 82);d) « prix de vente » : le prix déterminé par convention entre le Syndicat et l'acheteur, ou suite à une sentence arbitrale qui en tient lieu;e) « producteur » : tout producteur de bois visé par le Plan;f) « produit visé » : le bois provenant des boisés des producteurs visés par le Plan;	<p style="text-align: center;">Règlement proposé</p> <p>Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (chapitre M-35.1, a. 92, 93, 96, 98 et 100)</p> <p>1. Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'impose un sens différent, les expressions suivantes signifient ou désignent :</p> <ul style="list-style-type: none">a) « acheteur » : toute personne qui transforme le produit visé par le présent règlement;b) « agent » : toute personne qui représente le Syndicat et dont les activités dans la mise en marché du bois sont déterminées par entente avec le Syndicat;c) « Plan » : le Plan conjoint des Producteurs forestiers du Sud du Québec (chapitre M-35.1, r. 82);d) « prix de vente » : le prix déterminé par convention entre le Syndicat et l'acheteur, ou suite à une sentence arbitrale qui en tient lieu;e) « producteur » : tout producteur de bois visé par le Plan;f) « produit visé » : le bois à l'exception du bois provenant d'essence de sapin-épinette en billes de plus de 1,5 mètre destiné au sciage provenant des boisés des producteurs visés par le Plan;

<p>g) « Syndicat » : Le Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec. R.R.Q., 1981, c. M-35, r. 21, a. 1; Décision 3497, a. 1; Décision 6043, a. 1; Décision 10486, a. 1.</p> <p>2. Le produit visé est mis en marché sous la direction et la surveillance du Syndicat, selon le présent règlement. R.R.Q., 1981, c. M-35, r. 21, a. 2.</p> <p>3. Sauf quant au bois destiné au sciage et au déroulage, un producteur ne peut mettre le produit visé en marché autrement que par l'entremise du Syndicat. R.R.Q., 1981, c. M-35, r. 21, a. 3; Décision 12084, a. 1.</p> <p>3.1. Le Syndicat affiche les prix minimums offerts par les acheteurs pour le bois destiné au sciage et au déroulage. Le prix final, les volumes et le calendrier des livraisons sont convenus entre le producteur et l'acheteur. Décision 12084, a. 2.</p> <p>4. Le Syndicat peut désigner des agents afin d'exercer auprès des producteurs et des acheteurs les fonctions qui leur sont indiquées par contrat. Le Syndicat doit indiquer le plus rapidement possible aux producteurs concernés les noms des personnes ainsi retenues à titre d'agent et avec lesquelles il a conclu une entente. Les producteurs peuvent s'adresser à l'une ou l'autre de ces personnes pour la mise en marché du produit visé. R.R.Q., 1981, c. M-35, r. 21, a. 4.</p> <p>5. Pour le bois destiné au sciage et au déroulage, le Syndicat perçoit de l'acheteur le prix de vente du produit visé convenu entre le producteur et l'acheteur. Pour les bois autres que ceux destinés au sciage et au déroulage, le Syndicat perçoit de l'acheteur le prix de vente selon les modalités prévues à la convention de mise en marché. R.R.Q., 1981, c. M-35, r. 21, a. 5; Décision 12084, a. 3.</p> <p>6. Pour les bois autres que ceux destinés au sciage et au déroulage, le Syndicat, dès qu'il connaît le produit de la vente, détermine le prix net pour chaque producteur intéressé, et ce, pour chaque essence de bois ou groupe</p>	<p>g) « Syndicat » : Le Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec. R.R.Q., 1981, c. M-35, r. 21, a. 1; Décision 3497, a. 1; Décision 6043, a. 1; Décision 10486, a. 1.</p> <p>2. Le produit visé est mis en marché sous la direction et la surveillance du Syndicat, selon le présent règlement. R.R.Q., 1981, c. M-35, r. 21, a. 2.</p> <p>3. Sauf quant au bois destiné au sciage et au déroulage, un producteur ne peut mettre le produit visé en marché autrement que par l'entremise du Syndicat. R.R.Q., 1981, c. M-35, r. 21, a. 3; Décision 12084, a. 1.</p> <p>3.1. Le Syndicat affiche les prix minimums offerts par les acheteurs pour le bois destiné au sciage et au déroulage. Le prix final, les volumes et le calendrier des livraisons sont convenus entre le producteur et l'acheteur. Décision 12084, a. 2.</p> <p>4. Le Syndicat peut désigner des agents afin d'exercer auprès des producteurs et des acheteurs les fonctions qui leur sont indiquées par contrat. Le Syndicat doit indiquer le plus rapidement possible aux producteurs concernés les noms des personnes ainsi retenues à titre d'agent et avec lesquelles il a conclu une entente. Les producteurs peuvent s'adresser à l'une ou l'autre de ces personnes pour la mise en marché du produit visé. R.R.Q., 1981, c. M-35, r. 21, a. 4.</p> <p>5. Pour le bois destiné au sciage et au déroulage, le Syndicat perçoit de l'acheteur le prix de vente du produit visé convenu entre le producteur et l'acheteur. Pour les bois autres que ceux destinés au sciage et au déroulage, le produit visé, le Syndicat perçoit de l'acheteur le prix de vente selon les modalités prévues à la convention de mise en marché. R.R.Q., 1981, c. M-35, r. 21, a. 5; Décision 12084, a. 3.</p> <p>6. Pour les bois autres que ceux destinés au sciage et au déroulage le produit visé, le Syndicat, dès qu'il connaît le produit de la vente, détermine le prix net pour chaque producteur intéressé, et ce, pour chaque essence</p>
---	--

<p>d'essences de bois, selon les conventions de mise en marché applicables.</p> <p>Ce prix est établi en déduisant du prix de la vente les contributions prévues pour l'administration du Plan, les frais d'exécution, de surveillance et de vérification encourus dans l'exécution du présent règlement, les coûts d'expédition et les frais d'exécution résultant du contrat négocié avec l'agent ou toute autre personne engagée dans la mise en marché du produit visé.</p> <p>R.R.Q., 1981, c. M-35, r. 21, a. 6; Décision 12084, a. 4.</p> <p>6.1. Pour les bois destinés au sciage et au déroulage, le Syndicat déduit du prix de vente convenu entre le producteur et l'acheteur les contributions prévues pour l'administration du Plan.</p> <p>Décision 12084, a. 5.</p> <p>7. Dans les cinq (5) premiers jours ouvrables du mois, le Syndicat verse au producteur, par chèque, le paiement du bois qu'il a livré le mois précédent et pour lequel le Syndicat a reçu paiement.</p> <p>Le producteur inscrit au dépôt direct auprès du Syndicat, reçoit son paiement directement dans son compte bancaire dans les cinq (5) jours ouvrables du paiement de l'acheteur au Syndicat.</p> <p>R.R.Q., 1981, c. M-35, r. 21, a. 7; Décision 9471, a. 1.</p> <p>8. Toute décision prise par le Syndicat pour l'application du présent règlement, autre que celle visant l'ensemble des producteurs, peut être révisée en suivant les étapes suivantes. Le différend doit d'abord être soumis par le producteur concerné et par écrit au secrétariat du Syndicat, au plus tard 90 jours après la décision contestée. Le secrétaire du Syndicat ou son représentant doit tenter d'y apporter une solution dans les 10 jours suivants. À défaut, le secrétaire soumet le différend à un comité formé de trois (3) producteurs, nommés à cette fin par le conseil d'administration du Syndicat. Ce comité fait enquête et doit faire ses recommandations à l'exécutif du Syndicat dans les 20 jours suivants; ce dernier doit rendre sa décision au plus tard 20 jours après le rapport du comité. Si cette décision ne satisfait pas le producteur ou si la procédure précitée n'est pas suivie, il est loisible au producteur de porter le différend devant la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, selon l'article 26 de la <i>Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche</i> (chapitre M-35.1).</p>	<p>de bois ou groupe d'essences de bois, selon les conventions de mise en marché applicables.</p> <p>Ce prix est établi en déduisant du prix de la vente les contributions prévues pour l'administration du Plan, les frais d'exécution, de surveillance et de vérification encourus dans l'exécution du présent règlement, les coûts d'expédition et les frais d'exécution résultant du contrat négocié avec l'agent ou toute autre personne engagée dans la mise en marché du produit visé.</p> <p>R.R.Q., 1981, c. M-35, r. 21, a. 6; Décision 12084, a. 4.</p> <p>6.1. Pour les bois destinés au sciage et au déroulage, le Syndicat déduit du prix de vente convenu entre le producteur et l'acheteur les contributions prévues pour l'administration du Plan.</p> <p>Décision 12084, a. 5.</p> <p>7. Dans les cinq (5) premiers jours ouvrables du mois, le Syndicat verse au producteur, par chèque, le paiement du bois qu'il a livré le mois précédent et pour lequel le Syndicat a reçu paiement.</p> <p>Le producteur inscrit au dépôt direct auprès du Syndicat, reçoit son paiement directement dans son compte bancaire dans les cinq (5) jours ouvrables du paiement de l'acheteur au Syndicat.</p> <p>R.R.Q., 1981, c. M-35, r. 21, a. 7; Décision 9471, a. 1.</p> <p>8. Toute décision prise par le Syndicat pour l'application du présent règlement, autre que celle visant l'ensemble des producteurs, peut être révisée en suivant les étapes suivantes. Le différend doit d'abord être soumis par le producteur concerné et par écrit au secrétariat du Syndicat, au plus tard 90 jours après la décision contestée. Le secrétaire du Syndicat ou son représentant doit tenter d'y apporter une solution dans les 10 jours suivants. À défaut, le secrétaire soumet le différend à un comité formé de trois (3) producteurs, nommés à cette fin par le conseil d'administration du Syndicat. Ce comité fait enquête et doit faire ses recommandations à l'exécutif du Syndicat dans les 20 jours suivants; ce dernier doit rendre sa décision au plus tard 20 jours après le rapport du comité. Si cette décision ne satisfait pas le producteur ou si la procédure précitée n'est pas suivie, il est loisible au producteur de porter le différend devant la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, selon l'article 26 de la <i>Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche</i> (chapitre M-35.1).</p>
---	--

R.R.Q., 1981, c. M-35, r. 21, a. 8. RÉFÉRENCES R.R.Q., 1981, c. M-35, r. 21 Décision 3497, 1982 G.O. 2, 4085 L.Q. 1990, c. 13, a. 217 Décision 6043, 1994 G.O. 2, 2084 Décision 9471, 2010 G.O. 2, 5644 Décision 10486, 2014 G.O. 2, 3989 Décision 12084 rectifiée, 2021 G.O. 2, 6659	R.R.Q., 1981, c. M-35, r. 21, a. 8. RÉFÉRENCES R.R.Q., 1981, c. M-35, r. 21 Décision 3497, 1982 G.O. 2, 4085 L.Q. 1990, c. 13, a. 217 Décision 6043, 1994 G.O. 2, 2084 Décision 9471, 2010 G.O. 2, 5644 Décision 10486, 2014 G.O. 2, 3989 Décision 12084 rectifiée, 2021 G.O. 2, 6659 #811895-v1
--	--

Période de questions et d'éclaircissement

M. Alec Larose ouvre une période de questions et d'éclaircissement sur la proposition.

Comme il n'y a pas d'intervention, la période de questions prend fin.

ADOPTION DES MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT SUR L'EXCLUSIVITÉ DE LA VENTE DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU SUD DU QUÉBEC

ATTENDU QUE l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint des Producteurs forestiers du Sud du Québec a voté à la majorité le *Règlement sur l'agence de vente du bois de sciage sapin-épinette des Producteurs forestiers du Sud du Québec*;

ATTENDU QUE la modification du *Règlement sur l'exclusivité de la vente des Producteurs forestiers du Sud du Québec* est rendue nécessaire par l'approbation de ce règlement par l'assemblée dans un souci d'harmonisation.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE DU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU SUD DU QUÉBEC :

- Adopte les modifications du *Règlement sur l'exclusivité de la vente des Producteurs forestiers du Sud du Québec* telles que présentées.

M. Alec Larose propose de passer aux autres propositions qui sont des propositions d'approbation de modification de concordance des autres règlements si les producteurs approuvent le *Règlement sur l'agence de vente du bois de sciage sapin-épinette des Producteurs forestiers du Sud du Québec*.

Cette résolution prendra force uniquement si les producteurs approuvent le *Règlement sur l'agence de vente du bois de sciage sapin-épinette des Producteurs forestiers du Sud du Québec*.

11. Adoption des modifications du Règlement sur le fonds de recherche et protection des Producteurs forestiers du Sud du Québec – ajout de l’utilisation du fonds pour d’éventuels remboursements de transport aux producteurs forestiers au besoin

M. Martin Larrivée présente les différentes modifications à apporter au *Règlement sur le fonds de recherche et protection des Producteurs forestiers du Sud du Québec* si les producteurs approuvent le *Règlement sur l’agence de vente du bois de sciage sapin-épinette des Producteurs forestiers du Sud du Québec*.

<p align="center">Règlement sur le fonds de recherche et de protection des Producteurs forestiers du Sud du Québec</p>	<p align="center">Règlement sur le fonds de recherche et de protection des marchés et de redirection des bois des producteurs forestiers du Sud du Québec</p>
<p align="center">Règlement actuel</p>	<p align="center">Règlement proposé</p>
<p>Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche</p>	<p>Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche</p>
<p>(chapitre M-35.1, a. 123 et 124).</p>	<p>(chapitre M-35.1, a. 123 et 124).</p>
<p><u>1.</u> Est institué, au Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec, le fonds de recherche et de protection destiné au financement d’activités de développement et de protection des marchés.</p>	<p><u>1.</u> Est institué, au Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec, le fonds de recherche et de protection destiné au financement d’activités de développement et de protection des marchés ainsi qu’au frais de transport pour la redirection des bois de sciage sapin-épinette des producteurs forestiers dans le cadre des obligations contractuelles du Syndicat avec des Acheteurs autorisés.</p>
<p>Décision 9761, a. 1; Décision 10486, a. 1.</p>	<p>Décision 9761, a. 1; Décision 10486, a. 1.</p>
<p><u>2.</u> Ce fonds est constitué des contributions perçues en vertu de l’article 3 du Règlement sur les contributions des producteurs de bois de l’Estrie (chapitre M-35.1, r. 75).</p>	<p><u>2.</u> Ce fonds est constitué des contributions perçues en vertu de l’article 3 du Règlement sur les contributions des Producteurs forestiers du Sud du Québec (chapitre M-35.1, r. 75).</p>
<p>Décision 9761, a. 2.</p>	<p>Décision 9761, a. 2.</p>
<p><u>3.</u> La gestion des sommes constituant le fonds est confiée au Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec.</p>	<p><u>3.</u> La gestion des sommes constituant le fonds est confiée au Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec.</p>
<p>Décision 9761, a. 3.</p>	<p>Décision 9761, a. 3.</p>

<p>4. Ce règlement remplace le Règlement sur le fonds de recherche et de protection des producteurs de bois de l'Estrie (chapitre M-35.1, r. 79). Décision 9761, a. 4.</p> <p>5. (Omis).</p> <p>Décision 9761, a. 5.</p> <p>RÉFÉRENCES Décision 9761, 2011 G.O. 2, 4123 Décision 10486, 2014 G.O. 2, 3989</p>	<p>4. Ce règlement remplace le Règlement sur le fonds de recherche et de protection des Producteurs forestiers du Sud du Québec (chapitre M-35.1, r. 79). Décision 9761, a. 4.</p> <p>5. (Omis).</p> <p>Décision 9761, a. 5.</p> <p>RÉFÉRENCES Décision 9761, 2011 G.O. 2, 4123 Décision 10486, 2014 G.O. 2, 3989</p>
---	--

Période de questions et d'éclaircissement

M. Alec Larose ouvre une période de questions et d'éclaircissement sur la proposition.

Comme il n'y a pas d'intervention, la période de questions prend fin.

APPROBATION DES MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT SUR LE FONDS DE RECHERCHE ET DE PROTECTION DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU SUD DU QUÉBEC

ATTENDU QUE l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint des Producteurs forestiers du Sud du Québec a voté à l'unanimité le *Règlement sur l'agence de vente du bois de sciage sapin-épinette des Producteurs forestiers du Sud du Québec*;

ATTENDU QUE la modification du *Règlement sur le fonds de recherche et de protection des Producteurs forestiers du Sud du Québec* est rendue nécessaire par l'approbation de ce règlement par l'assemblée dans un souci d'harmonisation.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE DU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU SUD DU QUÉBEC :

- Approuve les modifications du *Règlement sur le fonds de recherche et de protection des Producteurs forestiers du Sud du Québec* telles que présentées.

M. Alec Larose propose de passer aux autres propositions qui sont des propositions d'approbation de modification de concordance des autres règlements si les producteurs approuvent le *Règlement sur l'agence de vente du bois de sciage sapin-épinette des Producteurs forestiers du Sud du Québec*.

Cette résolution prendra force uniquement si les producteurs approuvent le *Règlement sur l'agence de vente du bois de sciage sapin-épinette des Producteurs forestiers du Sud du Québec*.

12. Adoption des modifications du *Règlement sur les contributions des Producteurs forestiers du Sud du Québec* – modification pour réapprovisionner le fonds en cas d'utilisation de façon temporaire et fixation d'un plafond

M. Martin Larrivée présente les différentes modifications à apporter au *Règlement sur les contributions des Producteurs forestiers du Sud du Québec* si les producteurs approuvent le *Règlement sur l'agence de vente du bois de sciage sapin-épinette des Producteurs forestiers du Sud du Québec*.

<p align="center">Règlement sur les contributions des producteurs forestiers du Sud du Québec</p>	<p align="center">Règlement sur les contributions des producteurs forestiers du Sud du Québec</p>
<p align="center">Règlement actuel</p>	<p align="center">Règlement proposé</p>
<p>Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche</p> <p>(chapitre M-35.1, a. 123).</p>	<p>Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche</p> <p>(chapitre M-35.1, a. 123).</p>
<p><u>SECTION I</u></p>	<p><u>SECTION I</u></p>
<p>CONTRIBUTIONS POUR L'ADMINISTRATION DU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU SUD DU QUÉBEC</p>	<p>CONTRIBUTIONS POUR L'ADMINISTRATION DU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU SUD DU QUÉBEC</p>
<p>Décision 9678, sec. I; Décision 10486, a. 1.</p>	<p>Décision 9678, sec. I; Décision 10486, a. 1.</p>
<p><u>1.</u> Le producteur de bois visé par le Plan conjoint des Producteurs forestiers du Sud du Québec (chapitre M-35.1, r. 82) doit payer pour le bois mis en marché les contributions suivantes pour l'administration du Plan conjoint :</p>	<p><u>1.</u> Le producteur de bois visé par le Plan conjoint des Producteurs forestiers du Sud du Québec (chapitre M-35.1, r. 82) doit payer pour le bois mis en marché les contributions suivantes pour l'administration du Plan conjoint :</p>
<p>1° pour chaque unité d'un mètre cube solide de sapin et d'épinette, 1,30 \$;</p>	<p>1° pour chaque unité d'un mètre cube solide de sapin et d'épinette, 1,30 \$;</p>
<p>2° pour chaque unité d'un mètre cube solide de feuillus mélangés autres que les peupliers, 1,15 \$;</p>	<p>2° pour chaque unité d'un mètre cube solide de feuillus mélangés autres que les peupliers, 1,15 \$;</p>
<p>3° pour chaque unité d'un mètre cube solide de peuplier et de résineux autres que le sapin et l'épinette, 1,00 \$.</p>	<p>3° pour chaque unité d'un mètre cube solide de peuplier et de résineux autres que le sapin et l'épinette, 1,00 \$.</p>
<p>Décision 9678, a. 1; Décision 10486, a. 1; Décision 11310, a. 1.</p>	<p>Décision 9678, a. 1; Décision 10486, a. 1; Décision 11310, a. 1.</p>

2. Lorsque le bois est mis en marché selon une unité de mesure différente de celles prévues à l'article 1, le montant de la contribution payable est mathématiquement équivalent.

Décision 9678, a. 2.

SECTION II

CONTRIBUTION SPÉCIALE POUR LE FONDS DE RECHERCHE ET DE PROTECTION DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU SUD DU QUÉBEC

3. Le producteur de bois visé par le Plan conjoint doit payer au Syndicat, pour le bois mis en marché, une contribution spéciale de 0,05 \$ pour chaque unité de 1 m³ solide pour l'application du Règlement sur le fonds de recherche et de protection des Producteurs forestiers du Sud du Québec ([chapitre M-35.1, r. 79.1](#)).

Décision 9678, a. 3; Décision 11310, a. 2.

SECTION III

MODALITÉS DE PERCEPTION ET DE RETENUE DES CONTRIBUTIONS

4. Le Syndicat peut retenir à même le produit des ventes, les contributions prévues aux articles 1, 2 et 3.

Décision 9678, a. 4.

5. Le Syndicat peut établir les modalités de perception et de remise des contributions par convention avec un acheteur du produit visé ou avec toute autre personne intéressée.

Décision 9678, a. 5.

6. À défaut d'une telle convention, le producteur doit faire parvenir sa contribution au siège du Syndicat au

2. Lorsque le bois est mis en marché selon une unité de mesure différente de celles prévues à l'article 1, le montant de la contribution payable est mathématiquement équivalent.

Décision 9678, a. 2.

SECTION II

CONTRIBUTION SPÉCIALE POUR LE FONDS DE RECHERCHE ET DE PROTECTION **DES MARCHÉS ET DE REDIRECTION DES BOIS** DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU SUD DU QUÉBEC

3. Le producteur de bois visé par le Plan conjoint doit payer au Syndicat, pour le bois mis en marché, une contribution spéciale de 0,05 \$ pour chaque unité de 1 m³ solide de sciage sapin-épinette et de 0,02 \$ pour chaque unité de 1 m³ solide d'autres essences. Cette contribution cesse de s'appliquer lorsque le fonds a atteint plus de 750 000 \$ à la fin de l'année financière et est rétabli sur préavis de 30 jours publié sur le site Internet du Syndicat lorsqu'il est inférieur à 500 000 \$ pour l'application du Règlement sur le fonds de recherche et de protection des marchés et de redirection des bois des Producteurs forestiers du Sud du Québec ([chapitre M-35.1, r. 79.1](#)).

Décision 9678, a. 3; Décision 11310, a. 2.

SECTION III

MODALITÉS DE PERCEPTION ET DE RETENUE DES CONTRIBUTIONS

4. Le Syndicat peut retenir à même le produit des ventes, les contributions prévues aux articles 1, 2 et 3.

Décision 9678, a. 4.

5. Le Syndicat peut établir les modalités de perception et de remise des contributions par convention avec un acheteur du produit visé ou avec toute autre personne intéressée.

Décision 9678, a. 5.

6. À défaut d'une telle convention, le producteur doit faire parvenir sa contribution au siège du Syndicat au

<p>plus tard le 15^e jour de chaque mois pour le produit visé mis en marché le mois précédent.</p> <p>Décision 9678, a. 6.</p> <p><u>7.</u> Toute contribution non versée à échéance porte intérêt à un taux annuel de 5% plus le taux préférentiel de la Caisse Centrale Desjardins disponible à l'adresse http://www.desjardins.com/fr/taux/interet/financement/preferentiel.jsp</p> <p>Décision 9678, a. 7.</p> <p><u>8.</u> Le présent règlement remplace le Règlement sur les contributions des producteurs de bois de l'Estrie (chapitre M-35.1, r. 75).</p> <p>Décision 9678, a. 8.</p> <p><u>9.</u> (Omis).</p> <p>Décision 9678, a. 9. RÉFÉRENCES Décision 9678, 2011 G.O. 2, 2793 Décision 10486, 2014 G.O. 2, 3989 Décision 11310, 2017 G.O. 2, 5245</p>	<p>plus tard le 15^e jour de chaque mois pour le produit visé mis en marché le mois précédent.</p> <p>Décision 9678, a. 6.</p> <p><u>7.</u> Toute contribution non versée à échéance porte intérêt à un taux annuel de 5% plus le taux préférentiel de la Caisse Centrale Desjardins disponible à l'adresse http://www.desjardins.com/fr/taux/interet/financement/preferentiel.jsp</p> <p>Décision 9678, a. 7.</p> <p><u>8.</u> Le présent règlement remplace le Règlement sur les contributions des Producteurs forestiers du Sud du Québec (chapitre M-35.1, r. 75).</p> <p>Décision 9678, a. 8.</p> <p><u>9.</u> (Omis).</p> <p>Décision 9678, a. 9. RÉFÉRENCES Décision 9678, 2011 G.O. 2, 2793 Décision 10486, 2014 G.O. 2, 3989 Décision 11310, 2017 G.O. 2, 5245</p>
--	---

**ADOPTION DES MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT SUR LES
CONTRIBUTIONS DES PRODUCTEURS FORESTIERS
DU SUD DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint des Producteurs forestiers du Sud du Québec a voté à l'unanimité le *Règlement sur l'agence de vente du bois de sciage sapin-épinette des Producteurs forestiers du Sud du Québec*;

ATTENDU QUE la modification du *Règlement sur les contributions des Producteurs forestiers du Sud du Québec* est nécessaire pour permettre l'administration de l'agence de vente du sciage sapin-épinette.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE DU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU SUD DU QUÉBEC :

- Adopte les modifications du *Règlement sur les contributions des Producteurs forestiers du Sud du Québec* telles que présentées.

Cette résolution prendra force uniquement si les producteurs approuvent le *Règlement sur l'agence de vente du bois de sciage sapin-épinette des Producteurs forestiers du Sud du Québec*.

M. Alec Larose propose de revenir à la résolution qui approuve le *Règlement sur l'agence de vente du bois de sciage sapin-épinette des Producteurs forestiers du Sud du Québec*.

APPROBATION DU RÈGLEMENT SUR L'AGENCE DE VENTE DU BOIS DE SCIAGE SAPIN-ÉPINETTE DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU SUD DU QUÉBEC

ATTENDU QUE l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint des Producteurs forestiers du Sud du Québec a voté à l'unanimité une résolution le 28 avril 2022 appuyant l'instauration d'un système de mise en marché collective du bois de sciage de sapin-épinette dans le sud du Québec;

ATTENDU QU' ils ont mandaté les administrateurs du Syndicat, si ceux-ci le jugeaient pertinent à la lumière des commentaires recueillis lors de la consultation élargie à récupérer les pouvoirs retranchés par la Régie dans sa décision 12084 ainsi que de rédiger un projet de modification réglementaire requis afin d'instaurer, par l'établissement d'une agence de vente pour le bois de sciage de sapin-épinette, un système de mise en marché collective du bois de sciage de sapin-épinette dans la région;

ATTENDU QU' à la lumière des consultations élargies, le conseil a décidé à l'unanimité, le 2 août 2022, de mandater les aviseurs légaux du Syndicat de travailler sur la récupération des pouvoirs retranchés par la Régie dans sa décision 12084 ainsi que de rédiger un projet de modification réglementaire requis afin d'instaurer, par l'établissement d'une agence de vente pour le bois de sciage de sapin-épinette, un système de mise en marché collective du bois de sciage de sapin-épinette dans la région;

ATTENDU QUE cette proposition de modification réglementaire a pris en compte les commentaires et suggestions émis par les propriétaires forestiers du sud du Québec lors du processus de consultation et qu'elle rencontre les critères fixés par la Régie dans la décision 12084;

ATTENDU QUE l'assemblée générale spéciale a été convoquée en bonne et due forme dans la revue « L'arbre PLUS » – volume 35, numéro 3 – édition assemblée générale spéciale 2022 dans les temps prévus au *Règlement du Plan conjoint des Producteurs forestiers du Sud du Québec*;

ATTENDU QUE le projet de *Règlement sur l'agence de vente du bois de sciage sapin-épinette des Producteurs forestiers du Sud du Québec* ainsi que les grands principes d'une convention de mise en marché unique pour tous les Acheteurs autorisés a été publié dans la revue « L'arbre PLUS » – volume 35, numéro 4 – septembre à novembre 2022;

ATTENDU QUE le *Règlement sur l'agence de vente du bois de sciage sapin-épinette des Producteurs forestiers du Sud du Québec* a été présenté avec une modification mineure à l'article 2 et l'article 14;

ATTENDU QUE le *Règlement sur l'agence de vente du bois de sciage sapin-épinette des Producteurs forestiers du Sud du Québec* est susceptible d'être modifié, amélioré et bonifié sans en changer les principes directeurs suite à des interventions, négociations, ou suite à son dépôt à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec après approbation.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE DU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU SUD DU QUÉBEC :

- Approuve le principe de l'instauration d'une agence de vente du bois de sciage sapin-épinette récolté ou produit sur le territoire du Plan conjoint des Producteurs forestiers du Sud du Québec, le tout en vertu d'un règlement de forme et teneur sensiblement identique au projet soumis à la présente assemblée;
- Mandate le Syndicat d'amorcer la négociation d'une convention de mise en marché unique avec les acheteurs afin de la présenter à la Régie lors de la demande d'approbation du *Règlement sur l'agence de vente du bois de sciage sapin-épinette des Producteurs forestiers du Sud du Québec*, un projet complet et structuré de mise en marché du bois de sciage de sapin-épinette, et si jugé opportun, d'une convention de transport pour tous les bois;
- Mandate le Syndicat de soumettre, en temps et lieu, cette proposition de *Règlement sur l'agence de vente du bois de sciage sapin-épinette des Producteurs forestiers du Sud du Québec* pour approbation à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.

M. Jean-Paul Roy propose la mise à l'étude de la présente résolution ainsi que des autres propositions, soit la résolution d'approbation des modifications du *Règlement sur l'exclusivité de la vente des Producteurs forestiers du Sud du Québec*, la résolution d'adoption des modifications

du *Règlement sur le fonds de recherche et protection des Producteurs forestiers du Sud du Québec*, ainsi que celle sur l'adoption des modifications du *Règlement sur les contributions des Producteurs forestiers du Sud du Québec* advenant que les producteurs approuvent le *Règlement sur l'agence de vente du bois de sciage sapin-épinette des Producteurs forestiers du Sud du Québec*, appuyée par M. Noël Morin.

M. Alec Larose demande s'il y a des propositions ou des amendements à la présente résolution ainsi qu'aux autres résolutions.

Des interventions de précisions sur certains éléments sont apportées par certains producteurs, mais aucune proposition ni amendement ne sont proposés par les délégués(es).

M. Marc Bellavance demande le vote.

M. Alec Larose refuse la demande de M. Bellavance pour permettre une période de délibérante.

Période de délibérante

Une période de délibérante est ouverte par le président d'assemblée.

La période de délibérante prend fin.

M. Paul Roy demande le vote.

M. Hugues Beaudoin demande un point d'ordre au président concernant l'intervention d'un producteur qui a proposé précédemment aux délégués(es) de voter en faveur d'une adhésion volontaire à l'agence de vente du bois de sciage sapin-épinette des Producteurs forestiers du Sud du Québec afin que le Syndicat mette la lumière sur l'illégalité d'une telle proposition en vertu de la Loi, puisqu'il considère que le Syndicat n'a pas adéquatement répondu à cela sous l'aspect légal.

M. Alec Larose demande aux délégués(es) d'aller exercer leur droit de vote sur la résolution sur l'approbation du *Règlement sur l'agence de vente du bois de sciage de sapin-épinette des Producteurs forestiers du Sud du Québec*, ainsi que sur, en concomitance, la résolution d'approbation des modifications du *Règlement sur l'exclusivité de la vente des Producteurs forestiers du Sud du Québec*, la résolution d'adoption des modifications du *Règlement sur le fonds de recherche et de protection des Producteurs forestiers du Sud du Québec*, ainsi que sur l'adoption des modifications du *Règlement sur les contributions des Producteurs forestiers du Sud du Québec*.

Dévoilement des résultats du vote par la firme Guérin, Morin CPA

M. Alec Larose invite Mme Julie Rastoll de la firme Guérin Morin CPA à venir effectuer le dévoilement des résultats.

Mme Julie Rastoll se présente et explique la procédure pour le processus électoral et fait part de ses observations et elle confirme la validité du vote. Son rapport d'examen est annexé au présent procès-verbal.

Mme Rastoll annonce le résultat du vote : 71 délégués(es) sont allés(es) aux urnes. Le résultat est de 70 pour et 6 contre.

Donc, la résolution sur l'approbation du *Règlement sur l'agence de vente du bois de sciage de sapin-épinette des Producteurs forestiers du Sud du Québec*, ainsi que sur, en concomitance, la résolution d'approbation des modifications du *Règlement sur l'exclusivité de la vente des Producteurs forestiers du Sud du Québec*, la résolution d'adoption des modifications du *Règlement sur le fonds de recherche et de protection des Producteurs forestiers du Sud du Québec*, et sur l'adoption des modifications du *Règlement sur les contributions des Producteurs forestiers du Sud du Québec* sont approuvés ou adoptés à la majorité des délégués(es).

M. Alec Larose donne la parole à Me Louis Coallier concernant le point d'ordre de M. Hugues Beaudoin concernant la proposition aux délégués(es) de voter en faveur d'une adhésion volontaire à l'agence de vente du bois de sciage sapin-épinette des Producteurs forestiers du Sud du Québec.

Me Coallier répond sur les aspects légaux du point d'ordre soulevé par M. Beaudoin. Une agence de vente ne peut être à adhésion volontaire. Dans un tel cas, ce ne serait pas une agence de vente selon la Loi.

Par mesure de prudence et de sécurité des décisions prises, M. Alec Larose propose un vote à main levée sur la résolution d'adoption des modifications du *Règlement sur le fonds de recherche et de protection des Producteurs forestiers du Sud du Québec*, ainsi que sur l'adoption des modifications du *Règlement sur les contributions des Producteurs forestiers du Sud du Québec*.

M. Stéphane Dostie demande le vote sur la résolution d'adoption des modifications du *Règlement sur le fonds de recherche et de protection des Producteurs forestiers du Sud du Québec*.

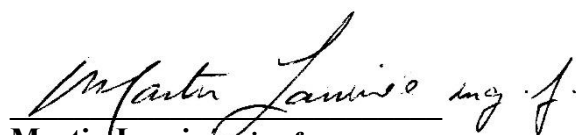
La résolution est adoptée à l'unanimité.

M. Stéphane Dostie demande le vote sur la résolution sur l'adoption des modifications du *Règlement sur les contributions des Producteurs forestiers du Sud du Québec*.

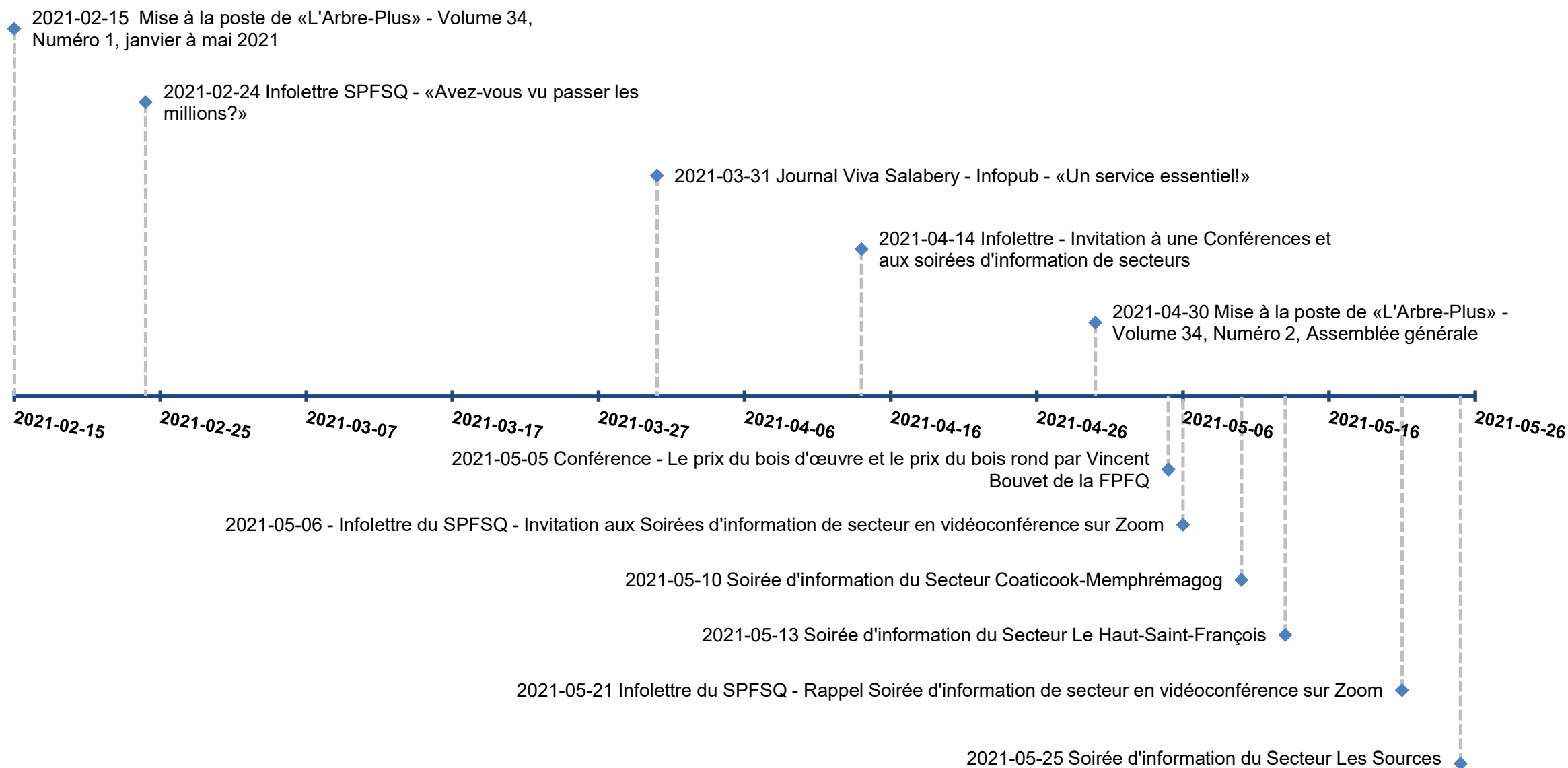
La résolution est adoptée à l'unanimité.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

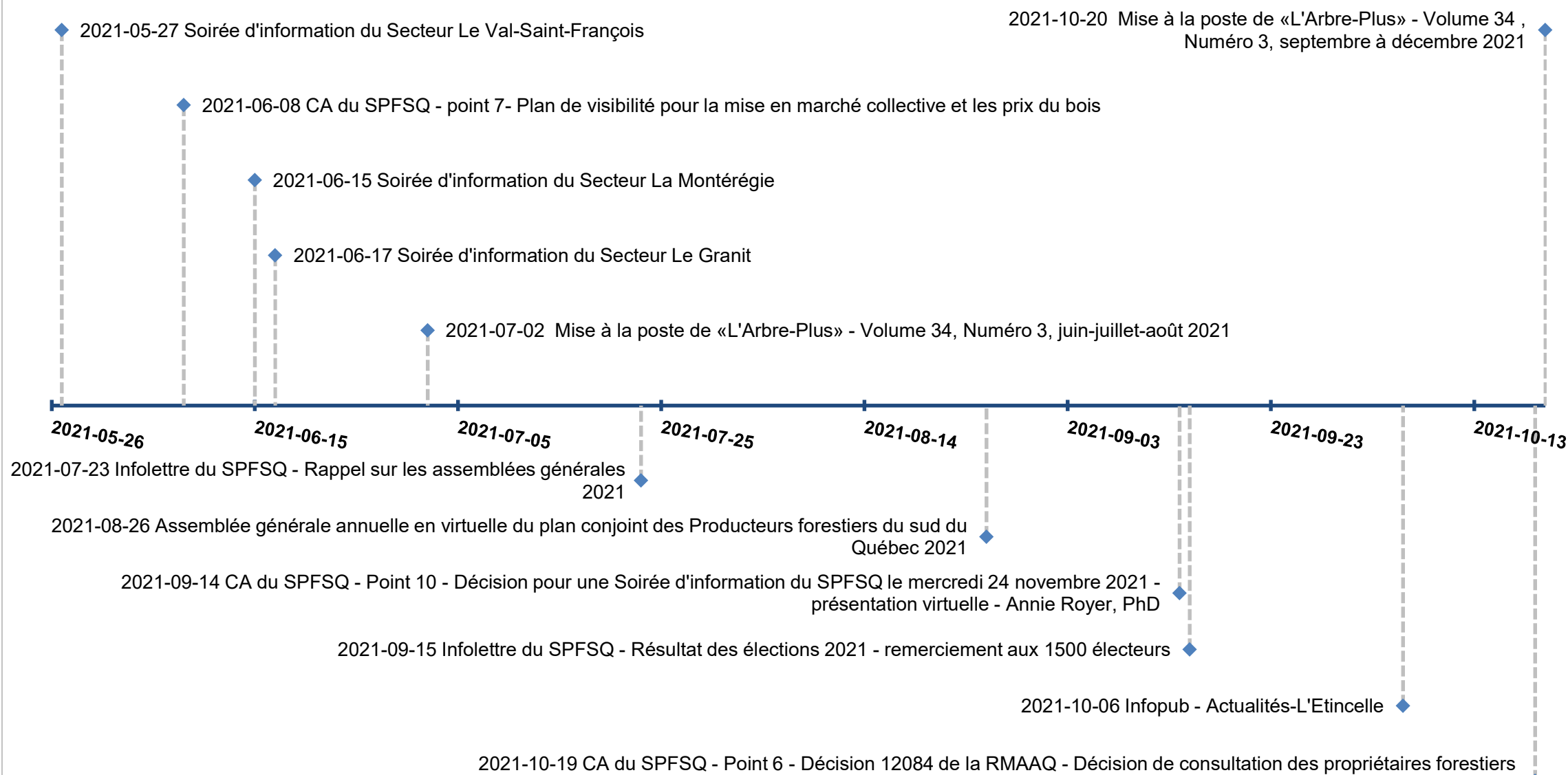
Ce 24 mars 2023


Martin Larrivée, ing.f.,
Secrétaire

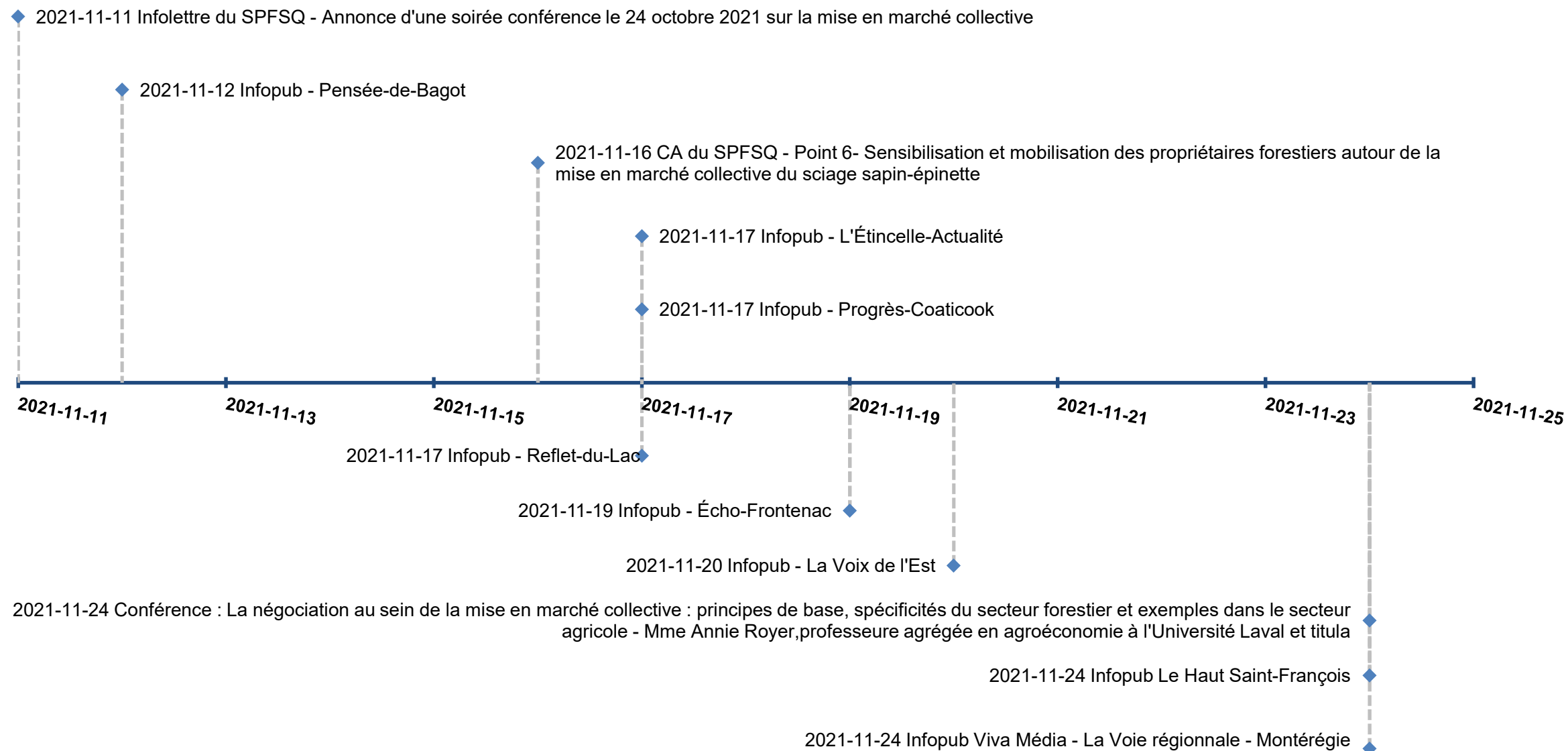
Agence de vente du sciage sapin-épinette - Ligne du temps



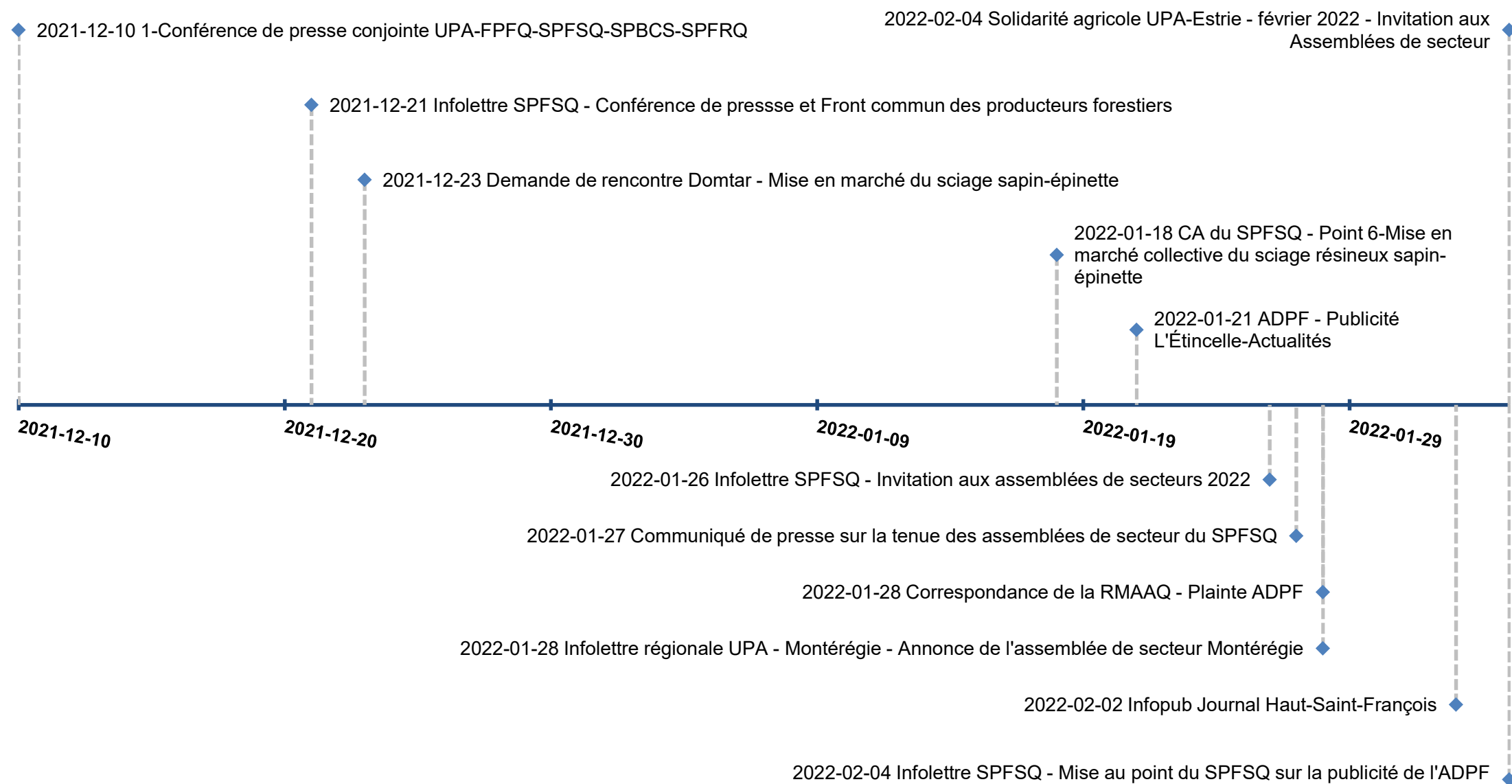
Agence de vente du sciage sapin-épinette - Ligne du temps



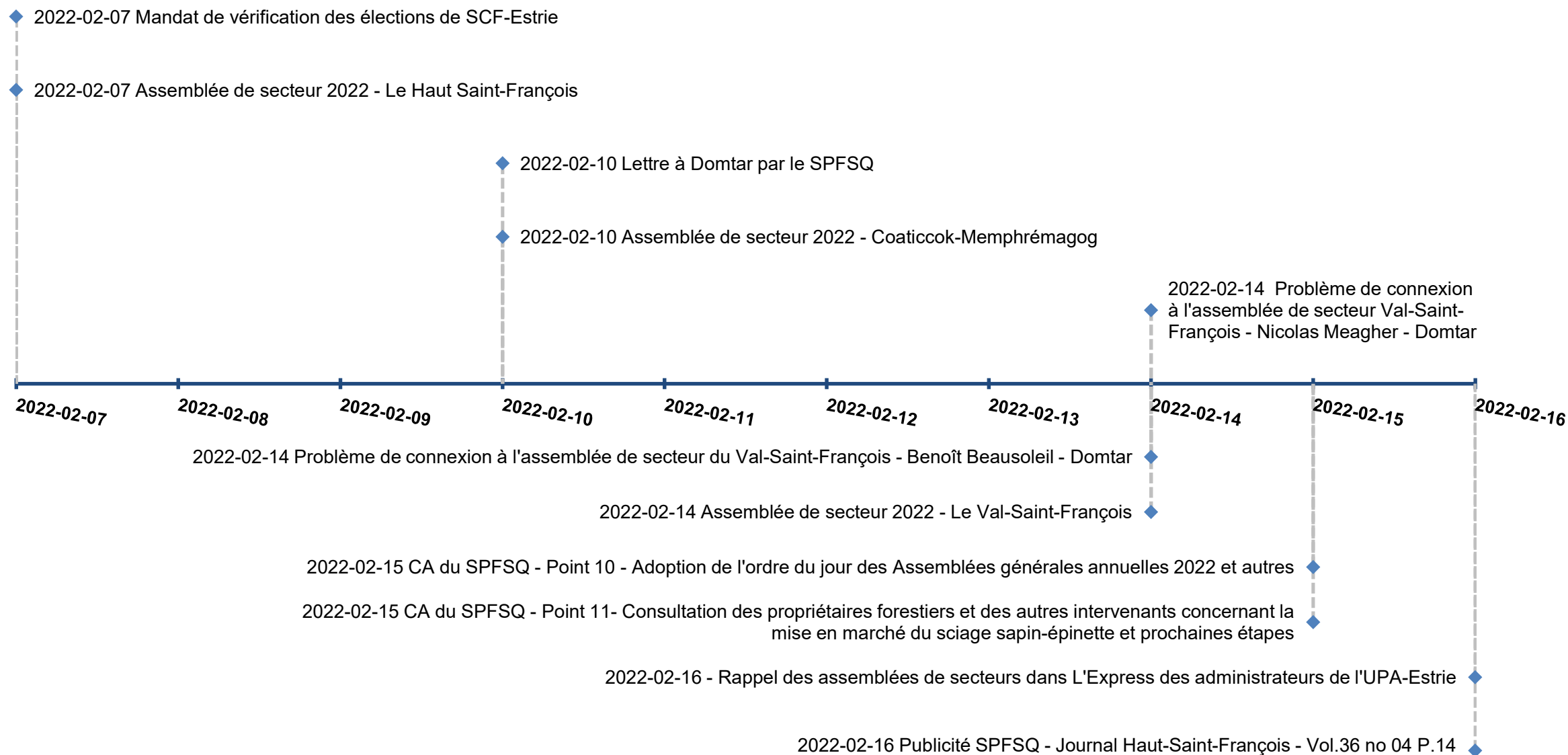
Agence de vente du sciage sapin-épinette - Ligne du temps



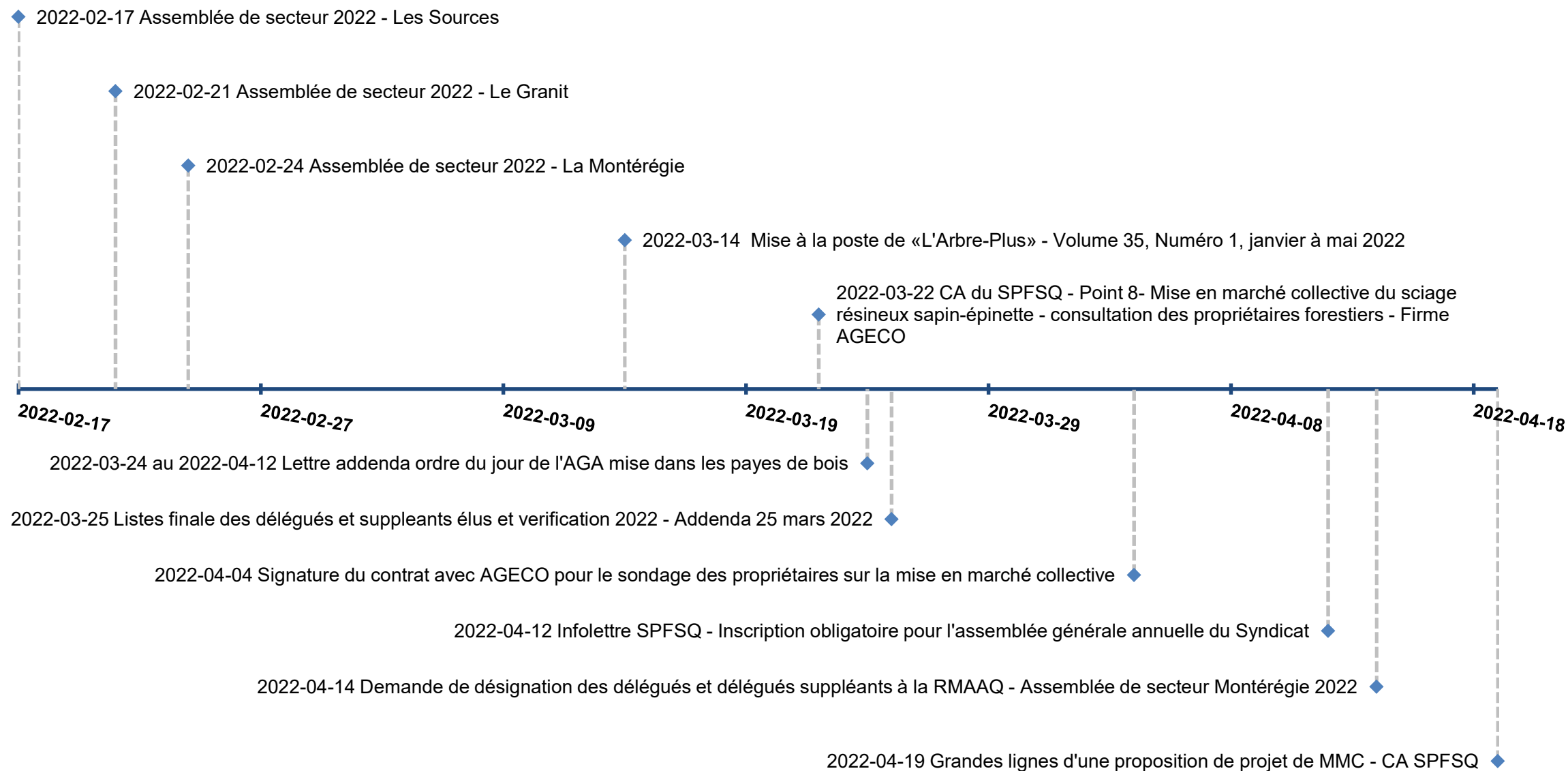
Agence de vente du sciage sapin-épinette - Ligne du temps



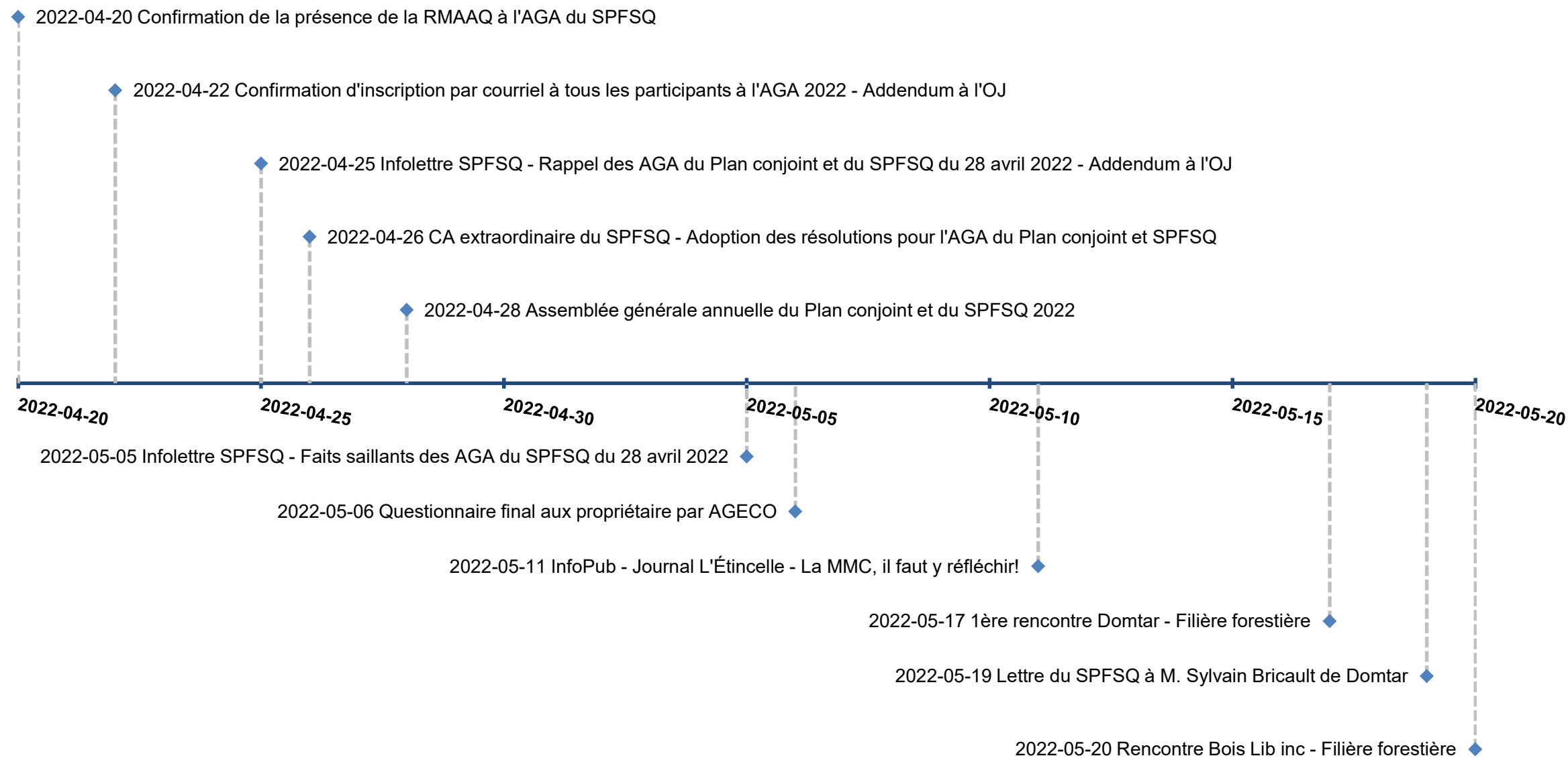
Agence de vente du sciage sapin-épinette - Ligne du temps



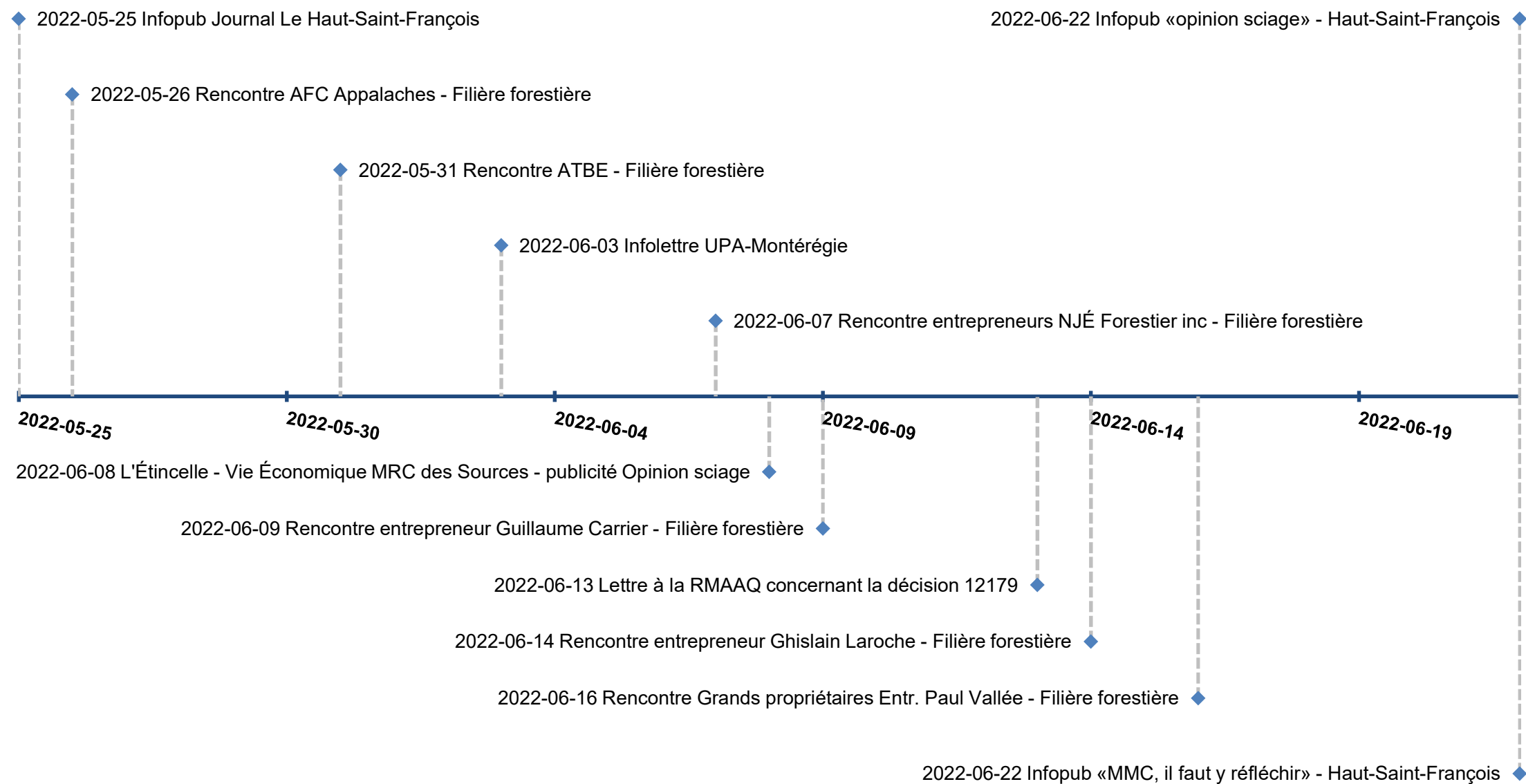
Agence de vente du sciage sapin-épinette - Ligne du temps



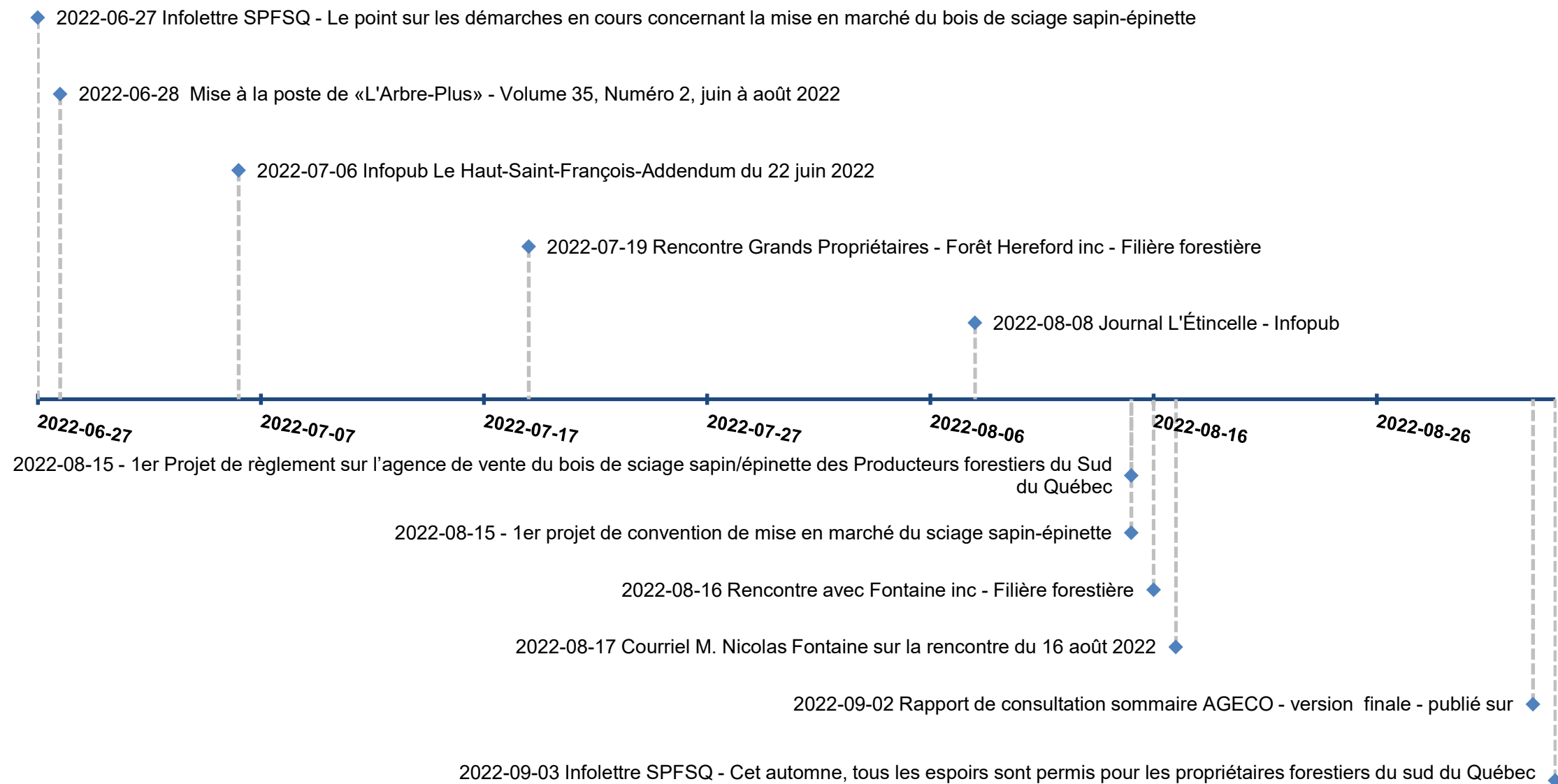
Agence de vente du sciage sapin-épinette - Ligne du temps



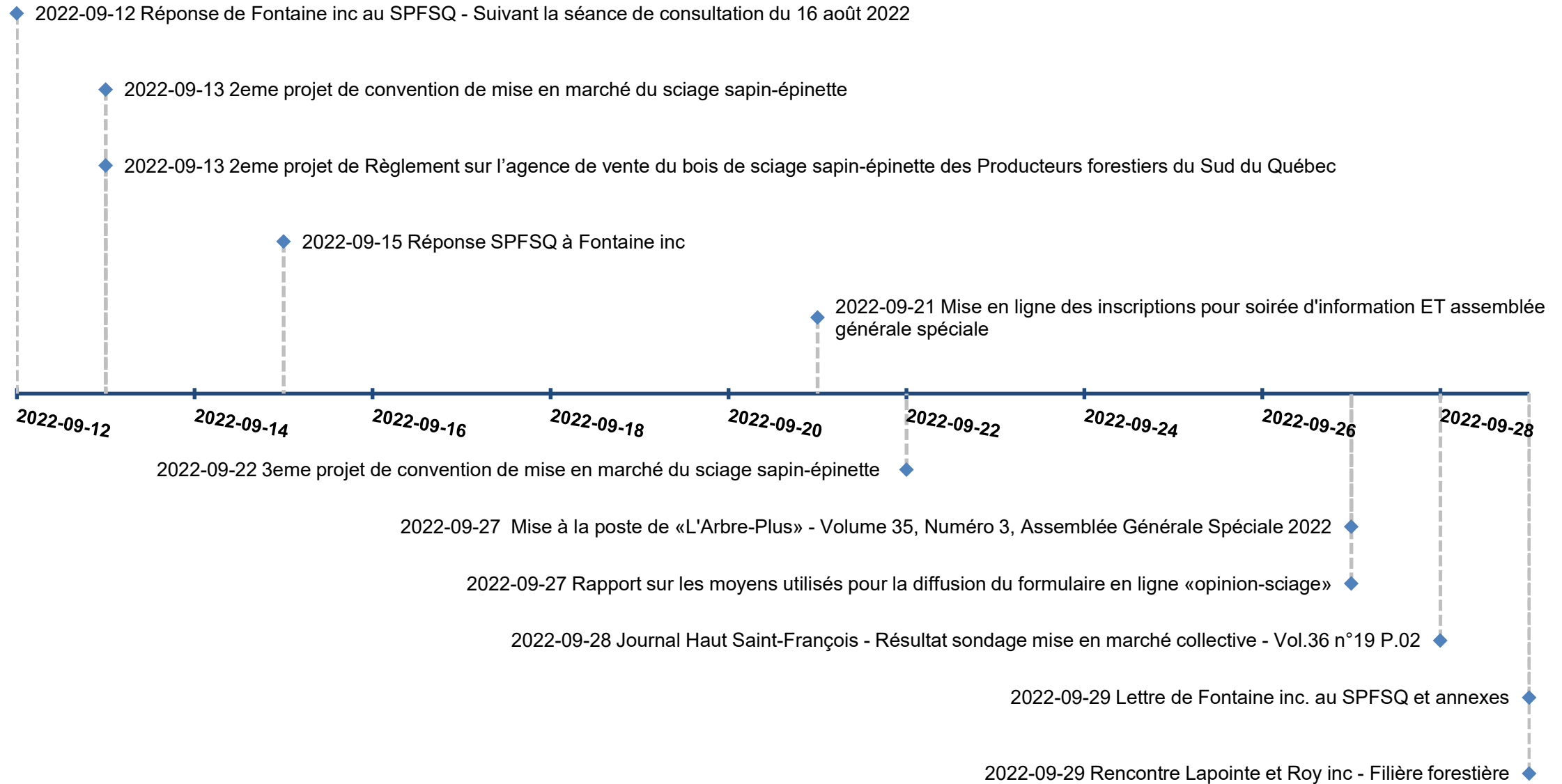
Agence de vente du sciage sapin-épinette - Ligne du temps



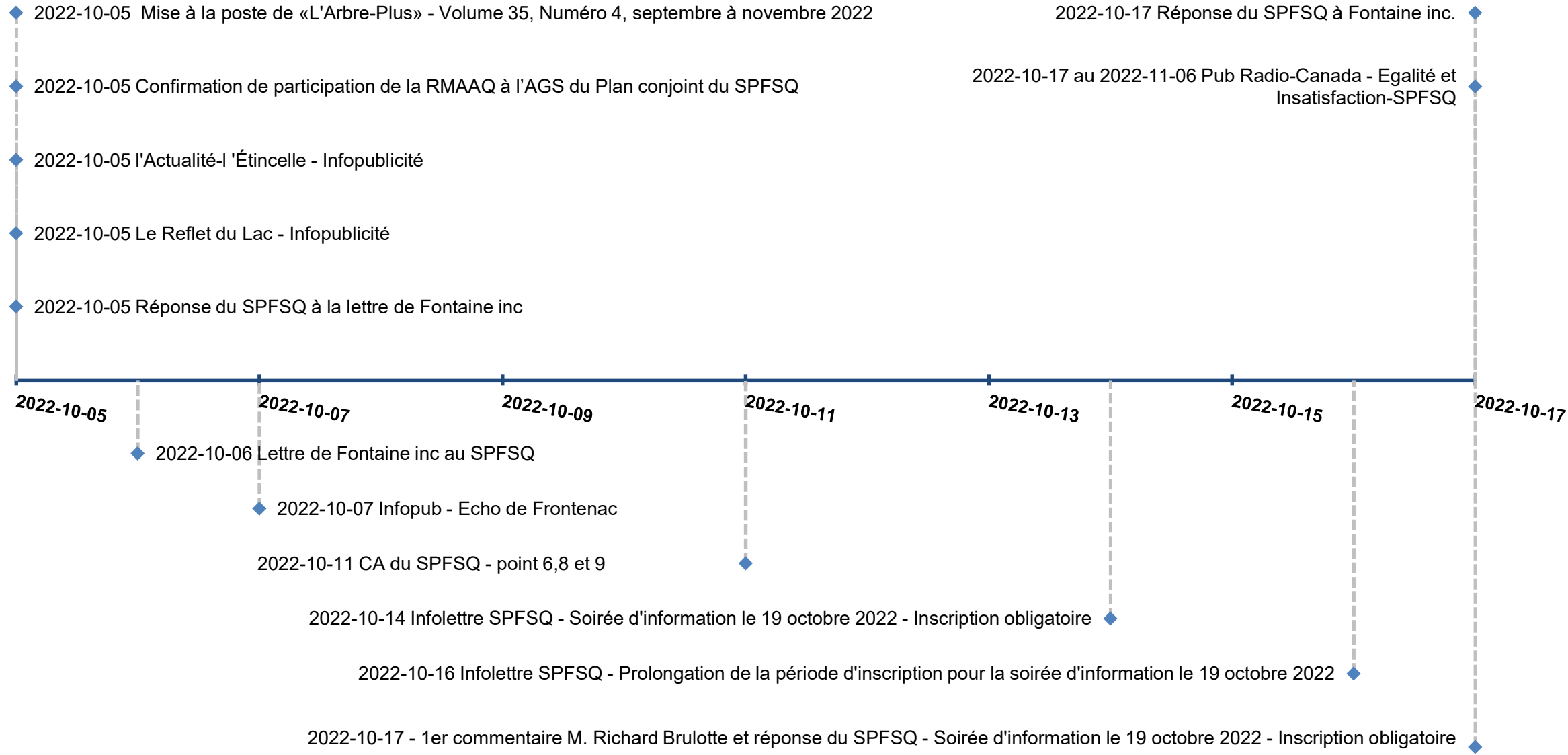
Agence de vente du sciage sapin-épinette - Ligne du temps



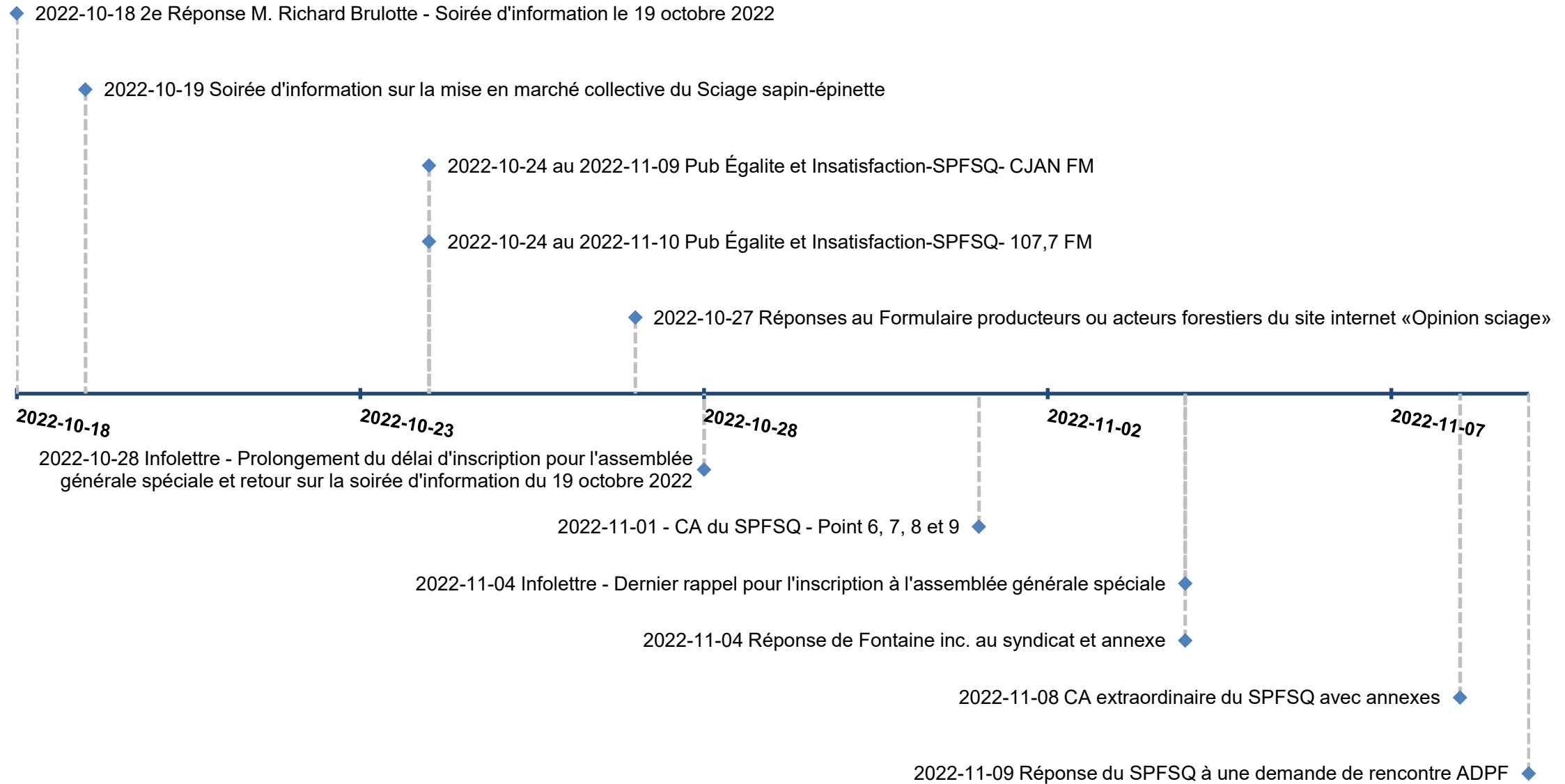
Agence de vente du sciage sapin-épinette - Ligne du temps



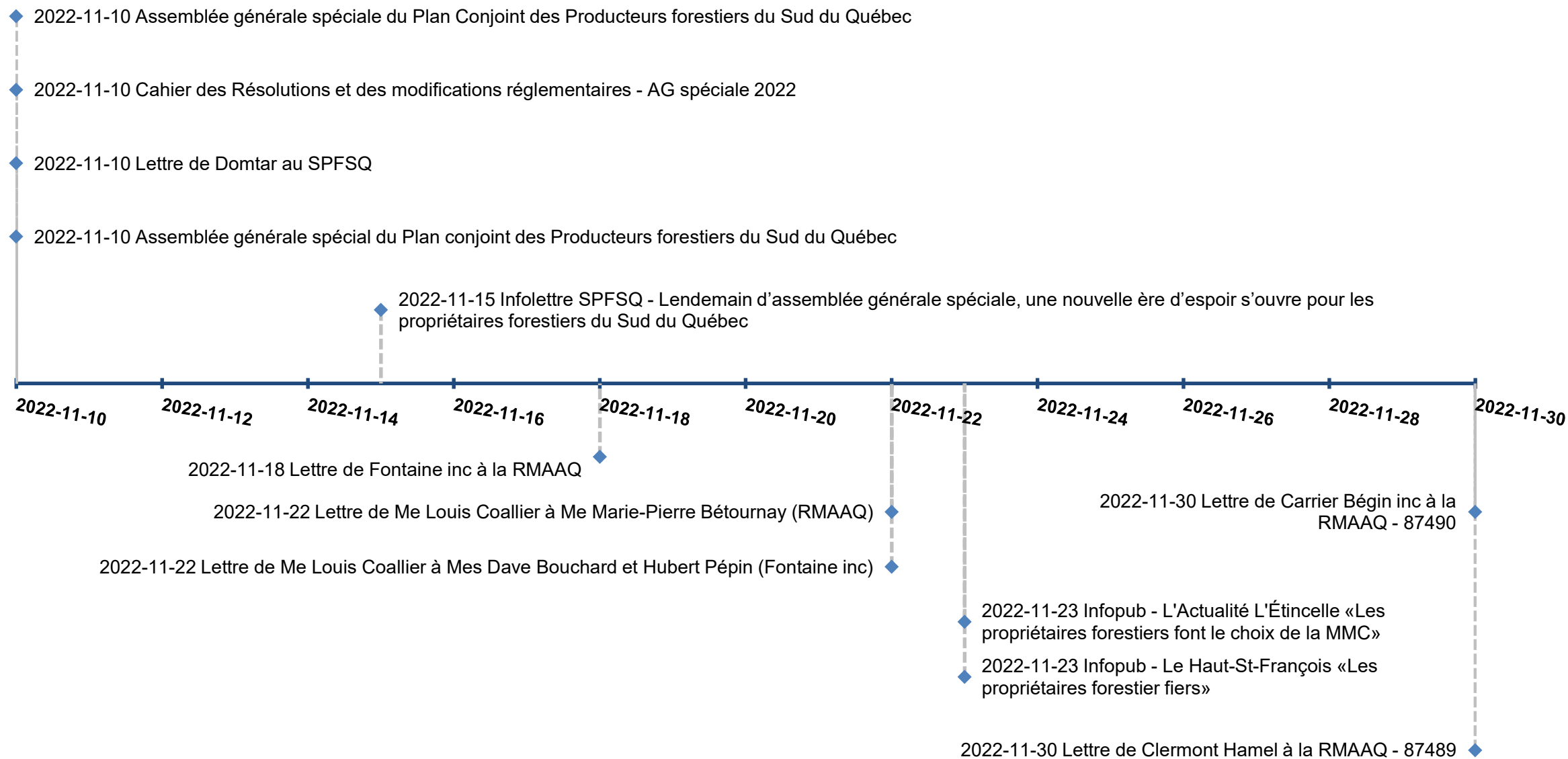
Agence de vente du sciage sapin-épinette - Ligne du temps



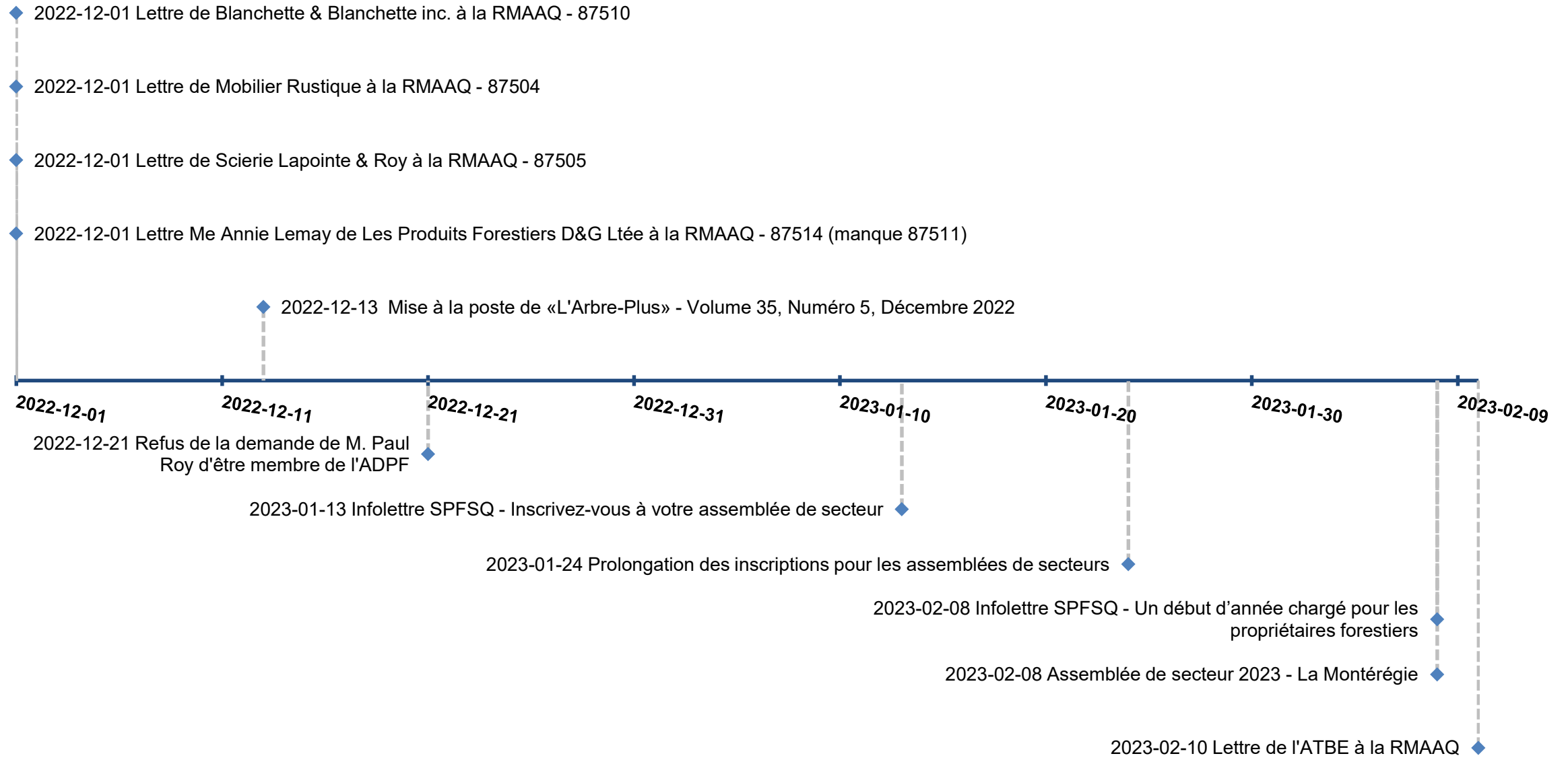
Agence de vente du sciage sapin-épinette - Ligne du temps



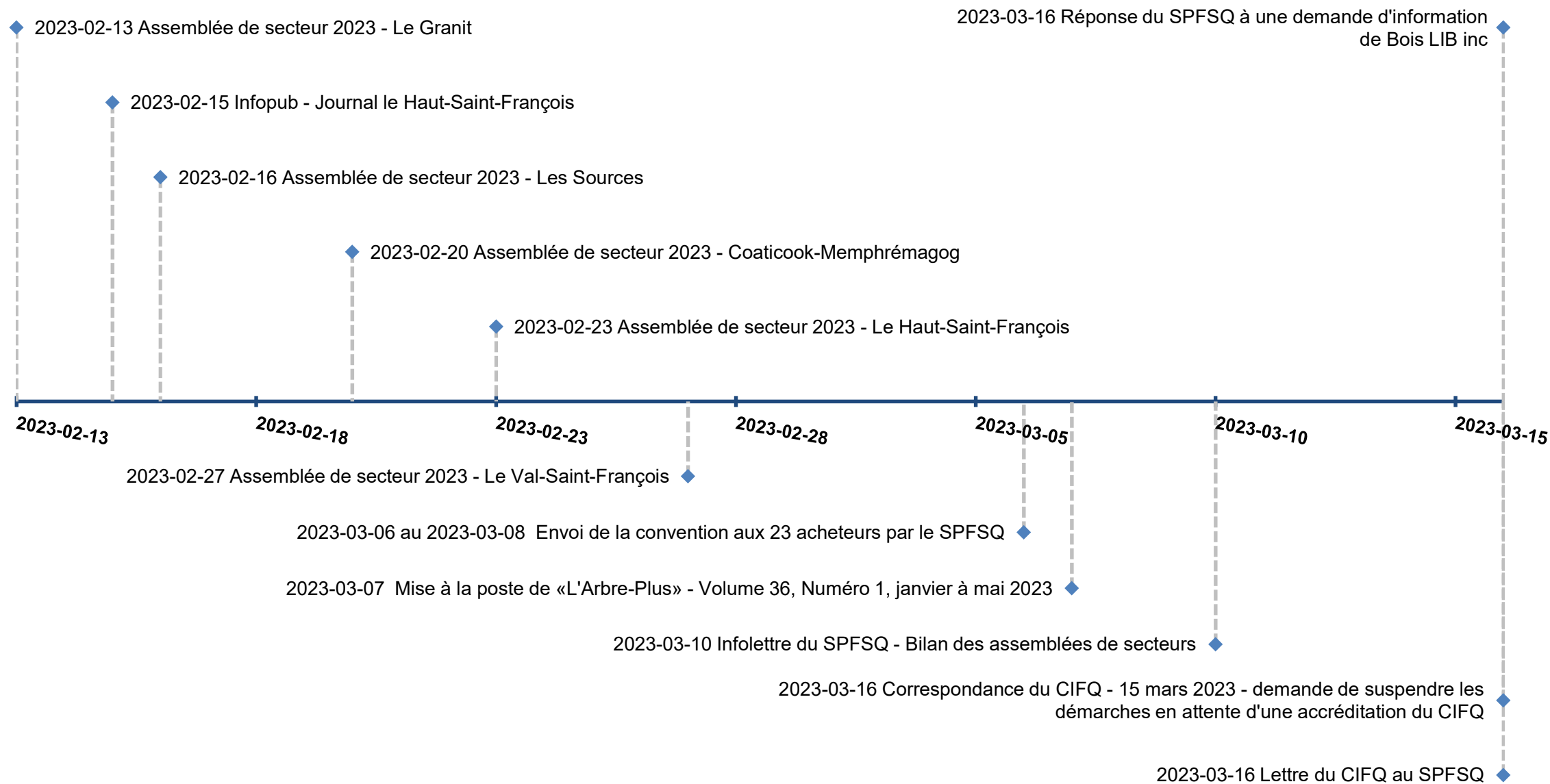
Agence de vente du sciage sapin-épinette - Ligne du temps



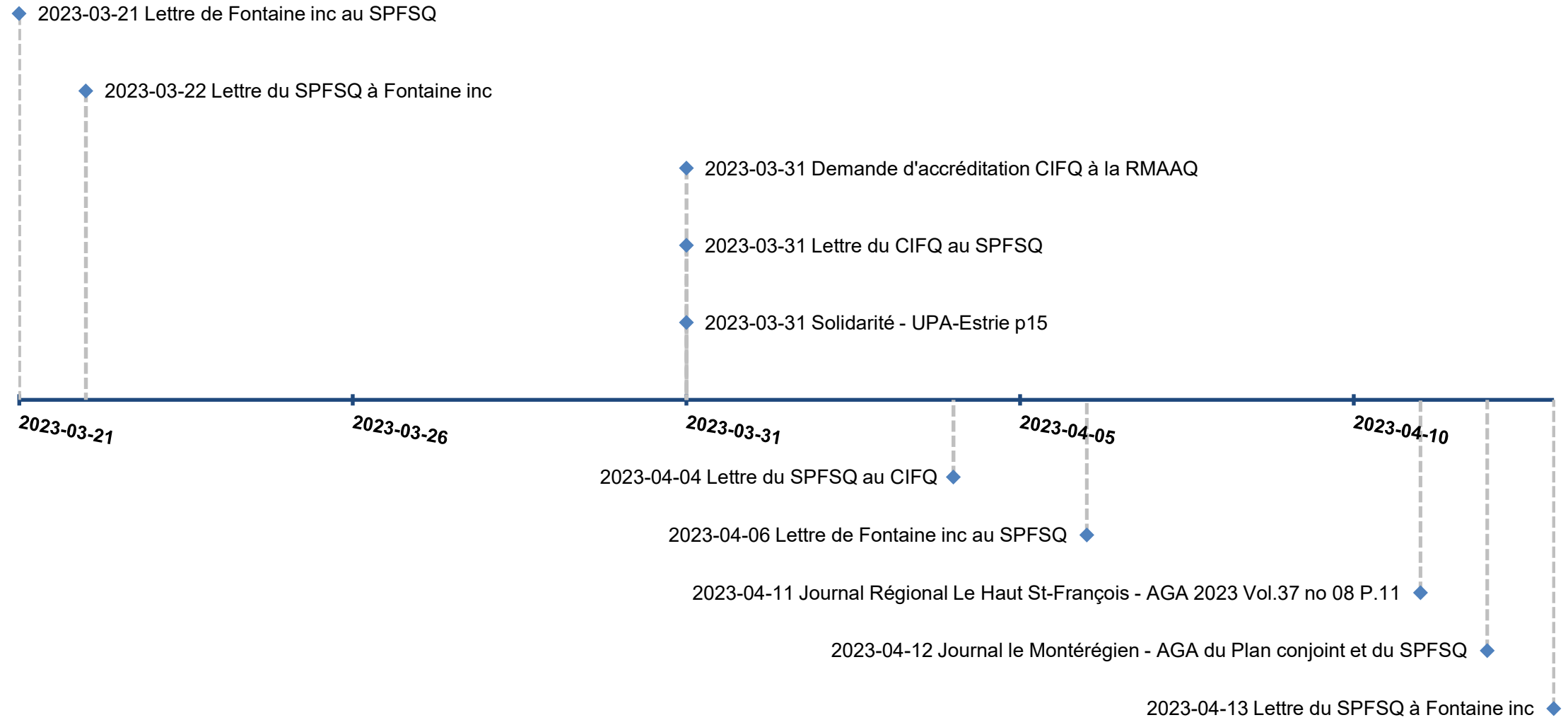
Agence de vente du sciage sapin-épinette - Ligne du temps



Agence de vente du sciage sapin-épinette - Ligne du temps



Agence de vente du sciage sapin-épinette - Ligne du temps



AVEZ-VOUS VU PASSER LES MILLIONS?

André Roy
Président



Vous avez certainement remarqué, comme moi, que les prix du bois de construction se sont envolés en 2020, jusqu' à atteindre des sommets qu'on n'aurait jamais imaginés. Les consommateurs ont dû déboursier des sommes exorbitantes pour quelques planches ou madriers quand ils étaient disponibles.

Et les millions de dollars additionnels, qui en a vu la couleur? Les producteurs propriétaires de bois rond (billots) comme vous et moi? Certainement pas... Nous avons vu nos revenus de vente stagner quand ils n'ont pas baissé. Nous recevons, pour nos billots, de 35 à 50 pourcents moins d'argent qu'en 2005 en dollars constants alors que nos coûts d'opération n'ont cessé d'augmenter.

Alors, qui en profite de ces millions? Vous savez, comme moi, que ce sont les industriels du sciage résineux de sapin-épinette. Je vais vous illustrer à quel point par un exemple documenté : Produit forestier Résolu, qui pour l'ensemble de l'année 2019, a déclaré un bénéfice de 5 millions de

dollars, pour sa division sciage, a réalisé un bénéfice de 128 millions de dollars pour le troisième trimestre de 2020; le quatrième trimestre s'annonce tout aussi prometteur! Des profits multipliés par 50!

N'allez pas croire que les industriels avec lesquels nous faisons affaire sont en reste. Tout indique que leur situation géographique et la qualité du bois que nous leur livrons leur permettent de surpasser cette performance.

Alors, pourquoi ne profitons-nous pas de cette prospérité stupéfiante nous aussi? Parce que, dans le contexte actuel d'absence de concurrence, les industriels n'ont pas à faire d'efforts pour nous payer davantage. Pourquoi le feraient-ils? Le bois entre de toute façon...

J'ai entendu trop souvent les représentants du Conseil de l'industrie forestière du Québec affirmer que les industriels paient pour notre bois ce qu'ils peuvent payer, que les prix offerts sont les justes prix... La preuve est faite que ce n'est pas vrai!

Il n'y a qu'une solution à ce problème qui perdure et c'est la négociation collective de notre bois de sciage de sapin-épinette. Il

n'y en a pas d'autres. La concurrence entre industriels ne reviendra pas par magie, surtout dans cette ère de concentration que nous observons depuis quelques décennies. Votre Syndicat a proposé cette solution aux producteurs en novembre 2017 et ils l'ont adoptée très majoritairement, en dépit de l'opposition de Domtar inc. et de quelques entrepreneurs dont les intérêts diffèrent des nôtres. Le Syndicat est déterminé à mener à terme ce grand projet afin d'obtenir les meilleures conditions de mise en marché possibles pour ses producteurs, propriétaires d'une ressource précieuse. Je nous le souhaite pour 2021 et les années à venir.

André Roy,
Président
solandreroy@gmail.com

Syndicat des Producteurs forestiers
du Sud du Québec

SOMMAIRE

- 2 | Le revenu du propriétaire forestier en baisse depuis 15 ans
- 4 | Divergence historique entre le prix du bois rond et le prix du bois d'œuvre
- 19 | Liste des transporteurs de bois du SPFSQ 2021
- 3 | Situation des activités syndicales du SPFSQ
- 9 à 15 | Liste des prix du bois de sciage
- 20 | Demande de contingent

Le revenu du propriétaire forestier en baisse depuis 15 ans

Lors de mon dernier article, je m'étais concentré à faire des comparaisons entre le prix du bois d'œuvre vendu par les scieries de sapin-épinette sur les marchés et le prix du bois obtenu par la vente de bois rond par les propriétaires forestiers.



Martin Larivée, ing.f.
Directeur général

Cette fois-ci, je me concentre uniquement sur l'évolution du prix du bois rond reçu par le propriétaire lors de la vente de son bois lorsque le transport est payé et sur ce qui lui reste lorsqu'il se verse un salaire pour récolter ou lorsqu'il fait récolter par un entrepreneur forestier.

Alors que l'industrie du sciage voit ses revenus atteindre des records historiques, les revenus du propriétaire forestier sont plus bas qu'il y a 15 ans. Les coûts pour faire couper son bois ont augmenté en suivant pratiquement l'augmentation du coût de la vie et le coût des équipements forestiers également. Alors, que le propriétaire fasse lui-même les travaux ou qu'il les fasse faire par quelqu'un d'autre, la baisse du prix du bois vient réduire ce qui lui reste pour faire ses paiements hypothécaires et tirer un revenu d'appoint de sa terre. La rentabilité de la sylviculture en est aussi grandement affectée.

Nous avons suivi les revenus tirés de la vente de bois rond de sapin-épinette de 2005 à 2020 ainsi que les coûts de récolte moyens par un entrepreneur et le constat est inquiétant. En effet, le bénéfice net d'une récolte de bois en sapin-épinette s'est écroulé suite à la crise forestière de 2006 à 2011.

Depuis ce temps, malgré que les conditions se soient grandement améliorées pour la vente des bois transformés par les usines sur les marchés, le prix en bordure de chemin au propriétaire forestier a connu peu de variation, sinon une stagnation depuis les neuf (9) dernières années en dollars de 2020 (dollars constants). Une courbe stable dans le temps en dollars constants signifie un maintien du pouvoir d'achat pour un revenu ou un maintien de l'effort financier demandé pour un coût d'exploitation.

Le tableau ci-bas nous montre le revenu moyen de la vente d'un voyage de bois de sapin-épinette constitué de 80 % de billots de 12 pieds et de 20 % de billes de 8 pieds au fil du temps en

dollars constants de 2020. Nous avons fait ce choix de produit pour voir son évolution au fil du temps. Il faut avoir en tête que l'indice des prix à la consommation a augmenté de 26% durant la période de 2005 à 2020.

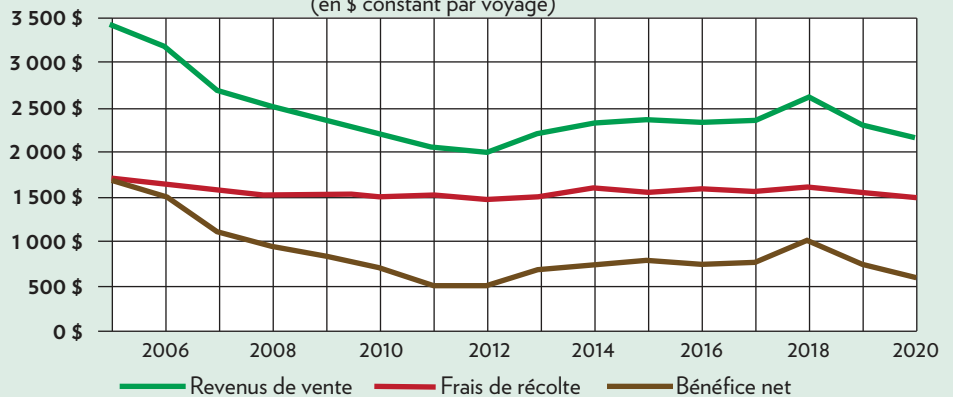
Suite à la crise forestière de 2006, jumelé à la crise financière de 2008, plusieurs usines de sciage sapin-épinette vont fermer définitivement et le prix offert par les usines restantes aux propriétaires chutera drastiquement, la rentabilité des usines ayant été grandement affectée.

de 623 \$ par voyage. C'est 58% de moins qu'en 2005, soit une baisse moyenne de 3,8% par année sur 15 ans.

Le temps de supervision du chantier et de mesurage des bois, le temps et les coûts consacrés à obtenir les permis de récolte nécessaires, la hausse des taxes foncières et de l'entretien des voiries forestières viennent aussi s'ajouter à ces coûts.

Sans rien enlever aux autres intervenants forestiers, il est important de constater que celui qui a subi les baisses les plus importantes de 2005 à 2020 est bien le propriétaire forestier.

Revenus, coût et bénéfice - sciage sapin/épinette
(en \$ constant par voyage)



Le revenu de vente d'un voyage de bois par le propriétaire en 2012 passera à 2 007 \$, soit une baisse de plus de 41% en six ans. Le coût pour faire récolter ces bois par des entrepreneurs forestiers sera alors de 1 495 \$ par voyage ou une baisse de 5,2%. L'entrepreneur participera donc à l'effort de réduction des coûts durant cette période, mais le grand perdant est tout de même le propriétaire forestier.

Il reste au propriétaire un maigre 513 \$ par voyage ou une baisse de plus de 70% de son bénéfice net. C'est le prix le plus bas qu'il touchera sur la période étudiée.

En 2020, la situation pour le propriétaire n'est pas tellement meilleure qu'en 2012 au creux de la baisse des prix offerts par les usines. En effet, la vente d'un voyage de sapin-épinette donnera 2 157 \$ pour le voyage, soit 36% de moins qu'en 2005.

Le coût de récolte se situera à 1 534 \$. La partie résiduelle au propriétaire forestier sera alors

« Il est important de constater que celui qui a subi les baisses les plus importantes de 2005 à 2020 est bien le propriétaire forestier. »

Alors que les intervenants dans la chaîne de la récolte du bois chez les propriétaires s'en tirent bien et connaissent de bonnes années, le grand perdant est le propriétaire forestier lui-même. Et il n'est pas besoin de s'en dire que si le propriétaire forestier obtenait plus pour son bois, ce sont tous les acteurs forestiers de la chaîne qui en profiteraient aussi.

L'explication de la détérioration du revenu du propriétaire forestier est multiple et nous en avons parlé dans les dernières parutions. Rappelons simplement que les principales hypothèses de cette situation sont celle-ci :

1. La fermeture de plusieurs usines de sciage sapin-épinette pendant la crise forestière et financière a fait diminuer la concurrence;
2. L'offre dépasse la demande dans le sapin-épinette au sud du Québec depuis 2016;
3. Le rapport de force est en faveur des deux (2) ou trois (3) usines qui achètent la majorité des volumes de sapin-épinette contre les 19 500 propriétaires forestiers isolés sur l'ensemble du territoire;
4. L'augmentation normale du prix du transport, de la récolte de bois et des autres coûts de support d'une propriété forestière;

Évolution du bénéfice net d'un voyage de sapin-épinette (\$/constant)

Année	2005	2012	2020
Revenus de récolte	3 413 \$	2 007 \$	2 157 \$
Coût de récolte	1 708 \$	1 495 \$	1 534 \$
Bénéfice net	1 706 \$	513 \$	623 \$

En 2005, un voyage de bois vendu rapportait 3 413 \$. Le coût de récolte se situait alors autour de 1 708 \$. La portion restante au propriétaire était alors de 1 706 \$ par voyage.

5. Le mode de mise en marché actuel d'affichage des prix minimums est désuet et ne permet pas aux producteurs forestiers de capter les hausses de prix qu'obtiennent les usines sur les marchés du bois d'œuvre, car la compétition ne joue pas son rôle.

La meilleure preuve que la situation ne changera pas est que malgré les bénéfices historiques des usines actuellement, elles ne donnent pas plus cher aux propriétaires forestiers. Le propriétaire forestier mérite plus de considération.

Certains se demandent qu'est-ce que ça donne d'avoir un « gros prix » si nous n'avons pas de marché? Et bien, à cela on peut répondre : qu'est-ce que ça donne de faire de la sylviculture de la régénération jusqu'à l'arbre mature si on n'a pas le prix qu'il faut pour le faire lors de la vente de nos produits?

Aucun propriétaire forestier n'est actuellement assez important pour influencer le marché. Certains vont chercher quelques dizaines de dollars supplémentaires par cordes ou par MPMP (mille pieds mesure de planche) parce qu'ils font les agglomérateurs de dizaines d'autres propriétaires forestiers.

Imaginons un instant que nous agglomérions tous les volumes et que tous recevraient le même bon prix pour la même qualité de bois selon une formule qui tiendrait compte des revenus des industriels sur les marchés. Plusieurs régions en forêt privée fonctionnent de cette façon actuellement.

Est-ce que la situation actuelle est une fatalité? Comment le propriétaire forestier peut-il améliorer son sort? Les solutions sont accessibles et doivent être rappelées :

- 1- Regrouper les 19 500 propriétaires pour négocier les prix, les volumes et les quantités offertes aux usines de sciage sapin-épinette de la région et d'ailleurs;
- 2- Exiger des usines que le prix du bois rond soit plus relié au prix du bois scié vendu dans les quincailleries et sur les marchés du bois d'œuvre par des formules de fixation des prix plus équitables pour les propriétaires forestiers;
- 3- Continuer à supporter la décision des propriétaires qui ont voté à 76% en faveur de négocier collectivement le sciage de sapin-épinette avec les usines le 9 novembre 2017;
- 4- Être derrière vos administrateurs qui défendent la décision des propriétaires forestiers depuis ce temps contre Domtar inc. et le Conseil de l'industrie forestière du Québec;
- 5- S'impliquer et se rendre aux différentes activités syndicales et soutenir l'action collective par votre participation;
- 6- Ne pas croire que la situation actuelle pourrait changer la situation, car le modèle actuel ne génère pas de résultats.

Propriétaires forestiers, restez maîtres de votre mise en marché!

Situation des activités syndicales du SPFSQ

Au moment d'écrire ces lignes, nous sommes toujours sous les restrictions de l'urgence sanitaire. La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a ordonné la tenue de l'assemblée générale annuelle dans les six mois de la levée de l'urgence sanitaire. Les administrateurs ont voulu valider certaines alternatives pour pouvoir rejoindre les propriétaires forestiers et poursuivre les activités syndicales dans le contexte où beaucoup de propriétaires forestiers sont intéressés à participer.

Afin de vérifier la capacité des propriétaires forestiers d'être bien représentés, un sondage a été envoyé de façon aléatoire pour vérifier la capacité de ceux-ci à participer à des assemblées virtuelles et obtenir leur avis sur l'urgence de reprendre les activités normales. Si vous avez reçu un sondage, il est important de le retourner dans l'enveloppe-réponse préaffranchie.

Le sondage permettra de vérifier la capacité et la volonté des propriétaires forestiers à participer aux activités syndicales de manière virtuelle et s'ils ont les équipements informatiques, les connaissances, la rapidité ainsi que la stabilité de

l'Internet nécessaire pour pouvoir participer à de tels événements.

Entre-temps, le conseil d'administration du SPFSQ étudie la possibilité de réitérer des conférences Internet sur des sujets d'intérêt et sur les statistiques de mise en marché au courant de l'hiver ou du printemps pour permettre de garder le contact avec ses propriétaires forestiers et pour continuer à les informer.

Nous vous tiendrons au courant des prochaines semaines des décisions prises par les administrateurs suite au sondage de nos propriétaires forestiers.

Bilan de la soirée d'information du 25 novembre dernier

120 producteurs forestiers ont assisté à la 9^e soirée d'information (exceptionnellement en mode vidéoconférence)

Le sujet de la conférence portait sur les évaluations foncières et comment les producteurs forestiers peuvent se préparer au processus de révision foncière lors du dépôt des rôles.

Le conférencier invité était M. Marco Fournier, ing.f., É.A., M.Sc. de la firme Les Consultants forestiers M.S. La présentation nous a permis d'apprendre davantage sur le processus d'évaluation foncière tel que pour les rôles triennaux d'évaluation 2021, 2022 et 2023, les valeurs sont basées sur le marché au 1er juillet 2019, soit l'année précédant le dépôt du rôle (18 mois précédents), il est important avant de contester, de s'assurer que la valeur municipale est réellement supérieure à la valeur marchande, d'avoir une première discussion avec l'évaluateur municipal, de mettre à jour les données de l'évaluateur sur votre propriété et d'ensuite, contester si le montant de l'évaluation ne correspond pas au prix que vous pourriez obtenir en vendant la propriété.

M. Fournier a aussi fait le lien entre l'évolution des marchés et la valeur des boisés en exposant que l'évaluation des valeurs foncières des boisés de l'Estrie a évolué de plus de 6,3 %/année pour la période de 1997-2019 et que le fardeau fiscal des boisés a cru de plus de 6,2 % pour la même période. Pendant ce temps, le prix du bois récolté en forêt privée a connu une hausse inférieure à l'inflation se traduisant par une baisse de revenu pour le propriétaire forestier.

Le bilan qu'en fait conférencier est que les baisses importantes dans le prix et les quantités des différents produits forestiers n'ont pas eu d'impact

sur les prix payés pour les boisés par les acheteurs moyens actuels. En conséquence, les valeurs vont poursuivre leur ascension et il en sera de même du fardeau fiscal. Pour l'instant, les propriétaires forestiers enregistrés comme producteurs peuvent récupérer 85 % des taxes foncières, en profitant du programme de remboursement de taxes foncières. N'hésitez pas à vous informer auprès de votre conseiller forestier. Dans un avenir rapproché, des demandes pourront être faites auprès des municipalités pour baisser le fardeau fiscal des producteurs forestiers enregistrés en diminuant le taux de taxation foncière pour la catégorie des immeubles forestiers. Le support des municipalités permettra aux producteurs forestiers de réaliser la pleine mise en valeur des boisés, et ce, au bénéfice de la communauté. Veuillez contacter votre Syndicat pour plus d'information sur la catégorie des immeubles forestiers.

Pour consulter la présentation de M. Fournier, veuillez consulter le site Internet du Syndicat au www.spbestrie.qc.ca sous l'onglet les activités syndicales. De plus, la vidéo de la présentation est disponible sur le compte YouTube du SPFSQ que vous pouvez trouver en inscrivant « SPFSQ » dans la bande de recherche YouTube.

Au début de la présentation, M. Martin Larrivée, ing.f. directeur général du SPFSQ, a fait un court résumé de l'état de la mise en marché du bois rond. Il a aussi été question de l'état d'avancement du dossier de mise en marché collective du sciage sapin-épinette présentement contesté par Domtar inc., le Conseil de l'industrie forestière du Québec ainsi qu'un groupe d'entrepreneurs/producteurs.

Divergence historique entre le prix du bois rond et le prix du bois d'œuvre

En 2019, les producteurs forestiers du Québec ont livré tout près de 4 millions de mètres cubes de bois aux usines de sciage de sapin-épinette. Ces récoltes représentent un peu plus de 60 % de l'ensemble des volumes issus des forêts privées. Nul doute, le sort des producteurs forestiers dépend largement du contexte économique dans lequel évoluent les scieries de résineux. La situation est actuellement favorable pour les scieurs alors que le prix du bois d'œuvre bat des records, mais est-ce que les producteurs de bois profitent également de cette embellie?

Le graphique ci-contre compare sommairement les revenus et les dépenses des scieries résineuses du Québec. Les dépenses sont divisées en deux catégories, soient les coûts d'approvisionnement et les autres coûts d'opération nécessaires pour produire un MPMP de bois d'œuvre (énergie, main-d'œuvre et autres). Les coûts d'approvisionnement représentent le coût moyen du bois issu des forêts privées du Québec. Les autres coûts d'opération sont basés sur les états financiers d'une compagnie forestière québécoise cotée en bourse et œuvrant principalement au Québec. Quant aux revenus, ils constituent les sommes générées par la vente d'un MPMP de bois d'œuvre résineux ainsi que les copeaux sous-jacents.

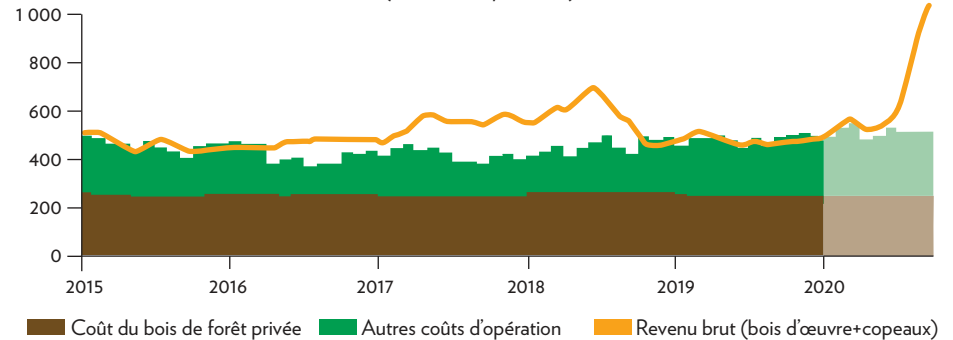
De 2016 à 2018, nos modèles nous indiquent que les scieurs québécois ont été en mesure d'engendrer des profits majeurs malgré une augmentation des coûts reliée à l'imposition des tarifs douaniers américains à partir d'avril 2017. En 2019, la plupart des scieurs québécois ont pu couvrir leurs coûts d'opération malgré une baisse importante du prix du bois d'œuvre grâce, entre autres, à une baisse du prix moyen du bois en forêt privée. En 2020, l'augmentation astronomique du prix du bois d'œuvre a créé un contexte exceptionnel pour cette industrie, et ce, malgré la faiblesse du marché des copeaux liée à la fermeture de papétières. Il est fort probable que ces entreprises n'aient jamais été aussi profitables.

La Fédération des producteurs forestiers du Québec a procédé à une analyse des prix minimaux affichés du bois de sciage de sapin-épinette entre septembre 2019 et septembre 2020 à partir des données du site Prixbois.ca. Ces offres constituent le prix minimal offert par les scieries aux producteurs forestiers de sept (7) plans conjoints qui fonctionnent selon cet affichage de prix. En tout et pour tout, 36 scieries, représentant les plus grands acheteurs pour ce type de bois de ces régions, ont été retenues dans l'analyse.

D'abord, nous constatons que les prix offerts aux producteurs ont très peu varié, et ce, malgré la flambée des prix du bois d'œuvre. Le gra-

phique ci-dessous détaille le nombre de scieurs qui ont procédé à des diminutions ou à des augmentations de prix. Parmi les 36 scieurs de résineux analysés sur ces territoires, on constate que 11 scieries ont affiché des baisses de prix, généralement de 1 à 5 %. On constate également que 14 autres scieries n'ont pas modifié leur offre minimale effectuée aux producteurs

Comparaison entre les coûts d'opération et les revenus d'une scierie de sapin-épinette du Québec
(\$ 2020 CA/MPMP)

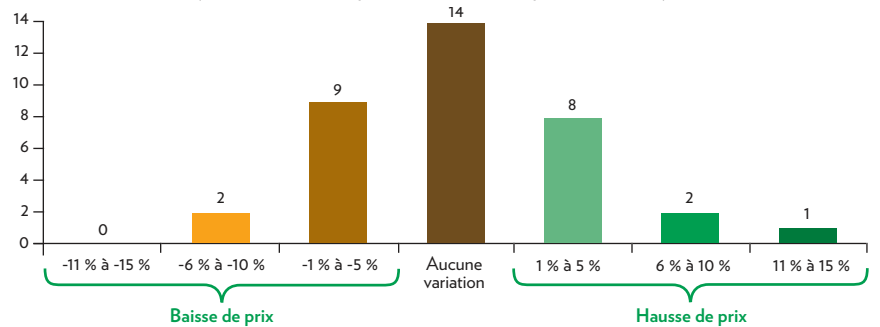


Notes :

1. Les prix affichés ont été ajustés en fonction du taux de change en vigueur ainsi qu'en fonction de l'inflation.
2. Le coût d'approvisionnement en \$ CA/MPMP représente le coût total du bois issu des forêts privées nécessaire à la production d'un MPMP de bois d'œuvre.
3. Les revenus sont estimés sur la base du prix du bois d'œuvre et des copeaux résineux ainsi que d'un facteur d'ajustement représentant le panier de produits moyen de l'industrie québécoise du bois d'œuvre.

Sources : CIFQ (Pribec), FRED, FPFQ, MFFP, PFR, Statistique Canada
Compilation et analyse : Fédération des producteurs forestiers du Québec

Variation du prix minimal affiché par les scieries pour du bois de sciage de sapin-épinette
(variation entre septembre 2019 et septembre 2020)



Notes :

1. Analyse tirée des prix minimaux affichés sur la plateforme Prixbois.ca pour les plans conjoints du Bas-Saint-Laurent, de la Beauce, du Centre-du-Québec, de la Côte-du-Sud, de la Mauricie, de la région de Québec et du Sud du Québec.
2. L'évolution du prix par scierie est basée sur une moyenne arithmétique lorsque la même usine offre différents prix pour différentes qualités de bois de sciage de sapin-épinette.
3. L'échantillon représente les prix minimaux affichés par 36 scieries, soit celles qui ont consommé minimalement 2 000 mètres cubes des producteurs forestiers des régions analysées au cours de 2018-2019. Ces scieries ont consommé 74 % du bois mis en marché des territoires de plans conjoints visés par l'analyse, à l'exception des volumes dont la destination est inconnue.

Source : Prixbois.ca
Compilation et analyse : Fédération des producteurs forestiers du Québec

L'arbre PLUS

4300, boul. Bourque, Sherbrooke (Québec) J1N 2A6
Tél. : 819 346-8905 • Téléc. : 819 346-8909
spfsq@upa.qc.ca spbestrie.qc.ca

Rédaction et coordination : L'équipe du SPFSQ
Distribution : Aux propriétaires de boisés du Sud du Québec

Publié trois fois par année par le **Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec** avec la contribution du **Fonds d'aménagement forestier du Sud de Québec**. © La reproduction totale ou partielle des articles, tableaux, graphiques et photos de ce bulletin est interdite, à moins d'avoir au préalable obtenu la permission du SPFSQ.

Tirage : 13 400 exemplaires
Dépôt légal :
1^{er} trimestre 2021
ISSN : 0844-4641
Bibliothèque nationale du Québec, 1998
Envois poste-publication
No de convention : 40020037

et que 11 scieries ont augmenté les prix offerts, généralement de 1 à 5 %. Parmi les 36 scieurs, seulement un scieur a augmenté ses prix de plus de 10 %.

En résumé, 89 % des scieries de notre échantillon ont très peu modifié le prix offert aux producteurs, soit une variation entre -5 % et +5 %. Cette situation est quelque peu consternante puisque le bois d'œuvre a vu son prix s'envoler de 142 % au cours de la période correspondante.

Qu'est-ce qui explique cette déconnexion entre le prix de l'intrant et celui du produit fini? Plusieurs changements structurels et anomalies de marchés permettent d'établir des pistes de réponses :

- La diminution importante du nombre de scieries au cours des 20 dernières années a occasionné une consolidation du marché.
- Une structure de marché caractérisée par peu d'acheteurs et une multitude de petits fournisseurs de bois rond.
- La prédominance grandissante de la récolte mécanisée privilégie la quantité et une production constante au détriment du prix obtenu en bordure de chemin.
- L'importance relative des coûts de transport limite les producteurs à un nombre restreint d'acheteurs potentiels.

L'écart qui existe entre le prix du bois rond et celui du bois d'œuvre se rétrécira éventuellement. Espérons toutefois qu'une partie de rapprochement se traduira par une hausse de prix offert aux producteurs.

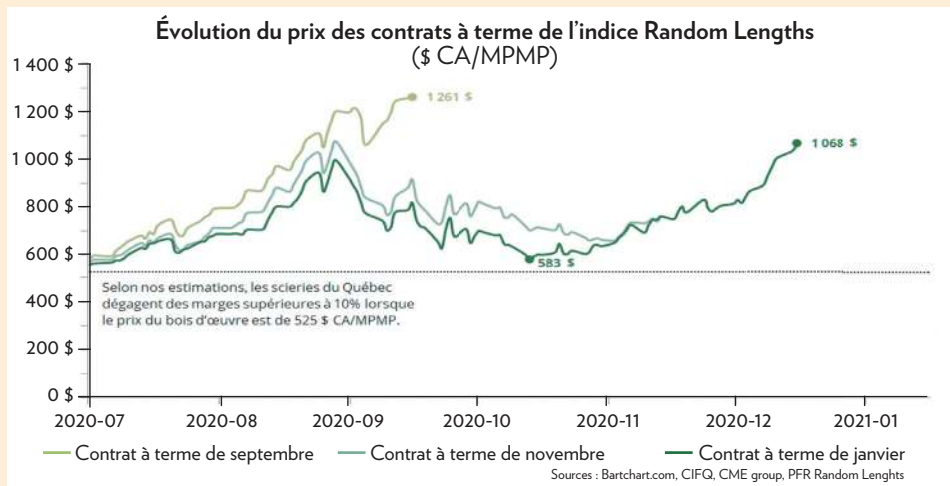


Le prix du bois d'œuvre repart à la hausse

Après avoir chuté à près de 580 \$ CA/MPMP le 13 octobre dernier, le contrat à terme¹ du mois de janvier sur le bois d'œuvre a rebondi pour atteindre un peu plus de 1 060 \$ CA/MPMP à la mi-décembre. Bien que le prix soit inférieur au record atteint au mois de septembre (1 261 \$ CA/MPMP), il n'en demeure pas moins très élevé par rapport à sa moyenne historique de 570 \$ CA/MPMP et nettement supérieur au seuil de rentabilité des scieries québécoises.

des États-Unis au moment où la demande pour les résidences dans les banlieues demeure très vigoureuse partout sur le continent. Cette figure illustre bien un décalage de la saison de construction aux États-Unis qui se prolonge et se renforce jusqu'à l'automne.

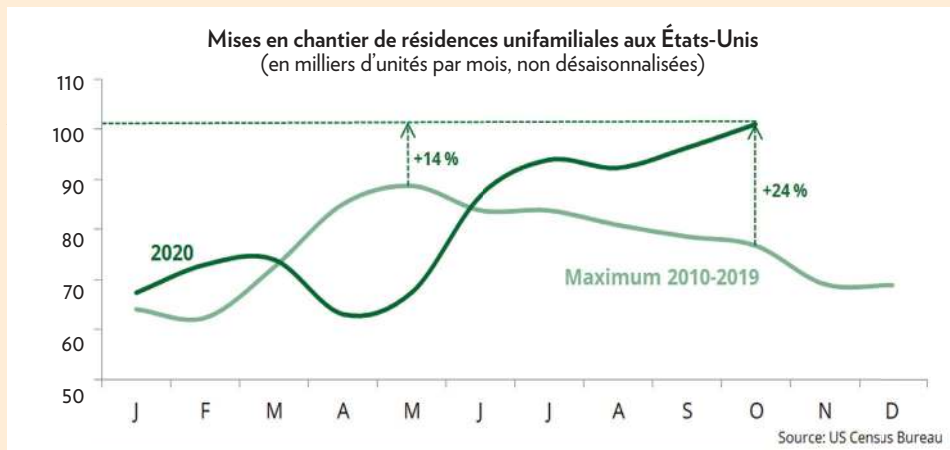
Il est particulièrement intéressant de voir que la demande atteint généralement son apogée entre les mois de mai et de juillet, alors que la conjoncture actuelle fait fi de la saisonnalité clas-



Ainsi, plusieurs acteurs du milieu forestier anticipent un retour au sommet pour le prix du bois d'œuvre. Il faut dire que l'équilibre entre l'offre et la demande est particulièrement tendu, alors que les distributeurs de bois d'œuvre ont de la difficulté à bâtir leurs inventaires à l'approche de la saison de la construction de 2021. En 2018 et 2019, l'industrie nord-américaine avait à sa disposition plus de 6,5 G PMP de bois d'œuvre avant l'arrivée du pic saisonnier d'avril et mai lorsque les

En octobre 2020, le rythme de mises en chantier des résidences unifamiliales était supérieur de 24 % au maximum atteint au cours de ce mois pendant la dernière décennie.

La combinaison d'un faible niveau d'inventaire et d'une demande beaucoup plus importante que prévu à cette période de l'année devrait soutenir le prix du bois d'œuvre. De plus, les risques d'une perturbation de la chaîne d'approvisionnement causée par une défaillance du transport sur rail



construction démarrent. Actuellement, ces inventaires sont 12 % moins élevés tandis que le niveau des mises en chantier est supérieur.

Les températures particulièrement clémentes ont prolongé de quelques semaines la construction résidentielle dans le nord-est et le midwest

lors de la saison hivernale ou de la fermeture de scieries dont les travailleurs seraient infectés par la COVID-19 semble vraisemblable. Il appert donc probable que le prix du bois d'œuvre restera élevé pour un moment.

Vincent Bouvet
Économiste forestier

¹ Un contrat à terme constitue un engagement d'acheter (pour l'acheteur), de vendre (pour le vendeur) un actif sous-jacent à un prix fixé dès aujourd'hui, mais pour une livraison et un règlement à une date ultérieure. Ces contrats à terme sont échangés à la bourse.

Les scieurs résineux ont le vent dans les voiles

Le dynamisme de l'activité immobilière aux États-Unis continue d'éclipser le reste de l'économie. Après 10 mois de pandémie, les dépenses de consommation en services sont toujours fortement en recul, tandis que celles des biens durables, comme les maisons et les voitures, n'ont jamais été aussi importantes. Évidemment, la baisse des taux d'intérêt à des niveaux planchers, un soutien fiscal important et les mesures de distanciation sociale alimentent le boom du secteur immobilier. Ce dynamisme est notamment lié à la résilience du marché de l'emploi des universitaires. Précisons que cette catégorie de travailleurs a déjà retrouvé le plein emploi. Or, l'implantation du télétravail à grande échelle chez ces travailleurs a grandement favorisé la construction de maisons unifamiliales en banlieue ou en milieu rural.

Par conséquent, la hausse des activités de construction résidentielle a accru la demande pour le bois d'œuvre résineux. Ce produit a surpassé toutes les attentes en 2020 et est très bien positionné pour connaître une excellente année 2021 alors que le consensus table sur une croissance de 10,2 % de la construction de résidences unifamiliales aux États-Unis.

Cette progression soutenue arrive au moment où la capacité de production de l'industrie nord-américaine de bois d'œuvre est sous pression. À court terme, les niveaux d'inventaires sont nettement insuffisants pour satisfaire la demande sous-jacente, tandis qu'à moyen terme, le déclin de la production en Colombie-Britannique limite la probabilité d'une forte réponse à mesure que la possibilité forestière de cette région diminue. Ainsi, l'équilibre du marché du bois d'œuvre repose en grande partie sur la capacité du Sud des États-Unis d'accroître rapidement sa production afin d'augmenter l'offre sur le marché nord-américain. Bien que plusieurs investissements aient été annoncés dernièrement dans cette région, il reste à voir si ceux-ci permettront de produire suffisamment de bois d'œuvre rapidement.

Le contexte actuel est donc très favorable aux scieurs nord-américains. La pandémie a provo-

qué une surchauffe de la demande pour le bois d'œuvre, alors que la capacité de production est insuffisante à court terme. Le débalancement de l'offre et de la demande a créé des conditions de rareté, ce qui s'est traduit par une rentabilité record des activités de sciage.

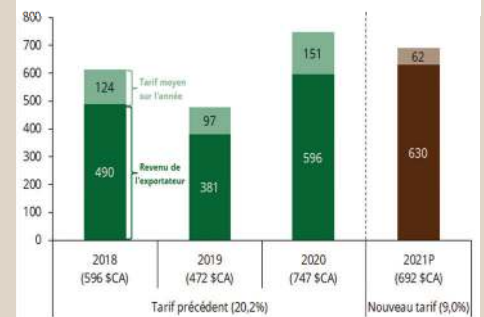
À preuve, le prix du contrat à terme sur le bois d'œuvre résineux se situe toujours au-delà de la barre des 1 000 \$ CA/MPMP. Sur une année complète, le prix du bois d'œuvre a atteint en moyenne 747 \$ CA/MPMP en 2020, en progression de 58 % par rapport à l'année précédente.

La conjonction de ces éléments amène la plupart des PDG de l'industrie à afficher un optimisme marqué quant aux perspectives du bois d'œuvre. À ce stade-ci, les scieurs font leur possible pour maximiser leur production afin de tirer profit des prix record. Avec un bénéfice d'exploitation moyen de 300 \$ CA/MPMP pour les scieurs de résineux dans l'est du Canada au troisième trimestre et un prix de vente légèrement inférieur au quatrième trimestre, les opérations de sciage pourraient difficilement être plus rentables.

La situation devrait demeurer largement favorable en 2021, alors que le prix moyen du bois d'œuvre devrait se maintenir à environ 690 \$

CA/MPMP, bien au-delà de sa moyenne historique qui oscille aux alentours de 570 \$ CA/MPMP depuis 1996. La baisse de prix du bois d'œuvre d'une année à l'autre sera compensée par la diminution récente des tarifs douaniers de 20 % à 9,0 %. Étant donné que la moitié du bois d'œuvre produit au Québec est exporté vers les États-Unis, cela diminuera les coûts à l'exportation pour les scieries réalisant des affaires au sud de la frontière. Une fois les tarifs soustraits, les revenus dégagés par les scieries exportatrices en 2021 devraient être plus importants que ceux de 2020. Rappelons que la dernière année fut faste pour les scieurs alors qu'ils ont généré des marges bénéficiaires record.

Impact des tarifs douaniers sur le prix du bois d'œuvre (en \$ CA/MPMP)



Note : Les montants affichés ont été ajustés en fonction du taux de change et de l'inflation.

Sources : FEA, FRED, RBC, RISI, RL, BMO

Compilation et analyse : Fédération des producteurs forestiers du Québec

Vincent Bouvet
Économiste forestier

Prix de vente, coût et résultat d'exploitation des scieries de l'est du Canada inscrites en bourse (\$ CA/MPMP)



Notes :

1. Les montants affichés ont été ajustés en fonction du taux de change et de l'inflation.
2. Les prix de vente et les coûts d'exploitation sont dérivés des états financiers des divisions de bois d'œuvre de Produits forestiers Résolu (PFR) et de Rayonier Advanced Materials (RYAM).
3. Le prix de vente pour le quatrième trimestre est basé sur les indices de prix, alors que nous avons supposé que le coût de production soit stable entre les deux derniers trimestres.

Sources : FRED, PFR, RYAM

Compilation et analyse : Fédération des producteurs forestiers du Québec

Prime sur l'engagement à produire un volume pour l'usine Domtar inc.

Afin de répondre à la demande de stabiliser l'approvisionnement à l'usine Domtar inc., les administrateurs du Syndicat ont décidé de poursuivre la bonification pour le prix des feuillus-mélangés (FMB) et des peupliers (TRB) livrés pour les producteurs qui s'engageront par écrit à produire un volume de bois pour l'année 2021. Par écrit veut dire, les producteurs qui complètent leur demande de contingent dans les délais demandés et les producteurs de 200 TMA et plus qui ont complété le formulaire personnalisé envoyé par la poste.

En effet, les producteurs qui produiront et livreront la totalité de leur engagement de production recevront une prime qui reste à déterminer.

Ceux qui produiront partiellement leur engagement pour l'année recevront le prix provisoire 2021 uniquement. L'ajustement du prix se fera en février ou mars 2022.

Historique du plan conjoint et négociation collective

Quelle est l'origine de l'organisation des propriétaires forestiers dans les Cantons de l'Est?

Elle provient d'une indignation des agriculteurs, qui étaient tous propriétaires forestiers, et qui remonte à 1940 pour les prix obtenus auprès des marchands et des commerçants de bois qui eux, vendaient leur bois directement aux papetières. Les prix offerts aux agriculteurs sont de beaucoup inférieurs à ceux offerts aux commerçants de bois.

Quels étaient les prix du bois à cette époque?

En 1940, il était de 6 \$ à 7 \$ la corde de quatre (4) pieds (128 pieds cubes) de bois livré à l'usine et de 6 \$ à 15 \$ la corde en 1949, selon le marchand ou le commerçant de bois avec qui l'agriculteur faisait commerce. En 1952, le prix de la tonne de papier journal augmente de 20 \$. Simultanément, le producteur de bois voit son prix diminuer de 5 \$ la corde. Suite à des pressions auprès du gouvernement pour obtenir le même prix que payaient les usines pour le bois des terres de la Couronne, il atteindra 20 \$ la corde en 1960.

Comment s'organisent les propriétaires forestiers ensuite?

Au cours de l'année 1962, les délégués présents au congrès régional de l'Union des Cultivateurs Catholiques (UCC) votent pour la formation d'un comité provisoire afin d'entreprendre les démarches pour mettre en place et faire voter un plan conjoint en vue d'organiser la vente de bois dans la région.

Quand le Syndicat et le Plan conjoint voient-ils le jour?

Le Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie est incorporé en vertu de la Loi des syndicats professionnels le 15 septembre 1962. Le Plan conjoint est approuvé par la Régie des marchés agricoles le 28 juillet 1965.

Quand la négociation collective se met-elle en place?

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec approuve le règlement de vente de bois en commun du Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie qui entre en vigueur le 1^{er} avril 1971. Le Syndicat rencontre ensuite les papetières de la région afin de négocier les conditions de mise en marché du bois de pâtes et papier pour l'année en cours.

Est-ce qu'il y a de l'opposition à l'époque?

Oui. Le 14 avril 1971, les marchands et commerçants de bois, que l'on surnomme « broker », forment un groupe de pression afin d'empêcher la négociation collective pour le bois de pâtes et papier.

Pourquoi s'opposent-ils?

Parce qu'ils sont des intermédiaires entre les papetières et les propriétaires forestiers, qu'ils agissent comme « concentrateurs » de volumes de bois et qu'ils en retirent des avantages financiers vendant le bois beaucoup plus chers aux papetières que ce qu'ils donnent aux propriétaires forestiers.

Vont-ils réussir à empêcher la négociation collective?

Non. En 1981, le Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie va réussir à obtenir l'accord de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec pour appliquer son règlement sur l'exclusivité de la vente du bois dans la région. La négociation collective se met en place définitivement pour les bois de pâtes et papier et les intermédiaires sont écartés.

Est-ce que les propriétaires forestiers vendaient beaucoup de bois de sciage dans les années 1980 et avant?

Non. C'était des volumes négligeables et la très grande majorité du bois était vendu en sapin-épinette aux papetières en longueur de quatre (4) pieds. Les scieurs de bois étaient des acheteurs marginaux à l'époque. Il y avait beaucoup de petits moulins familiaux dans plusieurs municipalités du territoire pour la consommation locale.

Est-ce que c'est toujours le cas aujourd'hui?

Non. En 2019, les propriétaires forestiers du Sud du Québec ont mis en marché 66 % de leurs volumes de bois en sciage ce qui a représenté 73 % de leurs revenus totaux. 80 % de ce volume était du sciage sapin-épinette. Le sapin-épinette est donc la grande majorité du bois de sciage mis en marché. L'année 2020 s'annonce pratiquement similaire.

Est-ce que les propriétaires forestiers du sud du Québec reçoivent un prix équitable pour leur sciage sapin-épinette actuellement?

Il est légitime de se poser la question. Le prix du bois rond de sciage sapin-épinette payé au propriétaire forestier a perdu 37 % de sa valeur en 15 ans en dollars constants de 2020 et un recul de 7 % par rapport à 2019. Le SPFSQ ne considère pas cette situation comme normale.

Qu'en est-il du prix des produits du sciage sapin-épinette vendu par les usines?

Depuis 15 ans, l'indice des prix pour le panier de produits vendus par les scieurs de sapin-épinette (PRIBEC) a augmenté de 15 % en dollars constants de 2020, ce qui contraste avec la baisse du prix du bois rond. En 2020, un record historique a été atteint sur les marchés pour le bois vendu par les usines sur les marchés et dans les quincailleries qui a généré une hausse de 31 % en un an en dollars constants, alors que le producteur subissait une baisse de 7 % pour la même période.

Est-ce qu'il est pertinent de négocier collectivement le sciage résineux sapin-épinette aujourd'hui?

Oui, plus que jamais. Au sud du Québec, il n'existe aucune négociation structurée entre le propriétaire forestier et l'usine. C'est l'usine qui décide du prix minimum qu'ils offrent aux propriétaires forestiers et il peut offrir des prix supérieurs à certains « concentrateurs » de volume. Ce n'est pas toujours le propriétaire forestier qui profite de ces prix supérieurs, comme à l'époque des commerçants de bois dans les pâtes et

papier. La négociation collective permettra d'obtenir des prix de bois rond qui reflètent mieux les prix obtenus par les usines pour tous les propriétaires forestiers, petits comme grands, comme ça se fait actuellement dans six autres régions du Québec.

Quand les propriétaires forestiers pourront bénéficier de la négociation collective du sciage résineux sapin-épinette au sud du Québec?

Les propriétaires forestiers ont voté à 76 % le 9 novembre 2017 en faveur de la négociation collective du sciage résineux sapin-épinette en assemblée générale spéciale. Depuis ce temps, la compagnie Domtar inc., le Conseil de l'industrie forestière du Québec et certains entrepreneurs de récolte s'opposent devant la Régie des marchés agricoles. Le Syndicat défend la décision des propriétaires forestiers. Les procédures sont toujours en cours. Nous espérons avoir une décision favorable de la Régie à l'été 2021.

Comment aider la négociation collective du sciage résineux sapin-épinette?

En assistant aux activités syndicales, en soutenant vos administrateurs et en exigeant que les intérêts du propriétaire forestier soient défendus contre les intérêts divergents de l'industrie, de certains entrepreneurs en récolte et de certains transporteurs qui viennent détourner le débat dans les assemblées des propriétaires forestiers.

LE PORTAIL DE FORMATION DU SPFSQ

Un nouveau guichet unique pour la formation continue des producteurs forestiers

Le Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec (SPFSQ) travaille actuellement à la mise en place d'un nouveau portail en ligne accessible à toutes et tous, pour la prochaine période d'inscription pour les formations.

La création de ce portail s'inscrit dans la volonté de doter le SPFSQ d'outils de gestion plus modernes qui permettront à toute l'équipe d'être encore plus efficace tout en bonifiant le service envers les producteurs.

Cette nouvelle plateforme, à la fine pointe de la technologie, permettra aux producteurs d'interagir rapidement et de façon sécuritaire en tout temps pour accéder à leurs dossiers, consulter le programme de formations, gérer leurs inscriptions, s'inscrire à des événements, payer des factures en ligne et plus encore.

La procédure à suivre pour y accéder sera la même qu'auparavant, il suffira de rejoindre la page formations sur le site Internet du SPFSQ.

Surveillez la prochaine programmation 2021-2022 qui sera disponible d'ici juin 2021. Restez à l'affût, les places sont limitées. Si vous avez des commentaires, n'hésitez pas à les transmettre par courriel à spsfq@upa.qc.ca.

Tableau de bord des marchés du sciage résineux sapin-épinette

Émission des contingents pour la période « HIVER 2021 »

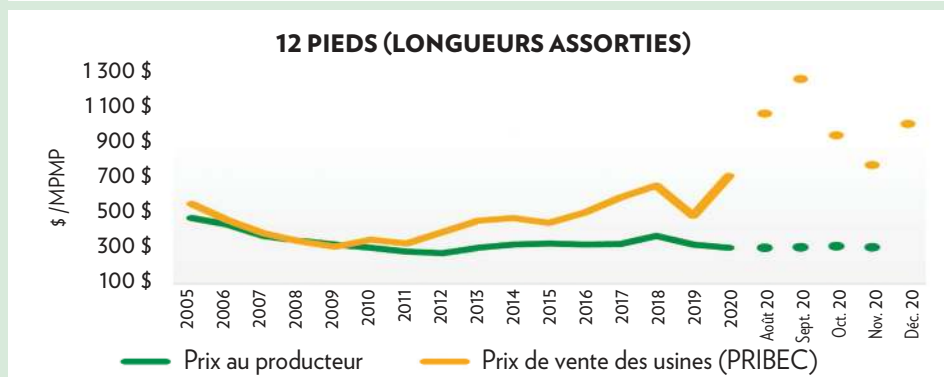
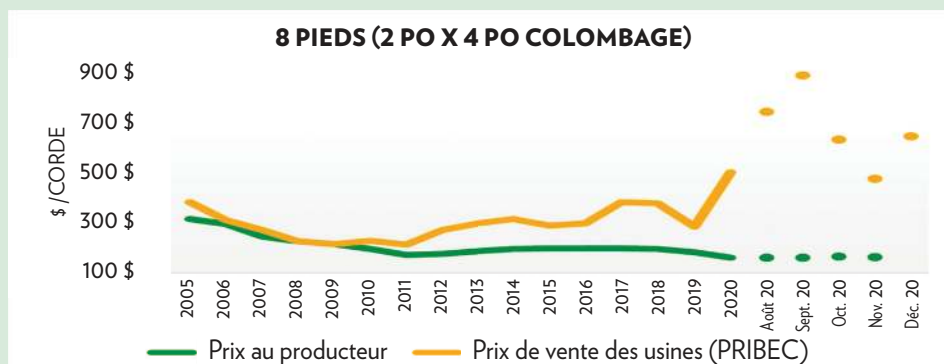
TABLEAU DE L'ÉVOLUTION DU PRIX DU BOIS DE SCIAGE SAPIN-ÉPINETTE

Prix moyens annuels et mensuels (en \$ 2020 constants)

Année	8 pieds (2" par 4" colombage)			12 pieds (longueurs assorties)			Copeaux
	PRODUCTEUR (1)	USINE DE SCIAGE (2)	DIFFÉRENCE	PRODUCTEUR (1)	USINE DE SCIAGE (2)	DIFFÉRENCE	
	\$/ corde	\$/ corde	\$/ corde	\$/ Mpmp	\$/ Mpmp	\$/ Mpmp	\$/ tma
2005	318 \$	384 \$	66 \$	482 \$	559 \$	77 \$	159 \$
2006	299 \$	312 \$	13 \$	446 \$	469 \$	23 \$	153 \$
2007	249 \$	274 \$	25 \$	380 \$	397 \$	17 \$	148 \$
2008	228 \$	228 \$	-	353 \$	350 \$	(4) \$	179 \$
2009	219 \$	218 \$	(1) \$	334 \$	322 \$	(12) \$	183 \$
2010	200 \$	232 \$	32 \$	313 \$	361 \$	47 \$	124 \$
2011	175 \$	217 \$	42 \$	293 \$	338 \$	45 \$	131 \$
2012	179 \$	274 \$	95 \$	286 \$	402 \$	116 \$	111 \$
2013	191 \$	300 \$	109 \$	315 \$	467 \$	152 \$	86 \$
2014	200 \$	318 \$	118 \$	333 \$	482 \$	148 \$	91 \$
2015	202 \$	292 \$	89 \$	337 \$	455 \$	118 \$	85 \$
2016	201 \$	301 \$	100 \$	334 \$	511 \$	178 \$	79 \$
2017	202 \$	384 \$	182 \$	335 \$	598 \$	263 \$	73 \$
2018	200 \$	379 \$	179 \$	382 \$	663 \$	281 \$	71 \$
2019	185 \$	287 \$	101 \$	333 \$	494 \$	161 \$	81 \$
2020	165 \$	503 \$	338 \$	316 \$	717 \$	401 \$	100 \$
août-20	167 \$	741 \$	574 \$	316 \$	1 069 \$	753 \$	100 \$
sept-20	166 \$	885 \$	719 \$	319 \$	1 261 \$	942 \$	100 \$
oct-20	171 \$	630 \$	459 \$	326 \$	945 \$	619 \$	100 \$
nov-20	169 \$	477 \$	308 \$	320 \$	780 \$	460 \$	100 \$

(1) Prix moyen au propriétaire en bordure de chemin. Source : SPFSQ

(2) Prix provenant de l'indice PRIBEC. Source : Direction Économie et marchés CIFQ



Le Syndicat a procédé, en décembre dernier, à l'envoi des contingents pour la période « HIVER 2021 », soit du 1^{er} janvier au 29 mai.

POUR LES FEUILLUS

L'émission à 100 % des demandes pour 32 000 tma à 135 producteurs. Ce qui représente environ 1 560 chargements.

POUR LES PEUPLIERS

L'émission à 100 % des demandes pour 26 600 tma à 220 producteurs. Ce qui représente environ 1 500 chargements.

POUR LES RÉSINEUX

L'émission n'a pas eu lieu. Nous n'avions pas un engagement ferme de l'acheteur pour des achats sur plusieurs mois

Pour la période « ÉTÉ », si ce n'est déjà fait, vous avez jusqu'au 30 avril pour compléter et retourner votre demande de contingent dont vous trouverez le formulaire à la page 20 du présent bulletin. Vous devez vous choisir un transporteur dont la liste est disponible à la page 19.

Il est important de vous assurer de nous transmettre votre demande de contingent pour pouvoir obtenir votre permis de mise en marché.

Pour faciliter votre inscription, vous trouverez un formulaire de contingent à remplir sur le site internet du SPFSQ au www.spbestrie.qc.ca au menu « La mise en marché / Demande de contingent »

Prime de dégel et autres compensations au transport 2021

Les livraisons en temps de dégel se font sur une base volontaire. Aucune prime n'est payée par les usines. La convention de transport prévoit une prime de 13% pour les bois livrés à la Domtar inc. et à la Menuiserie d'East Angus, payable par le producteur. Si vous demandez à votre transporteur de livrer du bois à pâtes et de palette en temps de dégel, vous aurez à payer un surplus de 13% sur le transport à moins que le transporteur soit d'accord à recevoir le tarif régulier.

AUTRES COMPENSATIONS

Pour les chargements incomplets, le transporteur peut réclamer au Syndicat un montant de 40 \$ s'il doit se déplacer à plus de 30 minutes entre les deux localisations.

Pour les chargements contenant plus d'un groupe d'essences et obligeant ainsi le transporteur à revenir sur la balance chez Domtar inc., il pourra facturer le Syndicat d'un montant de 25 \$ qui sera également enlevé sur le paiement du producteur.

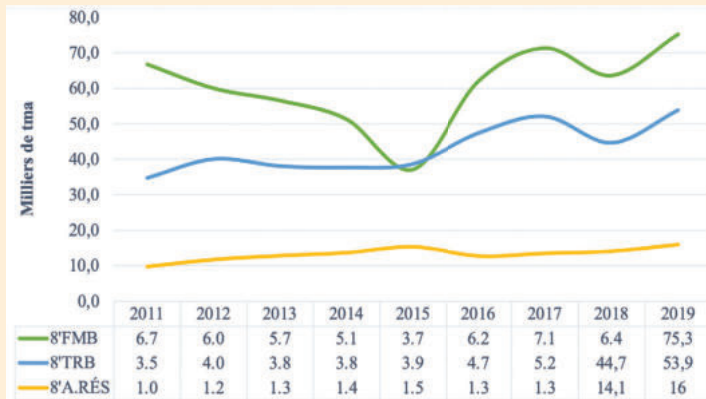
Bilan de la mise en marché pour l'année 2019

LE BOIS À PÂTE

L'entreprise Domtar inc. a acheté un total de 136 909 tma de feuillus, peupliers et autres résineux en 2019. Ce volume représente une augmentation de 19 % par rapport à 2018. Les volumes livrés ont été répartis comme suit : 72 209 tma de feuillus mélangés (53 %), 52 035 tma de peupliers (38 %) et 12 665 tma d'autres résineux (9 %).

La moyenne des dix dernières années de livraison (2010-2019) étant de 113 550 tma, le volume livré en 2019 représente une augmentation de 21 % par rapport à la moyenne.

LIVRAISONS DE FEUILLUS, PEUPLIERS ET AUTRES RÉSINEUX (Pâtes)



LES BOIS D'EXPORTATION

En 2019, le volume de bois à pâte exporté de l'autre côté de la frontière est de 67 083 mcs comparativement à 41 016 mcs en 2018, soit une augmentation de 64 % explicable en grande partie à la réouverture de la machine à carton ondulé, numéro 3 chez Verso Paper à Jay, Maine. La moyenne des cinq dernières années de livraison (2015-2019) étant de 31 668 mcs, le volume livré en 2019 représente une hausse de 89 %. Le groupe d'essence sapin-épinette représente 36 % du volume total, les autres résineux 33 %, les feuillus 15 % et les peupliers 17 %.

LIVRAISONS TOTALES PÂTES

Si on inclut aux volumes de bois feuillus mélangés, peupliers et autres résineux livrés chez Domtar, ceux expédiés aux États-Unis, ainsi que les prélevés directs en provenance de l'entente avec Domtar, c'est 344 017 mcs qui ont été livrés pour le secteur des pâtes et papiers représentant une augmentation de 25 % par rapport aux livraisons 2018. La moyenne des cinq dernières années de livraison (2015-2019) étant de 280 576 mcs, le volume livré en 2019 représente une augmentation de 23 % par rapport à la moyenne.

MISE EN MARCHÉ PAR SECTEUR 2019 (PÂTES)

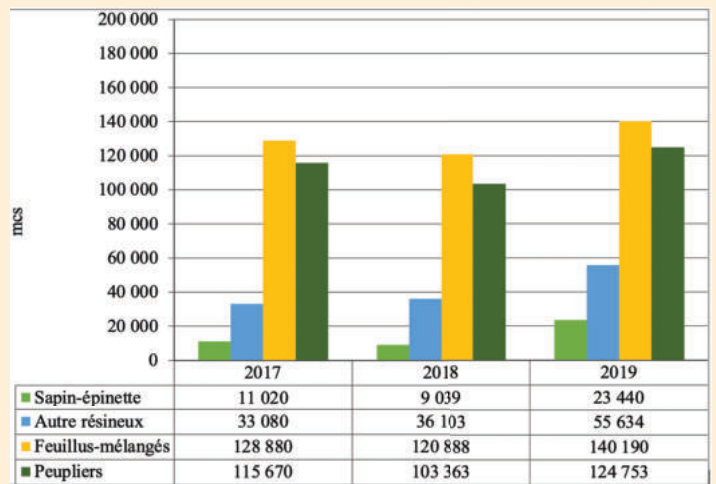
Secteurs	Mètres cubes solides (mcs)					Secteur % total
	SEB	A.RÉS	FMB	TRB	Total	
#1 Le Granit	3 683	5 150	10 520	17 509	36 862	11%
#2 Les Sources	3 722	8 856	15 302	13 424	41 305	12%
#3 Le Haut-Saint-François	4 591	9 236	27 556	19 888	61 270	18%
#4 Coaticook-Memphrémagog	6 688	14 589	43 048	24 903	89 228	26%
#5 Le Val-Saint-François	4 677	8 975	15 776	22 664	52 092	15%
#6 La Montérégie	78	8 829	27 988	26 366	63 261	18%
Total SPFSQ	23 440	55 634	140 190	124 753	344 017	100%
%	7%	16%	41%	36%	100%	

En 2019, les volumes de bois destinés aux papeteries ont représenté 34 % de tous les volumes vendus par les propriétaires forestiers du sud du Québec. L'ensemble de cette mise en marché a généré en 2019 des transactions totales aux usines de pâtes et papier de 13,5 M\$.

De plus, en 2019 la compensation pour le carburant, qui tient compte des fluctuations mensuelles du prix du diesel, payé par Domtar et remis aux transporteurs, a totalisé 285 315 \$, soit 8,42 % du coût total de transport payé.

En 2019, nous n'avons connu aucun inventaire significatif de bois feuillus ou de peupliers et la compagnie Domtar inc. a acheté tout ce que les producteurs ont produit dans l'année. Nous avons dû prendre entente avec l'acheteur pour prolonger nos livraisons du groupe autres résineux étant donné que le volume accordé en début d'année par Domtar inc. pour ce produit était atteint dès septembre 2019.

LIVRAISONS TOTALES (Pâtes)



LE BOIS DE SCIAGE

Les prix pour le bois d'œuvre ont commencé l'année 2019 avec une stabilité qui s'est poursuivie tout le premier trimestre. Le déclin observé à partir du mois de mai a été imposant et c'est poursuivi pour le reste de l'année. Les prix des billes de sapin et d'épinette ont diminué de 5 % dans le bois court et de 10 % dans le bois long. Malgré cela, il s'est transigé au Syndicat un volume comparable à 2018 de bois de sciage.

Le volume total de bois de sciage transigé par le Syndicat en 2019 est de 655 096 mcs. Ce volume représente une baisse de 1 % par rapport à 2018. Les volumes livrés sont à 80 % de sapin-épinette, 11 % d'autres résineux (pins, pruche, mélèze et cèdre), 7 % de feuillus durs et 2 % de peupliers. La demande de bois de sciage a été constante jusqu'en fin d'année permettant une année de livraison comparable à 2018.

SPÉCIFICATIONS ET PRIX MOYENS POUR CERTAINES ESSENCES POUR LE GROUPE SCIAGE RÉSINEUX

Essences	Longueur	Prix au chemin 2016	Prix au chemin 2017	Prix au chemin 2018	Prix au chemin 2019	Variation (%) 2019/2018
Sapin-épinette	8'	189 \$/corde	193 \$/corde	194 \$/corde	184 \$/corde	-5%
	10' à 16'	332 \$/Mmpmp	338 \$/Mmpmp	384 \$/Mmpmp	345 \$/Mmpmp	-11%
Cèdre	10' et 12'	n/d	328 \$/Mmpmp	302 \$/Mmpmp	337 \$/Mmpmp	10%
Pruche	12' à 16'	245 \$/Mmpmp	283 \$/Mmpmp	273 \$/Mmpmp	284 \$/Mmpmp	4%
Pin blanc	12' à 16'	285 \$/Mmpmp	262 \$/Mmpmp	282 \$/Mmpmp	274 \$/Mmpmp	-3%
Mélèze	12' à 16'	258 \$/Mmpmp	222 \$/Mmpmp	223 \$/Mmpmp	221 \$/Mmpmp	-1%

Pour les feuillus, les prix au chemin de l'érable à sucre et du peuplier faux-tremble ont connu des baisses respectives de 20 % et 19 %. Pour la première fois, un volume non négligeable de noyer et de tilleul fut livré. Sur les marchés de bois scié, les barrières tarifaires imposées par la Chine aux États-Unis ont ralenti la demande de chêne, frêne et cerisier.

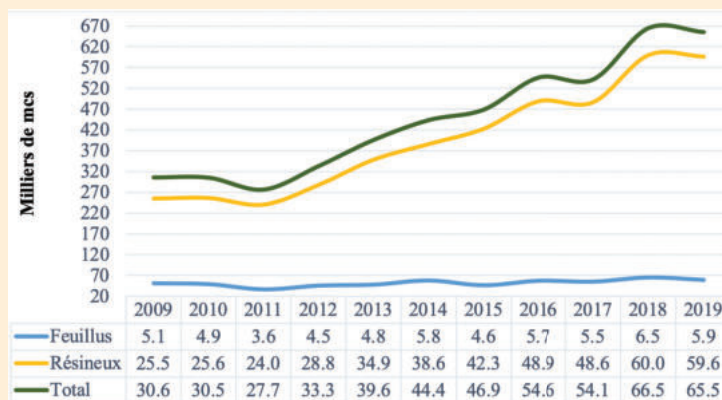
LE BOIS DE PALETTE

Il s'est produit 3 027 cordes (14 620 mcs) de bois destiné à la palette en 2019, soit 673 cordes de moins qu'en 2018 pour des transactions totales de 815 258 \$. Les producteurs ont reçu 633 509 \$, soit 78 % du prix à l'usine.

EN GÉNÉRAL, POUR LE BOIS DE SCIAGE

En 2019, c'est 655 100 mcs de bois qui a été livré aux différentes usines de sciage en provenance du territoire du Plan conjoint des Producteurs forestiers du Sud du Québec. Voici le graphique de l'évolution des livraisons du bois de sciage pour la période 2009-2019.

ÉVOLUTION DES LIVRAISONS DU BOIS DE SCIAGE



LA RISTOURNE AUX PRODUCTEURS

La ristourne représente l'argent retourné aux producteurs et provenant du fonds de péréquation des prix du bois. Avec ce règlement (*Règlement sur la péréquation des prix du bois des Producteurs forestiers du Sud du Québec*), les producteurs obtiennent un prix uniforme pour chaque groupe

d'essences vendu aux papetières et à la palette, peu importe la provenance du bois sur le territoire. Les frais de transport par groupe d'essences et destination sont ainsi les mêmes pour le producteur qui livre à une papetière et à la palette.

La ristourne 2019 pour le bois à pâte totalise 143 781 \$ et la ristourne 2019 pour le bois de palette totalise 13 622 \$ retournés aux producteurs au prorata des volumes vendus par groupe d'essences et de destination. Voici les prix finaux pour le bois pâte et le bois de palette.

PRIX FINAUX AUX PRODUCTEURS 2019

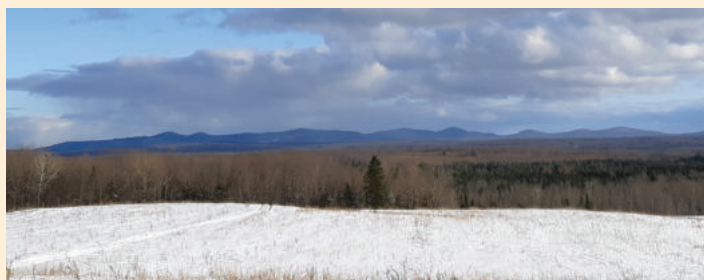
Domtar		
Groupe d'essences	Prix finaux	Prix finaux
Feuillus mélangés	74,09 \$/tma	Environ 179 \$/corde 8'
Peupliers	69,00 \$/tma	Environ 134 \$/corde 8'
Autres résineux	54,44 \$/tma	Environ 102 \$/corde 8'
Menuiserie d'East Angus		
Groupe d'essences	Prix finaux (\$/corde)	
102" FMB	247,66	
92" FMB	242,66	
102" TRB	168,13	
92" TRB	163,13	
92" & 102" MÉL	163,00	

UN RÉSUMÉ POUR L'ENSEMBLE DE LA MISE EN MARCHÉ DE L'ANNÉE 2019

C'est 1 594 entités qui ont produit 999 114 mcs de bois, réparti à 344 017 mcs pour le bois à pâtes (34 %) et 655 096 mcs pour le bois de sciage (66 %). La production totale est à 68 % en résineux et 32 % en feuillus. Ce volume représente une augmentation de 7 % des livraisons totales par rapport à 2018. Voici le tableau de la mise en marché par secteur.

MISE EN MARCHÉ PAR SECTEUR 2019 (TOTALES)

Secteurs	Mètres cubes solides (mcs)					Secteur % total
	A. RÉ	FMB	RÉS.	TRB	Total	
#1 Le Granit	17 566	14 817	117 228	19 587	169 198	17%
#2 Les Sources	15 498	22 261	128 622	16 472	182 854	18%
#3 Le Haut-Saint-François	16 599	36 042	130 984	23 012	206 637	21%
#4 Coaticook-Memphrémagog	32 048	55 201	105 368	27 640	220 257	22%
#5 Le Val-Saint-François	20 130	22 325	54 714	24 812	121 982	12%
#6 La Montérégie	26 194	35 027	10 280	26 684	98 186	10%
Total SPFSQ	128 037	185 672	547 197	138 207	999 114	100%
%	13%	19%	55%	13%	100%	



RAPPORT ANNUEL 2019

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le *Rapport annuel 2019* sur la page Internet des activités syndicales de votre Syndicat à l'onglet *Les assemblées générales* (https://spbestrie.qc.ca/wp-content/uploads/2020/12/Rapport_annuel_2019_complet-pdf).

Bilan très positif de la vérification 2020

Saviez-vous que la certification forestière est un processus d'amélioration continu et que les audits de surveillance annuelle permettent de faire le point sur le niveau de conformité de nos activités d'aménagement forestier?



Olivier Côté

Cette année, la gestion forestière du certificat de groupe de Forêts privées certifiées du Québec (FPCQ) était évaluée sur le respect des lois, les bénéfices de la forêt ainsi que sur les critères annuels tels que le respect de la santé et sécurité des travailleurs, la planification et le suivi des travaux d'aménagement, le respect du taux de récolte ainsi que la mise en place de modalités pour la protection des éléments sensibles lors de travaux d'aménagements forestiers.

La semaine d'audit fut composée d'entrevues téléphoniques avec des opérateurs de machinerie, des responsables de chantiers de coupe et des gestionnaires de territoire des dix groupements et conseillers forestiers du territoire de la Gaspésie, de la Montérégie et de l'Estrie en plus d'entrevues avec différentes parties intéressées.

Le constat qui en ressort est que FPCQ et ses partenaires utilisent les bonnes méthodes de travail, portent un souci attentif à l'environnement et sont rigoureux dans l'exploitation des boisés de leurs membres. Le certificat de groupe pour les activités d'aménagement forestier et de chaîne de traçabilité selon le Forest Stewardship Council® (FSC), certificat numéro FSC-C015405 est donc reconduit. Merci à tous pour votre collaboration!

La prochaine évaluation aura lieu à l'automne 2021 et portera sur le droit des travailleurs et leur condition de travail, la planification de l'aménagement, le suivi et l'évaluation des objectifs d'aménagement et des impacts des activités d'aménagement.

Pour plus de détails sur la norme d'aménagement forestier, nous vous invitons à consulter le site Internet de FSC® Canada à l'adresse suivante : <https://ca.fsc.org/fr-ca/fsc-certification/forest-management-certification>. En tout temps, vous pouvez contacter votre Syndicat des producteurs forestiers pour toutes questions relatives à la certification forestière.

Avez-vous votre forestier de famille ?

DES PROFESSIONNELS À LA GRANDEUR DU QUÉBEC

Un réseau de conseillers forestiers est à l'œuvre pour guider les propriétaires de lots boisés désireux de faire réaliser :

1. un plan d'aménagement forestier;
2. une plantation d'arbres forestiers;
3. des travaux de récupération d'arbres affectés par une épidémie d'insectes, un verglas ou des vents violents;
4. des éclaircies permettant d'améliorer les peuplements forestiers;
5. la réfection de chemins forestiers;
6. la délimitation des milieux forestiers sensibles nécessitant une protection.

UN SOUTIEN GOUVERNEMENTAL OFFERT À TOUS

Une mesure de remboursement des taxes foncières pour les producteurs forestiers, offerte par le gouvernement du Québec, soutient la réalisation de travaux d'aménagement forestier.

Ce soutien permet d'obtenir un remboursement allant jusqu'à 85 % du montant des taxes foncières payées pour la partie boisée de ses lots, en échange des travaux d'aménagement forestier réalisés sur sa propriété.

Cette mesure reconnaît une vaste gamme de travaux, pourvu que leur réalisation soit sous la supervision d'un ingénieur forestier.

Tous les propriétaires possédant plus de quatre hectares de forêt sont admissibles s'ils sont enregistrés comme producteurs forestiers.

Pour trouver les conseillers forestiers œuvrant dans votre région, consultez le site foretprivee.ca/je-cherche-un-expert

Formation offerte pour les propriétaires de boisés

ABATTAGE DIRECTIONNEL ET DE PRÉCISION - NIVEAU AVANCÉ

Prérequis : Le cours d'abattage directionnel et de précision (de base) doit avoir été complété.

Important : Vous devez porter obligatoirement les équipements de sécurité minimum suivants : bottes de sécurité (norme CAN/CSA/Z195 ou à la norme NF EN345-2), pantalon forestier de sécurité (norme CAN/BNQ 1923-450-M91, catégorie A), casque avec grille et protecteur auditif (norme CAN/CSA-Z94.1) et gants à paume adhérente.

Contenu : S'adresse aux participants voulant parfaire les techniques apprises lors de leur précédente formation et qui souhaitent apprendre de nouvelles techniques qui les aideront à résoudre certaines situations problématiques de façon sécuritaire, ergonomique et efficace. Durant ce cours, nous verrons l'abattage des chicots, arbres avec pourriture au tronc, arbres encroués, arbres avec inclinaison latérale, arbres à tiges multiples et de perches fléchies.

DÉTAILS DE LA SÉANCE

Heures : 8 h à 16 h

Lieu : Sur le lot d'un producteur en Montérégie-Est

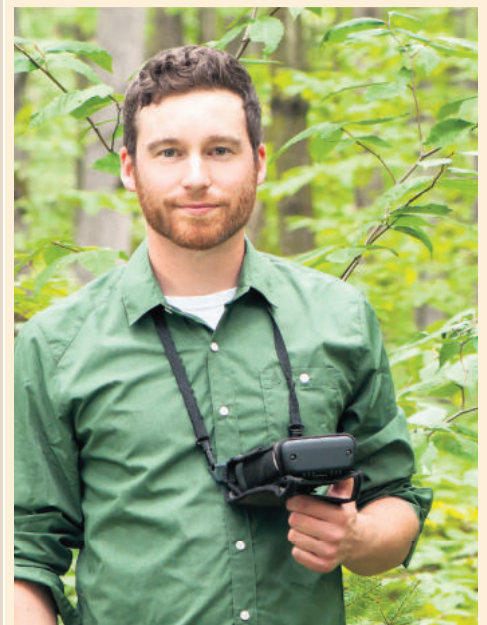
Formateur : M. Éric Quirion, formateur accrédité par la CNESST

Retrouvez l'ensemble de la programmation sur le site Internet du SPFSQ <https://spbestrie.qc.ca/formations>.

Pour des fins de protection d'assurances, les formations s'adressent exclusivement aux propriétaires dont les boisés sont situés sur le territoire du Plan conjoint des Producteurs forestiers du sud du Québec, incluant les conjoints(es), la parenté de 18 ans et plus et employée(es).

Vous pouvez vous inscrire en ligne au <https://spbestrie.qc.ca/formations>.

Inscription par téléphone : Mme Isabelle Dubois au 819 346-8905 poste 110 ou par courriel à idubois@upa.qc.ca.



Formation	Date	Lieu	Coût	Remarques
Abattage avancé	Le samedi 20 mars 2021	Sur le lot d'un producteur Montérégie-Est	90 \$	Reste 6 places

LISTE DES TRANSPORTEURS DE BOIS DU SPFSQ 2021

A.F.R.P. Marcoux inc.

a/s Francis Marcoux
47, rue Bellevue
Mansonville
450 292-3471
450 776-8567 (cell.)

Beloin, Georges ou Éric

438, Route 253
East Hereford
819 588-2341
819 844-2341

Bolduc, Francis

290, rue Legendre
Cookshire
819 342-9900

Breton Lorenzo & Fils inc.

444, chemin North Hill Stornoway
819 652-2350
819 652-2339 (garage)

Cabana, Simon

1855, chemin May
Coaticook
819 849-6433

Charpland inc.

a/s Marc Charpentier
115, chemin Charpentier C.P. 175
Sawyerville
819 889-2238
819 578-3230 (cell.)

Côté, Jasmin

1370, chemin Fitchbay
Magog
819 868-2621
819 560-2289 (cell.)

Côté, Korey

10, rue Pilon
Huntingdon
450 374-5699 (cell.)

Darveau, Mickaël

76, rue Allen
Windsor
819 574-4256

Desruisseaux, Dany

1180, rue Craig
Cookshire
819 820-5738 (cell.)

Entr. MN Nadeau inc.

a/s Natacha Martin
367, rue Principale,
Stoke, Qc J0B 3G0
819 571-1395

Entr. routier Davey Boulais inc.

129, du Verger
St-Alphonse de Granby
450 956-1425

Entr. U. Grenier inc.

a/s Urbain Grenier
377, Route 143
Saint-François-du-Lac
450 568-7335
450 746-9352 (cell.)

Excavation David Cooke inc. a/s

David Cooke
113, chemin Schweizer
Sutton
450 538-2256
450 525-1024 (cell.)

Faucher Marco

1365, Route 112 Ouest
Weedon
819 877-3079

Fréchette, André et Luc inc.

a/s Luc Fréchette
400, rue Principale
Saint-Georges-de-Windsor
819 828-3639
819 350-0232 (cell.)

Gestion Bolton inc.

a/s Patrick St-Denis
3078, chemin Noisieux
Dunham
450 522-3033 (cell.)

Inkel, Yves

125, chemin Simard
Martinville
819 349-9050 (cell.)

Lescault, Michel et Michael

37, chemin Petit Québec
La Patrie
819 888-2901
819 829-7033 (cell. Michael)
819 570-6835 (cell. Michel)

Logan, Frank & Fils inc.

a/s John ou Donald Logan
485, Route 249, C.P. 86
Windsor
819 845-4901
819 820-4836 (cell. John)
819 820-4840 (cell. Donald)

Loiselle, Mario

675, Route 214
Westbury
819 832-4413
819 820-5268 (cell.)

Lowry, Rainer

14, chemin Cookshire
Sawyerville
819 875-5459
819 820-6669 (cell.)

NJÉ Forestier inc.

a/s Nicolas Archambault
439, Route 220
Bonsecours
819 578-3680 (cell.)
450 532-5390

Opérations forestières Carbonneau inc.

a/s Simon-Étienne Carbonneau
952, Route 267
Laurierville
418 334-6913

Paquette, Yves

112, rue Morgan
Coaticook
819 679-2766 (cell.)

Pépin Lumber inc.

a/s Maurice Pépin
805, rue Rodrigue
Woburn
819 544-4641

Perron, Robert (Jimmy)

376, Route 253
Cookshire-Eaton
819 875-1036
819 679-5798 (cell. Robert)
819 574-2018 (cell. Jimmy)

Prévost, Émile & Fils inc.

99, Route 257 Nord
La Patrie
819 888-2513
819 570-3917 (cell.)

TMH inc.

a/s Mario Hallée
200, rue Després
Weedon
819 877-5922
819 588-5922 (cell.)

Transport Alpro inc.

a/s Alain Proteau
7947, Rang 6
Disraeli
418 449-3231
418 332-7933 (cell.)

Transport A.T.L.

a/s Adam Turmel-Larivière
23, ch. de la Longue-pointe
Beaulac-Garthy
418 281-4277 (cell.)

Transport Dallaire Express inc.

a/s Guy Dallaire
460, 5^e Rang Nord
Marston
819 583-2501
819 583-8478 (cell.)

Transport Daniel Garand inc.

685, rue Angus Nord
Westbury
819 347-4103

Transport Diane Lynch

a/s Claude Cloutier
660, Rang 3
Dixville
819 849-6723
819 571-0634 (cell.)

Transport For. G.C.

a/s Gilles Couture
3090, Montée du 4^e rang
Sainte-Madeleine
450 278-2702 (cell.)

Transport G.D.M. inc.

a/s Daniel Morin
2044, chemin Madore
Coaticook
819 849-4257
819 570-3289 (cell.)

Transport Gaston Morneau inc.

394, chemin Frank
Kingsbury
819 826-3144
819 571-1644 (cell.)

Transport Ghislain Carrier

720, chemin Notre-Dame-des-Mères
Sherbrooke
819 846-2026
819 571-1862 (cell.)

Transport Gilles Poudrier

447, Route 108 Est
Cookshire
819 875-1330
819 571-3552 (cell.)

Transport J. Mercier AFCW inc.

115, rue Principale
Ham-Nord
819 344-2232
819 432-1733 (cell. Jocelyn)

Transport Jean-Guy Rouleau inc.

a/s Francis Rouleau
25, rue du Québec
Ascot Corner
819 347-1369
819 571-1483 (cell.)
819 578-2516 (cell.)

Transport K.N.L. Brien inc.

a/s Kevin Brien
414, 12^e rang Est
Durham-Sud
450 522-2091 (Cell.)

Transport L.S. Leclerc inc.

a/s Stéphane Leclerc
3, rue Principale
Saint-François-Xavier
819 845-2877
819 571-4062 (cell.)

Transport Marc Blouin inc.

122, boul. Fortier
Saint-Isidore-de-Clifton
819 571-2509

Transport Martin Carrier inc.

666, rue Saint-Augustin
Woburn
819 544-9677
819 582-2565 (cell.)

Transport MCV inc.

a/s Gino Fecteau
149, rue du Pont
Saint-Ludger
819 548-5435
418 226-6715 (cell.)

Transport Michel Noël inc.

919, rue Moreau
Wickham
819 398-7535
819 479-9144 (cell.)
819 398-1122 (garage)

Transport Pascal Lizotte

235, chemin Gosford Sud
Saint-Joseph de Ham-Sud
819 877-5753

Transport Simon Bouffard inc.

241, rue du Parc Industriel
Saint-Romain
418 486-7087
418 209-7428
819 583-7780 (cell.)

Transport VMD Rhéaume inc.

a/s Vincent Rhéaume
530, Route 108
Cookshire-Eaton
819 875-1853
819 572-1853 (cell.)

Transport Yanne et Yan Côté inc.

580, 4^e rue Est
La Guadeloupe, Qc
819 572-5543

Veilleux Trans-Forêt inc.

a/s Yves Veilleux
1040, rue Craig Nord
Cookshire
819 875-3488
819 679-8072 (cell.)

Whalen Steven

185, rue Planche
Cookshire-Eaton
450 522-5490 (cell.)

DEMANDE DE CONTINGENT



Syndicat des
Producteurs forestiers
du Sud du Québec

4300, boul. Bourque
Sherbrooke (Québec) J1N 2A6
Téléphone : 819 346-8905
Télécopieur : 819 346-8909

NOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____

COURRIEL : _____

N° DE TPS : _____ N° DE TVQ : _____

TÉL. RÉG. : () _____ AUTRE : () _____

SIGNATURE : _____ DATE : / / 2021
J M A

TRANSPORTEUR : _____

CONTINGENTS ÉMIS PAR PÉRIODE POUR LES BOIS DE PÂTE

Nous désirons connaître la ou les
périodes de l'année où
vous désirez livrer votre bois.

**Vous devez compléter obligatoirement
ce formulaire pour demander un contingent.**

Le Syndicat se garde la possibilité de vous donner
une autre période, selon les disponibilités du marché.

**UNE FAUSSE DÉCLARATION
ENTRAÎNE
L'ANNULATION DU CONTINGENT.**

**VOUS DEVEZ OBLIGATOIREMENT NOUS FOURNIR UNE COPIE
DE VOTRE COMPTE DE TAXES MUNICIPALES 2020 POUR TOUTE DEMANDE.**

HIVER 2021 1 ^{er} janvier au 31 mai		ÉTÉ 2021 1 ^{er} juin au 31 août		AUTOMNE 2021 1 ^{er} septembre au 31 décembre	
Groupe d'essences	Nbre voyages	Groupe d'essences	Nbre voyages	Groupe d'essences	Nbre voyages
FEUILLUS-MÉLANGÉS 8'		FEUILLUS-MÉLANGÉS 8'		FEUILLUS-MÉLANGÉS 8'	
PEUPLIERS 8' TERMINÉ		PEUPLIERS 8'		PEUPLIERS 8'	
AUTRES RÉSINEUX 8'		AUTRES RÉSINEUX 8'		AUTRES RÉSINEUX 8'	
Groupe d'essences	Nbre voyages	Groupe d'essences	Nbre voyages	Groupe d'essences	Nbre voyages
FEUILLUS-MÉLANGÉS MULTI LONGUEUR		FEUILLUS-MÉLANGÉS MULTI LONGUEUR		FEUILLUS-MÉLANGÉS MULTI LONGUEUR	
PEUPLIERS MULTI LONGUEUR TERMINÉ		PEUPLIERS MULTI LONGUEUR		PEUPLIERS MULTI LONGUEUR	
AUTRES RÉSINEUX MULTI LONGUEUR		AUTRES RÉSINEUX MULTI LONGUEUR		AUTRES RÉSINEUX MULTI LONGUEUR	

CE FORMULAIRE DOIT ÊTRE RETOURNÉ **AVANT LE 30 AVRIL 2021** POUR LES CONTINGENTS « ÉTÉ 2021 ».

ENVOIS POSTE-PUBLICATION - N° DE CONVENTION : 40020037



Syndicat des
Producteurs forestiers
du Sud du Québec



SCIAGE RÉSINEUX

► BARDEAUX ET CÈDRES ST-HONORÉ INC. ST-HONORÉ-DE-BEAUCE, QC • Tél. : 418 485-6716

ESSENCE	LONGUEUR (pi)	DIAMÈTRE MINIMUM (po)	PRIX À L'USINE \$	UNITÉ DE MESURE
Sapin-épinette	8' 6"	4,5"	215	Corde
Épinette de Norvège	8' 6"	4,5"	215	Corde

Mise à jour le 13 août 2020. Pas de bois de champs. Billes saines, droites. Nœuds rasés au bout du tronc. Pas d'encoche d'abatage.

► BLANCHETTE ET BLANCHETTE WEEDON (SAINT-GÉRARD), QC Att. : Mario Jiona • Tél. : 819 877-2622 poste 4

ESSENCE	CLASSE	LONGUEUR (pi)	DIAMÈTRE (po)	DIAMÈTRE MOYEN (po)	PRIX À L'USINE \$	UNITÉ DE MESURE
Sapin-épinette	A	6' 4"	4" à 10"	+ de 5"	165	Corde
Sapin-épinette	AA	6' 4"	4" à 10"	+ de 5,5"	180	Corde

Mise à jour le 14 septembre 2020.

Notes : Pas d'épinette de champs, ni d'épinette de Norvège. Le bois qui n'a pas le diamètre moyen de 5 pouces sera refusé. Le bois doit être sain et droit. **Le bois d'un diamètre supérieur à 10 pouces sera refusé.** Vous devez absolument contacter l'acheteur avant la coupe pour obtenir un contingent.

► BOIS DAAQUAM INC. USINE DE ST-JUST, MONTMAGNY, QC Tél. : 418 244-3608 # 236 Att. : Léandre Rouleau • Cell. : 418 625-0594

ESSENCE	LONGUEUR (pi)	DIAMÈTRE MINIMUM (po)	PRIX À L'USINE \$	UNITÉ DE MESURE
Sapin-épinette	12' 6" et 14' 6"	5"	460	Mpmp
	16' 6"	6"	485	Mpmp
	En longueur ¹⁾	4"	73 / 83	TIV
	9' 4"	4"	250	Corde
	10' 6"	4"	275	Corde

Mise à jour le 4 janvier 2021.

Notes : Pour le bois en longueur, les billes de moins de 10 pouces au gros bout devront être exemptes de carie, alors que les billes de 10 pouces et plus au gros bout peuvent contenir 1/3 de carie au maximum. Le bois en longueur est payé en %; ex. : 60 % d'épinette et 40 % de sapin = 60 % à 83 \$ et 40 % à 73 \$. Notes : Prendre contact avant de produire du 9 et 10 pieds. Diamètre minimum de 4 pouces au fin bout.

► BOIS DE SCIAGE LAFONTAINE INC. SAINTE-PÉPÉTUE, QC Att. : Robin Pelletier • Tél. : 418 356-6573

ESSENCE	LONGUEUR (pi)	DIAMÈTRE MINIMUM (po)	PRIX À L'USINE \$	UNITÉ DE MESURE
Sapin-épinette	12' 6"	5"	440	Mpmp
	16' 6"	5"	465	Mpmp

Mise à jour le 10 août 2020.

Notes : Contactez l'acheteur avant de livrer.

Toutes les modifications de spécifications et de prix de sciage sont rehaussées par une trame verte vous permettant de comparer rapidement les changements apportés par chacune des usines à chaque nouvelle parution. Les notes qui ont été ajoutées ou modifiées sont en caractère gras italique.

► CARRIER, BÉGIN INC. ST-HONORÉ BEAUCE, QC Tél. : 418 485-6884 Att. : Marco Lessard Cell. : 418 313-6477

ESSENCE	LONGUEUR (pi)	DIAMÈTRE MINIMUM (po)	PRIX À L'USINE \$	UNITÉ DE MESURE
Sapin-épinette	10' 6"	6" et +	400	Corde
	12' 6"	6" et +	560	Corde
	16' 6"	6" et +	825	Corde
Épinette de Norvège	10' 6"	6" et +	380	Corde
	12' 6"	6" et +	500	Corde
	16' 6"	6" et +	800	Corde

En vigueur le 31 août 2020.

Notes : Aucun bois de champs. Réception du lundi au jeudi 6 h à 16 h. IMPORTANT : Arrêt des achats aux Mpmp.

► CLERMOND HAMEL LTÉE ST-ÉPHREM, QC Tél. : 418 484-2888 Att. : Marco Guay • Cell. : 418 222-2347

ESSENCE	LONGUEUR (pi)	DIAMÈTRE MINIMUM (po)	PRIX À L'USINE \$	UNITÉ DE MESURE
Sapin-épinette	12' 6"	7" et +	570	Corde
	16' 6"	7" et +	835	Corde
Sapin et épinette	12' 6"	Moyenne de 6,5"	425	Corde
	12' 6"	Moyenne de 5,5"	410	Corde
	12' 6"	Moyenne de 4,5"	390	Corde

*TMV : Tonne métrique verte

Mise à jour le 5 octobre 2020.

Notes : Vous devez obligatoirement livrer des billots pour pouvoir livrer le 12' à la corde. Nous ne prenons aucun billots d'épinette des champs, ni de billots de pin gris et d'épinette de Norvège.

► FONTAINE INC. WOBURN, QC Tél. : 819 544-4802 poste 221 Att. : Michel Vachon • Cell. : 819 583-7199

ESSENCE	LONGUEUR (pi)	DIAMÈTRE MINIMUM (po)	PRIX À L'USINE \$	UNITÉ DE MESURE
Sapin-épinette	12' 6" et 14' 6"	5"	370	Mpmp
	16' 6"	5"	460	Mpmp

Mise à jour le 14 août 2020.

Notes : Aucune épinette de Norvège n'est acceptée. Billes de qualité, saines, droites et fraîchement coupées.

► GROUPE CRÊTE DIVISION RIOPEL CHERTSEY, QC Att. : Geneviève Forget • Tél. : 819 688-5550 poste 240 Att. : Marc Berthiaume • Tél. : 819 852-6224

ESSENCE	LONGUEUR (pi)	DIAMÈTRE MINIMUM (po)	PRIX À L'USINE \$	UNITÉ DE MESURE
Sapin-épinette	16' 6"	6" et +	455	Mpmp
	12' 6"	6" et +	430	Mpmp
	12' 6" et 16' 6"	4" à 5"	365	Mpmp
	10' 6"	4" et +	275	Corde
	8' 6"	4" et +	220	Corde
+ 75% épinette	12' et 16'	4" et +	87,50	TMV
50 / 50 sapin-épinette	12' et 16'	4" et +	84,50	TMV
+ 75% sapin	12' et 16'	4" et +	81,50	TMV

Prix en vigueur du 1^{er} décembre 2020 au 1^{er} mai 2021.

Notes : * Pin gris : téléphonez à l'usine avant la livraison.

► **BOIS DAAQUAM** ST-PAMPHILE, QC

Att. : Raymond Laverdière • Tél. : 418 356-4260

TABLE ROY

ESSENCE	LONGUEUR (pi)	DIAMÈTRE MINIMUM (po)	PRIX À L'USINE \$	UNITÉ DE MESURE
Sapin-épinette	9' 4"	4"	270	Corde
	10' 4"	4"	295	Corde
	12' 6"	5"	460	Mpmp
	16' 6"	6"	485	Mpmp
	en longueur (1)	4"	73 / 83	TIV*
Épinette de Norvège	8' 4"	5"	200	Corde
	10' 6"	8"	420	Corde

*TIV : tonne impériale verte

Mise à jour le 14 septembre 2020.

Notes : (1) Le bois en longueur doit contenir un billot de 12'. Si plus de 75 % d'épinette, alors payé à 83,00 \$ /TIV. Avant de produire, contactez l'acheteur. L'épinette de Norvège doit être empilée séparément.

► **MARCEL LAUZON INC.** EAST HEREFORD, QC

Att. : Jean-Pierre Rioux • Tél. : 819 844-2511

TABLE INTERNATIONALE

ESSENCE	LONGUEUR (pi)	DIAMÈTRE MINIMUM (po)	PRIX À L'USINE \$	UNITÉ DE MESURE
Sapin-épinette	12' 6" à 16' 6"	5"	420	Mpmp

Mise à jour le 21 décembre 2020.

Notes : Prime de 5 \$ ajoutée pour les billots provenant de 90 km et plus et 10 \$ pour 145 km et plus. Chaque voyage doit contenir plus de 50 % de billes de 16 pieds. Contactez l'acheteur avant la livraison.

► **MOBILIER RUSTIQUE INC.** ST-MARTIN, BEAUCE, QC

Att. : Serge-Paul Quirion • Tél. : 418 382-5987 poste 118

TABLE ROY

ESSENCE	CLASSE	LONGUEUR (pi)	DIAMÈTRE (po)	PRIX À L'USINE \$	UNITÉ DE MESURE
Cèdre	AA	10' 6" et 12' 6"	6" et +	450	Mpmp
	A	10' 6" et 12' 6"	6" et +	350	Mpmp
	Perche	10' 6" et 12' 6"	3 1/2" à 5 3/4"	1,40 à 5,65	Tige
	AA	8' 6"	5" et +	315	Corde
	AA	8' 6"	3" à 5"	170	Corde
	AA	6' 6"	5" et +	185	Corde

Mise à jour le 8 octobre 2019.

Notes : Pour les 8 pouces et moins aucune pourriture acceptée. Du lundi au jeudi, contactez l'acheteur avant de livrer. Bois droit et sain. Aucune fourche. Les billes pourries, croches, et coupées depuis plus d'un an ou avec marque profonde de scie seront refusées. Le bois ayant des marques d'appareils multifonctionnels doit être accepté au préalable. Le bois de 6" et 8" doit être démêlé selon les classements de diamètre. Courbure maximale 1 pouce pour perche et 2 pouces pour billots de 6 po et plus. Qualité AA = Aucune pourriture, aucune fourche et courbure maximale de 1 pouce.

► **MOULIN SAINT-ANDRÉ ENR.** MASCOUCHE, QC

Att. : Mario Saint-André • Tél. : 450 474-2808

TABLE ROY

ESSENCE	LONGUEUR (pi)	DIAMÈTRE MINIMUM (po)	PRIX À L'USINE \$	UNITÉ DE MESURE
Pruche	10' 6" à 16' 6"	8"	390	Mpmp
	8' 6"	8"	325	Mpmp

Mise à jour le 13 août 2020.

Notes : Pas de pourriture, pas de roulerie, billots droits et fraîchement coupés. CONTACTEZ L'ACHETEUR AVANT DE LIVRER.

► **PAUL VALLÉE INC.** ST-ISIDORE-DE-CLIFTON

Att. : Nicolas Hamel • Tél. : 819 889-2291

TABLE INTERNATIONALE

ESSENCE	LONGUEUR (pi)	DIAMÈTRE MINIMUM (po)	PRIX À L'USINE \$	UNITÉ DE MESURE	SPÉCIFICATIONS
Pin blanc	8' 6" 10' 6"	6" et 7"	125 \$	Mpmp	Pas taché de moisissure
	12' 6" 14' 6" et 16' 6"	6" et 7"	250 \$	Mpmp	Pas taché de moisissure
	8' 6"	8" et +	150 \$	Mpmp	Pas taché de moisissure
	10' 6"	8" et +	200 \$	Mpmp	Pas taché de moisissure
	12' 6"	8" et +	425 \$	Mpmp	Pas taché de moisissure
Pin gris	14' 6" et 16' 6"	8" et +	450 \$	Mpmp	Pas taché de moisissure
	12' 6" et 16' 6"	5" et +	395 \$	Mpmp	—
Pin rouge	8' 4"	6" et +	125 \$	Mpmp	—
	10' 6" 12' 6" et 16' 6"	6" et 7"	225 \$	Mpmp	Pas taché
Pin sylvestre	10' 6" 12' 6" et 16' 6"	8" et +	350 \$	Mpmp	Pas taché, pas de 14 pieds
	10' 6" 12' 6" et 16' 6"	6" et 7"	200 \$	Mpmp	—
Pruche	10' 6" 12' 6" et 16' 6"	8" et +	300 \$	Mpmp	—
	8' 6"	6" et +	200 \$	Mpmp	—
	10' 6" 12' 6" et 16' 6"	6" et 7"	270 \$	Mpmp	—
	12' 6"	8" et +	400 \$	Mpmp	—
Sapin-épinette	10' 6" et 16' 6"	8" et +	425 \$	Mpmp	Max. de 25% de 10 et 12 pieds
	20' 6"	10" et +	455 \$	Mpmp	—
Épinette de Norvège	12' 6" et 16' 6"	5" et +	420 \$	Mpmp	—
Épinette de Norvège	12' 6" et 16' 6"	5" et +	405 \$	Mpmp	—

Mise à jour le 9 décembre 2020.

Notes : Avant de produire du pin rouge, vous devez absolument prendre entente avec l'acheteur. Aucune pourriture, roulerie, bois taché, fourche. Billes droites et fraîchement coupées. Contactez l'acheteur avant la livraison. Pin rouge : -100\$/Mpmp pour billes tachées, pas de 14 pieds. Pruche : Pas de 14 pieds.

► **RENÉ BERNARD INC.** ST-ZACHARIE, QC

Att. : Bob Lachance Tél. : 418 225-1063

TABLE INTERNATIONALE

ESSENCE	LONGUEUR (po)	DIAMÈTRE MINIMUM (po)	PRIX À L'USINE \$	UNITÉ DE MESURE	CLASSE
Pin blanc	12' 6" à 16' 6"	10" et +	450	Mpmp	Sciage
	10' 6" à 16' 6"	8" et +	350	Mpmp	Palette
Sapin-épinette	12' 6"	6" et +	580	Corde	—
	16' 6"	6" et +	840	Corde	—
Épinette de Norvège	12' 6" et 16' 6"	6" et +	450	Mpmp	—
Pin rouge	12' 6" et 16' 6"	7"	320	Mpmp	—
	12' 6" et 16' 6"	8" et +	340	Mpmp	—

Mise à jour le 21 décembre 2020.

Notes : Pin blanc spécifications : Aucune roulerie ni bois taché. Carie acceptée jusqu'à 50% du diamètre avec réduction au mesurage. Fourche et fente spiralée non acceptée. Courbure maximale de 2 po sur 16 pieds. CLASSE N° 1: Noeuds noirs 1 1/2 po maximum. Noeuds rouges 3 1/2 po maximum. CLASSE PALETTE : Tous les billots non classés No. 1 et les 8 et 10 pieds. Diamètre minimum de 6 pouces. Appelez l'acheteur avant de couper.

► **RENÉ BERNARD INC.** LAC DROLET, QC
Att. : Bob Lachance Tél. : 418 225-1063

TABLE
INTERNATIONALE

ESSENCE	LONGUEUR (po)	DIAMÈTRE MINIMUM (po)	PRIX À L'USINE \$	UNITÉ DE MESURE	CLASSE
Pin blanc	12'6" à 16'6"	10" et +	450	Mpmp	Sciage
	10'6" à 16'6"	8" et +	350	Mpmp	Palette
Pin rouge	12'6" et 16'6"	7"	320	Mpmp	-
	12'6" et 16'6"	8" et +	340	Mpmp	-

Mise à jour le 21 décembre 2020.

Notes : Pin blanc spécifications : Aucune roulure ni bois taché. Carie acceptée jusqu'à 50% du diamètre avec réduction au mesurage. Fourche et fente spiralee non acceptée. Courbure maximale de 2 po sur 16 pieds. CLASSE N° 1: Noeuds noirs 1 1/2 po maximum. Noeuds rouges 3 1/2 po maximum. CLASSE PALETTE : Tous les billots non classés No. 1 et les 8 et 10 pieds. Diamètre minimum de 6 pouces. **Appelez l'acheteur avant de couper.**

► **PRODUITS FORESTIERS D.G. INC.** STE-AURÉLIE, QC
Att. : Denis Bélanger • Tél. : 418 657-6505 / Cell. 418 564-1192

CONTACTEZ L'ACHETEUR POUR LES PRIX.

► **SCIERIE COATICOOK INC.** COATICOOK, QC
Att. : André Jacques • Tél. : 819 849-2114

ESSENCE	LONGUEUR (po)	DIAMÈTRE MINIMUM (po)	PRIX À L'USINE \$	UNITÉ DE MESURE	DIAMÈTRE MOYEN (po)
Sapin-épinette	12'6"	5"	420	Corde	5,5 et +
	12'6"	6"	470	Corde	6,5 et +

Mise à jour le 12 janvier 2021.

Notes : Contactez l'acheteur avant la livraison. Bois droit, frais coupé, propre, pas de pourriture, aucune fourche et bois de champs. Réception de 6 h 45 à 17 h du lundi au jeudi et de 6 h 45 à 12 h le vendredi.

► **SCIERIE DUHAMEL INC.** ST-IGNACE-DE-STANBRIDGE, QC
Tél. : 1 888 283-8878 poste 22
Att. : Annie-May Guthrie et Denis Gonthier
Cell. : 450 542-1752 • annie@adf-sawmill.com

TABLE
INTERNATIONALE

ESSENCE	LONGUEUR (pi)	DIAMÈTRE (po)	PRIX À L'USINE \$	UNITÉ DE MESURE
Pruche	8'6"	8"	330	Mpmp
	14'6"	8"	360	Mpmp
	10'6" 12'6" et 16'6"	8"	420	Mpmp

Mise à jour le 7 août 2020.

Notes : Pas de pourriture, pas de roulure, billots droits et fraîchement coupés. Contactez l'acheteur avant de livrer. La livraison de mélèze est possible.

► **SCIERIE FERLAND INC.** AYER'S CLIFF, QC
Att. : Jasmin Côté • Tél. : 819 838-4266 • 819 560-2289

TABLE
INTERNATIONALE

ESSENCE	LONGUEUR (pi)	DIAMÈTRE (po)	PRIX À L'USINE \$	UNITÉ DE MESURE
Sapin-épinette	8'6" à 16'6"	6"	415	Mpmp
Cèdre AA	8'6" à 10'6"	6"	375	Mpmp
	12'6"	6"	450	Mpmp
Cèdre	8'6" à 10'6"	6"	300	Mpmp
	12'6"	6"	350	Mpmp
Pin blanc	8'6" à 10'6"	8"	225	Mpmp
	12'6" à 16'6"	6"	360	Mpmp

Mise à jour le 8 janvier 2020.

Notes : Contactez l'acheteur avant de couper. Bois droit, frais coupé, aucune pourriture, aucune fourche. Aucune bille de moins de 6 po. Le transport peut être fait par l'acheteur dans un rayon de 50 km. Aucun achat sans autorisation. Le bois doit être propre, car on ne possède pas d'écorceur.

► **SCIERIE LAPOINTE & ROY LTÉE** COURCELLES, QC
Att. : Léopold Lapointe • Tél. : 418 483-5777

ESSENCE	DIAMÈTRE (po)	8'4"	9'4"
Sapin-épinette	4" à 8"	225 / corde	260 / corde
	4" à 10"	240 / corde	275 / corde
	5" à 10"	255 / corde	290 / corde

Mise à jour le 5 janvier 2021.

Notes : Diamètre de 4 à 12 pouces. Le bois croche, trop petit ou d'essences autres sera refusé. Grosseur : au moins 4 po au petit bout, droit sain, pas de fourche. Pas d'épinette de Norvège, mélèze, pin rouge. Pas de bois de champs. **IMPORTANT : Ne prend plus de 10'!**

► **SCIERIE LEMAY** SAINTE-MARIE, QC
Att. : Stéphane Lemay • Tél. : 418 387-5670

ESSENCE	CLASSE	LONGUEUR (pi)	DIAMÈTRE	DIAMÈTRE MOYEN (po)	PRIX À L'USINE \$	UNITÉ DE MESURE
Sapin-épinette	AA	8'4"	4" à 14"	5" à 5,5"	210	Corde
	AAA	8'4"	4" à 14"	5,5" à 6,5"	260	Corde
	AAA+	8'4"	4" à 14"	6,5" et +	280	Corde
	AA	9'4"	4" à 14"	5" à 5,5"	230	Corde
	AAA	9'4"	4" à 14"	5,5" à 6,5"	305	Corde
	AAA+	9'4"	4" à 14"	6,5" et +	325	Corde

Prix en vigueur le 7 septembre 2020.

Notes : Aucune épinette de Norvège. Diamètre maximum de 14 pouces. Aucun bois de champs. Les chargements dont le diamètre moyen est inférieur à 5 pouces seront refusés. Diamètre minimum 4 pouces.

► **SCIERIE MS BILODEAU** COURCELLES, QC
Att. : Martin et Sylvain Bilodeau • Tél. : 418 483-5676 (jour) TABLE ROY

ESSENCE	LONGUEUR	DIAMÈTRE MINIMUM (po)	PRIX À L'USINE \$	UNITÉ DE MESURE
Cèdre AA	10'6" et 12'6"	6"	455	Mpmp
	8'4"	5"	320	Corde
	6'4"	5"	185	Corde
Cèdre A	10'6" et 12'6"	6"	350	Mpmp

Mise à jour le 25 juin 2019.

Notes : Classe AA = Courbure maximum de 1 pouce. Bois sain, aucune fourche. Contactez l'acheteur avant la livraison.

► **SCIERIE WEST BROME INC.,** LAC BROME, QC
André Sévigny • Tél. : 450 266-1480 poste 25

Note : Contactez l'acheteur pour la vente de bois de sciage résineux et feuillus.

► **SPÉCIALISTE DU BARDEAU DE CÈDRE INC.** TABLE
ST-PROSPER, QC • Att. : Marco Bélanger • 418 594-6201 INTERNATIONALE

ESSENCE	LONGUEUR (po)	DIAMÈTRE MINIMUM (po)	PRIX À L'USINE \$	UNITÉ DE MESURE
Cèdre	102"	8"	270,00	Corde
	en longueur	7"	78,00	Tiv

Mise à jour le 8 juin 2018.

Notes : En longueur minimum de 12 pouces à la souche. Maximum 1/3 du volume en carie.

► **LES SPÉCIALITÉS MICHEL PAQUET** ST-THÉOPHILE, QC
Att. : Michel Paquet • Tél. : 819 581-9176 TABLE ROY

ESSENCE	CLASSE	LONGUEUR	DIAMÈTRE MIN.	PRIX À L'USINE	UNITÉ DE MESURE
Cèdre	AA	10'6" et 12'6"	7" et +	480	Mpmp
	B	10'6" et 12'6"	7" et +	350	Mpmp
		8'4"	5" et +	315	Corde

Mise à jour le 15 juin 2020.

Notes : Bois droit. Aucune fourche. Aucune bille provenant d'arbres morts. Toutes les billes ne respectant pas les normes de qualité seront rejetées. Aucune pourriture sauf pour la classe B : max 2 po. Courbure maximale 1 po, sauf pour la classe B : 2 po.

SCIAGE FEUILLUS

► AMEX BOIS FRANC PLESSISVILLE, QC

Att. : Luc Lambert • 819 998-0520 • Tél. : 1 877 362-8307

TABLE INTERNATIONALE

BILLOTS/SCIAGE (Prix au Mppm)	PRIME+	PRIME	SÉLECT	# 1	# 2	# 3
ESSENCE	15" et + 4FC 16" et + 3FC	13" 4FC 14" 3FC	12" 4FC 13" 3FC	11" 4FC 12" 3FC 15" 2FC	10" - 12" 2FC 13" et + 1FC	10" et + 0FC
Érable à sucre	1600	1400	1250	975	700	375
Cerisier	1275	1150	850	700	525	300
Chêne rouge	1075	950	825	700	625	400
Frêne blanc	1100	950	825	700	525	300
Bouleau jaune/ merisier	1175	1025	825	725	525	350
Bouleau blanc	950	750	625	600	450	300
Érable rouge/plaine	1200	1050	850	725	500	300

Mise à jour le 1^{er} décembre 2020.

Notes : Prix à l'usine. Faible % de #3 accepté dans chaque chargement. Les longueurs acceptées sont de 8' à 16' avec 4" de surlongueur. Nous préférons les longueurs paires. Diamètre maximal à la souche de 34". Les billes plus grosses seront rejetées et non-payées. Toutes essences non-mentionnées sur cette liste de prix seront rejetées.

► BARDEAUX ET CÈDRES ST-HONORÉ INC. ST-HONORÉ-DE-BEAUCE, QC

Tél. : 418 485-6716

ESSENCE	LONGUEUR	DIAMÈTRE MINIMUM (po)	PRIX À L'USINE \$	UNITÉ DE MESURE
Tremble	8' 6"	5"	215	Corde

Mise à jour le 13 août 2020.

Note : Bois droit et sain. Pas de peuplier baumier. Qualité sciage demandé. Couper la charnière d'abattage. Veuillez contacter l'acheteur avant de produire.

► BOIS ACER INC. MANSONVILLE, QC

Att. : Sonny Guillemette • Tél. : 581 996-9185

TABLE INTERNATIONALE

BILLOTS/SCIAGE (Prix au Mppm)	PRIME	SÉLECT	# 1	# 2	# 3	# 4
ESSENCE	14"+3FC 13"4FC, bp	13"3FC 12"4FC, bp	12"3FC 11"4FC, bp	12"+2FC	10,11"2FC 9"4FC, bp	9"+0-1FC
Érable (40% cœur)	1200	950	800	650	500	400
Bouleau jaune	900	800	700	600	500	350
Frêne	850	750	600	450	350	250
Cerisier	850	750	600	500	400	250
Chêne rouge	1000	900	800	600	500	350
Plaine	850	700	600	500	400	300
Bouleau blanc	650	550	500	450	350	250
Noyer	700	600	500	400	300	200
Tilleul	450	400	350	300	250	200
Hêtre	400	350	300	275	250	200
Tremble	450	400	350	300	250	200
Sapin-épinette	10' à 16' 6" et + : 400					

Mise à jour le 1^{er} décembre 2020.

Notes : Longueurs de 8 à 16 pieds, longueur +4" minimum. Bois frais coupé, sans métal et sain. Érable +40 % cœur sera classé dans la qualité inférieure. Prix livré à l'usine de Mansonville.

► BOIS FRANC S.C. INC. DANVILLE, QC

Att. : Steeve Gagné • Tél. : 819 839-1818

TABLE INTERNATIONALE

BILLOTS/SCIAGE (Prix au Mppm)	PRIME	SÉLECT	# 1	# 2	# 3	Palette
ESSENCE	14"+3FC 13"4FC	13"3FC 12"4FC	12"3FC 11"4FC 15"2FC	10", 14" 2FC 9" 4FC	8", 9" 2FC 10", 11" 0FC 12" et + 0FC	8", 9" 0FC
Chêne rouge	750	650	550	450	400	200
Érable à sucre	850	750	650	550	400	200
Érable rouge	450	400	375	325	250	200
Bouleau jaune	800	650	500	450	375	200
Frêne blanc	750	650	550	450	350	200

Notes : Billots de 8 à 12 pieds seulement. Diamètre maximum de 25 pouces au petit bout. Pas de trace de vers.

► BOIS HUNTING INC. WATERVILLE, QC

Tél. : 819 562-8202 Att. : Alex Héroux • Cell. : 514 258-6024

TABLE INTERNATIONALE

BILLOTS/SCIAGE (Prix au Mppm)	EXTRA +	EXTRA	SELECT	# 1 COM	# 2 COM	Palette
ESSENCE	16" et + 3FC 1/3 cœur max	14" et + 3FC 1/3 cœur	12" et 13" 3FC	11" 3FC, 12" 2FC	10", 11" 2FC	9" 1FC
Érable à sucre	1000	900	750	625	500	325
Bouleau jaune	750	650	575	625	450	275
Chêne rouge	700	600	550	500	450	275
Érable rouge	800	700	575	525	450	275

Mise à jour le 1^{er} décembre 2020.

Notes : Contactez d'abord l'acheteur. Les billes sont payées à chaque semaine. Les billes contenant du métal seront refusées. Les billes doivent avoir une surlongueur de 4 pouces. Pas de trace de vers. Les prix peuvent changer sans préavis.

► CHAMPEAU MÉGANTIC FRONTENAC, QC

Att. : Brian Luce • Bur. : 819 583-1787 • Cell. : 802 673-8402

TABLE INTERNATIONALE

BILLOTS/SCIAGE	SÉLECT (1A)	# 1	# 2	# 3 (H PALL)	Palette
ESSENCE	14" et + (3FC)	12" et 13" (3FC)	10" et + (2FC)	9", (4FC) 12" et + (1FC)	9" et + Droit et sain
Bouleau jaune	800	700	600	325	250
Bouleau blanc	750	650	550	275	250

Notes : Diamètre : 9 po à 30 po au petit bout. Longueur : 6 pi à 16 pi, intervalle d'un pied + 6 po de surlongueur. Le 6 pi et 7 pi + 6" de surlongueur avec un diamètre minimum de 12 po, 3 faces claires et droit. Grain droit pour les classes 1 et 1A. Prix sujets à changement sans préavis. Contactez l'acheteur avant la coupe et la livraison.

BILLOTS/DÉROULAGE	VP	V	RS	RP
ESSENCE	16" et + (4FC)	14" et 15" (4FC)	12" et 13" (4FC)	11" (4FC) 12 et + (1 déf)
Bouleau jaune	1775	1375	1225	1000
Bouleau blanc	1775	1375	1225	1000

Mise à jour le 26 octobre 2020.

Notes : Longueur : 8 pi, 9 pi et 10 pi. Surlongueur : minimum 6 po. Pas de trace de vers. Prix sujets à changement sans préavis. Contactez l'acheteur avant la coupe et la livraison.

► **J.M. CHAMPEAU INC.** LAC-MÉGANTIC, QC
Att. : Brian Luce • Bur. : 819 658-2244 • Cell. : 802 673-8402

TABLE INTERNATIONALE

BILLOTS/SCIAGE	X	SÉLECT (1A)	# 1	# 2	# 3 (H PALL)	Palette
ESSENCE	14" et + (1 défaut)	14" et + (3FC)	12" et 13 (3FC)	10" et + (2FC)	9", (4FC) 12" et + (1FC)	9" et + Droit et sain
Érable à sucre	1000	900	750	625	425	300
Bouleau jaune	—	775	675	550	275	250
Bouleau blanc	—	725	625	500	275	250
Frêne	—	600	500	400	300	250
Cerisier	—	450	450	450	300	275
Plaine	—	750	525	425	300	250
Chêne rouge	—	750	550	450	300	275

Notes : Diamètre : 9 po à 30 po au petit bout. Longueur : 6 pi à 16 pi, intervalle d'un pied + 6 po de surlongueur. Le 6 pi et 7 pi accepté seulement pour l'érable, merisier et chêne avec un diamètre minimum de 12 po, 3 faces claires, droit et max 1/3 cœur pour érable. Cœur centré et rond pour la classe X. Grain droit pour les classes 1 et 1A pour le merisier et le bouleau. Prix sujets à changement sans préavis. Contactez l'acheteur avant la coupe et la livraison.

BILLOTS/DÉROULAGE	VP	V	RS	RP
ESSENCE	16" et + (4FC)	14" et 15" (4FC)	12" et 13" (4FC)	11" (4FC) 12 et + (1 déf)
Bouleau jaune	1775	1375	1225	1000
Bouleau blanc	1775	1375	1225	1000

Mise à jour le 26 octobre 2020.

Notes : Longueur : pour l'érable, 9 pi et 10 pi; merisier, 8 pi, 9 pi, 10 pi, 11 pi; chêne, 9 pi et 10 pi. Surlongueur : minimum 6 po. Cœur d'érable : maximum 1/3. Pas de trace de vers. Prix sujets à changement sans préavis. Contactez l'acheteur avant la coupe et la livraison.

► **J.M. CHAMPEAU INC.** SAINT-MALO, QC
Att. : Brian Luce • Bur. : 819 658-2244 • Cell. : 802 673-8402

TABLE INTERNATIONALE

BILLOTS/SCIAGE	PRIME	SÉLECT (1A)	# 1	# 2	# 3 (H PALL)	Palette
ESSENCE	15" (4FC) 16" et + (3FC)	13" (4FC) 14" et 15" (3FC)	11" (4FC) 12" et 13 (3FC) 14" et + (2FC)	10" - 13" (2FC)	9", (4FC) 12" et + (1FC)	9" et + Droit et sain
Érable à sucre	950	850	750	625	425	350
Bouleau jaune	750	650	575	450	300	250
Bouleau blanc	550	475	400	300	200	200
Frêne	700	625	575	450	350	300
Cerisier	500	500	500	500	400	325
Plaine	700	600	525	425	300	250
Chêne rouge	875	875	675	575	425	325

Mise à jour le 26 octobre 2020.

Notes : Diamètre : 9 po à 30 po au petit bout. Longueur : 6 pi à 16 pi, intervalle d'un pied + 6 po de surlongueur. Le 6 pi et 7 pi accepté seulement pour l'érable, merisier et chêne avec un diamètre minimum de 12 po, 3 faces claires, droit et max 1/3 cœur pour érable. 40% cœur max pour les classes 1 et meilleur pour l'érable et la plaine. 40% cœur max pour les classes Prime et 1A dans le merisier. Prix sujets à changement sans préavis. Contactez l'acheteur avant la coupe et la livraison.

► **J.M. CHAMPEAU INC.** SAINT-MALO, QC
Att. : Brian Luce • Bur. : 819 658-2244 • Cell. : 802 673-8402

TABLE INTERNATIONALE

BILLOTS/DÉROULAGE	VP	V	RS	RP
ESSENCE	16" et + (4FC)	14" et 15" (4FC)	12" et 13" (4FC)	11" (4FC) 12 et + (1 déf)
Bouleau jaune	1775	1375	1225	1000
Bouleau blanc	1775	1375	1225	1000
Chêne rouge	—	1100	—	—

Notes : Longueur : pour l'érable, 9 pi et 10 pi; merisier, 8 pi, 9 pi, 10 pi, 11 pi; chêne, 9 pi et 10 pi. Surlongueur : minimum 6 po. Cœur d'érable : maximum 1/3. Pas de trace de vers. Prix sujets à changement sans préavis. Contactez l'acheteur avant la coupe et la livraison.

► **LES BOIS POULIN INC.** SAINT-JACQUES-DE-LEEDS, QC
Att. : Jean Rosa • 819 583-8491

TABLE INTERNATIONALE

	PRIME	SÉLECT	# 1	# 2	# 3
	14" + (3FC)	12" (3FC) 15" (2FC) 11" (4FC)	10" (2FC) 15" (1FC) 9" (4FC)	11" (0FC)	10" (0FC) 9" (1FC)
ESSENCE	AU CHEMIN				
Bouleau jaune	700	575	450	300	250
Érable rouge	575	400	325	275	225
Frêne	600	425	325	275	225
Bouleau blanc	650	525	425	300	250
Cerisier	825	625	425	300	250
Érable à sucre	750	650	450	300	250

Notes : . Longueur de 8 à 12 pieds. Surlongueur de 6". Bois frais coupé, sans métal. L'érable doit avoir un maximum de 1/3 cœur pour les classes PRIME+ et SELECT et 1/2 cœur pour #1. Prix au chemin. Prioriser les billes de 9' 6" et +.

► **LES BOIS SAXBY INC** SHERBROOKE, QC
Tél. : 819 864-1661 • Tommy Beaudry Cell. : 819 674-1662

TABLE INTERNATIONALE

	SUPER PRIME	PRIME	# 1	# 2	# 3
	16" (3FC)	14" (3FC) 13" (4FC)	11" (4FC) 12" et 13" (3FC) 16" (2FC)	10" à 14" (2FC) 16" (1FC)	10" et + (1FC)
ESSENCE	PRIX BORD DE CHEMIN \$				
Érable (1/3 cœur)	1500	1250	950	650	350
Bouleau jaune (1/2 cœur)	1050	850	600	350	250
Frêne d'Amérique	1200	950	750	500	300
Érable rouge (1/2 cœur)	1200	1050	750	500	300
Cerisier tardif	1100	950	600	400	250
Chêne rouge	1000	900	725	550	350
Bouleau blanc (1/2 cœur)	700	550	450	300	200
Tilleul	500	425	325	250	175
Peuplier faux-tremble Peuplier à grandes dents	500	425	325	250	175

Mise à jour le 21 décembre 2020.

Notes : Contactez l'acheteur avant votre première livraison. Les nœuds doivent être sains. Pas d'érable entaillé. Acheminez les billes le plus tôt possible après la coupe. Les longueurs demandées sont de 8' 6" à 12' 6", quelques 7' 6", 13' 6" et 14' 6" acceptées. Si la restriction du cœur est dépassée, un grade plus bas. Dans toutes les essences, nous sommes à la recherche de #2 / meilleur principalement. Bille chauffée ou d'une grosseur de plus de 32 po au petit bout sera rejetée automatiquement. Nous pouvons organiser le transport pour les voyages complets; dans ce cas, le paiement du transport se fait directement au transporteur. Pour le bois de déroulage, appelez pour les prix et les spécifications.

► **PLANCHERS MERCIER** DRUMMONDVILLE, QC

Att. : Jean-François Caron • 819 472-0441
Tél. : 819 472-1670 #295

TABLE INTERNATIONALE

ESSENCE	# 2 10" (2FC)	# 5 11" (0FC)	# 3 8" (0FC)
Chêne rouge	550	450	400
Érable à sucre ½ cœur	600	475	425
Bouleau jaune	500	450	400
Frêne d'Amérique	500	450	400
Érable rouge	425	375	350
Noyer noir	1000	750	650

Mise à jour le 21 mai 2019.

Notes : Bois livré à Drummondville. Longueur minimum 8' 6" (Paire et impaire) / Diamètre 8" à 30". Aucune pourriture, aucun minéral, aucune trace de vers. Billots droits, pas de fente. Billot frais, si décolorés = rejet. Toujours contacter l'acheteur avant la livraison. Billots non-conformes seront payés 150 \$/Mpmp. Prix sujets à changement sans préavis. Érable : cœur sain pas de cœur foncé ou chocolat et étoilé.

► **PREVERCO, DIVISION SCIERIE** DAVELUYVILLE, QC

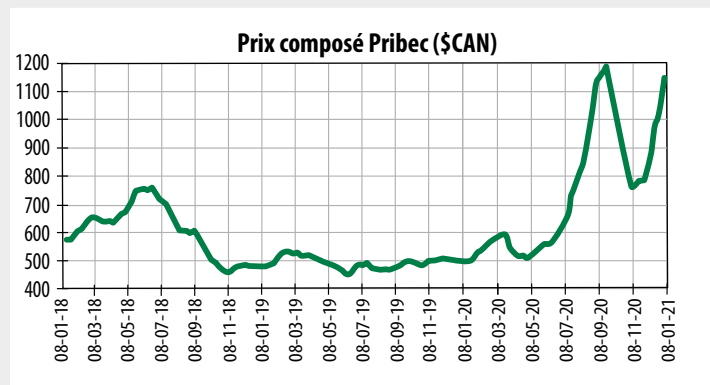
Att. : Alain Thibeault • Tél. : 819 367-2320 #1026
Cell. : 819 386-1712

TABLE INTERNATIONALE

BILLOTS/SCIAGE (Prix au Mpmp)	PRIME	SÉLECT	# 1	# 2	# 3	Palette
ESSENCE	14"+3FC 13"4FC	13"3FC 12"4FC	12"3FC 11"4FC 15"2FC	10", 14"2FC 9"4FC	8", 9"2FC 10", 11"0FC 12"et + 0FC	8", 9"0FC
Chêne rouge	750	700	625	575	500	350
Érable à sucre	800	750	700	575	425	350
Érable petit cœur	950	850	800	650	500	400
Bouleau jaune	750	700	650	550	425	350
Bouleau blanc	450	400	375	350	300	200
Érable rouge	700	650	550	500	400	325
Frêne blanc	600	525	500	450	350	275

Mise à jour le 26 octobre 2020.

Notes : Érable petit cœur = 1" dia. et moins dans le #3 Palette et 20% dans les autres grades. Pas plus de 28" de diamètre sur le gros bout; Érable avec plus de 50% cœur = descend de 1 grade; Plus de 60% cœur = descend de 2 grades; Billots tachés et avec métaux seront rejetés; Minéral dans le chêne rouge = descend de 1 grade; Essences non spécifiées = rejetées et non-payées; Billots droits avec nœuds bien rasés; Surlongueur de 4" pour chaque longueur; Longueur de 7' à 12'. Pas de billots de 13' à 16'.



► **PRODUITS FORESTIERS SAINT-ARMAND INC.**

Att. : Jean-David Alder • Tél. : 450 248-4334

TABLE INTERNATIONALE

ESSENCE	PRIME #1 Bille de souche 16" 3FC	PRIME #2 14" 3FC	SÉLECT 13" 3FC	N° 1 12" 3FC	N° 2 10" 2FC	N° 3 9" 1FC
Érable à sucre	1400 1/3 cœur	1250 1/3 cœur	950 1/3 cœur	750	600	300
Chêne rouge	925	800	700	600	500	300
Frêne d'Amérique	900	700 1/2 cœur	500	500	300	—
Cerisier tardif	1000	850 pas de gomme	675	425	350	—
Bouleau jaune	1250 1/2 cœur	1100 1/2 cœur	800	600	450	300
Bouleau blanc	650 pas de minéral	450 pas de minéral	350	325	250	200
Érable rouge	1050 1/3 cœur	925 1/3 cœur	775 1/3 cœur	650	450	200
Tilleul	450	425	300	250	—	—
Noyer	1500	1350	800	600	250	—
Hêtre	400	400	400	400	—	—
Chêne blanc	1600	1200	800	450	400	250
Peuplier faux tremble Peuplier à grandes dents	450	400	325	300	200	—

Mise à jour le 25 novembre 2020.

Notes : Vous devez appeler Jean-David Alder au 514 444-9663 pour avoir l'accord avant de livrer des billots. Les longueurs demandées sont de 8'4" à 16'4". L'érable rouge doit être coupé en longueur de 8'4". Pour le hêtre, 6 po de sur-longueur pour le 8'. Les billes doivent être fraîchement coupées et exemptes de métal. Les défauts sont les nœuds, le minéral, les fentes, les fibres spiralées, la carie, les fissures et les taches. Embouts clairs, minimum de 8 po seront gradés comme un #3. Tout autre 8 po et moins seront rejetés. Prix à l'usine en Mpmp. Prix sujets à changement.

► **SCIERIE WEST BROME INC.,** LAC BROME, QC

André Sévigny • Tél. : 450 266-1480 poste 25

Note : Contactez l'acheteur pour la vente de bois de sciage résineux et feuillus.

► **VEXO INC.** ST-FERDINAND, QC

Att. : Jocelyn Champagne • Tél. : 418 428-3704 ext. # 221 FSC
Cell. : 819 621-9045

TABLE INTERNATIONALE

► **(DÉROULAGE)**

ESSENCE	V-1 14" (4FC)	V-2 12" (4FC) 14" (3FC)	V-3 10" (4FC) 12" (3FC)	V-4 10" (4FC) 11" (3FC)
Chêne rouge	1300	1000	—	—
Érable à sucre	1100	950	—	—
Bouleau jaune et blanc	1350	950	700	550

Longueur : 8' 9" - 9' 6" - 10' 6"

► **VEXCO INC.** ST-FERDINAND, QC
Att. : Jocelyn Champagne • Tél. : 418 428-3704 ext. # 221 FSC
Cell. : 819 621-9045

TABLE
INTERNATIONALE

(SCIAGE)	SPÉCIFICATIONS (Diamètre au fin bout et faces claires)						
	SUPER PRIME	PRIME	SÉLECT	# 1	# 2	# 3	# 4
ESSENCE	3FC et 4FC, 16"	3FC et 4FC, 14"	3FC 4FC, 12"	3FC, 10" 2FC, 14"	2FC, 10"	0+1FC, 8"	0+1FC, 10"
Cerisier	1000	900	700	500	400	200	250
Chêne rouge	1100	1000	800	750	650	300	400
Érable à sucre 1/2 cœur	900	800	700	600	550	250	350
Érable rouge (plaine) 1/2 cœur	500	450	400	375	325	200	250
Bouleau blanc	500	400	300	275	250	175	200
Bouleau jaune	950	850	750	600	550	250	350
Frêne	900	800	700	650	550	250	350
Hêtre, orme, tilleul	300	300	300	300	300	175	225
Noyer cendré	400	375	350	325	300	200	250

Mise à jour le 1^{er} septembre 2020.

Notes : Érable plus 1/2 cœur baisse d'une face claire. Longueurs acceptées : 8' 9" - 9' 6" - 10' 6" - 12' 6". Contactez l'acheteur avant la coupe et la livraison. Évitez de couper en temps de séve. Critères : 10" et plus (8" et 9" maximum 15% du chargement). Bille droite seulement, sinon déclassement et perte de volume sévère. Bouleau avec trace de vers : classe #3 ou #4. Acheminez le plus tôt possible après la coupe. Il est préférable de couper le billot le plus court possible lorsqu'il y a une légère courbure. Érable, partie non entaillée seulement. Diamètre maximum de 30 po.

MARCHÉS SPÉCIAUX DÉROULAGE

► **MASONITE (INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES MÉGANTIC INC.)**
LAC-MÉGANTIC, QC • Att. : Jean Rosa • Cell. : 819 583-8491

TABLE
INTERNATIONALE

ESSENCE	LONGUEUR (pi)	DIAMÈTRE MINIM. (po)	DÉFAUTS DE SURFACE	DÉFAUTS DE BOUT	COURBURE MAXIMALE	PRIX (1) \$/MPMP
Bouleau jaune et blanc A	8'6" ou 9'4"	16"	Aucun	Aucun	1"	1700
AD	8'6" ou 9'4"	14"	14" et 15" = 4 faces 16" = 3 faces	Aucun	1"	1375
D1	8'6" ou 9'4"	12"	12" et 13" = 4 faces 14" = 3 faces	12" et 13" = 2" centré 14" = 4" centré	12" à 13" = 1" 14" et + = 2"	975
D2	8'6" ou 9'4"	11"	11" = 4 faces 12" et 13" = 3 faces 14" = 2 faces	11" = aucun 12" et 13" = 2" centré 14" = 4" centré	11", 12" et 13" = 1" 14" = 2"	750
D3	8'6" ou 9'4"	10"	10" = 4 faces 11" = 3 faces 14" = 2 faces	14" = 4" centré 10" et + = 2" centré	10" = Aucune 11" = 1" 14" = 2"	575
D7	8'6" ou 9'4"	10"	2 faces	2" centré	1"	375

Notes : Les billes doivent être fraîchement coupées et provenir de tiges vivantes. Les nœuds doivent être sains et d'un diamètre maximal de 3" pour les billes de 14" et +. Le diamètre maximal est de 30" pour le bouleau. Les grains frisés, spiralés et les traces de vers ne sont pas acceptés. Un seul nœud accepté pour la classe AD et AA. Mesureurs licenciés

1) Prix au chemin

► **HUSKY (COMMONWEALTH PLYWOOD)**

Att. : Fannie Ladouceur-Bourret • Tél. : 514 953-4656

TABLE
INTERNATIONALE

	PRIME	# 1	# 2	# 3	K 1
ESSENCE	14" (4FC) 1/3 cœur piéd	14" (3 + 4FC) 12" + 13" (4FC) 1/3 cœur piéd	14" (3 + 4FC) 11" à 13" (4FC) 12" et 13" (3FC) 1/3 cœur	10" et 11" (3FC) 1/3 cœur	10" 8' 4" Débit clair de 6' consécutif
Érable à sucre	1800	1300	800	700	450
Bouleau jaune et blanc	1700	1000	800	700	—

Prix en vigueur le 5 janvier 2021.

Notes : Longueur 9' 4" et 11' 4". Arbres sains, fraîchement coupés. 1 pouce de courbure acceptée pour 12 pouces et plus de diamètre. 2 pouces de courbure acceptée pour 14 pouces et plus de diamètre. Les prix sont livrés à Shawinigan.

POTEAUX

► **STELLA-JONES INC.** GATINEAU, QC

Att. : Philippe Fredette • Tél. : 819 986-8998 #1162

ESSENCE	LONGUEUR (pi)	CIRCONFÉRENCE À 6'(pi)	CIRCONFÉRENCE FIN BOUT (po)	PRIX PAR POTEAU \$
Pin rouge	32'	30 à 36	21"	35
	37'	34 à 42	23"	40
	42'	39 à 46	23"	75
	47'	42 à 48	25"	95
	52'	47 à 53	25"	130
	57'	48 à 54	25"	160
	62'	50 à 56	25"	170

Notes : Les défauts non admis sont les suivants : coudes, courbures, fourche et quantité excessive de nœuds. Contactez l'acheteur avant de couper. Le pourcentage de 32 et 37 pieds doit être validé avant la coupe.

LES PRIX PROVISOIRES AU 1^{er} JUIN 2021 PÂTES

ESSENCE	LONGUEUR	PRIX AU CHEMIN \$	PRIX À LA CORDE \$
FEUILLUS-MÉLANGÉS	8 pieds	73 \$/tma	environ 174 \$
FEUILLUS-MÉLANGÉS	Multi longueur	71 \$/tma	
PEUPLIERS (TREMBLE)	8 pieds	67 \$/tma	environ 127 \$
PEUPLIERS (TREMBLE)	Multi longueur	64 \$/tma	
AUTRES RÉSINEUX	8 pieds	53 \$/tma	environ 93 \$

LES PRIX PROVISOIRES 2021 PALETTES

► **MENUISERIE D'EAST ANGUS** EAST ANGUS, QC
Tél. : 819 832-2746

ESSENCE	LONGUEUR (po)	DIAMÈTRE (po)	PRIX AU CHEMIN \$	UNITÉ
Bois franc	92"	6" à 17"	250 \$	la corde
Bois franc	102"	6" à 17"	255 \$	la corde

Mise à jour le 1^{er} janvier 2021.

Notes : Contactez le SPFSQ avant de couper et de livrer.

De: Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec <spfsq@upa.qc.ca>
Envoyé: 24 février 2021 16:06
À: Larrivée, Martin
Objet: Information



Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec

AVEZ-VOUS VU PASSER LES MILLIONS?

Vous avez certainement remarqué, comme moi, que les prix du bois de construction se sont envolés en 2020, jusqu'à atteindre des sommets qu'on n'aurait jamais imaginés. Les consommateurs ont dû déboursier des sommes exorbitantes pour quelques planches ou madriers quand ils étaient disponibles.

Pour lire la suite, veuillez cliquer sur le lien ci-joint : <https://spbestrie.qc.ca/wp-content/uploads/2021/02/Arbre-Plus-message-du-pr%C3%A9sident-janvier-2021.pdf>

LE REVENU DU PROPRIÉTAIRE FORESTIER EN BAISSÉ DEPUIS 15 ANS

Lors de mon dernier article, je m'étais concentré à faire des comparaisons entre le prix du bois d'oeuvre vendu par les scieries de sapin-épinette sur les marchés et le prix du bois obtenu par la vente de bois rond par les propriétaires forestiers.

Pour lire la suite, veuillez cliquer sur le lien ci-joint : <https://spbestrie.qc.ca/wp-content/uploads/2021/02/Prix-aux-propr%C3%A9taires-forestier-15-ans.pdf>

**Syndicat des Producteurs
forestiers du Sud du Québec**

4300, boul. Bourque
Sherbrooke, Québec

J1N 2A6

Courriel : spfsq@upa.qc.ca



Cet e-mail a été envoyé à mlarrivee@upa.qc.ca
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit au Syndicat des Producteurs
forestiers du Sud du Québec.

[Se désinscrire](#)



© 2021 Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec

AVEZ-VOUS VU PASSER LES MILLIONS?



André Roy
Président

Vous avez certainement remarqué, comme moi, que les prix du bois de construction se sont envolés en 2020, jusqu' à atteindre des sommets qu'on n'aurait jamais imaginés. Les consommateurs ont dû déboursier des sommes exorbitantes pour quelques planches ou madriers quand ils étaient disponibles.

Et les millions de dollars additionnels, qui en a vu la couleur? Les producteurs propriétaires de bois rond (billots) comme vous et moi? Certainement pas... Nous avons vu nos revenus de vente stagner quand ils n'ont pas baissé. Nous recevons, pour nos billots, de 35 à 50 pourcents moins d'argent qu'en 2005 en dollars constants alors que nos coûts d'opération n'ont cessé d'augmenter.

Alors, qui en profite de ces millions? Vous savez, comme moi, que ce sont les industriels du sciage résineux de sapin-épinette. Je vais vous illustrer à quel point par un exemple documenté : Produit forestier Résolu, qui pour l'ensemble de l'année 2019, a déclaré un bénéfice de 5 millions de

dollars, pour sa division sciage, a réalisé un bénéfice de 128 millions de dollars pour le troisième trimestre de 2020; le quatrième trimestre s'annonce tout aussi prometteur! Des profits multipliés par 50!

N'allez pas croire que les industriels avec lesquels nous faisons affaire sont en reste. Tout indique que leur situation géographique et la qualité du bois que nous leur livrons leur permettent de surpasser cette performance.

Alors, pourquoi ne profitons-nous pas de cette prospérité stupéfiante nous aussi? Parce que, dans le contexte actuel d'absence de concurrence, les industriels n'ont pas à faire d'efforts pour nous payer davantage. Pourquoi le feraient-ils? Le bois entre de toute façon...

J'ai entendu trop souvent les représentants du Conseil de l'industrie forestière du Québec affirmer que les industriels paient pour notre bois ce qu'ils peuvent payer, que les prix offerts sont les justes prix... La preuve est faite que ce n'est pas vrai!

Il n'y a qu'une solution à ce problème qui perdure et c'est la négociation collective de notre bois de sciage de sapin-épinette. Il

n'y en a pas d'autres. La concurrence entre industriels ne reviendra pas par magie, surtout dans cette ère de concentration que nous observons depuis quelques décennies. Votre Syndicat a proposé cette solution aux producteurs en novembre 2017 et ils l'ont adoptée très majoritairement, en dépit de l'opposition de Domtar inc. et de quelques entrepreneurs dont les intérêts diffèrent des nôtres. Le Syndicat est déterminé à mener à terme ce grand projet afin d'obtenir les meilleures conditions de mise en marché possibles pour ses producteurs, propriétaires d'une ressource précieuse. Je nous le souhaite pour 2021 et les années à venir.

André Roy,

Président

solandrero@gmail.com

Syndicat des Producteurs forestiers
du Sud du Québec

SOMMAIRE

2 | Le revenu du propriétaire forestier en baisse depuis 15 ans

4 | Divergence historique entre le prix du bois rond et le prix du bois d'œuvre

19 | Liste des transporteurs de bois du SPFSQ 2021

3 | Situation des activités syndicales du SPFSQ

9 à 15 | Liste des prix du bois de sciage

20 | Demande de contingent

Le revenu du propriétaire forestier en baisse depuis 15 ans

Lors de mon dernier article, je m'étais concentré à faire des comparaisons entre le prix du bois d'œuvre vendu par les scieries de sapin-épinette sur les marchés et le prix du bois obtenu par la vente de bois rond par les propriétaires forestiers.



Martin Larivée, ing.f.
Directeur général

Cette fois-ci, je me concentre uniquement sur l'évolution du prix du bois rond reçu par le propriétaire lors de la vente de son bois lorsque le transport est payé et sur ce qui lui reste lorsqu'il se verse un salaire pour récolter ou lorsqu'il fait récolter par un entrepreneur forestier.

Alors que l'industrie du sciage voit ses revenus atteindre des records historiques, les revenus du propriétaire forestier sont plus bas qu'il y a 15 ans. Les coûts pour faire couper son bois ont augmenté en suivant pratiquement l'augmentation du coût de la vie et le coût des équipements forestiers également. Alors, que le propriétaire fasse lui-même les travaux ou qu'il les fasse faire par quelqu'un d'autre, la baisse du prix du bois vient réduire ce qui lui reste pour faire ses paiements hypothécaires et tirer un revenu d'appoint de sa terre. La rentabilité de la sylviculture en est aussi grandement affectée.

Nous avons suivi les revenus tirés de la vente de bois rond de sapin-épinette de 2005 à 2020 ainsi que les coûts de récolte moyens par un entrepreneur et le constat est inquiétant. En effet, le bénéfice net d'une récolte de bois en sapin-épinette s'est écroulé suite à la crise forestière de 2006 à 2011.

Depuis ce temps, malgré que les conditions se soient grandement améliorées pour la vente des bois transformés par les usines sur les marchés, le prix en bordure de chemin au propriétaire forestier a connu peu de variation, sinon une stagnation depuis les neuf (9) dernières années en dollars de 2020 (dollars constants). Une courbe stable dans le temps en dollars constants signifie un maintien du pouvoir d'achat pour un revenu ou un maintien de l'effort financier demandé pour un coût d'exploitation.

Le tableau ci-bas nous montre le revenu moyen de la vente d'un voyage de bois de sapin-épinette constitué de 80 % de billots de 12 pieds et de 20 % de billes de 8 pieds au fil du temps en

dollars constants de 2020. Nous avons fait ce choix de produit pour voir son évolution au fil du temps. Il faut avoir en tête que l'indice des prix à la consommation a augmenté de 26% durant la période de 2005 à 2020.

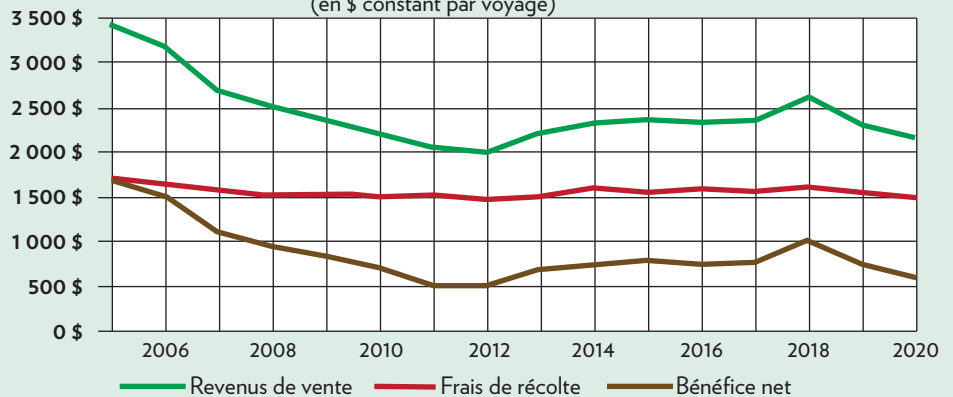
Suite à la crise forestière de 2006, jumelé à la crise financière de 2008, plusieurs usines de sciage sapin-épinette vont fermer définitivement et le prix offert par les usines restantes aux propriétaires chutera drastiquement, la rentabilité des usines ayant été grandement affectée.

de 623 \$ par voyage. C'est 58% de moins qu'en 2005, soit une baisse moyenne de 3,8% par année sur 15 ans.

Le temps de supervision du chantier et de mesurage des bois, le temps et les coûts consacrés à obtenir les permis de récolte nécessaires, la hausse des taxes foncières et de l'entretien des voiries forestières viennent aussi s'ajouter à ces coûts.

Sans rien enlever aux autres intervenants forestiers, il est important de constater que celui qui a subi les baisses les plus importantes de 2005 à 2020 est bien le propriétaire forestier.

Revenus, coût et bénéfice - sciage sapin/épinette
(en \$ constant par voyage)



Le revenu de vente d'un voyage de bois par le propriétaire en 2012 passera à 2 007 \$, soit une baisse de plus de 41% en six ans. Le coût pour faire récolter ces bois par des entrepreneurs forestiers sera alors de 1 495 \$ par voyage ou une baisse de 5,2%. L'entrepreneur participera donc à l'effort de réduction des coûts durant cette période, mais le grand perdant est tout de même le propriétaire forestier.

Il reste au propriétaire un maigre 513 \$ par voyage ou une baisse de plus de 70% de son bénéfice net. C'est le prix le plus bas qu'il touchera sur la période étudiée.

En 2020, la situation pour le propriétaire n'est pas tellement meilleure qu'en 2012 au creux de la baisse des prix offerts par les usines. En effet, la vente d'un voyage de sapin-épinette donnera 2 157 \$ pour le voyage, soit 36% de moins qu'en 2005.

Le coût de récolte se situera à 1 534 \$. La partie résiduelle au propriétaire forestier sera alors

« Il est important de constater que celui qui a subi les baisses les plus importantes de 2005 à 2020 est bien le propriétaire forestier. »

Alors que les intervenants dans la chaîne de la récolte du bois chez les propriétaires s'en tirent bien et connaissent de bonnes années, le grand perdant est le propriétaire forestier lui-même. Et il n'est pas besoin de s'en dire que si le propriétaire forestier obtenait plus pour son bois, ce sont tous les acteurs forestiers de la chaîne qui en profiteraient aussi.

L'explication de la détérioration du revenu du propriétaire forestier est multiple et nous en avons parlé dans les dernières parutions. Rappelons simplement que les principales hypothèses de cette situation sont celle-ci :

1. La fermeture de plusieurs usines de sciage sapin-épinette pendant la crise forestière et financière a fait diminuer la concurrence;
2. L'offre dépasse la demande dans le sapin-épinette au sud du Québec depuis 2016;
3. Le rapport de force est en faveur des deux (2) ou trois (3) usines qui achètent la majorité des volumes de sapin-épinette contre les 19 500 propriétaires forestiers isolés sur l'ensemble du territoire;
4. L'augmentation normale du prix du transport, de la récolte de bois et des autres coûts de support d'une propriété forestière;

Évolution du bénéfice net d'un voyage de sapin-épinette (\$/constant)

Année	2005	2012	2020
Revenus de récolte	3 413 \$	2 007 \$	2 157 \$
Coût de récolte	1 708 \$	1 495 \$	1 534 \$
Bénéfice net	1 706 \$	513 \$	623 \$

En 2005, un voyage de bois vendu rapportait 3 413 \$. Le coût de récolte se situait alors autour de 1 708 \$. La portion restante au propriétaire était alors de 1 706 \$ par voyage.

5. Le mode de mise en marché actuel d'affichage des prix minimums est désuet et ne permet pas aux producteurs forestiers de capter les hausses de prix qu'obtiennent les usines sur les marchés du bois d'œuvre, car la compétition ne joue pas son rôle.

La meilleure preuve que la situation ne changera pas est que malgré les bénéfices historiques des usines actuellement, elles ne donnent pas plus cher aux propriétaires forestiers. Le propriétaire forestier mérite plus de considération.

Certains se demandent qu'est-ce que ça donne d'avoir un « gros prix » si nous n'avons pas de marché? Et bien, à cela on peut répondre : qu'est-ce que ça donne de faire de la sylviculture de la régénération jusqu'à l'arbre mature si on n'a pas le prix qu'il faut pour le faire lors de la vente de nos produits?

Aucun propriétaire forestier n'est actuellement assez important pour influencer le marché. Certains vont chercher quelques dizaines de dollars supplémentaires par cordes ou par MPMP (mille pieds mesure de planche) parce qu'ils font les agglomérateurs de dizaines d'autres propriétaires forestiers.

Imaginons un instant que nous agglomérions tous les volumes et que tous recevraient le même bon prix pour la même qualité de bois selon une formule qui tiendrait compte des revenus des industriels sur les marchés. Plusieurs régions en forêt privée fonctionnent de cette façon actuellement.

Est-ce que la situation actuelle est une fatalité? Comment le propriétaire forestier peut-il améliorer son sort? Les solutions sont accessibles et doivent être rappelées :

- 1- Regrouper les 19 500 propriétaires pour négocier les prix, les volumes et les quantités offertes aux usines de sciage sapin-épinette de la région et d'ailleurs;
- 2- Exiger des usines que le prix du bois rond soit plus relié au prix du bois scié vendu dans les quincailleries et sur les marchés du bois d'œuvre par des formules de fixation des prix plus équitables pour les propriétaires forestiers;
- 3- Continuer à supporter la décision des propriétaires qui ont voté à 76% en faveur de négocier collectivement le sciage de sapin-épinette avec les usines le 9 novembre 2017;
- 4- Être derrière vos administrateurs qui défendent la décision des propriétaires forestiers depuis ce temps contre Domtar inc. et le Conseil de l'industrie forestière du Québec;
- 5- S'impliquer et se rendre aux différentes activités syndicales et soutenir l'action collective par votre participation;
- 6- Ne pas croire que la situation actuelle pourrait changer la situation, car le modèle actuel ne génère pas de résultats.

Propriétaires forestiers, restez maîtres de votre mise en marché!

Situation des activités syndicales du SPFSQ

Au moment d'écrire ces lignes, nous sommes toujours sous les restrictions de l'urgence sanitaire. La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a ordonné la tenue de l'assemblée générale annuelle dans les six mois de la levée de l'urgence sanitaire. Les administrateurs ont voulu valider certaines alternatives pour pouvoir rejoindre les propriétaires forestiers et poursuivre les activités syndicales dans le contexte où beaucoup de propriétaires forestiers sont intéressés à participer.

Afin de vérifier la capacité des propriétaires forestiers d'être bien représentés, un sondage a été envoyé de façon aléatoire pour vérifier la capacité de ceux-ci à participer à des assemblées virtuelles et obtenir leur avis sur l'urgence de reprendre les activités normales. Si vous avez reçu un sondage, il est important de le retourner dans l'enveloppe-réponse préaffranchie.

Le sondage permettra de vérifier la capacité et la volonté des propriétaires forestiers à participer aux activités syndicales de manière virtuelle et s'ils ont les équipements informatiques, les connaissances, la rapidité ainsi que la stabilité de

l'Internet nécessaire pour pouvoir participer à de tels événements.

Entre-temps, le conseil d'administration du SPFSQ étudie la possibilité de réitérer des conférences Internet sur des sujets d'intérêt et sur les statistiques de mise en marché au courant de l'hiver ou du printemps pour permettre de garder le contact avec ses propriétaires forestiers et pour continuer à les informer.

Nous vous tiendrons au courant des prochaines semaines des décisions prises par les administrateurs suite au sondage de nos propriétaires forestiers.

Bilan de la soirée d'information du 25 novembre dernier

120 producteurs forestiers ont assisté à la 9^e soirée d'information (exceptionnellement en mode vidéoconférence)

Le sujet de la conférence portait sur les évaluations foncières et comment les producteurs forestiers peuvent se préparer au processus de révision foncière lors du dépôt des rôles.

Le conférencier invité était M. Marco Fournier, ing.f., É.A., M.Sc. de la firme Les Consultants forestiers M.S. La présentation nous a permis d'apprendre davantage sur le processus d'évaluation foncière tel que pour les rôles triennaux d'évaluation 2021, 2022 et 2023, les valeurs sont basées sur le marché au 1er juillet 2019, soit l'année précédant le dépôt du rôle (18 mois précédents), il est important avant de contester, de s'assurer que la valeur municipale est réellement supérieure à la valeur marchande, d'avoir une première discussion avec l'évaluateur municipal, de mettre à jour les données de l'évaluateur sur votre propriété et d'ensuite, contester si le montant de l'évaluation ne correspond pas au prix que vous pourriez obtenir en vendant la propriété.

M. Fournier a aussi fait le lien entre l'évolution des marchés et la valeur des boisés en exposant que l'évaluation des valeurs foncières des boisés de l'Estrie a évolué de plus de 6,3 %/année pour la période de 1997-2019 et que le fardeau fiscal des boisés a cru de plus de 6,2 % pour la même période. Pendant ce temps, le prix du bois récolté en forêt privée a connu une hausse inférieure à l'inflation se traduisant par une baisse de revenu pour le propriétaire forestier.

Le bilan qu'en fait conférencier est que les baisses importantes dans le prix et les quantités des différents produits forestiers n'ont pas eu d'impact

sur les prix payés pour les boisés par les acheteurs moyens actuels. En conséquence, les valeurs vont poursuivre leur ascension et il en sera de même du fardeau fiscal. Pour l'instant, les propriétaires forestiers enregistrés comme producteurs peuvent récupérer 85 % des taxes foncières, en profitant du programme de remboursement de taxes foncières. N'hésitez pas à vous informer auprès de votre conseiller forestier. Dans un avenir rapproché, des demandes pourront être faites auprès des municipalités pour baisser le fardeau fiscal des producteurs forestiers enregistrés en diminuant le taux de taxation foncière pour la catégorie des immeubles forestiers. Le support des municipalités permettra aux producteurs forestiers de réaliser la pleine mise en valeur des boisés, et ce, au bénéfice de la communauté. Veuillez contacter votre Syndicat pour plus d'information sur la catégorie des immeubles forestiers.

Pour consulter la présentation de M. Fournier, veuillez consulter le site Internet du Syndicat au www.spbestrie.qc.ca sous l'onglet les activités syndicales. De plus, la vidéo de la présentation est disponible sur le compte YouTube du SPFSQ que vous pouvez trouver en inscrivant « SPFSQ » dans la bande de recherche YouTube.

Au début de la présentation, M. Martin Larrivée, ing.f. directeur général du SPFSQ, a fait un court résumé de l'état de la mise en marché du bois rond. Il a aussi été question de l'état d'avancement du dossier de mise en marché collective du sciage sapin-épinette présentement contesté par Domtar inc., le Conseil de l'industrie forestière du Québec ainsi qu'un groupe d'entrepreneurs/producteurs.



Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec

LES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS DES MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY, DU HAUT-SAINT-LAURENT ET DES JARDINS-DE-NAPIERREVILLE :

UN SERVICE ESSENTIEL!

Hugues Beaudoin
Administrateur du secteur de la Montérégie



Possédant près de 68 590 hectares de forêt productive, soit près d'une fois et un tiers la superficie de l'île de Montréal, ils sont près de 2 220 propriétaires forestiers sur le territoire des trois MRC. Ensemble, ils ont mis 57 000 mètres cubes de bois en marché l'an dernier, l'équivalent de près de 1 625 voyages de bois rond destiné aux usines de sciage, de pâtes et papier et de bois de chauffage dans la région pour une valeur des ventes de près de 5,3 M\$. Les retombées économiques du bois mis en marché par ces propriétaires des MRC s'élèvent à plus de 8 M\$ pour l'économie québécoise dans son ensemble. Représentant 14 % de la superficie forestière, ils récoltent 21 % du volume de bois de toute la Montérégie.

Loin d'épuiser la capacité de la forêt des MRC de se régénérer, les producteurs ne récoltent que 30 % de la croissance naturelle de la forêt, année après année. Donc, la faune, la flore et toute la biodiversité forestière qu'elle comporte ont tout l'espace nécessaire pour en faire une forêt dynamique, saine et variée.

En effet, en parcourant les principales routes de campagne de nos MRC, nous sommes à même de constater toute la beauté que donne le couvert forestier au paysage. Le chasseur, le randonneur, le plaisancier, le photographe et tout amateur de la nature y trouveront de belles forêts majoritairement feuillues en pleine santé, dont les plus belles ont été entretenues par leurs propriétaires.

Le propriétaire forestier est aussi le gardien des services écologiques que rend son boisé à toute la société. Que ce soit les milieux humides, si importants pour la qualité de nos cours d'eau et de nos lacs, que pour les habitats fauniques, le propriétaire forestier de la région est sensible à conserver tous les attributs particuliers de son milieu forestier. Il sait s'entourer de professionnels qui pourront l'aider dans la prise de décision quant à la gestion de sa forêt.

« Malgré les augmentations spectaculaires des prix du bois en magasin, les propriétaires forestiers n'auront pas vu leurs revenus augmenter depuis au moins 20 ans. »

Ce sont eux aussi qui nous fournissent le matériau le plus écologique et renouvelable qui soit : le bois. Que ce soit pour la construction des habitations de ses concitoyens ainsi que pour leur

besoin en papier, en produits sanitaires ou hygiéniques fabriqués à partir d'une matière 100 % naturelle, il permet de séquestrer des gaz à effet de serre durant la période de son utilisation, comparativement à tous ces produits compétiteurs qui nécessitent énormément de combustible fossile que sont les plastiques, le béton ou l'acier. Il constitue incontestablement, encore

aujourd'hui, le matériau renouvelable le plus intéressant écologiquement à tous les niveaux.

Comme plusieurs consommateurs l'ont remarqué, la récente pandémie ayant encouragé grandement les travaux de rénovation et de construction en Amérique du Nord, le prix des matériaux en bois en quincaillerie a explosé depuis mai 2020 avec des pénuries importantes de diverses composantes.

Malgré ces augmentations spectaculaires des prix du bois de construction, les fournisseurs de la ressource première, que sont les propriétaires forestiers, n'auront pas vu leurs revenus augmenter de façon significative pour leur produit en bois rond.

En effet, les principales scieries auront augmenté leurs bénéfices de façon substantielle sans en faire profiter les propriétaires de boisés ainsi que les gens qui travaillent pour eux et qui ont aussi souffert de la dernière crise forestière.

Le Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec tente depuis 2017 de changer le mode de mise en marché en Montérégie pour permettre aux propriétaires d'obtenir une meilleure répartition des revenus des bois de sciage dans le sapin et l'épinette pour tous les propriétaires du territoire.

En effet, les propriétaires forestiers ont décidé de négocier collectivement avec les industriels forestiers, quoique certains s'opposent farouchement à tout changement. C'est le cas de Domtar inc., du Conseil de l'industrie forestière du Québec et de certains entrepreneurs en récolte.

Les propriétaires forestiers doivent maintenant être solidaires et travailler ensemble au bien commun de tous en s'unissant pour que tous leurs efforts de sylviculture soient reconnus.

Ils continuent à aménager de façon durable leur forêt avec conviction, et

sont tournés vers l'avenir, car ils ne sauraient admettre qu'ils ne puissent un jour profiter pleinement de la prospérité qu'ils ont contribué à créer à partir de leurs ressources.

« Les propriétaires doivent s'unir derrière le projet de négociation collective qui est le seul moyen d'obtenir un partage plus équitable de la récente augmentation de la valeur des produits forestiers. »

Il faut souligner que le prix du bois résineux payé aux propriétaires forestiers a constamment diminué depuis les 20 dernières années en tenant compte de l'inflation, et ce, malgré une période de grande prospérité pour les industriels depuis 2018. Cette perte correspond à près de 35 % de diminution de prix en 15 ans.

Une meilleure répartition des revenus permettrait de plus grands investissements dans l'aménagement et dans la santé de notre forêt régionale et profiterait à l'ensemble des producteurs, des transformateurs, des entrepreneurs en récolte, des transporteurs et tous les intervenants de la chaîne d'approvisionnement.

Les propriétaires forestiers de nos MRC cultivent, récoltent et génèrent près de 8 M\$ par année en retombées et sont à la base de la chaîne d'approvisionnement. Il est temps de s'unir derrière le projet de négociation collective qui est le seul moyen d'obtenir un partage plus équitable de la récente augmentation de la valeur des produits forestiers.

Vous avez des questions, des commentaires, n'hésitez pas à contacter votre administrateur au 819 437-9579 ou M. Martin Larrivée, directeur général à mlarrivee@upa.qc.ca.

IMPORTANT AGA 2020-2021



André Roy - Président

Avril 2021

POUR EN FINIR AVEC L'IMPUISSANCE

Cher propriétaire forestier,

Au cours de la dernière année, je n'ai cessé de vous décrire la situation surréaliste dans laquelle évolue l'industrie du bois d'œuvre résineux : alors que les industriels reçoivent des prix records (+ 250% en 12 mois), des prix inimaginables il y a à peine un an, nous, propriétaires producteurs, nous devons composer avec des prix qui stagnent. Le Conseil de l'industrie forestière du Québec, porte-parole de l'industrie, affirme qu'il s'agit d'une situation normale dans une économie de marché. Après tout, n'observons-nous pas une concentration de la richesse depuis une quarantaine d'années?

Eh bien moi j'affirme qu'il n'y a pas pareille fatalité, que nous propriétaires, les véritables créateurs de cette richesse, avons droit à notre part de cette prospérité. Comment? Par la négociation collective des conditions de mise en marché de notre bois de sciage de sapin-épinette. Nous avons d'ailleurs

obtenu ce mandat en novembre 2017, vous vous en souviendrez. Nos confrères de la Côte-du-Sud, de la région de Québec et du Bas-Saint-Laurent ont aussi entrepris des démarches de négociation collective du bois de sciage.

Cette initiative, il faut la mener jusqu'au bout. En attendant une décision positive de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, les propriétaires doivent demeurer fermes et solidaires, car, en plus de l'industrie, un groupe d'entrepreneurs en récolte et en transport du bois satisfaits du statu quo multiplie les mensonges dans une démarche de désinformation. Leur objectif : briser la solidarité des propriétaires forestiers afin de les confiner dans la situation actuelle où le prix qu'on nous offre pour notre matière première n'est plus en phase avec les prix reçus par l'industrie. Ces entrepreneurs reçoivent des prix plus élevés que les propriétaires individuellement en jouant aux intermédiaires qui agglomèrent des volumes de plusieurs propriétaires. Pendant ce temps, le propriétaire forestier moyen n'a pas la part qui lui revient.

Compte tenu du contexte de pandémie dans lequel nous évoluons depuis plus d'un an, le mode d'élection des membres du conseil d'administration se trouve modifié cette année, après décision de la Régie. Vous trouverez, dans ce bulletin, la procédure de mise en candidature pour les secteurs en élection en 2020 et en 2021. Si un scrutin est nécessaire dans un secteur, il se fera par

courrier et tous les membres du Syndicat habilités à voter recevront un bulletin de vote par la poste et pourront voter pour le candidat de leur choix.

C'est pourquoi vous devez tous participer aux scrutins qui auront lieu afin d'élire les candidats qui prôneront sans équivoque la mise en marché collective, des candidats orientés vers l'avenir. Ainsi, dans un avenir rapproché, après la décision de la Régie, je vous reviendrai sur les prochaines étapes à suivre pour la mise en place de la négociation collective.

Le seul moyen de ne plus se sentir impuissant face au prix reçu pour nos bois est d'appuyer le projet de négociation collective et de voter pour des gens qui vont nous conduire à négocier les prix de nos bois directement avec l'industrie, sans passer par des entrepreneurs forestiers. Si les entrepreneurs sont capables d'obtenir des prix supérieurs en agglomérant le bois de quelques dizaines de propriétaires forestiers, imaginons ce que nous pourrions avoir tous ensemble en négociant le prix pour les milliers de propriétaires forestiers de notre territoire. Il faut en finir avec l'impuissance!

André Roy,
Président
solandrero@gmail.com
Syndicat des Producteurs forestiers
du Sud du Québec

SOMMAIRE

- 2 Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle 2020 et 2021 du Plan conjoint des Producteurs forestiers du Sud du Québec
- 3 Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle 2020 et 2021 du Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec
- 4 Procédure d'élection 2020 et 2021 des administrateurs du Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec
- 5 Frais de transport en temps de dégel pour les bois de pâtes et de palette
- 7 Nouveau record pour le bois d'œuvre sur les marchés

AVIS DE CONVOCATION

Assemblée générale annuelle 2020 et 2021 du Plan conjoint des Producteurs forestiers du Sud du Québec

Avril 2021

À toutes les Productrices et tous les Producteurs forestiers du Sud du Québec

Mesdames,
Messieurs,

Vous êtes invités(es) à participer aux assemblées générales annuelles du Plan conjoint des Producteurs forestiers du Sud du Québec de 2020 et 2021 qui se tiendront en simultanées :

Jeudi 26 août 2021 à 19 h par vidéoconférence

Réunion qui se fera par vidéoconférence Zoom. Le lien vous sera envoyé quelques jours avant la tenue de celle-ci.

L'INSCRIPTION AU PRÉALABLE EST OBLIGATOIRE et doit se faire par Internet ou par téléphone au 819 346-8905 poste 110 (vous devez laisser votre nom au complet, nom de votre compagnie, s'il y a lieu, adresse, numéro de téléphone et votre adresse courriel, avant le 12 août 2021 pour pouvoir être admis lors de la rencontre.

Adresse pour s'inscrire par Internet : www.spbestrie.qc.ca sous l'onglet « Formations » en haut à droite.

Veillez prendre note que, selon la décision 11957 de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, seuls les délégués élus par les assemblées de secteurs 2020 pour les secteurs 1 – Le Granit, secteur 2 – Les Sources, secteur 3 – Le Haut-Saint-François et secteur 4 – Coaticook-Memphrémagog ainsi que les délégués nommés en 2019 pour les secteurs 5 – Le Val-Saint-François et secteur 6 – La Montérégie en vertu du Règlement sur la division en groupes des Producteurs forestiers du Sud du Québec ont le droit de vote, mais que toutes les productrices et tous les producteurs ont droit de parole et peuvent discuter des items à l'ordre du jour.

Il est à noter que les assemblées du Plan conjoint 2020 et 2021 se feront de façon simultanée de manière à alléger la rencontre et selon les directives émises par la Régie.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'accepter, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Martin Larrivée, ing.f.,
Directeur général
mlarrivee@upa.qc.ca

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée par le président
2. Lecture et adoption de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption des procédures d'assemblée
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de la 54^e assemblée générale annuelle tenue le 25 avril 2019
6. Lecture et adoption des rapports d'activités 2019 et 2020
7. Lecture et adoption des rapports financiers 2019 et 2020
8. Nomination d'un vérificateur
9. Message du président du Syndicat
10. Divers
11. Levée de l'assemblée



AVIS DE CONVOCATION

Assemblée générale annuelle du Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec de 2020 et 2021

Avril 2021

À tous les membres du Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec

Mesdames,
Messieurs,

Vous êtes convoqués(es), par la présente, à l'assemblée générale annuelle du Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec de 2020 et 2021. Ces assemblées se dérouleront de manière simultanée et immédiatement après les assemblées générales du Plan conjoint, soit vers 20 h 15 :

Jeudi 26 août 2021 vers 20 h 15

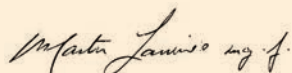
Réunion qui se fera par vidéoconférence Zoom. Le lien vous sera envoyé quelques jours avant la tenue de celle-ci.

L'INSCRIPTION AU PRÉALABLE EST OBLIGATOIRE et doit se faire par Internet ou par téléphone au 819 346-8905 poste 110 (vous devez laisser votre nom au complet, nom de votre compagnie, s'il y a lieu, adresse, numéro de téléphone et votre adresse courriel, avant le 12 août 2021 pour pouvoir être admis lors de la rencontre.

Adresse pour s'inscrire par Internet : www.spbestrie.qc.ca sous l'onglet « Formations » en haut à droite.

Veillez prendre note que seuls les membres en règle du Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec au 31 janvier 2021 auront le droit de parole et de vote sur tous les items à l'ordre du jour.

Nous comptons sur votre présence et veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments respectueux.



Martin Larrivée, ing.f.,
Directeur général
mlarrivee@upa.qc.ca

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée par le président
2. Lecture et adoption de l'avis de convocation
3. Adoption des procédures d'assemblée
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de la 54^e assemblée générale annuelle tenue le 25 avril 2019
6. Lecture et adoption des rapports d'activités 2019 et 2020
7. Lecture et adoption des rapports financiers 2019 et 2020
8. Nomination d'un vérificateur
9. Élection des administrateurs
 - Élection des administrateurs des secteurs
 - Élection du vice-président
 - Élection de l'administrateur au poste de relèvé
10. Levée de l'assemblée
 - Tirage d'un prix de présence, soit un certificat-cadeau pour une scie mécanique d'une valeur de 725 \$



Procédure d'élection 2020 et 2021 des administrateurs du Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec



Martin Larivée, ing.f. - Directeur général

Au moment d'écrire ces lignes, et bien que les mesures sanitaires peuvent s'assouplir un peu au cours de l'été, le conseil d'administration du Syndicat croit important de permettre aux membres du Syndicat de procéder à l'élection de leurs administrateurs pour l'année 2020 et 2021, et ce, peu importe la situation sanitaire. En effet, le poste de « Premier vice-président » ainsi que les postes de trois administrateurs de secteur s'ajoutent aux deux postes en élection en 2020 qui n'ont pu être menés lors de l'arrêt des activités syndicales dû à l'urgence sanitaire de mars 2020.

L'élection 2021 permettra ainsi de respecter la rotation dans la nomination des administrateurs, ainsi que la durée des mandats et le principe de l'alternance des administrateurs. Le Syndicat a donc demandé à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) de permettre le vote par correspondance pour procéder à l'élection des administrateurs du Syndicat pour les postes en élection, ce que la Régie a ordonnée dans sa décision 11957.

Le vote par correspondance permettra de procéder à l'élection de l'administrateur représentant le secteur du Val-Saint-François, qui n'a pas pu avoir lieu le 16 mars 2020, ainsi que de pourvoir le poste de « Relève forestière », ce qui n'a pas pu être fait lors de l'AGA qui était prévue le 30 avril 2020, en raison de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire.

Pour ce faire, le Syndicat enverra des bulletins de votation par la poste à tous les membres du Syndicat pour les postes qui sont en élection au scrutin universel, à savoir le poste de « Premier vice-président » (2021), s'il y a lieu, et le poste de « Relève forestière » (2020), ainsi qu'à tous les membres des secteurs où il y aura des élections, s'il y a lieu (à savoir, Le Granit, Les Sources, La Montérégie (2021) et Le Val-Saint-François (2020)).

Pour poser sa candidature, un membre doit être un membre en règle du Syndicat au 31 janvier 2021. Le candidat trouvera le formulaire et les instructions sur le site Internet du Syndicat avec les pièces justificatives à présenter afin de soumettre sa candidature.

La date limite pour permettre aux candidats de déposer leur formulaire de mise en nomination à un poste d'administrateur est le **28 mai 2021 à 16 h 00** précise.

Afin de permettre à tous d'exprimer son droit de vote, les membres du Syndicat recevront par la poste les bulletins de votation.

Prendre note qu'un seul bulletin de vote sera expédié à l'adresse du propriétaire forestier. Pour les personnes morales (compagnie) et les propriétaires indivis qui ont deux droits de vote, afin d'éviter la fraude électorale, elles doivent faire ajouter le nom du deuxième mandataire à la liste électorale avant le **28 mai 2021 à 16 h 00** précise en remplissant le formulaire prévu à cet effet et par l'envoi de deux preuves d'identité avec photo où l'une des deux contient l'adresse pour la personne qui recevra

le bulletin de vote, ainsi que sa signature. Le formulaire est disponible sur le site Internet du Syndicat.

Le bulletin de vote devra ensuite être mis à la poste avant le **30 juillet 2021** pour être valide, le sceau de la poste faisant office de preuve. Le Syndicat a confié le mandat du dépouillement des votes à la firme Raymond Chabot Grant Thornton qui recevra les enveloppes de votation directement à ses bureaux, procédera à la vérification de l'authenticité des signatures des membres et en fera le dépouillement. Les administrateurs élus seront présentés lors de l'assemblée générale annuelle du **26 août 2021**.

Procédure d'élection exceptionnelle des administrateurs du Syndicat pour 2020 et 2021

Durée du mandat des administrateurs

La durée du mandat des administrateurs sera de deux ans et commence à l'année où ils sont en élection et se terminera, à la date de l'assemblée générale annuelle de l'expiration de son mandat. En cas de vacance d'un administrateur, le Conseil d'administration nommera son successeur et cet administrateur ne restera en fonction que pendant la période non expirée du mandat de l'administrateur qu'il aura remplacé; si le poste vacant est celui de l'administrateur représentant la relève forestière, son successeur devra être âgé de 40 ans ou moins au moment de sa nomination par le conseil d'administration.

Une rotation est créée dans la nomination des administrateurs de façon que quatre administrateurs seulement sur huit soient mis en nomination chaque année.

Comité de mise en nomination et procédure d'élection des administrateurs du Syndicat

- Le Comité de mise en nomination, composé de trois administrateurs, est nommé par le conseil d'administration lors de sa réunion de préparation des assemblées. Les membres du comité ne sont pas éligibles durant l'année en cours;
- Ce comité de mise en nomination se réunit, sur convocation du secrétaire du Syndicat, après la fin de la période de mise en candidature pour se nommer un président et étudier la recevabilité des mises en nomination;
- La mise en nomination se fait par bulletin de mise en nomination. Tous les bulletins doivent être présentés au secrétaire du Syndicat au plus tard à 16 heures à la date limite de mise en candidature. Le bulletin de mise en nomination doit comprendre la date de la mise en nomination, le nom, la signature, l'adresse et le numéro de téléphone du candidat mis en nomination;
- Tout membre en règle pour le secteur respectif peut être mis en nomination;
- L'administrateur représentant la relève forestière doit, au moment de son élection par l'assemblée générale annuelle du Syndicat, être âgé de 40 ans ou moins. Il peut toutefois, en cours de mandat, être âgé de plus de 40 ans;
- Un membre est en règle s'il est inscrit sur la liste des membres du Syndicat le 31 janvier de l'année en cours;

- g) Le président du Comité de mise en nomination ou un membre du comité, fait rapport à l'assemblée de secteur ;
- h) Si le membre est une société, les documents nommant le candidat comme représentant de la société devront accompagner le bulletin de mise en nomination.

Nomination des officiers d'élection

Les membres du Syndicat se nomment un président et un secrétaire. Les propositions sont verbales et à la majorité des voix. Si le vote est nécessaire, il se prend par scrutin secret.

Élection de l'administrateur lors de l'assemblée annuelle

- a) Le président d'élection explique la procédure d'élection et reçoit le rapport du Comité de mise en nomination au poste d'administrateur, qu'il communique à l'assemblée ;
- b) S'il y a une seule mise en nomination, le président d'élection déclare le candidat élu par acclamation ;
- c) S'il y a plus d'une mise en nomination, le président reçoit le rapport de la firme Raymond Chabot Grant Thornton qui aura dépouillé le scrutin postal. Le candidat qui obtient la majorité absolue des votes valides sera élu. S'il n'y a pas de majorité absolue, les officiers d'élection reprennent le vote parmi les membres du secteur par mode virtuel jusqu'à ce qu'il y ait majorité absolue pour un candidat.
- d) Si le secrétaire n'a reçu aucune mise en nomination, le président d'élection demande à l'assemblée de secteur d'élire un administrateur parmi les membres du secteur qui sont présents ;
- e) S'il n'y a pas de membres qui veulent être mis en nomination lors de cette assemblée, le conseil d'administration verra à nommer un administrateur pour pourvoir le poste vacant.

On peut obtenir par la poste ou par télécopieur une copie du « **Formulaire de mise en candidature et procédure d'élection au poste d'administrateur du Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec** » ou tout autre renseignement sur la procédure d'élection en communiquant avec M. Martin Larrivée, ing.f., directeur général du Syndicat au 819 346-8905 poste 115 ou par courriel au mlarrivee@upa.qc.ca.

On retrouve également le formulaire sur le site Web du Syndicat au www.spbestrie.qc.ca au menu « Les activités syndicales » / « Assemblées de secteurs ».

Voici la liste des postes à combler en 2020 et 2021 :

Secteurs	Administrateurs	Année
5 - Val Saint-François	Mme Anne Logan (en élection 2020)	2020
Poste « Relève »	À combler (suffrage universel)	2020
1 - Le Granit	M. Jean-Denis Picard	2021
2- Les Sources	M. Robert Couture	2021
6- La Montérégie	M. Hugues Beaudoin	2021
Vice-président	Émery Bélanger (suffrage universel)	2021

Voici la liste des postes élus en 2020 :

Secteurs	Administrateurs actuels	Année
Président	André Roy (élu par acclamation)	2020
3 - Le Haut-Saint-François	Mme Nathalie Gobeil (élu par acclamation)	2020
4 - Coaticook-Memphrémagog	M. Jean-Paul Roy	2020



Frais de transport en temps de dégel pour les bois de pâtes et de palette

Le Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec veut informer ses propriétaires forestiers que pour les bois de pâtes et de palette, tous les transporteurs forestiers autorisés à transporter du bois sont régis par la convention de transport signée avec l'Association des transporteurs de bois de l'Estrie.

Cette convention couvre les bois de pâtes et de palette à destination de Domtar inc. et de la Menuiserie d'East-Angus inc. et tous les taux pour le transport y sont prévus.

Veuillez noter que pour la période de dégel, le propriétaire qui demande à faire transporter du bois **se verra ajouter 13 % au coût de transport habituel** pour compenser la baisse du poids légal sur les routes, imposée aux transporteurs par le ministère des Transports du Québec.

Veuillez noter qu'il est interdit à tout transporteur de demander des frais supplémentaires directement aux propriétaires forestiers.

S'il y a des frais extraordinaires pour des situations particulières à y avoir, le transporteur doit contacter le Syndicat qui est le seul responsable du transport de ces bois.

Bien que ces situations soient très rares, un transporteur forestier qui se livre à de telles pratiques s'expose à des sanctions financières ou à une radiation de la liste des transporteurs autorisés à transporter pour le SPFSQ.

Si vous avez connaissance de telles pratiques ou si vous en êtes victimes, veuillez aviser immédiatement M. André Houle, responsable de la mise en marché au SPFSQ au numéro suivant : 819 346-8905 poste 104. Surtout, ne signez aucun contrat ou ne faites aucun paiement en ce sens.

Le Syndicat considère que la très grande majorité des transporteurs forestiers respectent les conventions de transport et tient à les remercier.

Ensemble, soyons vigilants à faire respecter nos ententes dans l'équité entre les propriétaires et les transporteurs forestiers.





Nouveau record pour le bois d'œuvre sur les marchés

Le prix du bois d'œuvre a fracassé un nouveau record la semaine dernière avec un indice PRIBEC de plus de 1 400 \$/Mmpm en date du 9 avril 2021. C'est une augmentation de 275 % de la moyenne des sept années précédentes le début de l'année 2020 où le prix s'est mis à s'envoler.

Rappelons que le « Mmpm » est le mille pieds mesure de planche, mesure utilisée par l'industrie sur les marchés nord-américains. Alors que les industries forestières en bourse au Québec enregistrent des bénéfiques records pour les trimestres suivants mai 2020 et qu'il n'est pas difficile de s'imaginer que les usines régionales sont dans la même situation, les hausses de prix pour le bois rond des propriétaires forestiers se font toujours attendre.

Cette envolée du prix est principalement due à la forte demande pour les composantes de bois de construction provoquées par les mesures sanitaires. En effet, la rénovation et les mises en chantiers sont en forte hausse depuis la moitié de l'année 2020, provoquant une rareté de plusieurs composantes.

Les propriétaires forestiers doivent continuer à appuyer la décision qu'ils ont prise, le 9 novembre 2017, de se regrouper pour négocier collectivement le sciage résineux de sapin-épinette pour faire évoluer le rapport de force avec l'industrie forestière. La situation actuelle démontre bien le bien-fondé de ce regroupement, l'industrie ne partageant pas la prospérité actuelle avec les propriétaires forestiers. Votre implication est primordiale pour faire évoluer la situation.

Au moment d'écrire ces lignes, les audiences publiques du dossier devant la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec sont terminées. Ce dossier aura nécessité plus de 26 jours d'audience sur trois ans. Les plaidoiries des différentes parties sont maintenant déposées et la Régie doit rendre sa décision dans les prochains mois. Nous attendons une réponse à l'automne 2021.

Pour plus de renseignements, nous aurons plusieurs séances d'information en virtuelle d'ici la fin de l'été. Pour avoir les détails, inscrivez-vous à l'infolettre du Syndicat en nous envoyant votre courriel à spfsq@upa.qc.ca.



**Syndicat des
Producteurs forestiers
du Sud du Québec**



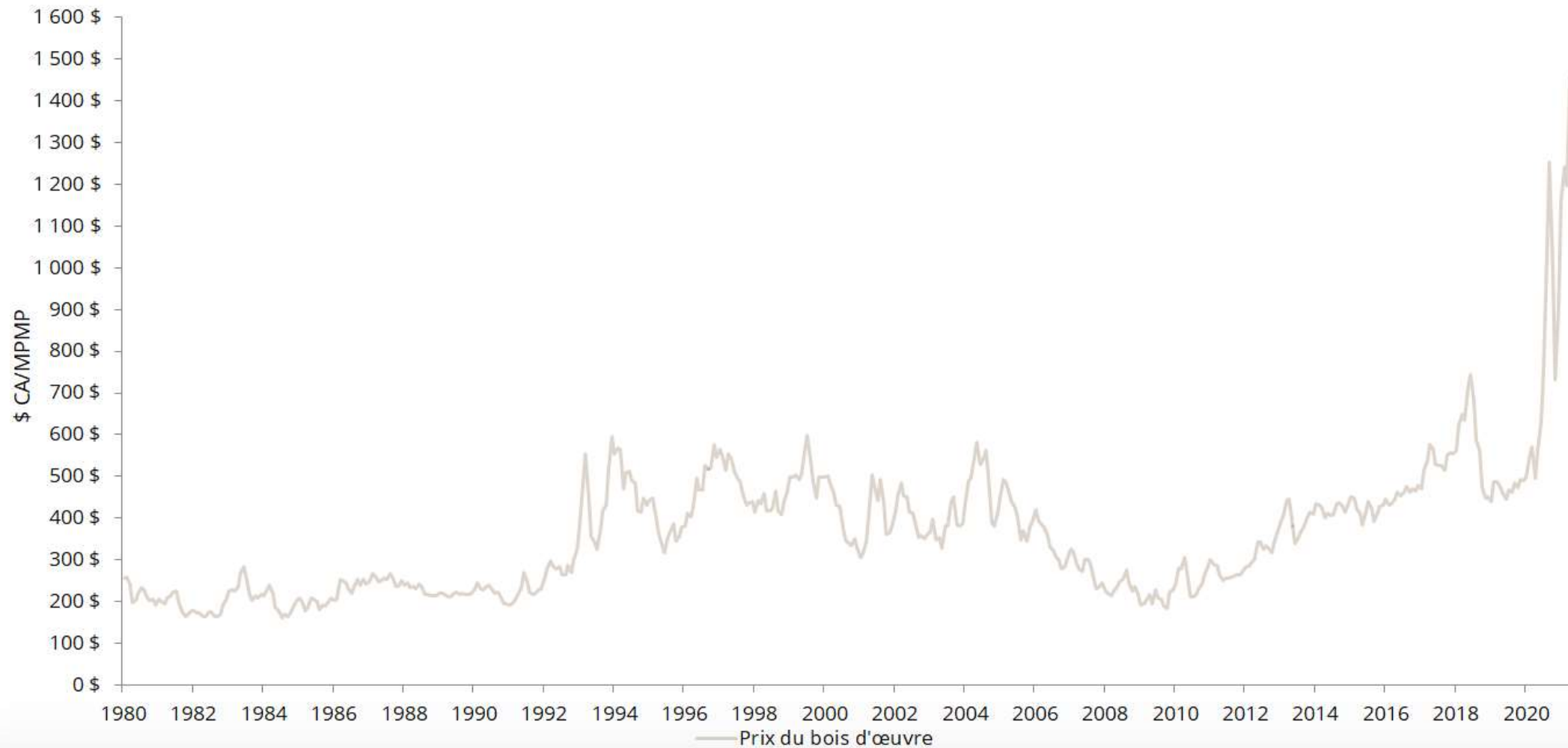
Prix du bois d'œuvre et prix du bois rond

5 mai 2021

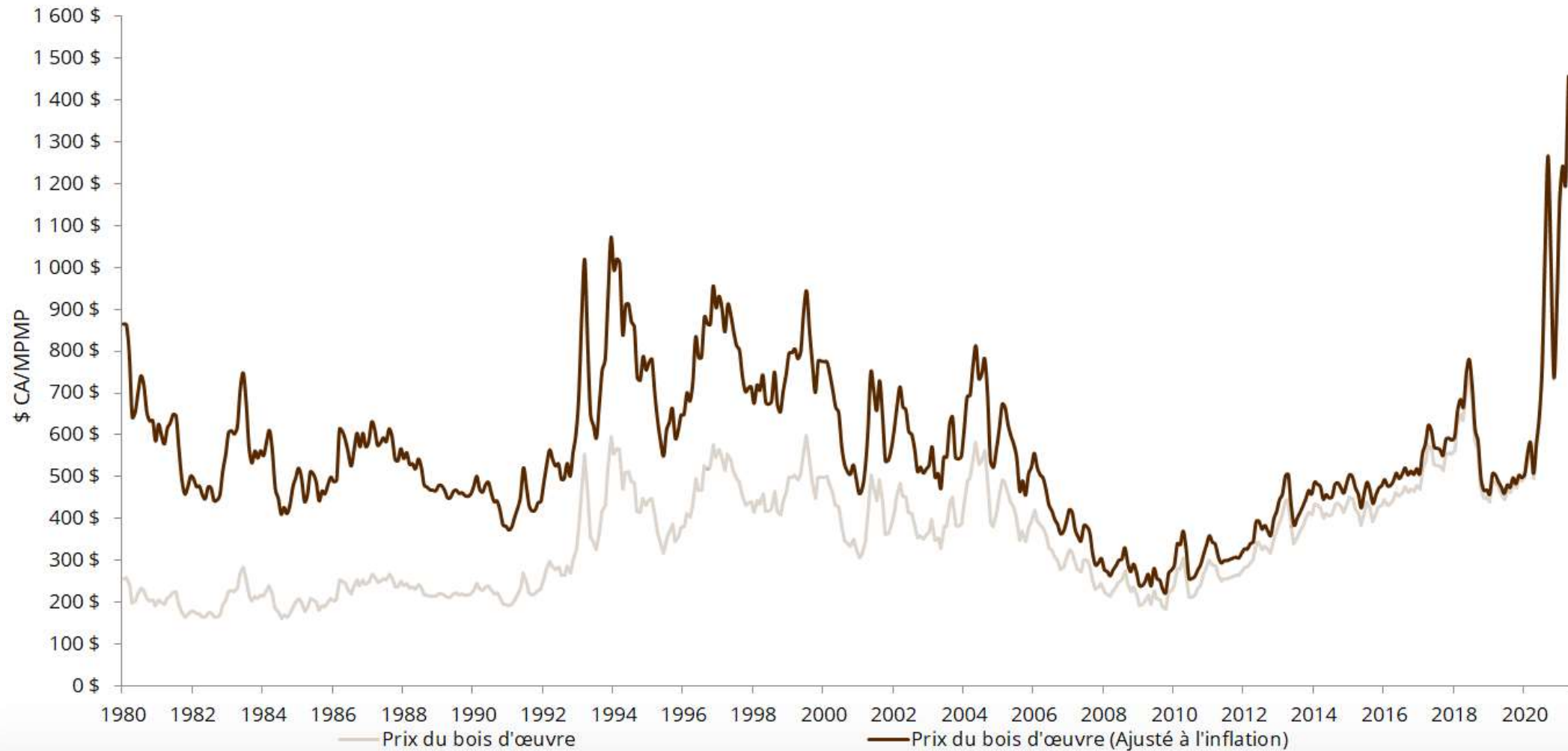
Par Vincent Bouvet, B.A.



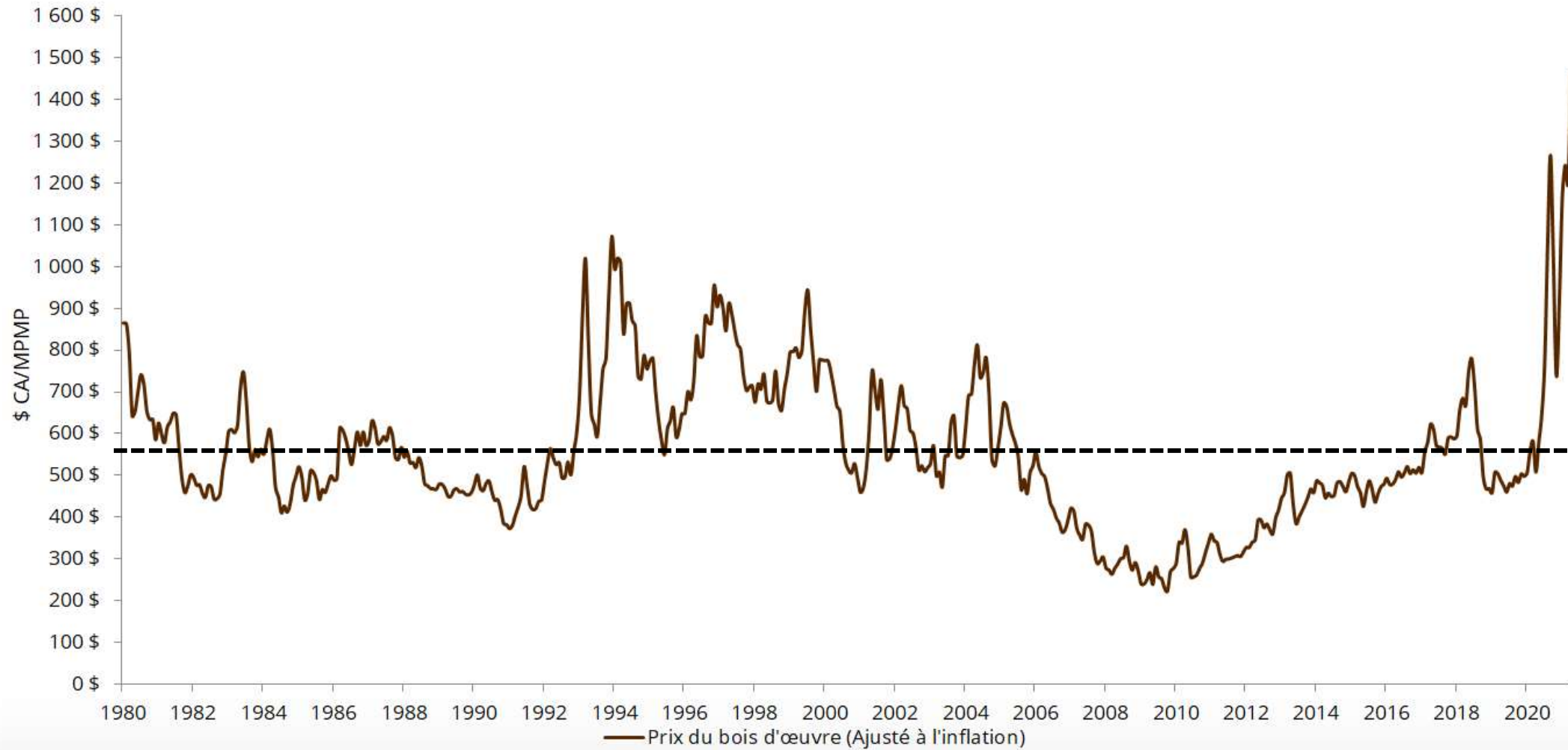
Prix du bois d'œuvre



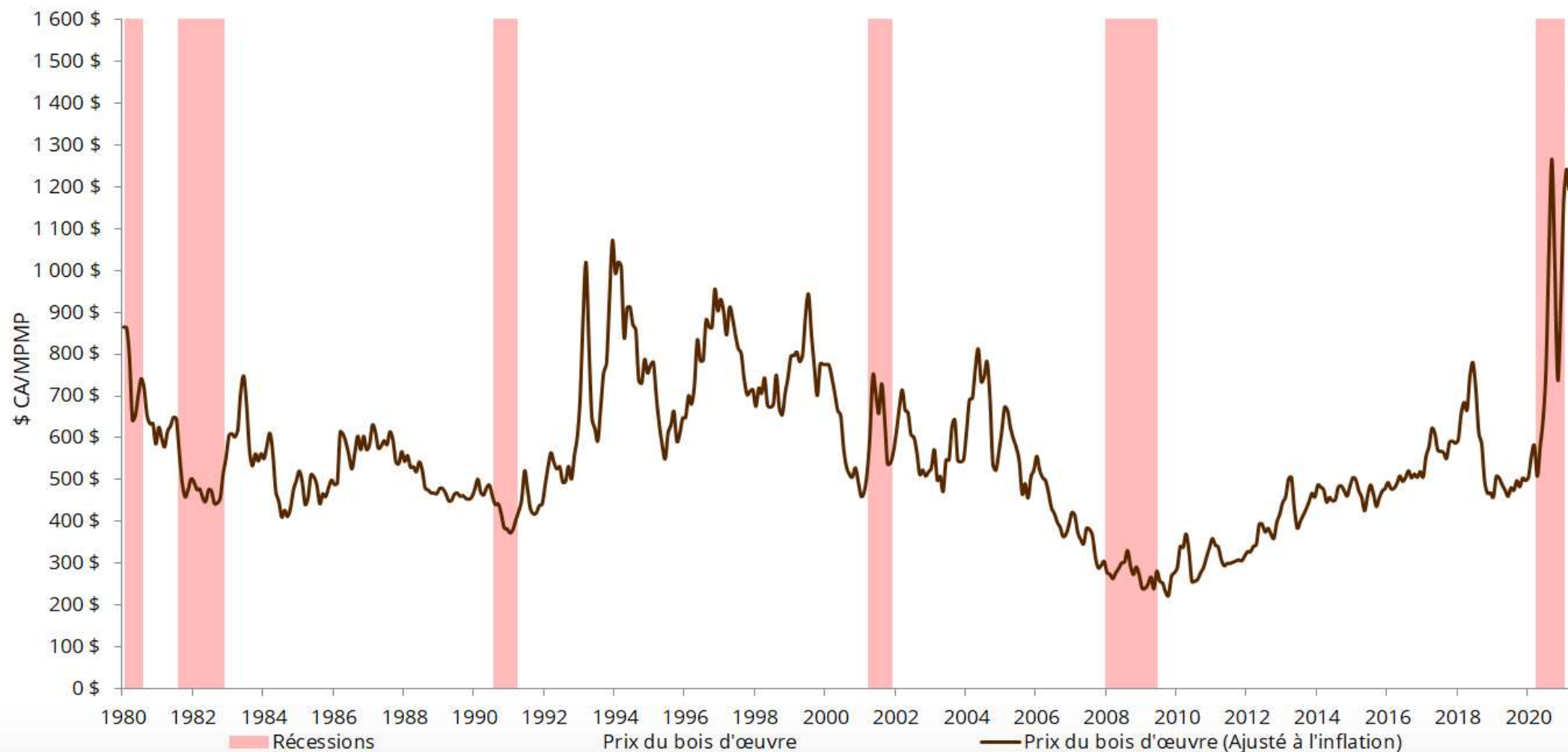
Prix du bois d'œuvre



Prix du bois d'œuvre



Prix du bois d'œuvre lors des récessions



Demande de bois d'œuvre

Scierie Fontaine $\approx 0,14$ G PMP/année



Capacité de production : Scierie Fontaine



Scierie Fontaine

0,14 G PMP

Consommation québécoise en 2020

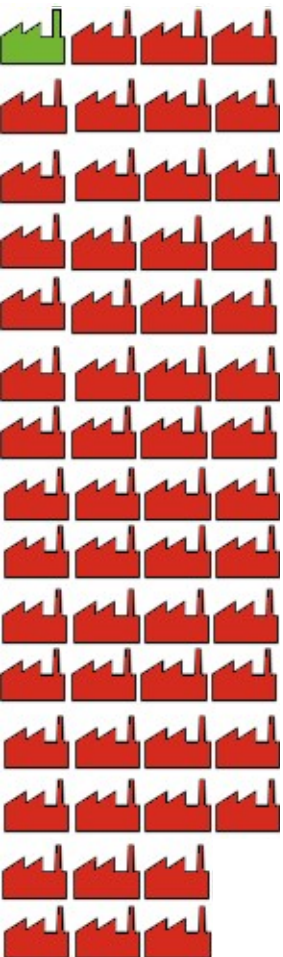


≈2 G PMP



Ou ≈ **15 X** la scierie
Fontaine

Consommation canadienne en 2020

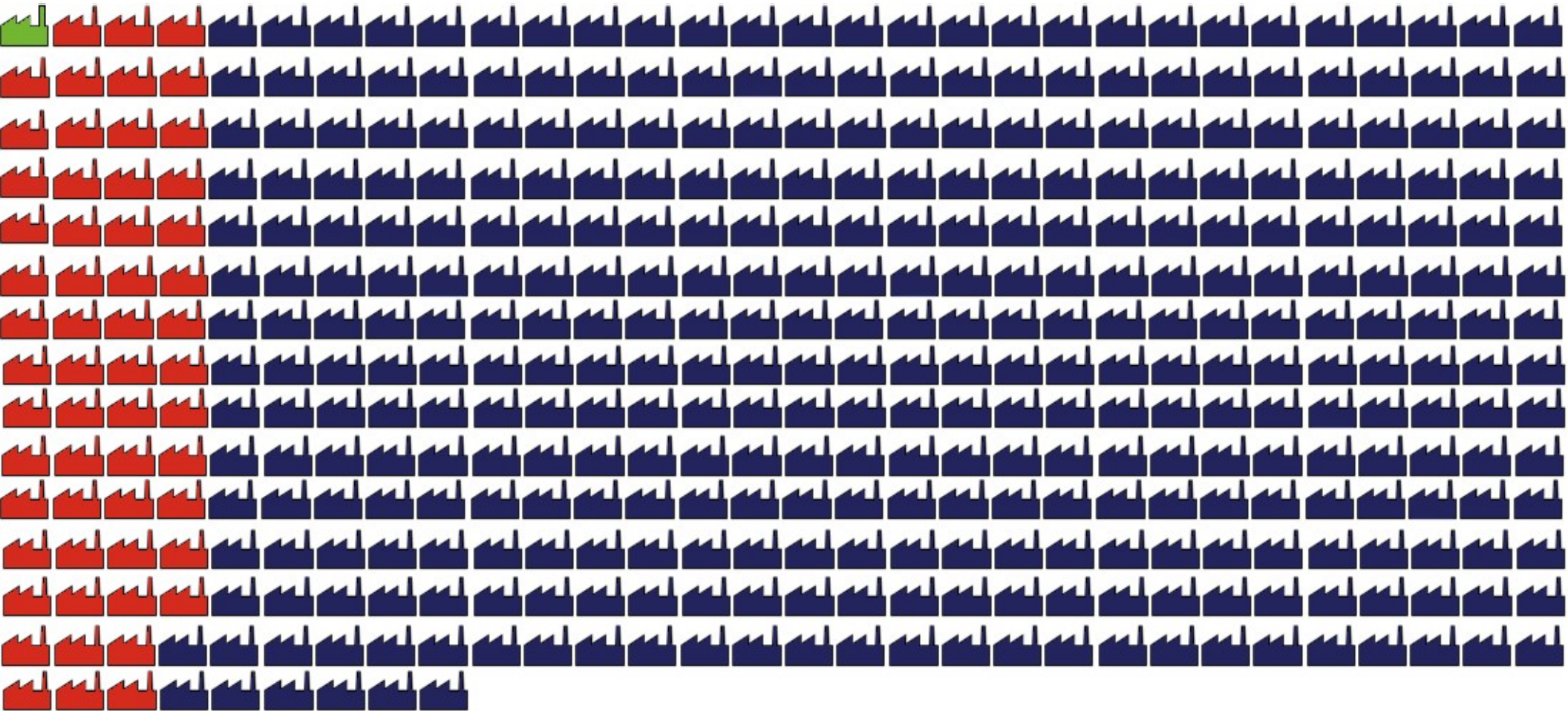


8 G PMP



Ou **58 X** la scierie
Fontaine

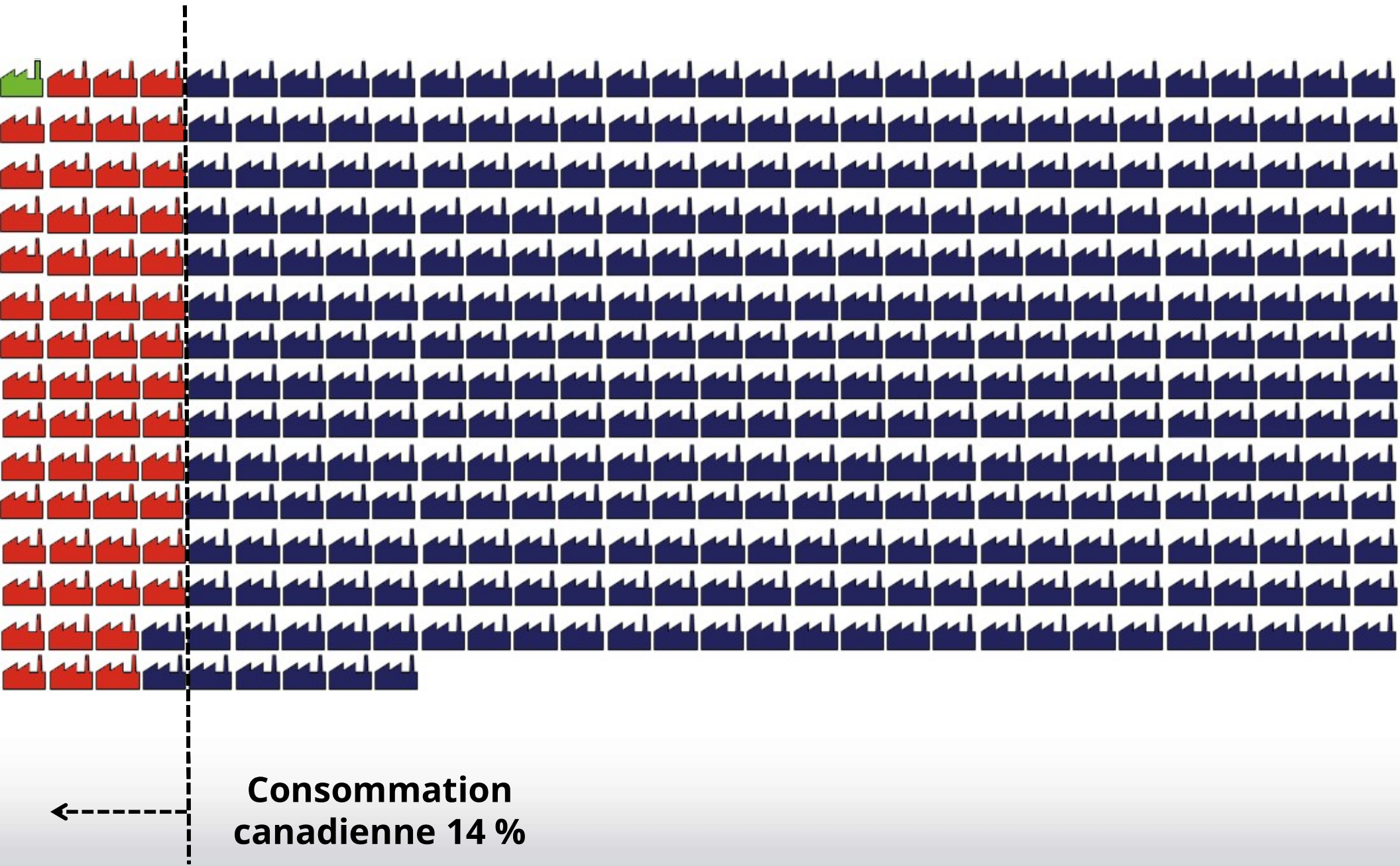
Consommation américaine en 2020



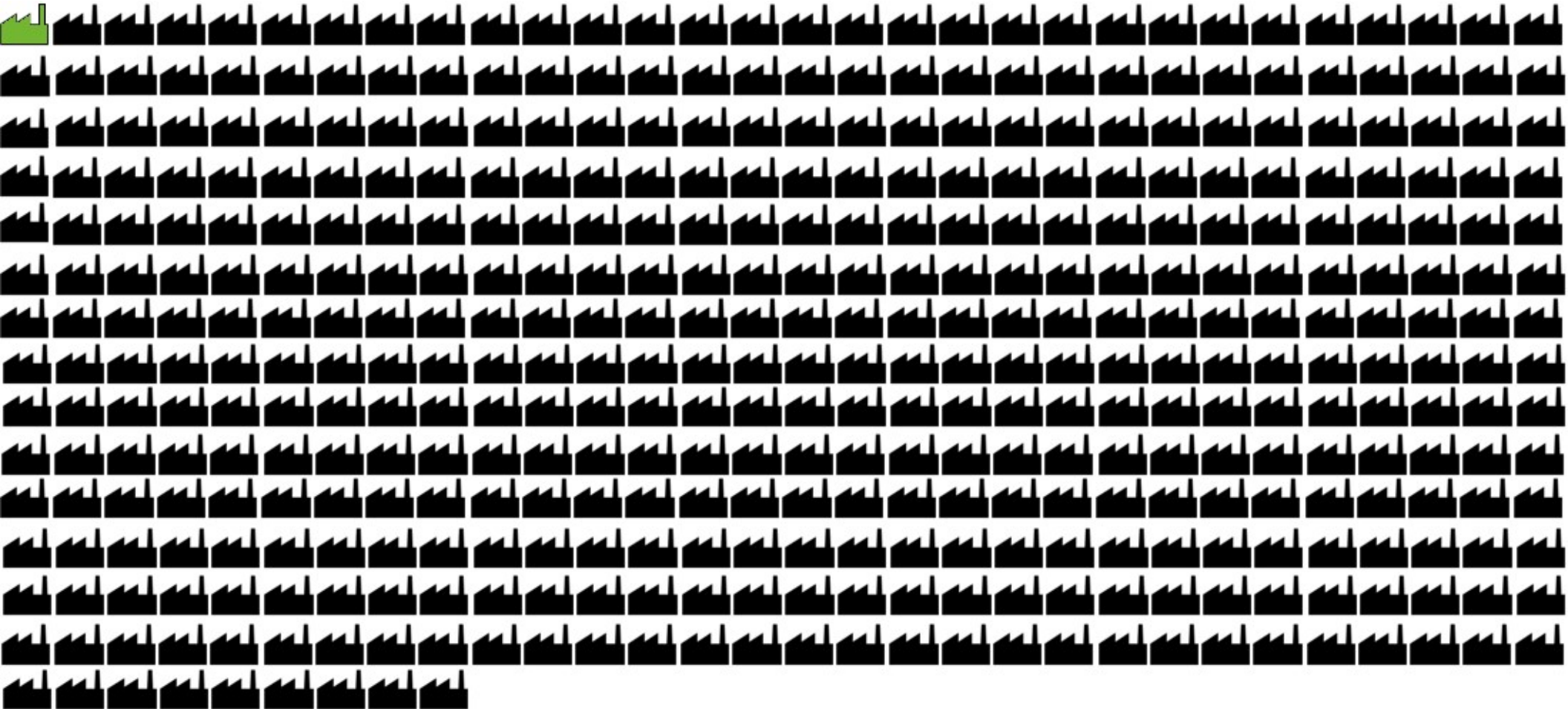
51 G PMP

Ou **371 X** la scierie
Fontaine

Consommation américaine en 2020



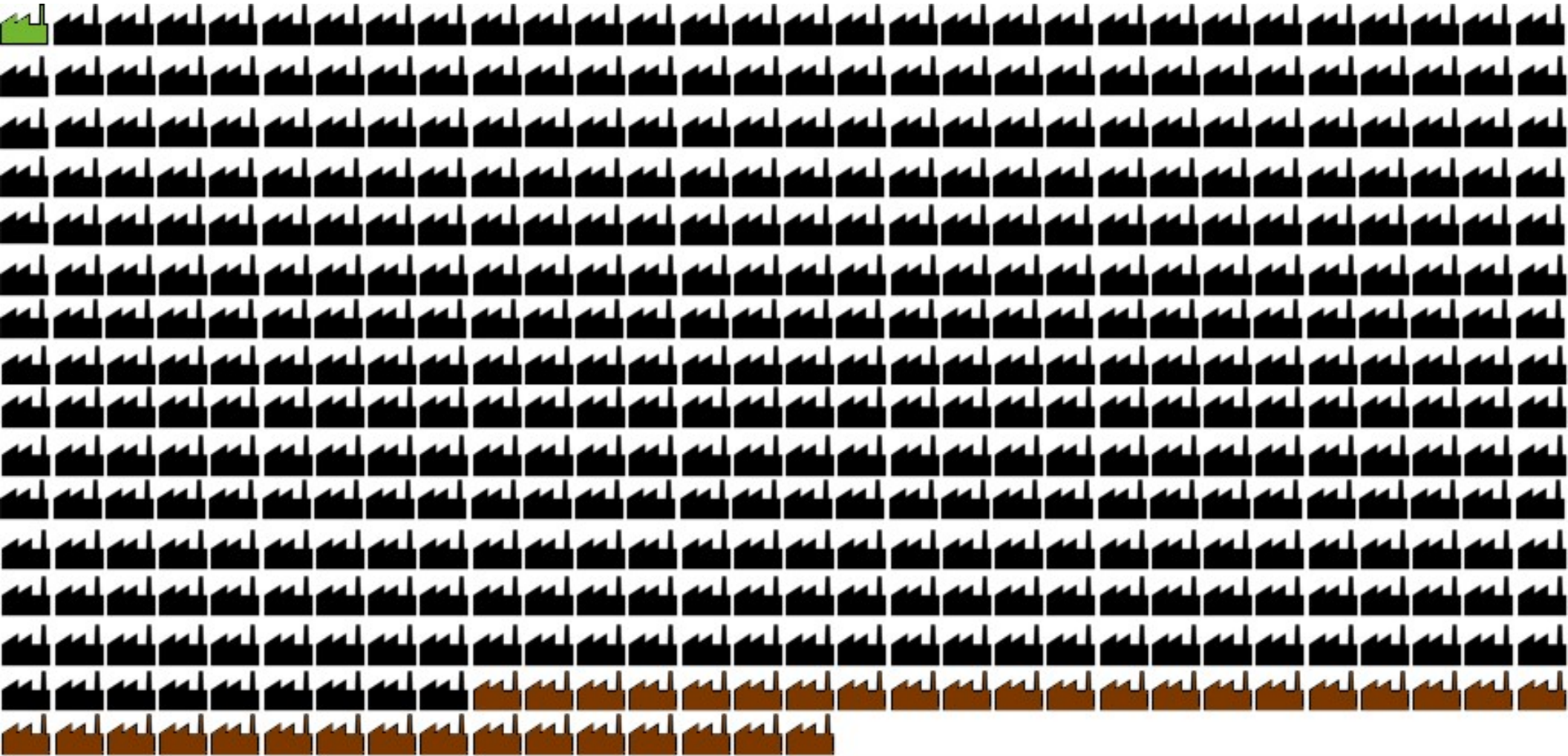
Consommation nord-américaine en 2020



59 G PMP

Ou **430 X** la scierie
Fontaine

Consommation nord-américaine en 2021

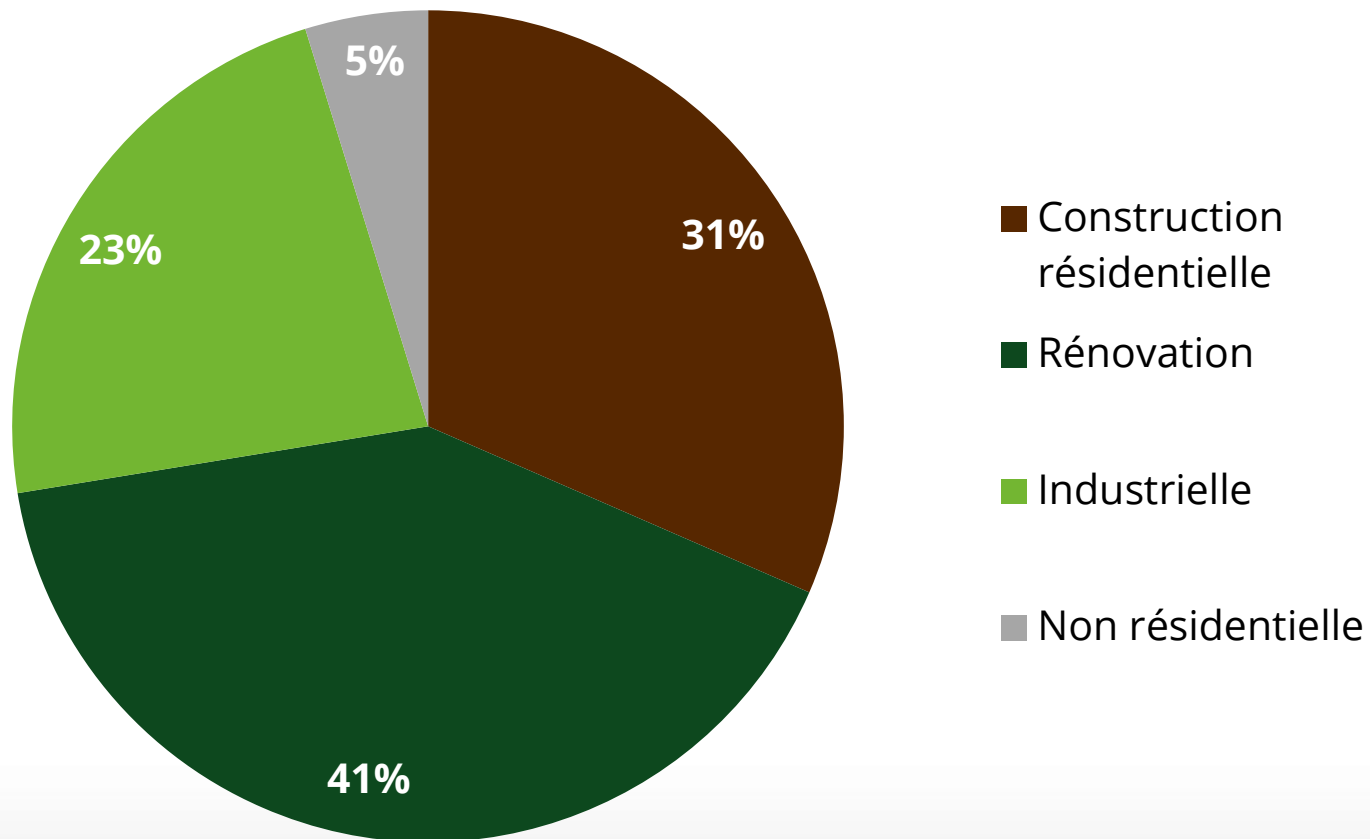


+ ~5 G PMP

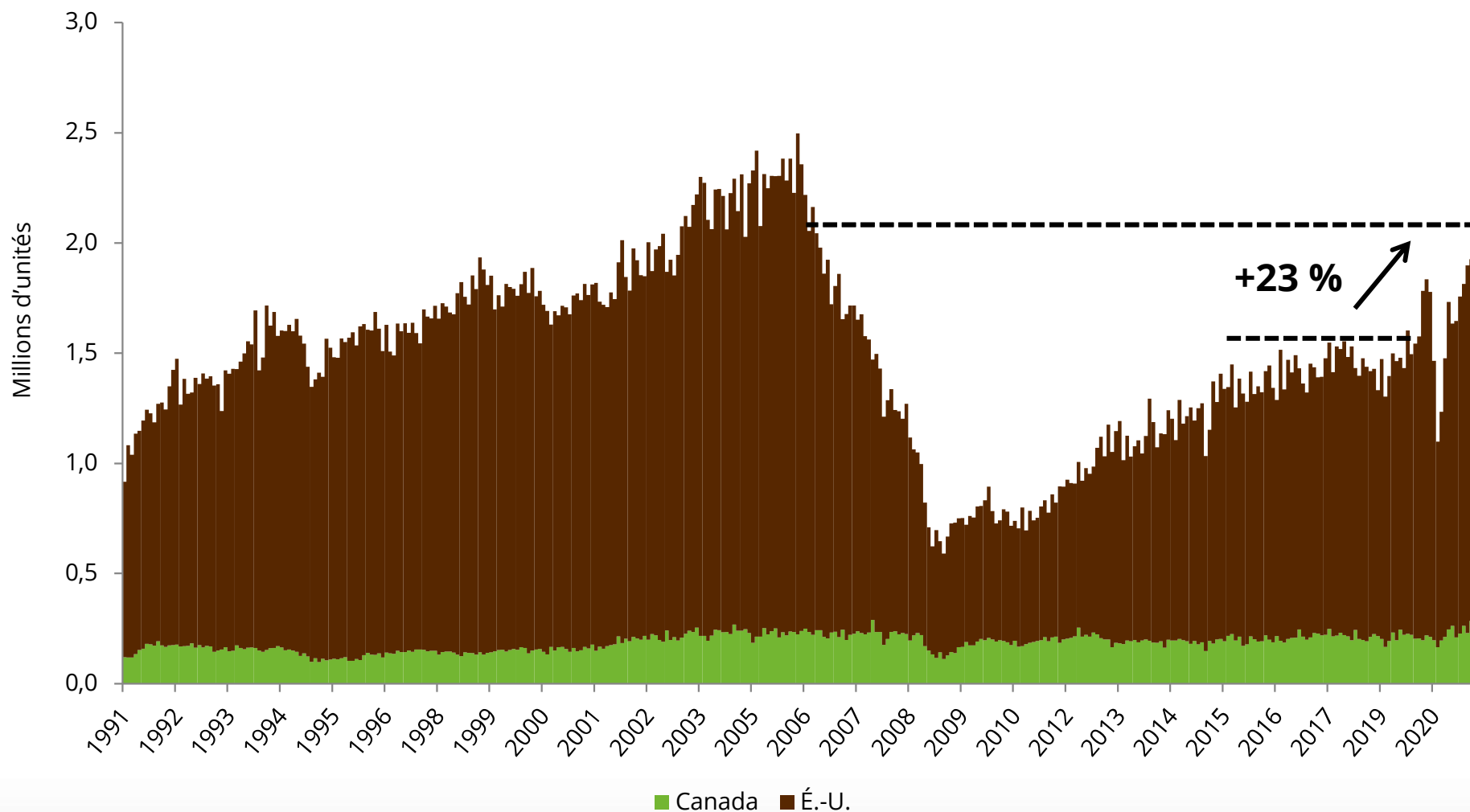
Ou ~ **37 X** la scierie
Fontaine

Consommation nord-américaine de bois d'œuvre en 2020

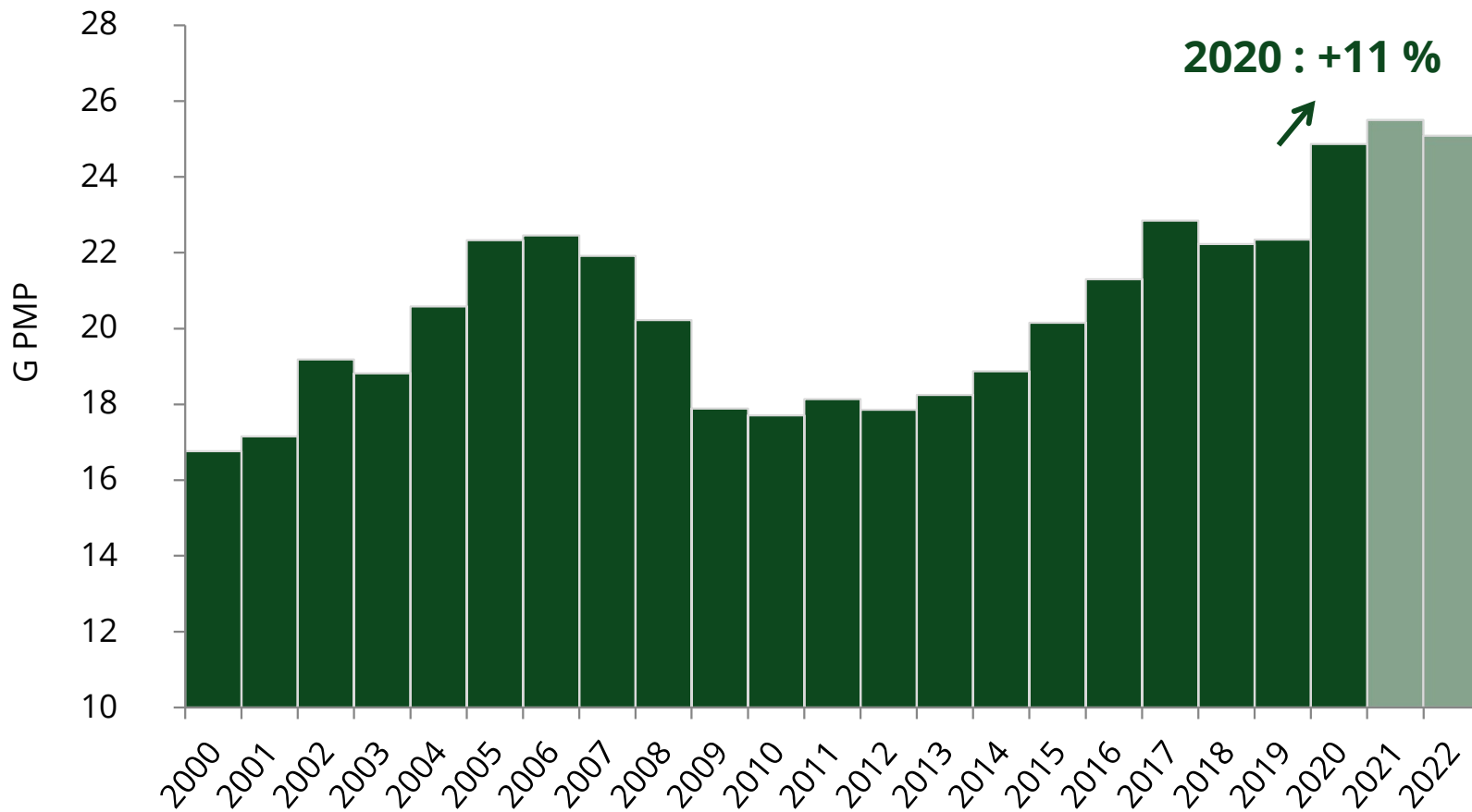
≈59 G PMP/année



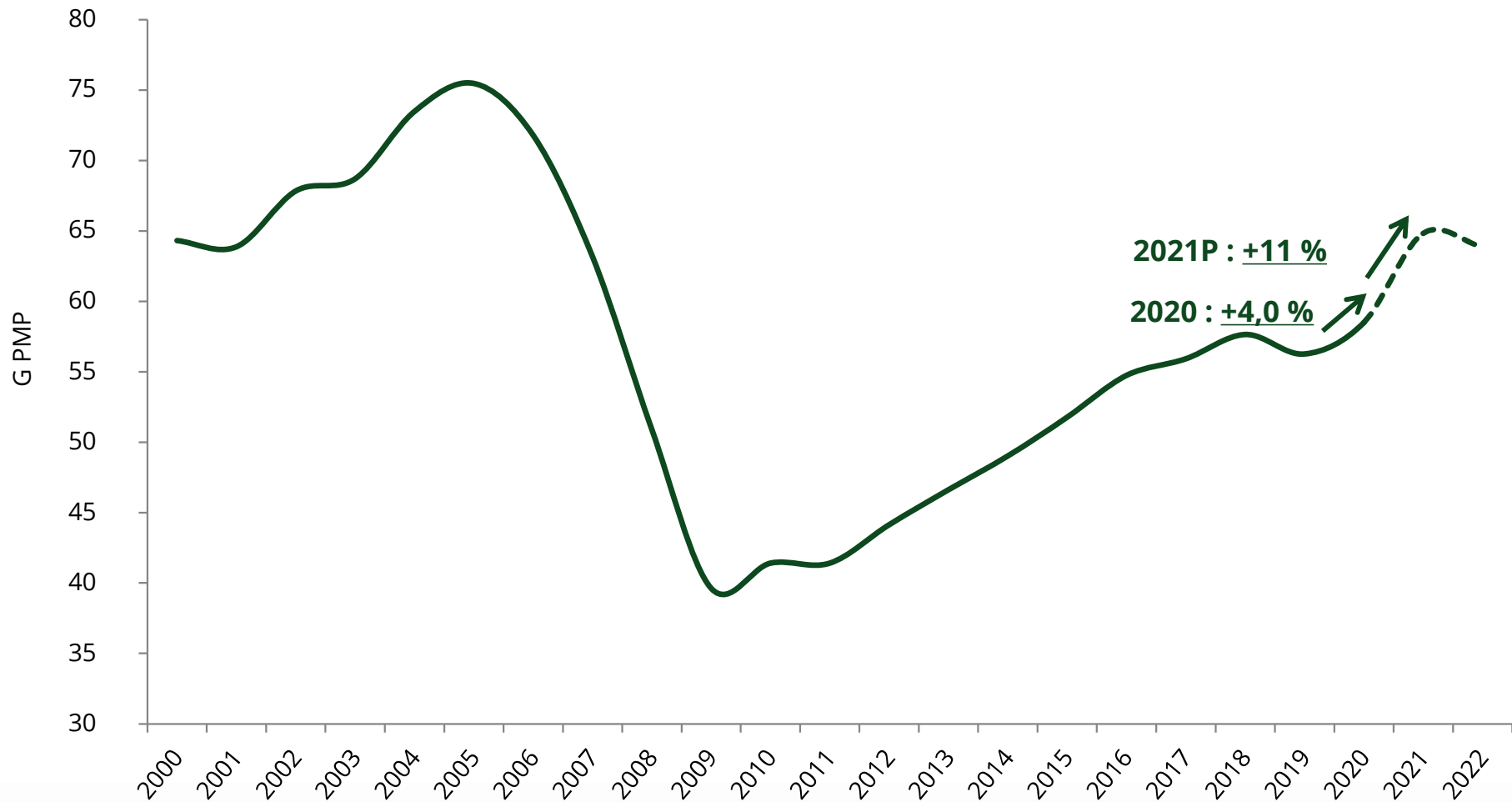
Mises en chantier en Amérique du Nord



Consommation de bois d'œuvre du secteur de la rénovation en Amérique du Nord

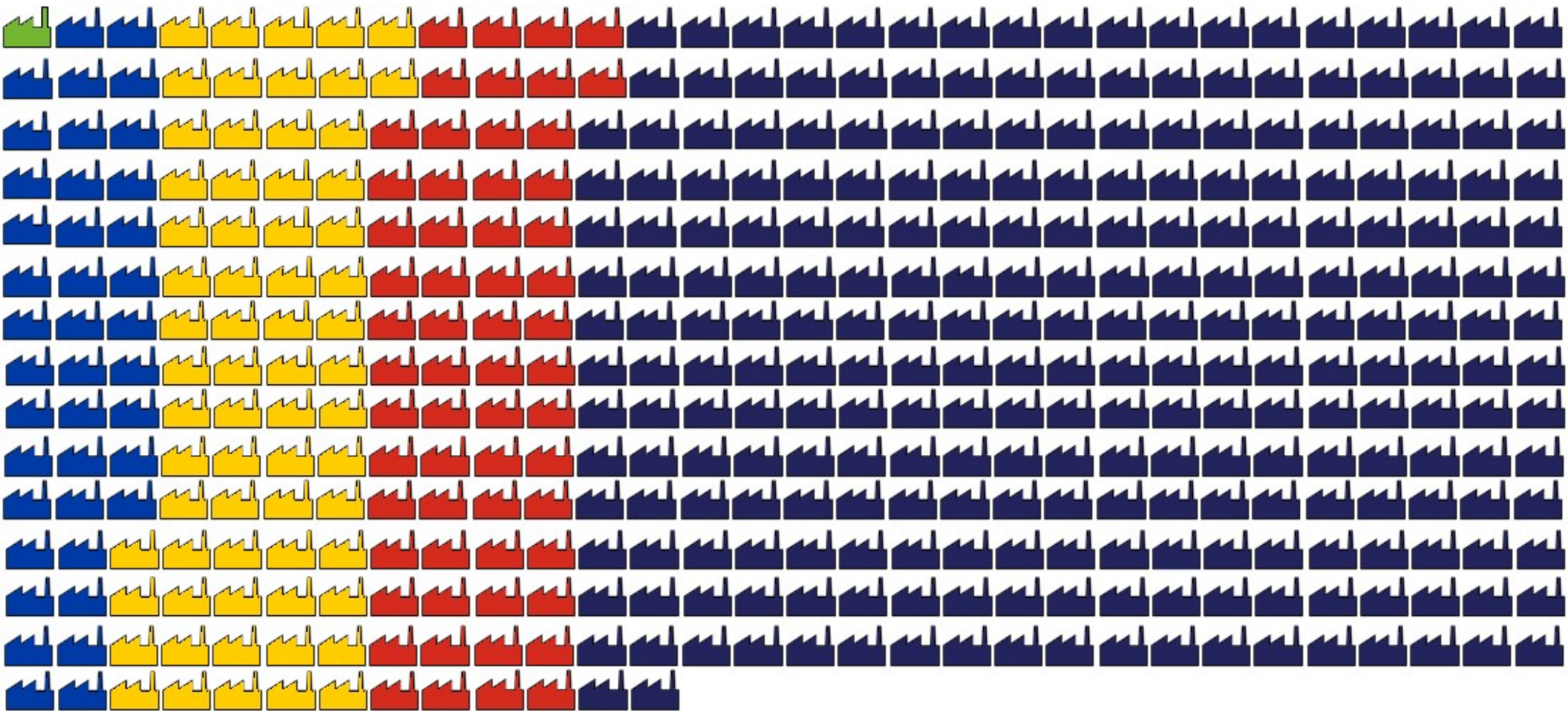


Consommation de bois d'œuvre en Amérique du Nord



Offre de bois d'œuvre

Production nord-américaine en 2020



5,6 G PMP

9,2 G PMP

8,3 G PMP

36,7 G PMP

41x

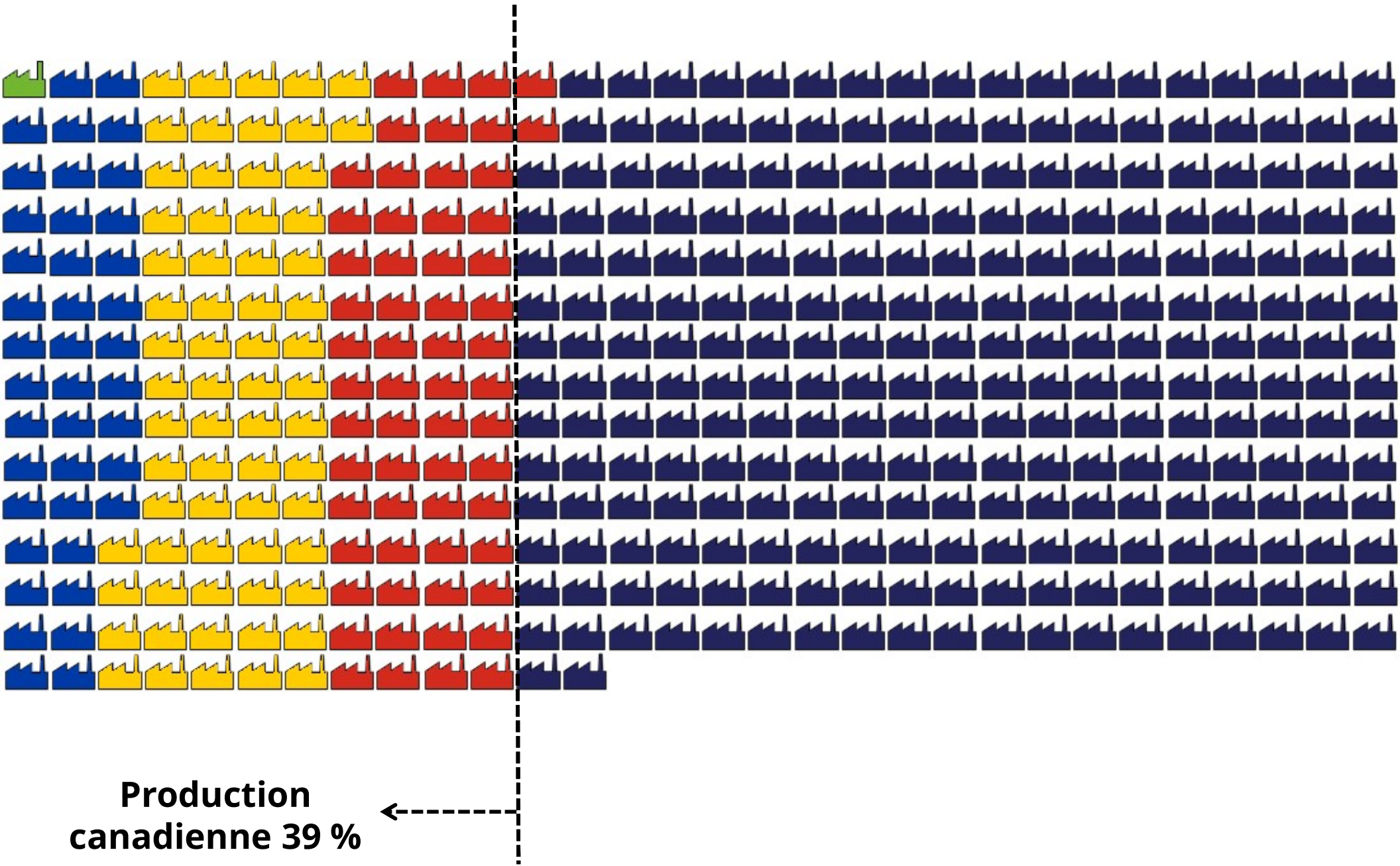
66x

60x

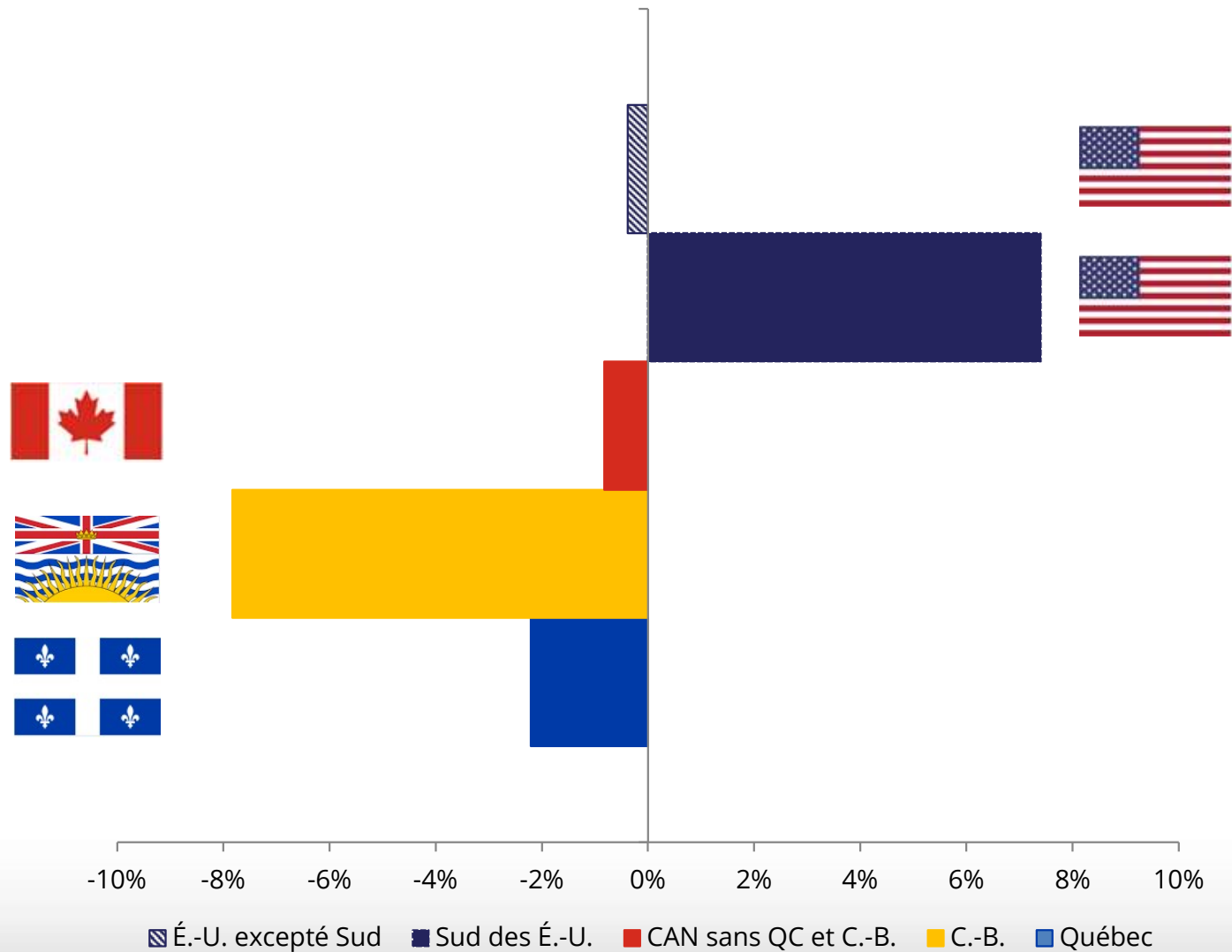
266x

Sources : FEA, MFFP

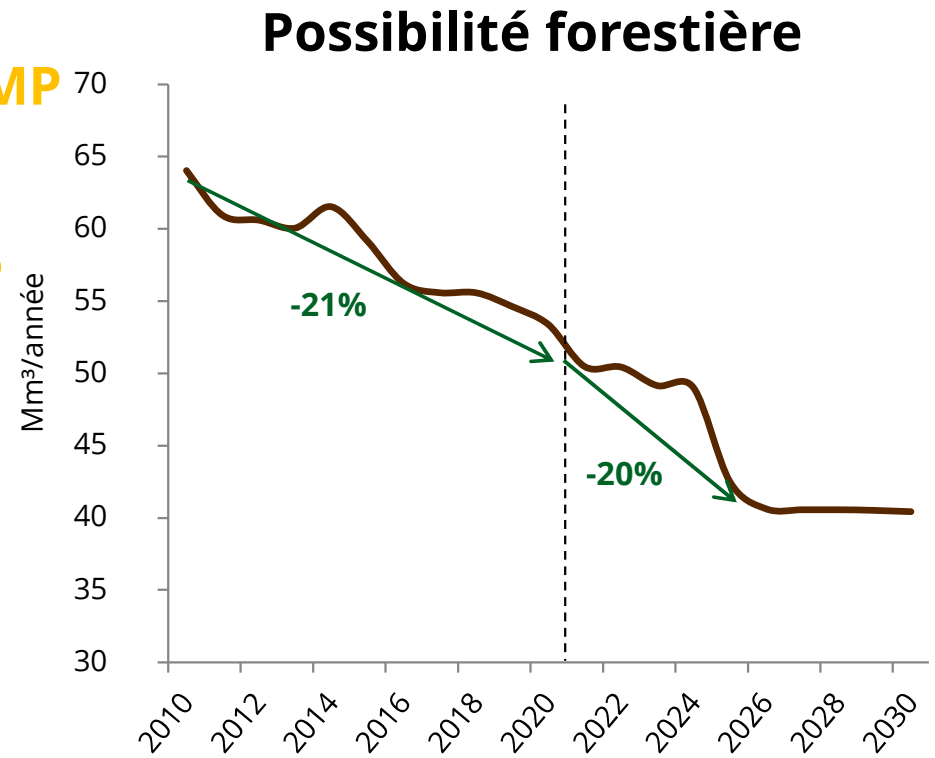
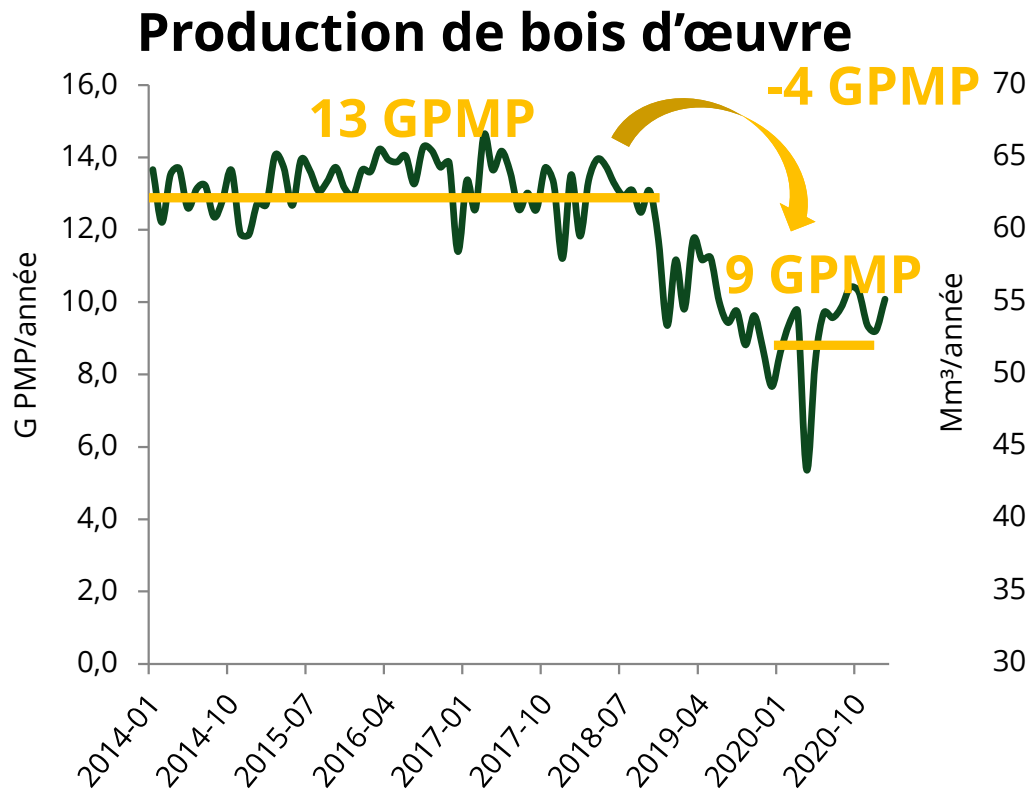
Production nord-américaine en 2020



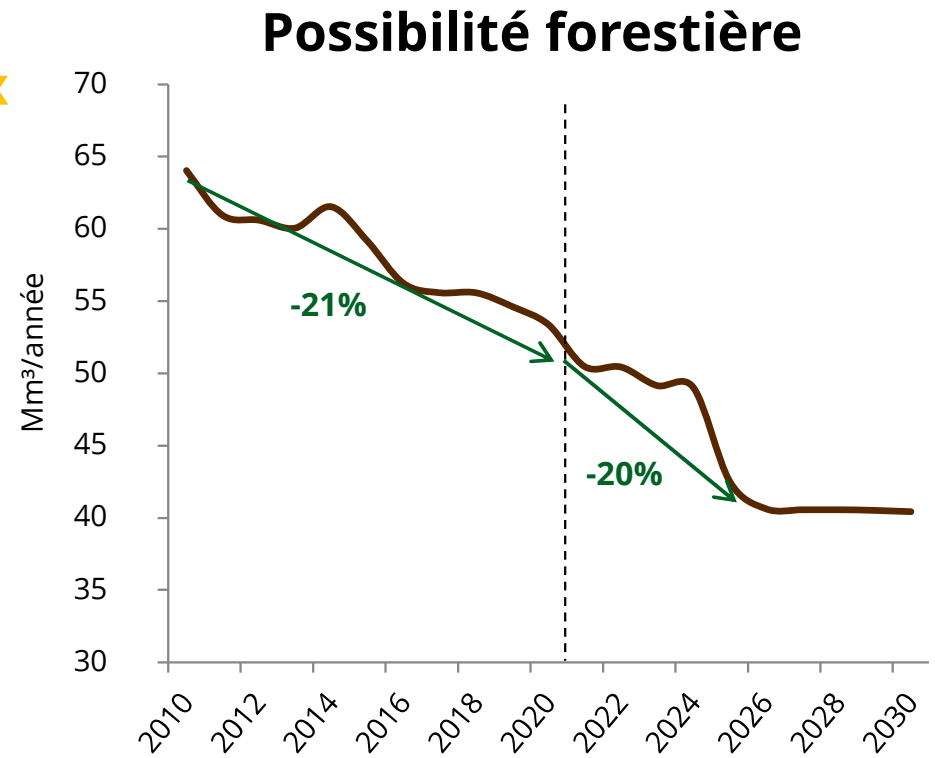
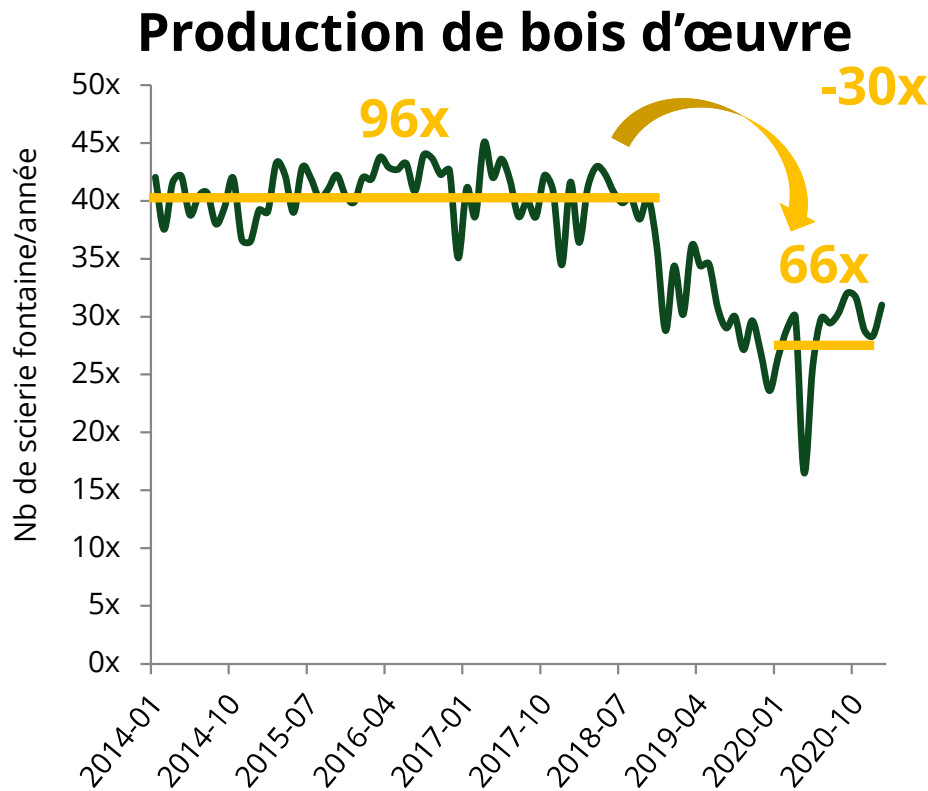
Variation de la production entre les régions d'Amérique du Nord 2019 vs. 2020



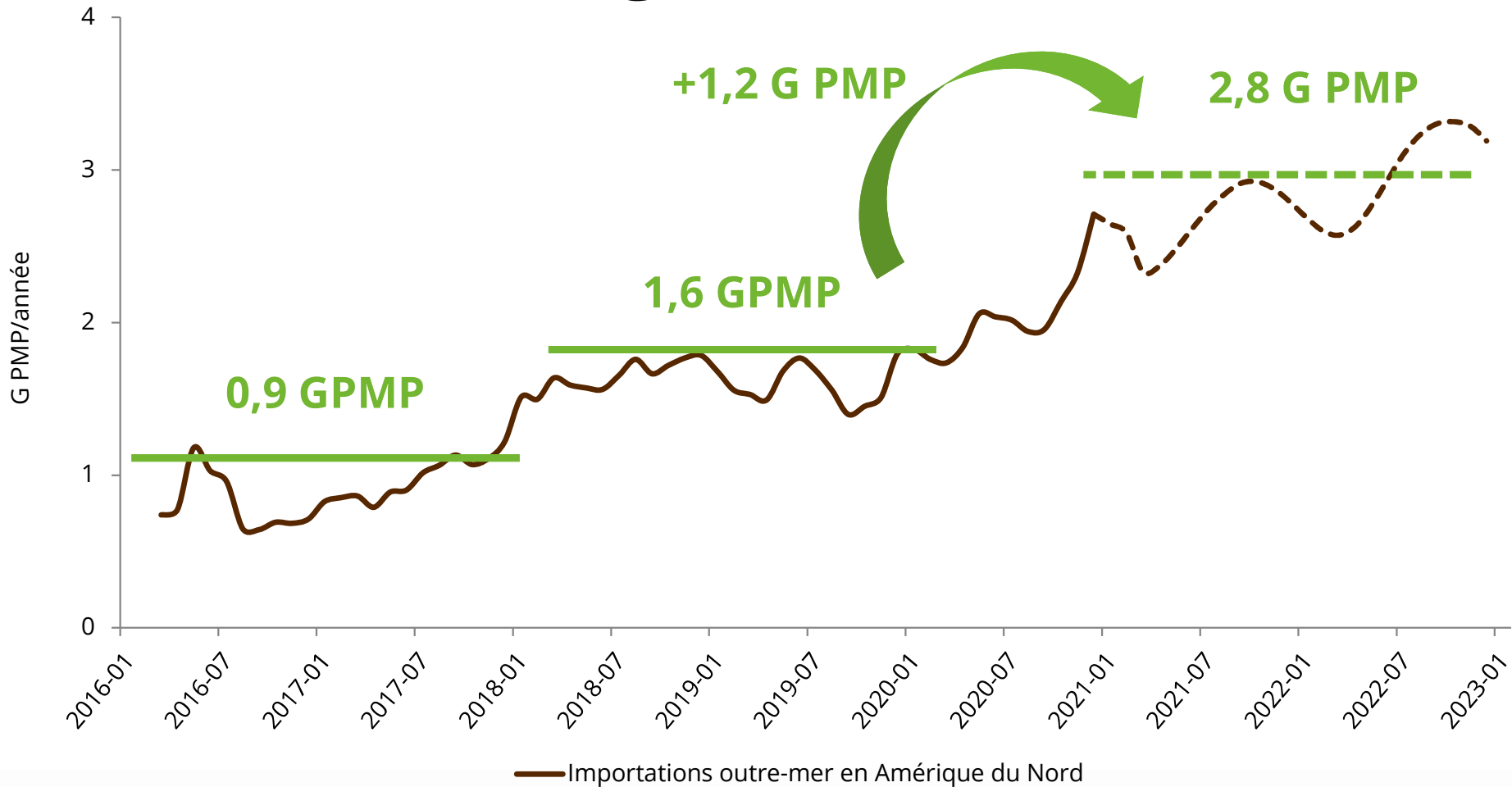
La production en C.-B. chute en raison de la diminution de la possibilité forestière



La production en C.-B. chute en raison de la diminution de la possibilité forestière

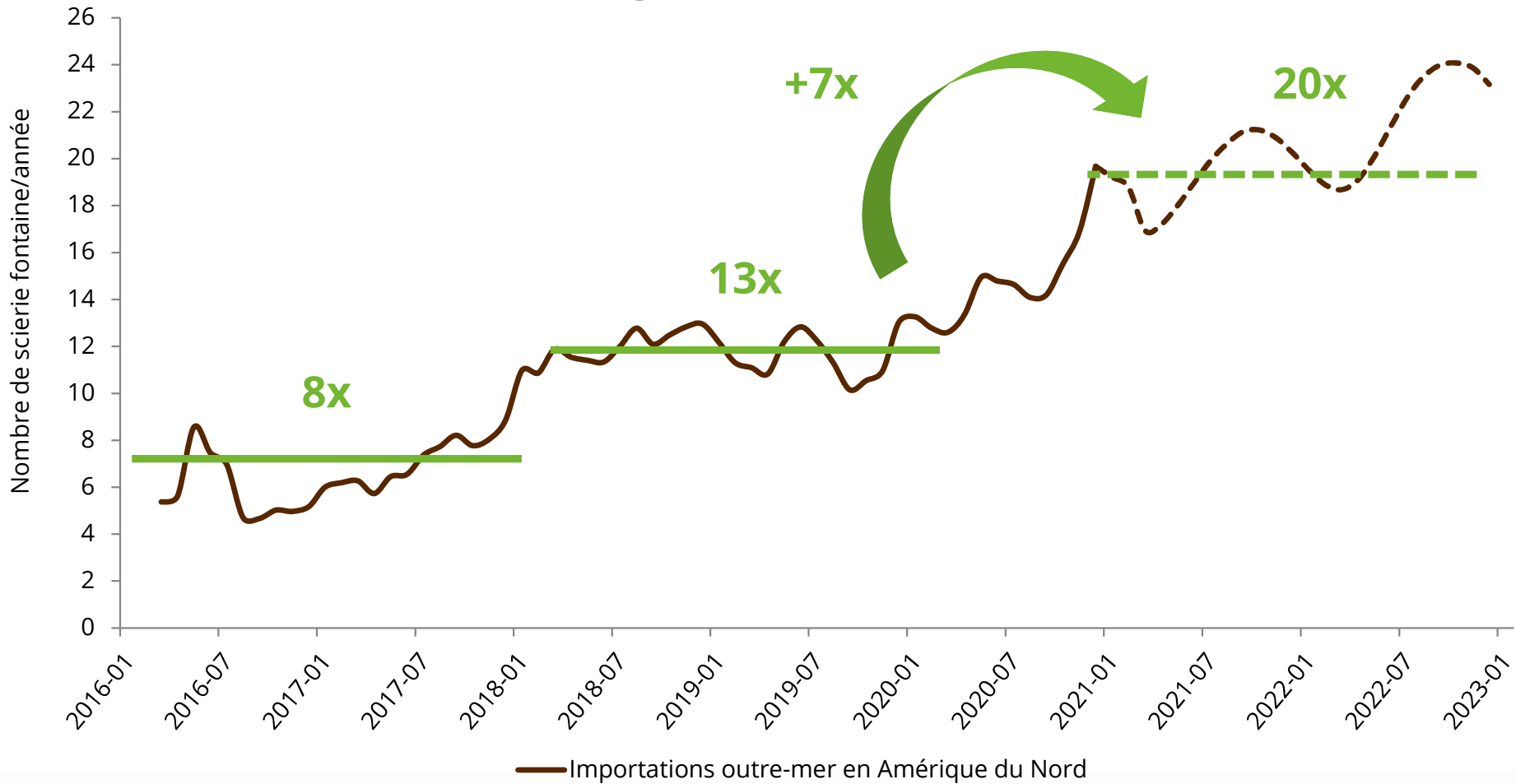


Les importations outre-mer en forte augmentation



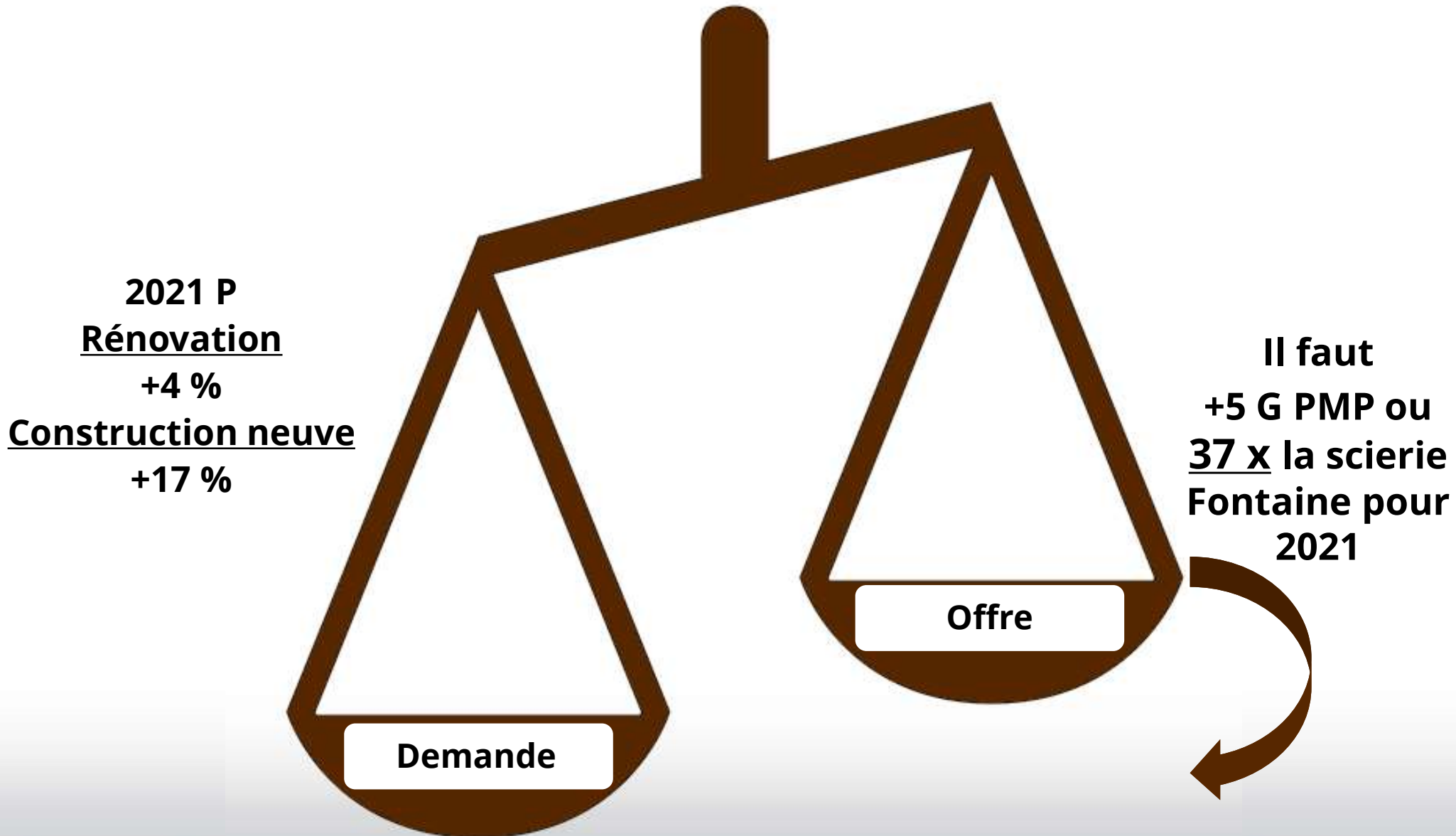
Note : Les données ont été désaisonnalisées au taux annuel, moyenne mobile sur 3 mois

Les importations outre-mer en forte augmentation



Note : Les données ont été désaisonnalisées au taux annuel, moyenne mobile sur 3 mois

Pourquoi obtient-on des prix records? ML1



Diapositive 27

ML1

Pourquoi des prix records dans le bois d'oeuvre sur les marchés?

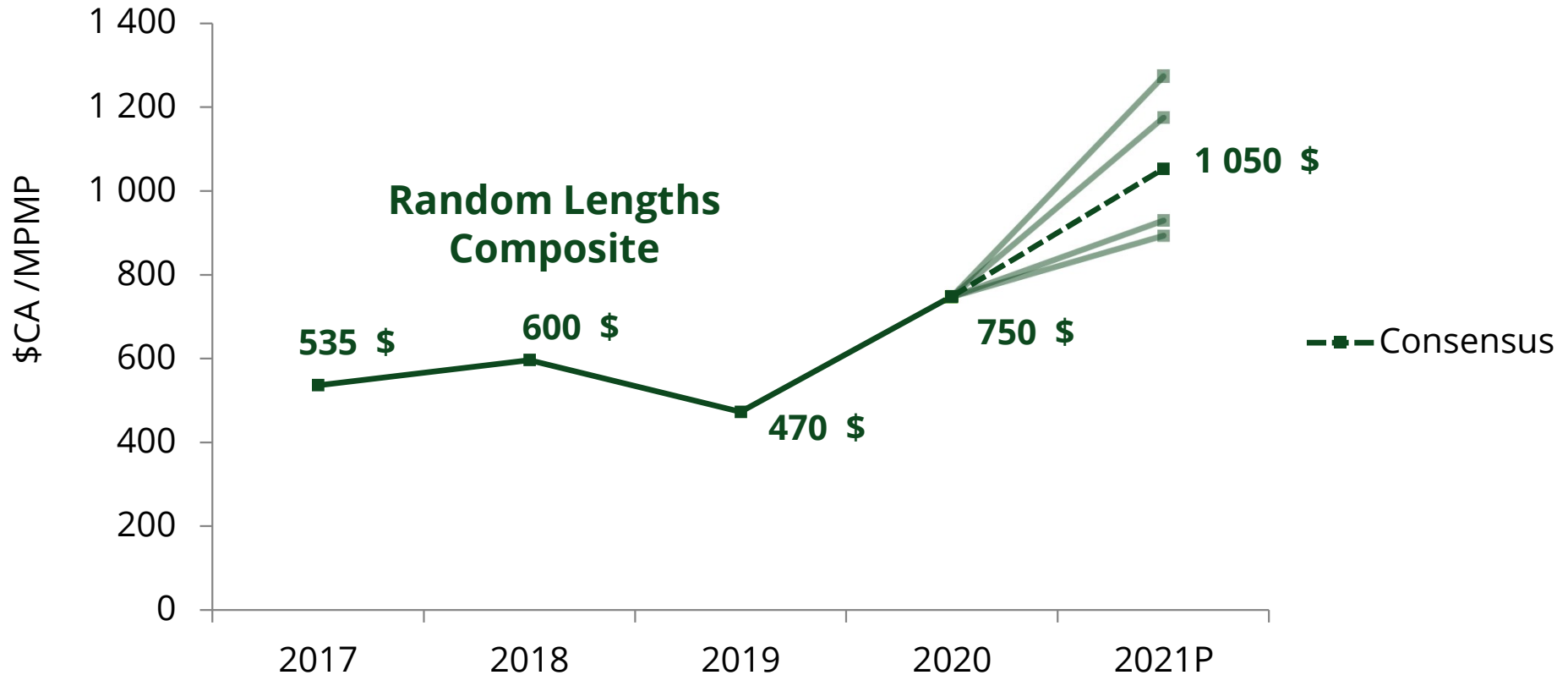
Martin Larrivee; 2021-05-03

Pourquoi obtient-on des prix records?

En résumé, on constate une forte augmentation de la demande pour la construction et la rénovation causée par la COVID-19 et la baisse des taux hypothécaires.

En parallèle, l'offre ne s'est pas ajustée en raison de l'incapacité de la C.-B. de revenir au taux de production des dernières années et de la difficulté du Sud des États-Unis de remplacer rapidement cette production perdue.

Les prévisions de prix pour 2021 demeurent très optimistes



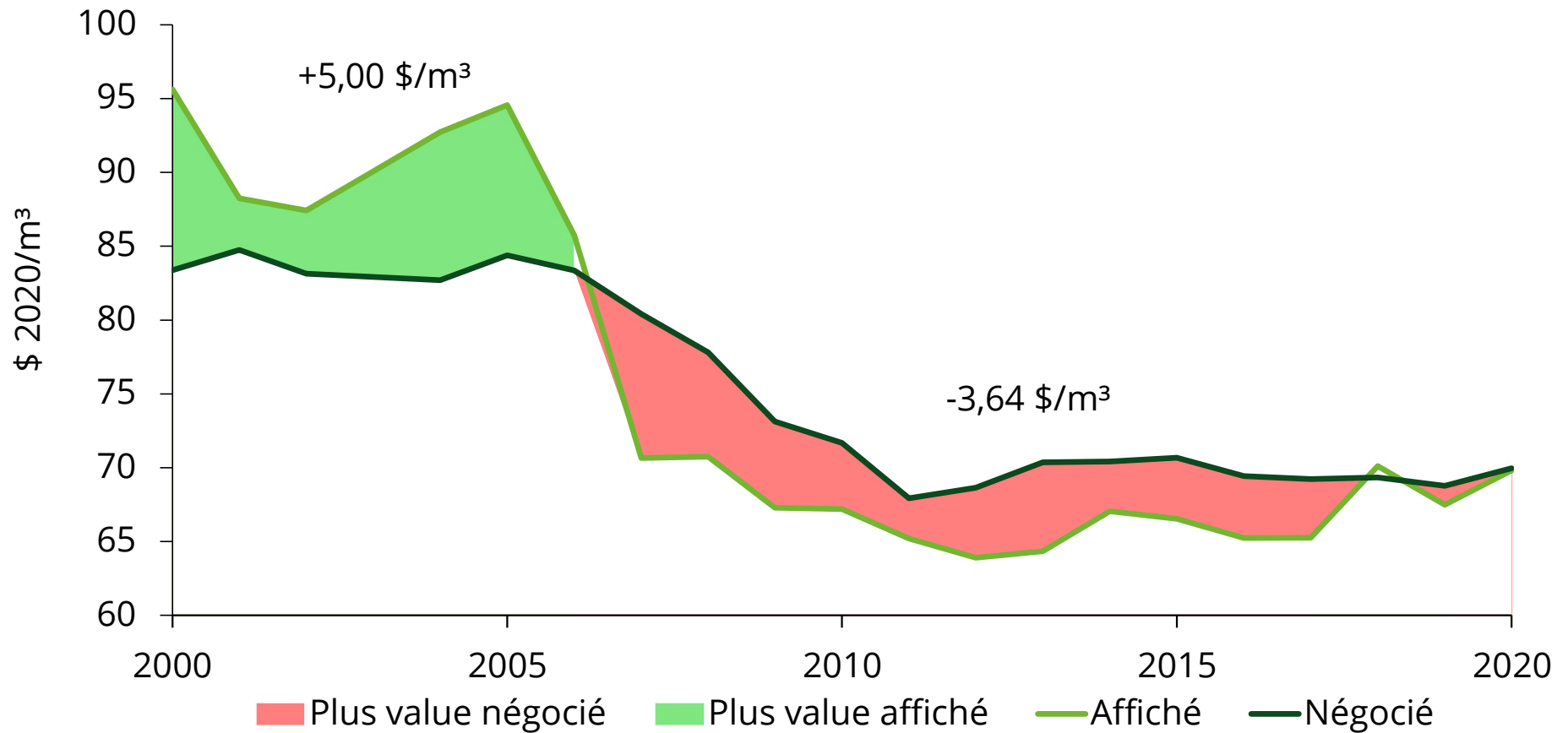
Les prix pourraient-ils demeurer au-dessus de 1 000 \$ CA/MPMP jusqu'en juillet?

Principaux risques pour ces prévisions :

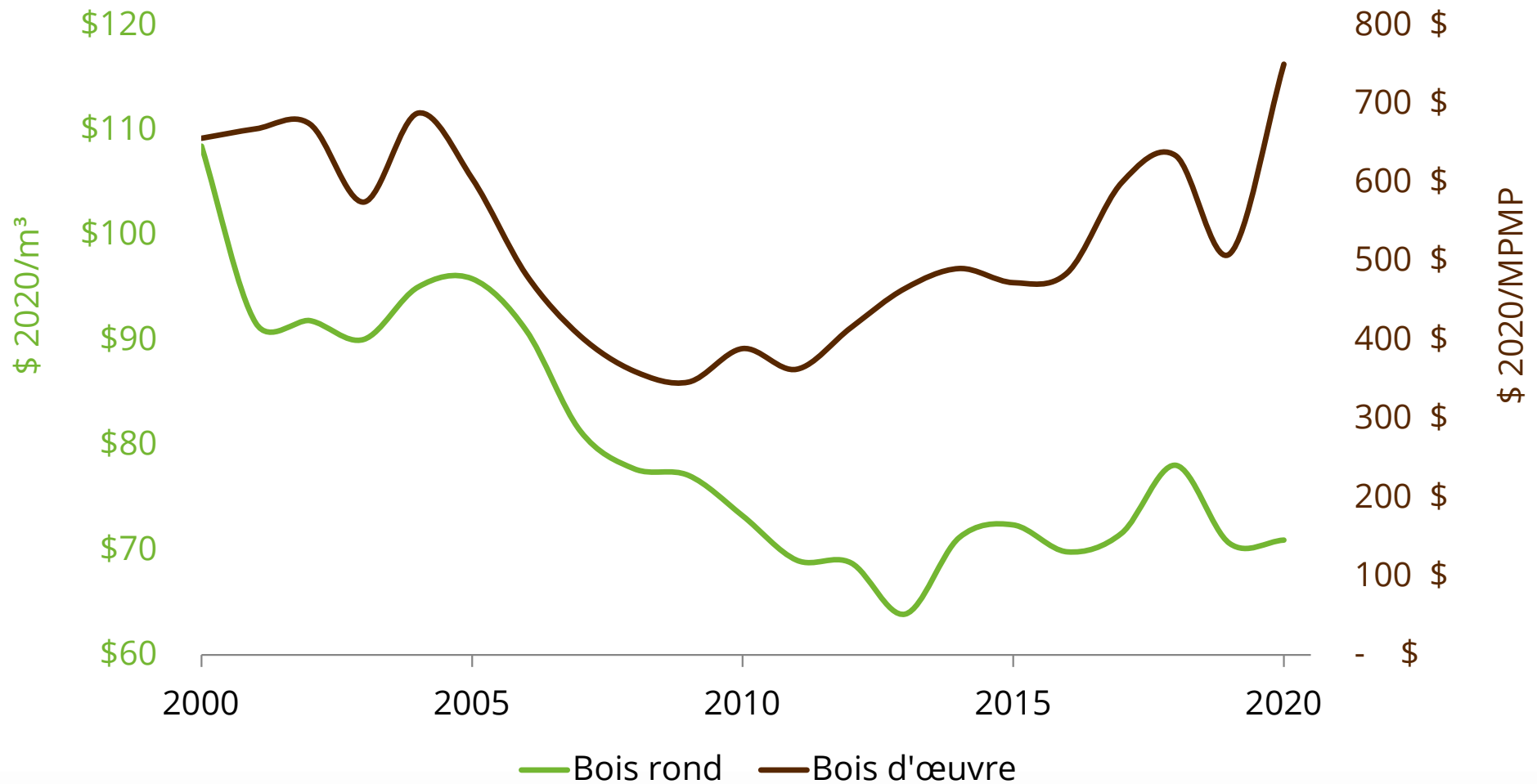
- Les États-Unis et la Colombie-Britannique parviendront-ils à augmenter leur production?
- Quand les inventaires seront-ils reconstitués?
- Est-ce qu'il y aura un ralentissement de la demande? (**Attention** à une hausse du prix des maisons et des taux hypothécaires)

Prix du bois rond

Prix du bois rond de sapin-épinette



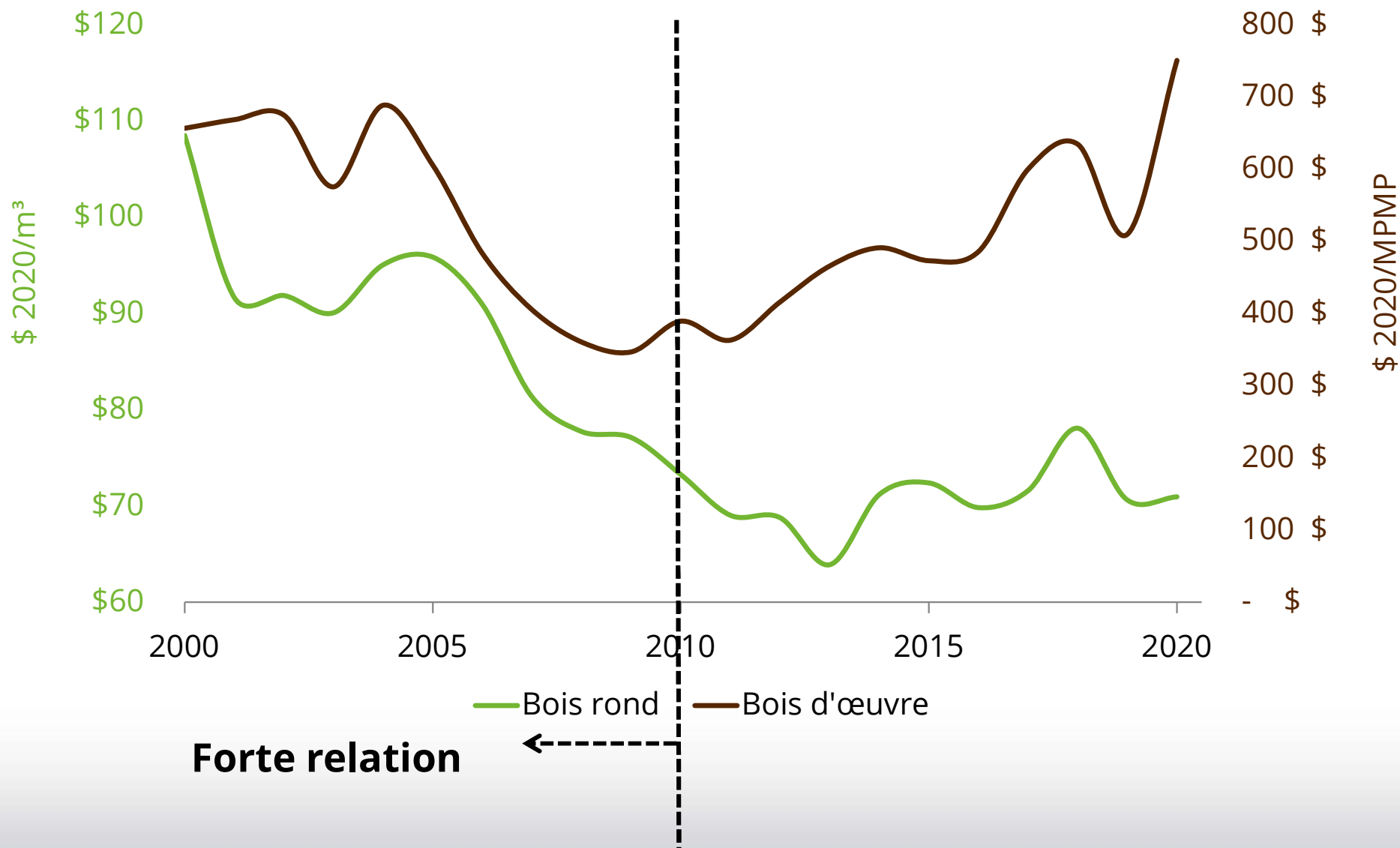
Prix du bois rond de sciage de sapin-épinette Sud du Québec



Note : L'indice du prix du bois d'œuvre sélectionné pour cette diapositive est le Pribec Colombus sec en \$ CA.
Prix moyen pondéré pour le prix du bois rond sapin-épinette.

Sources : CIFQ, FPFQ

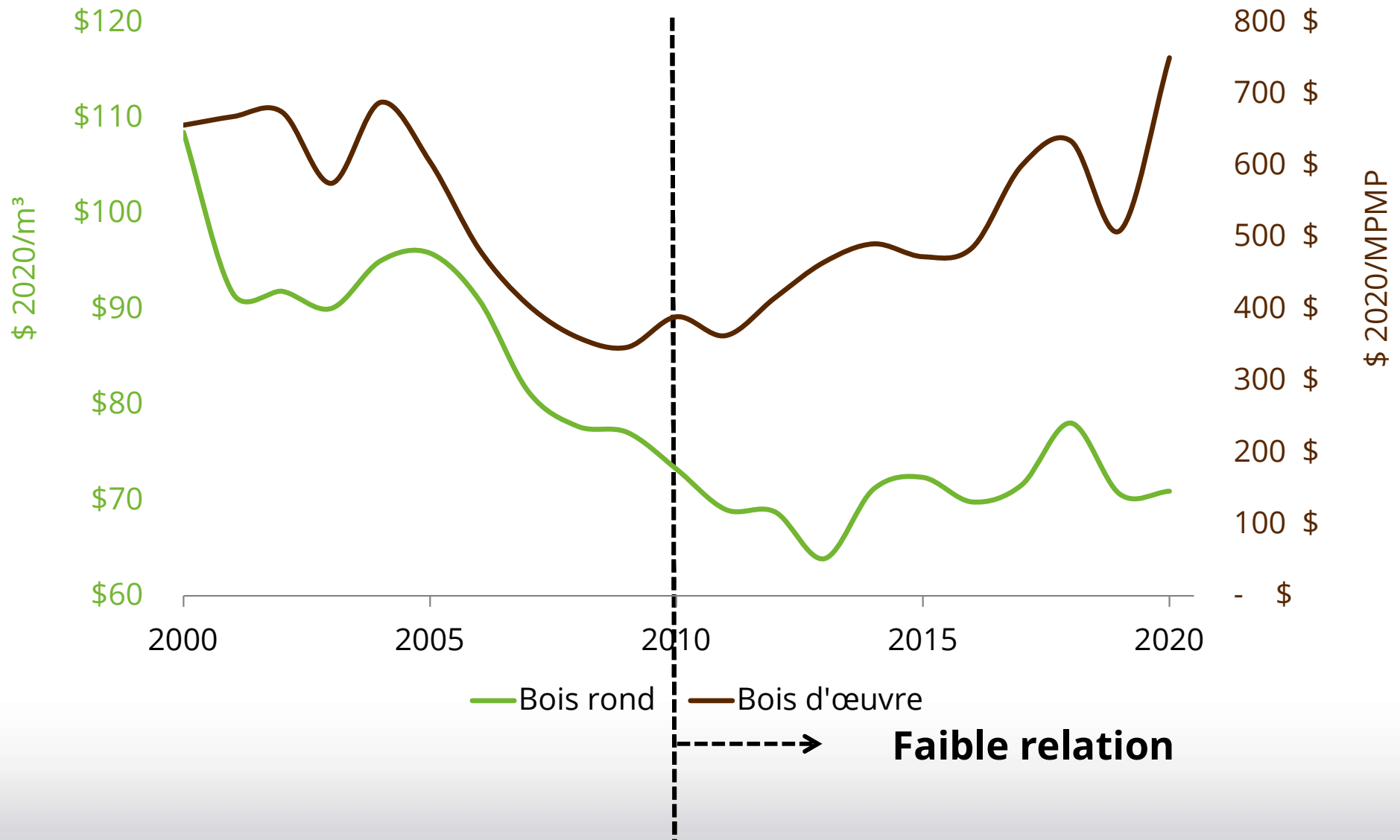
Prix du bois rond de sciage de sapin-épinette Sud du Québec



Note : L'indice du prix du bois d'œuvre sélectionné pour cette diapositive est le Pribec Colombus sec en \$ CA.
 Prix moyen pondéré pour le prix du bois rond sapin-épinette.

Sources : CIFQ, FPFQ, MFFP

Prix du bois rond de sciage de sapin-épinette Sud du Québec



Note : L'indice du prix du bois d'œuvre sélectionné pour cette diapositive est le Pribec Colombus sec en \$ CA.
Prix moyen pondéré pour le prix du bois rond sapin-épinette.

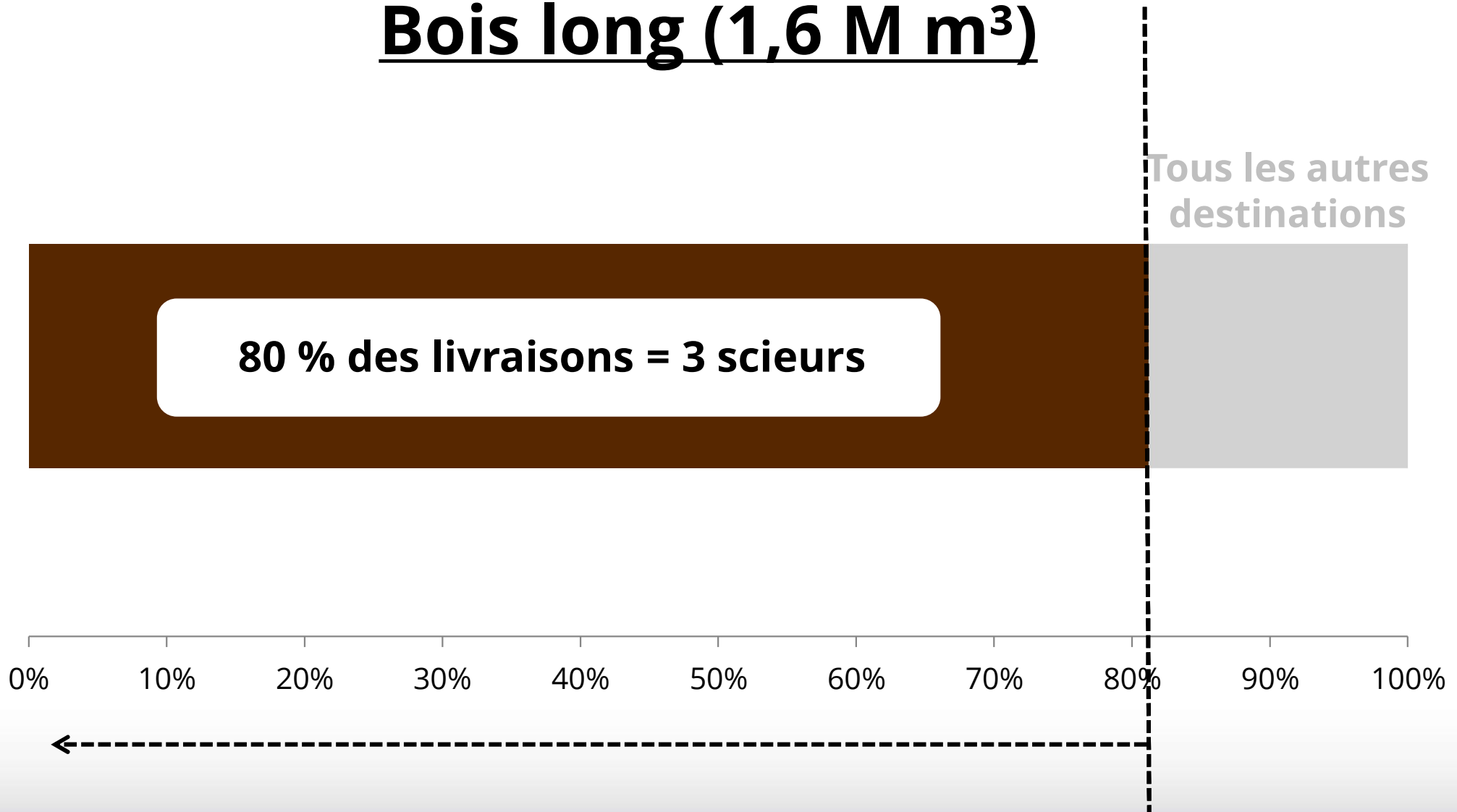
Sources : CIFQ, FPFQ

La hausse du prix du bois d'œuvre aurait dû se refléter par une hausse du prix du bois rond de sciage de sapin-épinette.

Toutefois, la diminution du nombre de scieries depuis 2006 limite la concurrence entre les acheteurs.

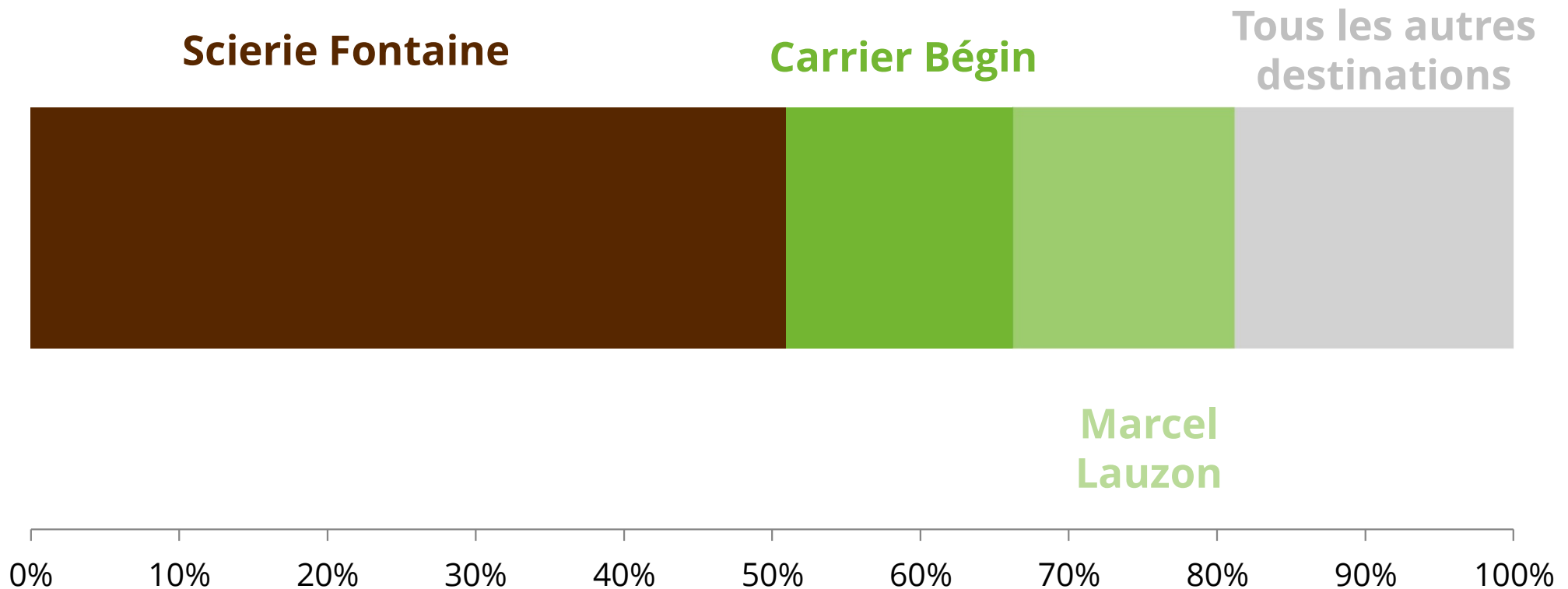
Livraisons bois de sciage de sapin-épinette du Sud du Québec (2018-2020)

Bois long (1,6 M m³)



Livraisons bois de sciage de sapin-épinette du Sud du Québec (2018-2020)

Bois long (1,6 M m³)



Livraisons bois de sciage de sapin-épinette du Sud du Québec (2018-2020)

Bois long (1,6 M m³)

Scierie Fontaine

	12 et 14 pi	16 pi
Mai 2018	400\$/MPMP	430\$/MPMP
Août 2020	370\$/MPMP	460\$/MPMP

Carrier Bégin

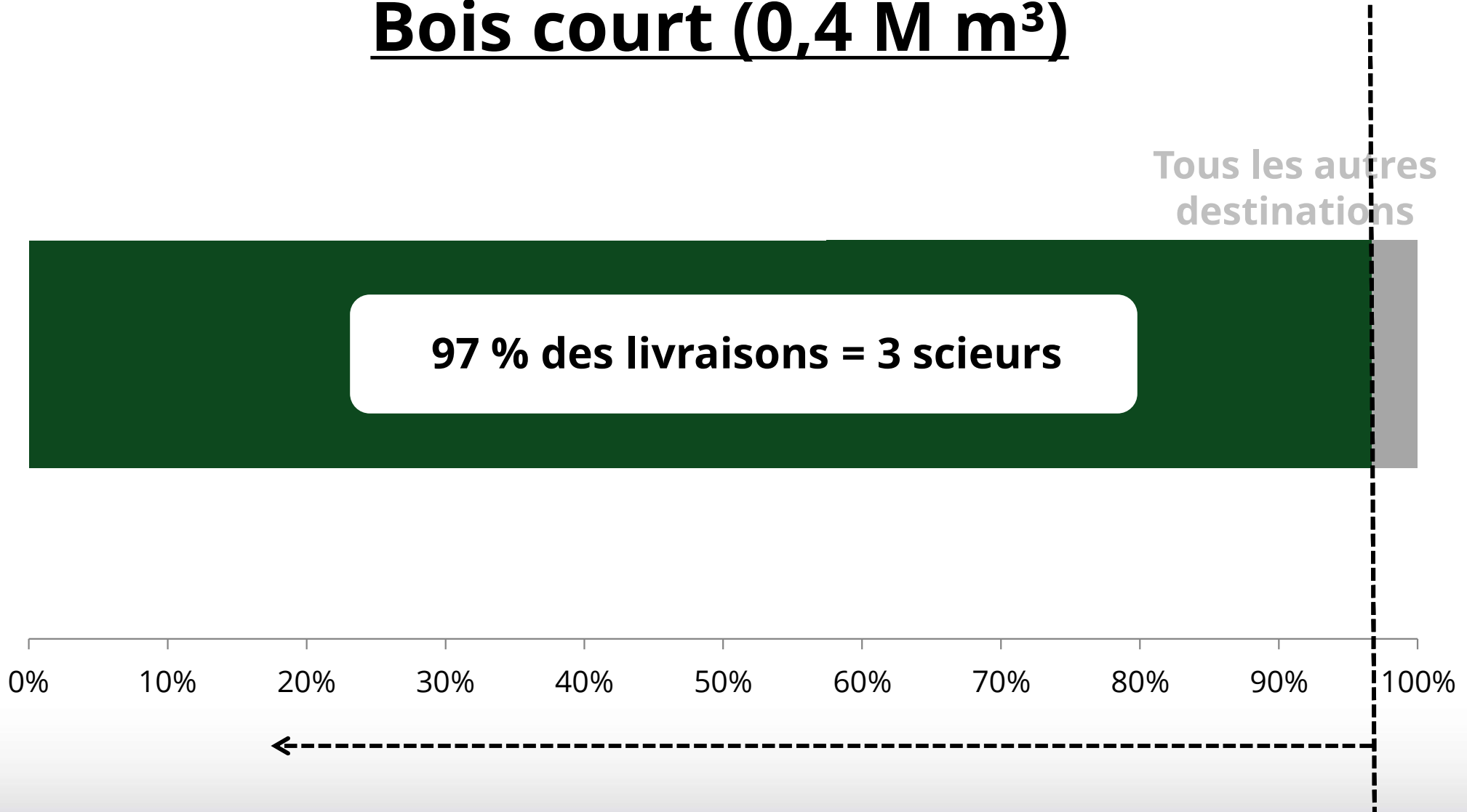
	12 pi	16 pi
Août 2020	560\$/Corde	825\$/Corde
Mai 2021	710\$/Corde	1000\$/Corde

Marcel Lauzon

	12 à 16 pi
Janv. 2019	415\$/MPMP
Déc. 2020	420\$/MPMP

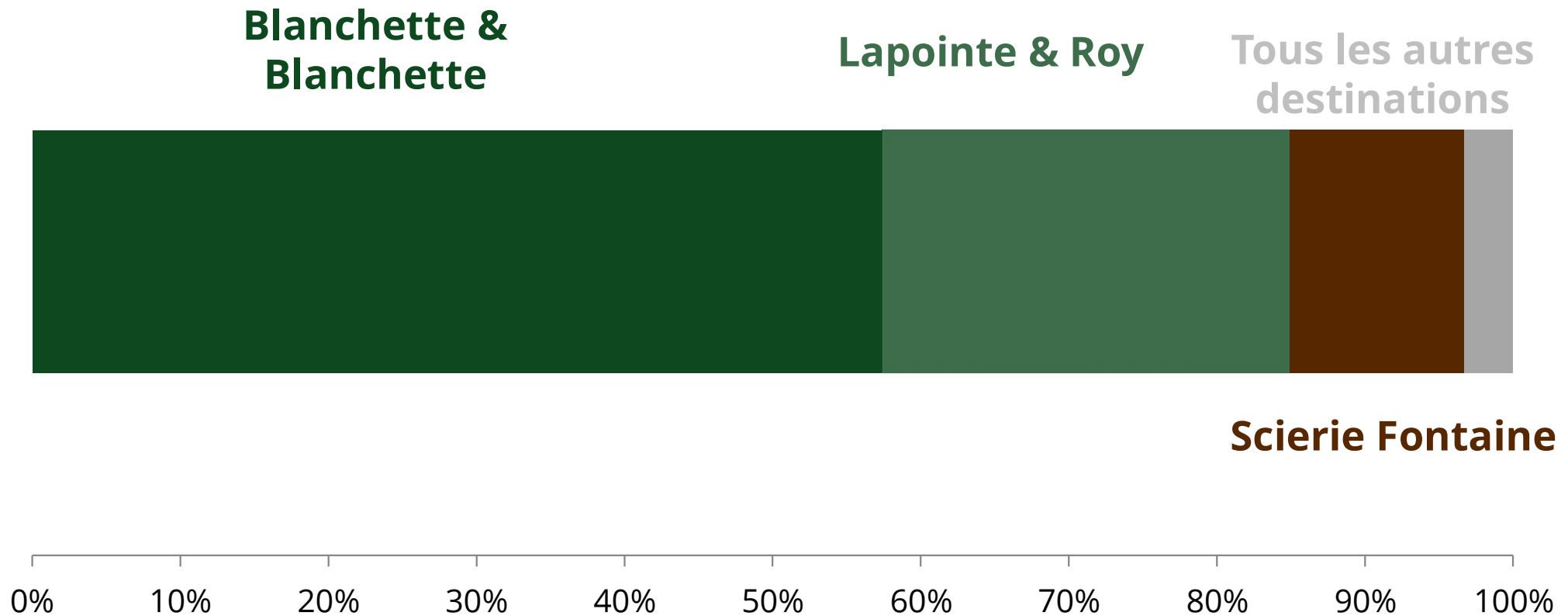
Livraisons bois de sciage de sapin-épinette du Sud du Québec (2018-2020)

Bois court (0,4 M m³)



Livraisons bois de sciage de sapin-épinette du Sud du Québec (2018-2020)

Bois court (0,4 M m³)



Livraisons bois de sciage de sapin-épinette du Sud du Québec (2018-2020)

Bois court (0,4 M m³)

Blanchette & Blanchette

	6 pi
2018*	185\$/Corde
2020*	180\$/Corde
Déc. 2020**	165-180\$/Corde

Lapointe & Roy

	8 pi	9 pi
Janv. 2019	260\$/Corde	300\$/Corde
Août 2020	255\$/Corde	290\$/Corde
Mars 2021	265\$/Corde	310\$/Corde

*Prix usine moyen des cordes de 6 pi vendu en 2018 et 2020

**165\$/Corde = Diamètre moyen de 5 po et +
180\$/Corde = Diamètre moyen de 5 ½ po et +

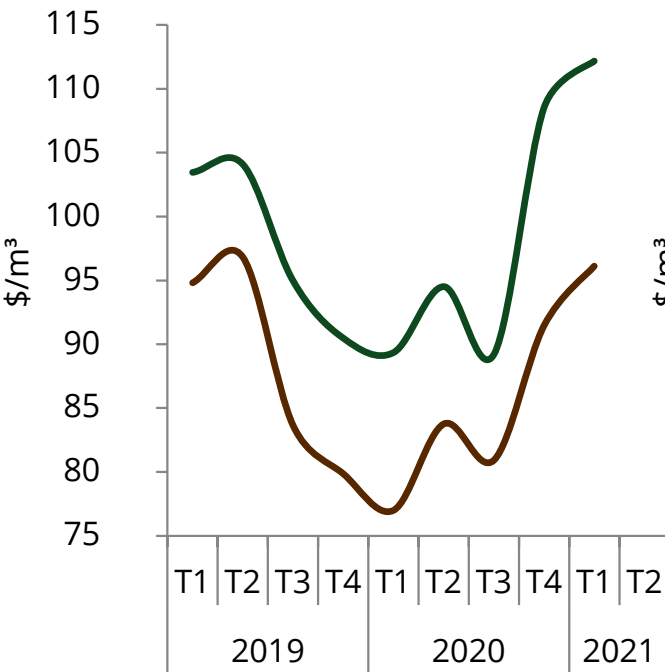
Certains acteurs du marché forestier sont suffisamment imposants ou organisés pour être en mesure de mieux capter une partie de la rente du bois d'œuvre.

C'est-à-dire que le prix de leur bois rond de sciage augmente plus rapidement et avec une plus grande amplitude.

Ils bénéficient d'une formule qui ajuste automatiquement le prix du bois rond au prix du bois d'œuvre.

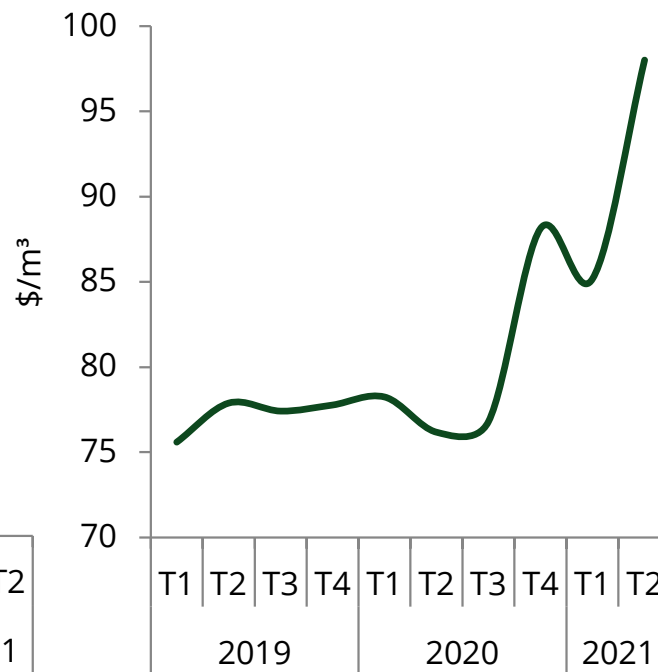
3 exemples de propriétaires forestiers qui ont bénéficié d'une hausse de prix du bois

Forêt publique C.-B.



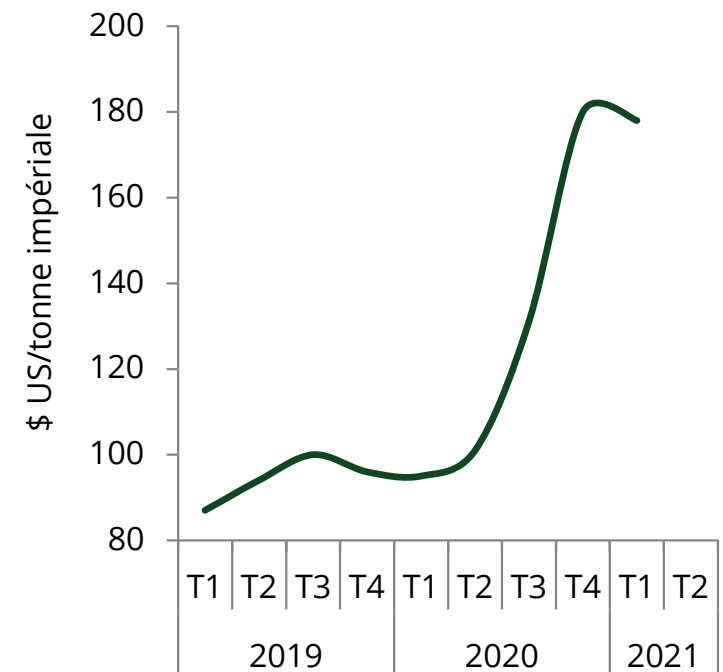
— Sapin Douglas et mélèze occidentale
— Sapin, épinette et pin

Forêt publique québécoise



— Épinette

Forêt privée de PotlatchDeltic*



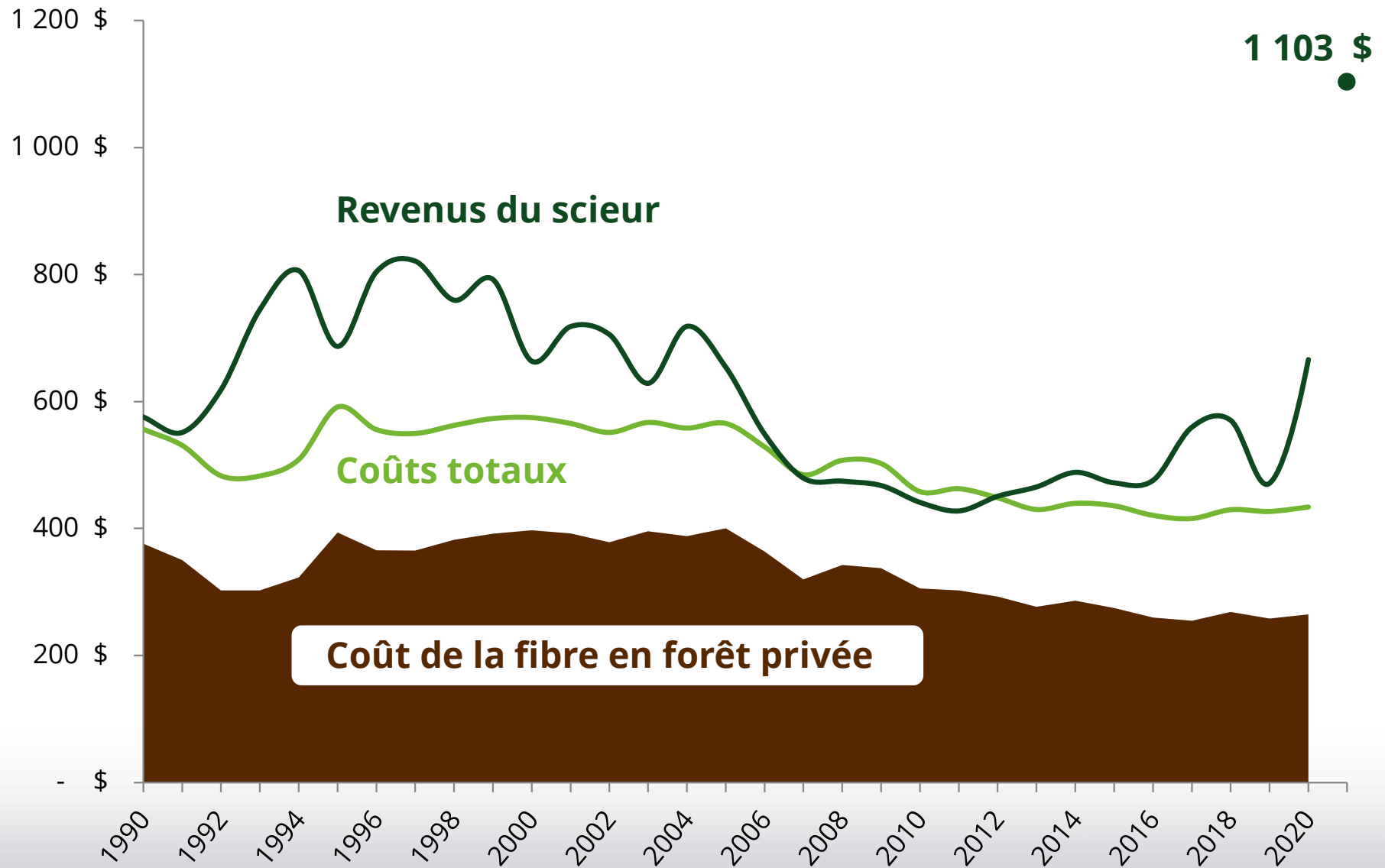
— Sciage toutes essences

*Forêt d'Idaho et du Minnesota

C'est aussi le cas de certains producteurs forestiers du Québec qui bénéficient de la mise en marché collective de leur bois.

Rentabilité des scieurs

Estimation des coûts et revenus d'un scieur de sapin-épinette

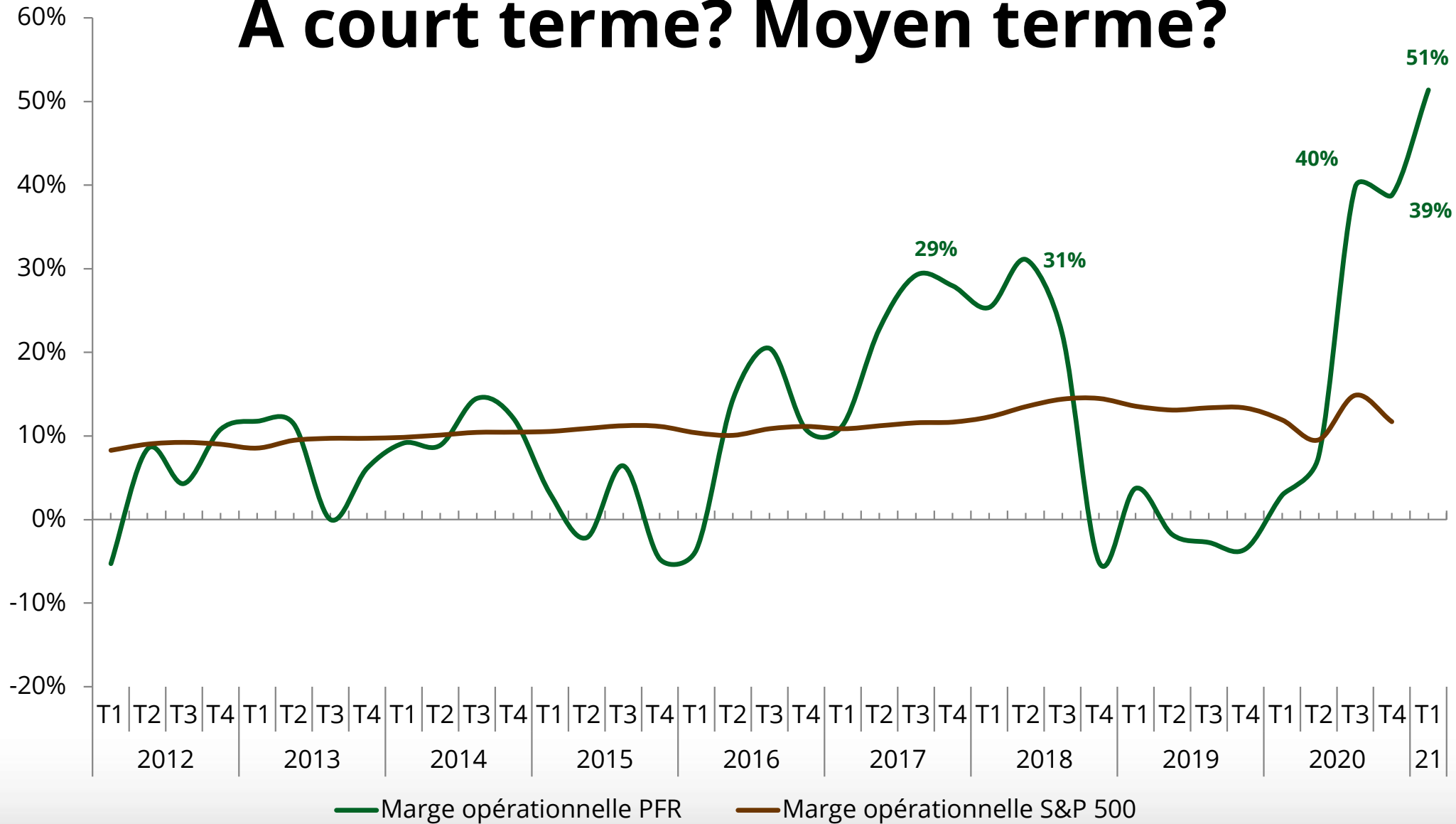


Note : Basé sur 81 % de l'indice Pribec Colombus sec.
Ne tient pas compte des tarifs douaniers américains.
Moyenne du prix de l'année en cours pour 2021.

Sources : DDM, FRED, FPFQ, MFFP,
Pribec, RISI, Statistique Canada

Est-ce que les scieurs sont rentables?

À court terme? Moyen terme?



En résumé

1. La demande excédentaire à l'offre devrait contribuer à maintenir le prix du bois d'œuvre à des niveaux élevés
2. On constate un décrochage de la relation entre le prix du bois d'œuvre et celui du bois rond
3. Le resserrement du marché du bois d'œuvre ne s'est pas traduit par une hausse rapide du prix du bois rond dans les régions qui fonctionnent par affichage de prix (l'offre de bois rond est excédentaire ou la concurrence est limitée)
4. Certains propriétaires forestiers (gouvernements, compagnies publiques et syndicats de producteurs) ont bénéficié de hausses plus rapides en raison de leur capacité à négocier des clauses qui lient le prix du bois rond à celui du bois d'œuvre
5. L'arrivée de nouveaux joueurs (scierie à Princeville) et l'augmentation de la capacité de production des usines pourraient accroître la demande de bois rond et améliorer les prix.

De: Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec
<spfsq=upa.qc.ca@bt.d.mailin.fr> de la part de Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec <spfsq@upa.qc.ca>
Envoyé: 7 mai 2021 16:29
À: martin_larrivee@hotmail.com
Objet: Infolettre du SPFSQ - La minute forestière - 6 mai 2021

Si vous ne parvenez pas à lire cet e-mail, cliquez [ici](#)



Syndicat des
Producteurs
du Sud du Québec

Infolettre du Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec La minute forestière !



Chères productrices, chers producteurs,

Ceci est un rappel amical pour les soirées d'information
que nous tiendrons au courant des mois de mai et juin.

Nous comptons sur votre grande participation!

André Roy,
Président



Restons en contact ! Rappel des conférences sur différents sujets forestiers d'intérêt

Le SPFSQ est fier de vous présenter une série de conférences pour les mois de mai et juin 2021.

Soirée d'information de secteur en vidéoconférence sur Zoom

Gestion active de son boisé en forêt privée présenté par M. Daniel Rousseau, technicien forestier au Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec et **Prix du bois rond, a-t-on notre juste part? Y-a-t-il des solutions?** présenté par les administrateurs du Syndicat.

Le propriétaire forestier possède un coffre d'outils considérable pour assurer la gestion active de son boisé. Une forêt aménagée est une forêt en santé. La sylviculture est une science structurée et qui nécessite des outils et de l'implication.

M. Daniel Rousseau a une expérience de plus de 30 ans en aménagement forestier et discutera avec vous des moyens pour bien s'occuper de sa forêt. Les administrateurs du Syndicat en profiteront pour discuter avec les propriétaires forestiers sur différents sujets qui les préoccupent.

Secteur Coaticook-Memphrémagog : Lundi le 10 mai 2021 à 19h00

Secteur Le Haut-Saint-François : Jeudi le 13 mai 2021 à 19h00

Inscription à une de ces deux soirées avant **vendredi le 7 mai 2021** sur le site du Syndicat au <https://spbestrie.qc.ca/formations/> Un lien vous sera envoyé une journée avant la soirée d'information.

Si vous avez des questions, ou vous avez besoin d'aide pour vous inscrire, veuillez contacter Mme Isabelle Dubois au 819 346-8905 poste 110 ou par courriel à idubois@upa.qc.ca.

Secteur Les Sources : Mardi le 25 mai 2021 à 19h00

Secteur Le Val-Saint-François : Jeudi le 27 mai 2021 à 19h00

Inscription à une de ces deux soirées avant **vendredi le 21 mai 2021** sur le site du Syndicat au <http://spbestrie.qc.ca/formations/>. Un lien vous sera envoyé une journée avant la soirée d'information.

Secteur La Montérégie : Mardi le 15 juin 2021 à 19h00

Secteur Le Granit : Jeudi le 17 juin 2021 à 19h00

Inscription à une de ces deux soirées avant dimanche le 13 juin 2021 sur le site du Syndicat au <http://spbestrie.qc.ca/formations/>. Un lien vous sera envoyé une journée avant la soirée d'information.

Ces rencontres s'adressent aux propriétaires forestiers de ces secteurs principalement. Votre secteur est votre lieu de résidence, si vous habitez sur le territoire. Si vous habitez hors du territoire du Syndicat, votre secteur est la municipalité de votre lot boisé. Afin de connaître le secteur auquel vous appartenez, vous pouvez consulter le lien suivant :

<http://spbestrie.qc.ca/le-territoire/>

Ou nous contacter au 819 346-8905 poste 110, pour vérifier votre secteur d'appartenance.



LE REVENU DU PROPRIÉTAIRE FORESTIER EN BAISSÉ DEPUIS 15 ANS

Les prix du bois d'œuvre n'ont jamais été aussi haut qu'en 2021 dans les quincailleries et sur les marchés du bois d'œuvre en Amérique du Nord. Depuis mars 2020, le prix du bois dans les quincailleries n'a jamais cessé d'augmenter. Au moment d'écrire ces lignes, il a atteint un sommet record jamais égalé à ce jour.

Pour lire la suite, veuillez cliquer sur le lien suivant : <https://spbestrie.qc.ca/le-revenu-du-propretaire-forestier-en-baisse-depuis-15-ans-2/>

**Syndicat des Producteurs
forestiers du Sud du Québec**

4300, boul. Bourque
Sherbrooke, Québec
J1N 2A6

Courriel : spfsq@upa.qc.ca



Cet e-mail a été envoyé à martin_larrivee@hotmail.com
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit au
Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec.

[Se désinscrire](#)



© 2021 Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec

SOIRÉE D'INFORMATION DE SECTEUR 2021

*4300, boul. Bourque, Sherbrooke
Tél. : 819 346-8905 Fax : 819 346-8909
Courriel : spfsq@upa.qc.ca
Site Internet : www.spbestrie.qc.ca*

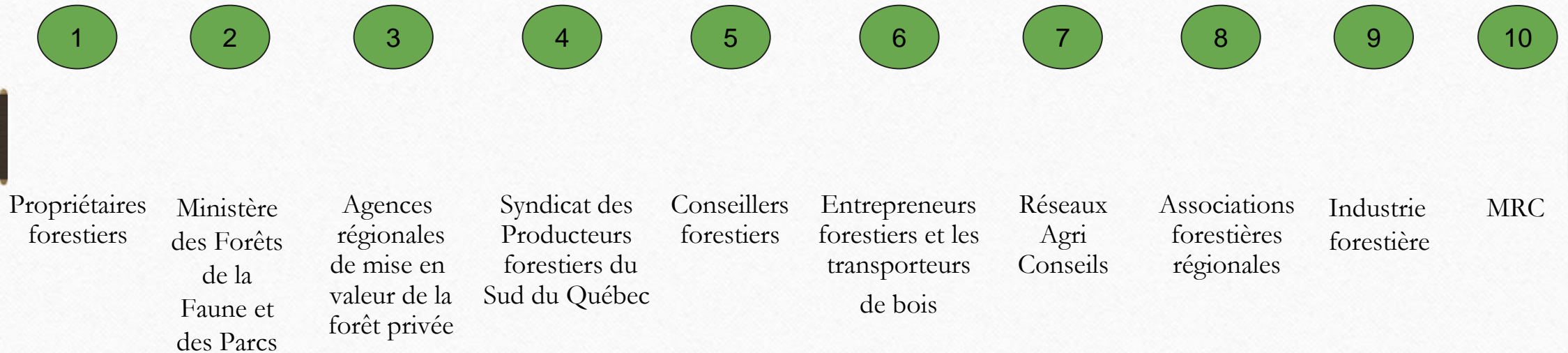


Syndicat des
Producteurs forestiers
du Sud du Québec

- Secteur Coaticook-Memphrémagog : Lundi le 10 mai 2021 à 19h00
- Secteur Le Haut-Saint-François : Jeudi le 13 mai 2021 à 19h00
- Secteur Les Sources : Mardi le 25 mai 2021 à 19h00
- Secteur Val St-François-Sherbrooke : Jeudi le 27 mai 2021 à 19h00
- Secteur Montérégie : Mardi le 15 juin 2021 à 19h00
- Secteur Le Granit : Jeudi le 17 juin 2021 à 19h00

GESTION ACTIVE DE SON BOISÉ EN FORÊT PRIVÉE

Les intervenants en forêt privée



Fiscalité forestière

Financement

Taxes, impôts, comptabilité

Étalement du revenu

Financement

Financière agricole Québec

Financement agricole Canada

Taxes, impôts et comptabilité

Expectative de gain raisonnable

TPS - TVQ

Création d'une entité juridique

Étalement du revenu

Au provincial, pour les producteurs forestiers reconnus, il est possible d'étaler son revenu provenant de la coupe de bois sur une période de 10 ans.

Planification

Plan
d'aménagement
forestier et
Certificat de
producteur forestier.

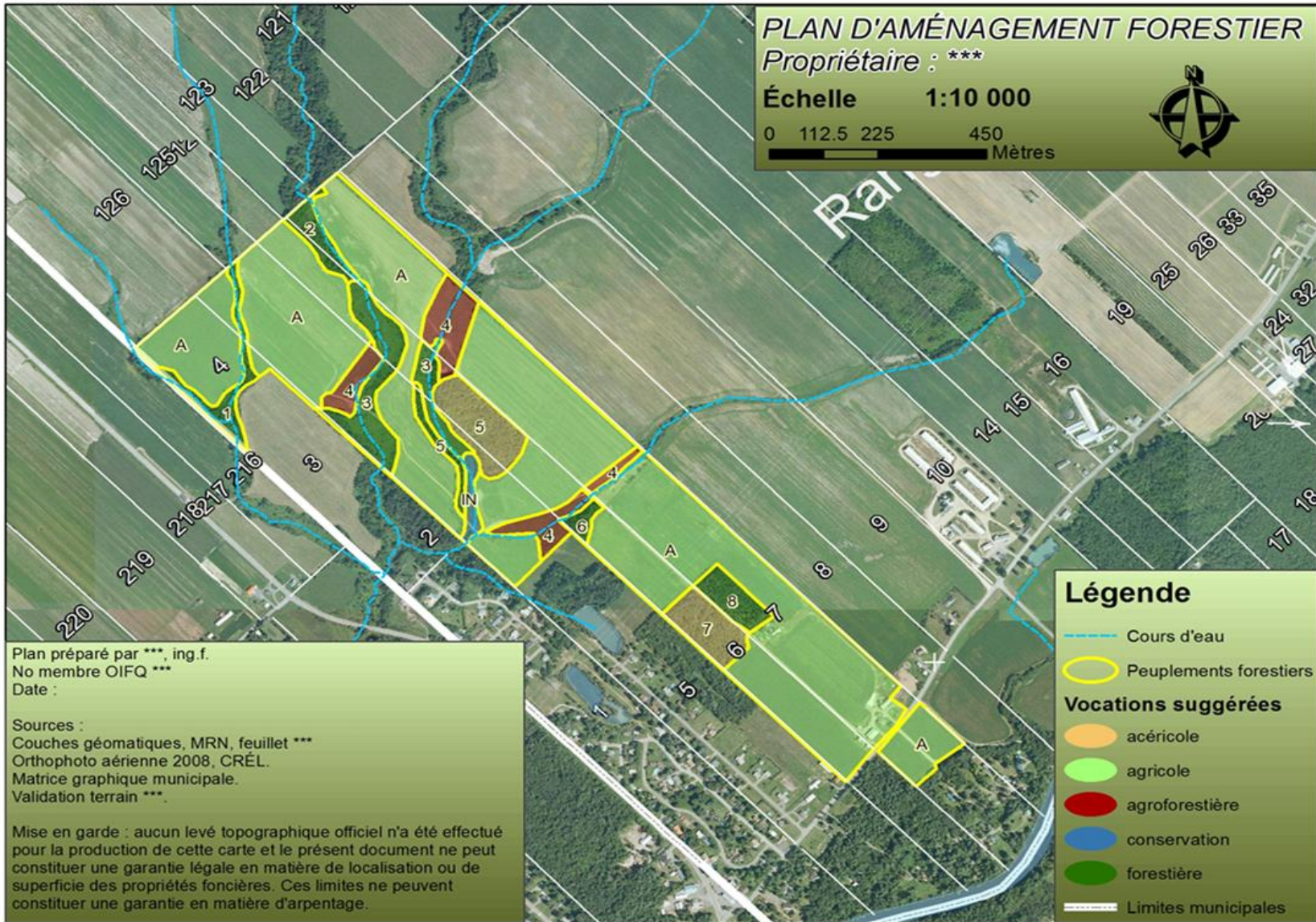
L'aide financière
et les travaux
admissibles

Connaissance
du boisé

Plan d'aménagement forestier (PAF) Certificat de producteur forestier

PAF

Certificat



L'aide financière et les travaux admissibles

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées

- Avoir son certificat de producteur forestier;
- Contacter son conseiller forestier pour la réalisation de la prescription sylvicole et martelage dans certains cas.
- Vérification des travaux après exécution par le conseiller forestier.

L'aide financière et les travaux admissibles

Programme de remboursement des taxes foncières

- Avoir son certificat de producteur forestier;
- Contacter son conseiller forestier pour la réalisation de la prescription sylvicole.
- Vérification des travaux après exécution par le conseiller forestier;

Nouvelles catégories d'immeubles forestiers.

- Avoir son certificat de producteur forestier à jour;
- Permet aux municipalités de moduler le taux de taxation à l'intérieur d'une fourchette variant entre 66 et 100 % du taux de base;
- Mise en place graduelle au cours des 3 prochaines années selon l'entrée en vigueur de votre prochain rôle d'évaluation.

Connaissance du boisé

Limites de lot

Les peuplements

Comprendre les travaux à réaliser

Réglementation

Accès à votre forêt

Saines pratiques d'intervention en forêt privée

Santé et sécurité



La partie centrale de cette rondelle d'un arbre coupé nous montre sa croissance avant l'éclaircie, plus lente à cause de la compétition exercée par les arbres autour. La partie marquée par un crochet nous révèle clairement l'effet bénéfique qu'a eu l'éclaircie sur sa croissance.

Services offerts par le Syndicat

- Défense des droits des propriétaires forestiers;
- Recherche de marché pour le bois des propriétaires;
- Paiement des bois;
- Favoriser l'utilisation d'un contrat de coupe entre propriétaires et entrepreneurs forestiers;
- Répartition des paiements entre le propriétaire et l'entrepreneur forestier;

Services offerts par le Syndicat

- Visite-conseil gratuite sur le façonnement et la mise en marché des bois;
- Service de mesurage du bois avant le transport à l'usine;
- Aide au transport du bois ou la recherche de transporteur;
- Formation auprès des propriétaires forestiers;
- Certification de groupe.

Mise à jour des prix du bois

- Consulter une liste de prix par groupe d'essences;
- S'abonner pour être averti des hausses/baisses de prix;
- Recherche d'acheteurs avec le meilleur prix selon la localisation de votre bois.

The screenshot displays the website interface for consulting a price list. At the top, the logo 'PrixBois.ca' is visible, along with navigation links: 'Recherche d'usines', 'Coût transport', 'Calculateur de revenus', 'Liste de prix' (highlighted), 'Analyses économiques', and 'Nous joindre'. A 'Connexion' link is in the top right corner. Below the navigation is a green button with a play icon and the text 'Voir le tutoriel vidéo'. The main heading is 'CONSULTER UNE LISTE DE PRIX'. Underneath, the instruction reads 'Spécifier les critères pour obtenir la liste de prix désirée'. The form includes a section for 'Adresse complète du bois ou syndicat' with two radio buttons: one selected for 'Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec' and another for 'Exemple : 123, rang du Moulin Rouge, Saint-Léonard'. Below this are four dropdown menus: 'Type(s) de produit' (set to 'Tous (6)'), 'Usine(s)' (set to 'Toutes (45)'), 'Essence(s)' (set to 'Toutes (43)'), and 'Classe(s) de qualité' (set to 'Toutes (15)'). A dropdown menu is open under 'Type(s) de produit', showing a list of product types with checkboxes: 'Sélectionner/désélectionner tout', 'Non spécifié', 'Bois de sciage et déroulage résineux', 'Bois de sciage et déroulage feuillu', 'Bois à pâte résineux', 'Bois à pâte feuillu', and 'Poteaux et autres marchés'. At the bottom, there is a logo for 'forestiers du Québec' and the text 'droits réservés' and 'Modalités et conditions d'utilisation'. The footer on the right says 'Réalisation : Nmédia'.

Demande de contingent pour le bois à pâte

Date limite pour retourner vos demandes de contingent pour les périodes que vous désirez produire du bois à pâte.

PÉRIODE	DATE LIMITE
Hiver	30 novembre
Été	30 avril
Automne	31 juillet

DEMANDE DE CONTINGENT



Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec

4900, boul. Bourque
Sherbrooke (Québec) J1N 2A6
Téléphone : 819 346-8905
Télécopieur : 819 346-8909

NOM : _____

ADRESSE : _____

_____ CODE POSTAL : _____

COURRIEL : _____

N° DE TPS : _____ N° DE TVQ : _____

TÉL. RÉG. : () _____ AUTRE : () _____

SIGNATURE : _____ DATE : / / 2021
J M A

TRANSPORTEUR : _____

CONTINGENTS ÉMIS PAR PÉRIODE POUR LES BOIS À PÂTE

Nous désirons connaître la ou les périodes de l'année où vous désirez livrer votre bois.

Vous devez compléter obligatoirement ce formulaire pour demander un contingent.

Le Syndicat se garde la possibilité de vous donner une autre période, selon les disponibilités du marché.

UNE FAUSSE DÉCLARATION ENTRAÎNE L'ANNULATION DU CONTINGENT.

VOUS DEVEZ OBLIGATOIREMENT NOUS FOURNIR UNE COPIE DE VOTRE COMPTE DE TAXES MUNICIPALES 2020 POUR TOUTE DEMANDE.

HIVER 2021 1 ^{er} janvier au 31 mai		ÉTÉ 2021 1 ^{er} juin au 31 août		AUTOMNE 2021 1 ^{er} septembre au 31 décembre	
Groupes d'essences	Nbre voyages	Groupes d'essences	Nbre voyages	Groupes d'essences	Nbre voyages
FEUILLUS-MÉLANGÉS 8'		FEUILLUS-MÉLANGÉS 8'		FEUILLUS-MÉLANGÉS 8'	
PEUPLIERS TERMINÉ		PEUPLIERS 8'		PEUPLIERS 8'	
AUTRES RÉSINEUX 8'		AUTRES RÉSINEUX 8'		AUTRES RÉSINEUX 8'	
Groupes d'essences	Nbre voyages	Groupes d'essences	Nbre voyages	Groupes d'essences	Nbre voyages
FEUILLUS-MÉLANGÉS MULTI LONGUEUR		FEUILLUS-MÉLANGÉS MULTI LONGUEUR		FEUILLUS-MÉLANGÉS MULTI LONGUEUR	
PEUPLIERS MULTI LONGUEUR TERMINÉ		PEUPLIERS MULTI LONGUEUR		PEUPLIERS MULTI LONGUEUR	
AUTRES RÉSINEUX MULTI LONGUEUR		AUTRES RÉSINEUX MULTI LONGUEUR		AUTRES RÉSINEUX MULTI LONGUEUR	

CE FORMULAIRE DOIT ÊTRE RETOURNÉ **AVANT LE 30 AVRIL 2021** POUR LES CONTINGENTS « ÉTÉ 2021 ».

BIVOC POSTERULICATON - INFO CONVENTION - 40000037



Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec

Volet information

- Le bulletin d'information : *L'arbre PLUS*
- *L'arbre PLUS express*
- Trousse du nouveau producteur
- Formations

<https://spbestrie.qc.ca/>



Portails formation

Formation à venir dans le prochain
bulletin *L'arbre PLUS* de juin

<https://spbestrie.qc.ca/formations>

Volet information

Introduction	Gestion et sylviculture	Droit et fiscalité	Faune-flore	Outils et méthodes	Sécurité en forêt	Visites d'usines
Introduction à la gestion active de son boisé pour les nouveaux propriétaires forestiers	Aménagement forestier 101	Comptabilité et fiscalité forestière	Identification des arbres	Façonnage des bois pour des revenus maximums	Abattage directionnel et de précision (de base)	Selon la demande
	Aménagement forêt-faune	Contrat de service pour la récolte de bois et la vente d'un droit de coupe.	Identification des champignons forestiers	Traverse de cours d'eau et voirie forestière	Abattage manuel sécuritaire avancé	
	Aménagement forestier responsable (certification forestière)	Fiscalité forestière (vente et transfert)	Initiation à la cueillette de PFNL	Utilisation du cellulaire en lien avec un SIG	Affûtage et entretien de la scie mécanique	

Questions



Merci de
votre
participation



Syndicat des
Producteurs forestiers
du Sud du Québec

***RENCONTRES D'INFORMATION
MAI 2021***

*4300, boul. Bourque, Sherbrooke
Tél. : 819 346-8905 Fax : 819 346-8909
Courriel : spfsq@upa.qc.ca
Site Internet : www.spbestrie.qc.ca*

Secteur de Coaticook-Memphrémagog

Lundi le 10 mai

Secteur Le Haut-Saint-François

Jeudi le 13 mai

Secteur Les Sources

Mardi le 25 mai

Secteur Le Val-Saint-François

Jeudi le 27 mai

Secteur de La Montérégie

Mardi 15 juin

Secteur Le Granit

Jeudi le 17 juin

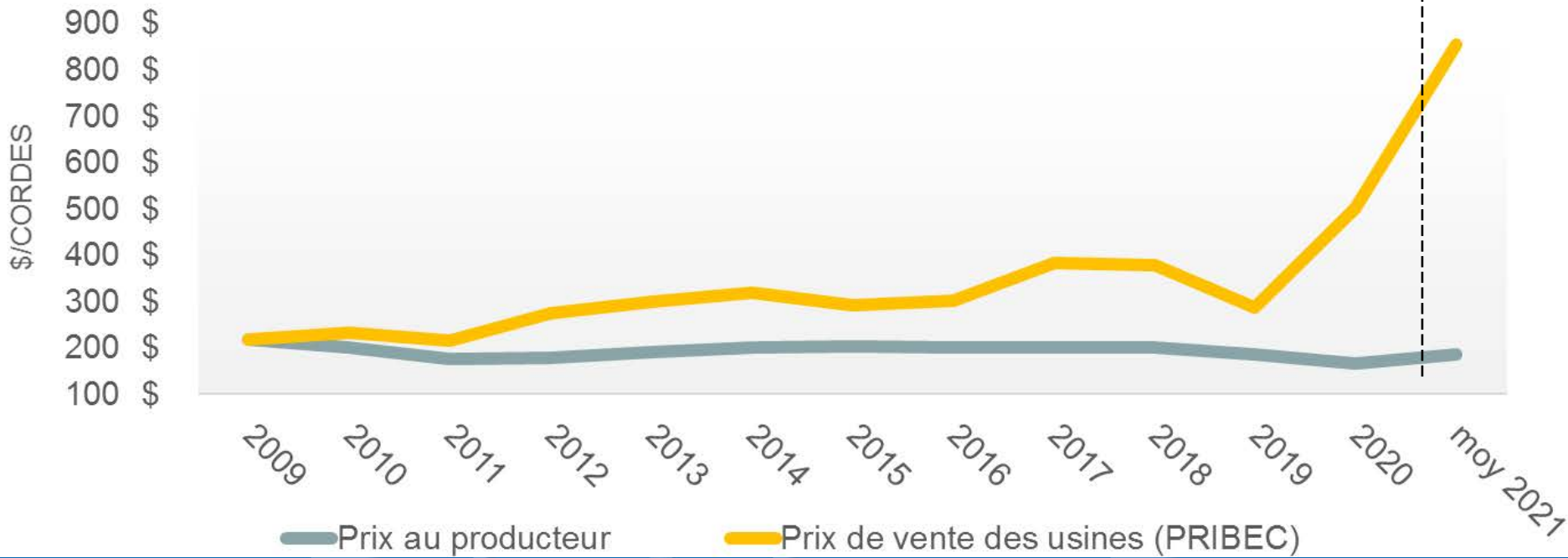
Évolution du prix du bois de sciage sapin-épinette

Prix moyens annuels (\$ 2020 constant***)

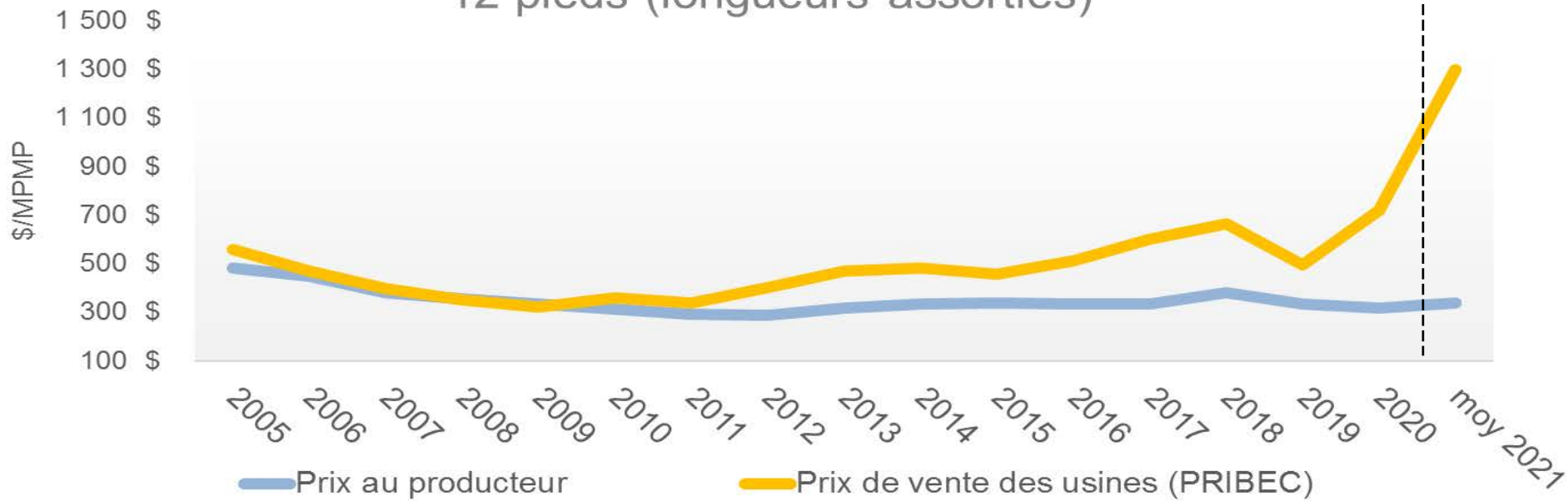
Année	8 pieds (2" par 4" colombage)			12 pieds (longueurs assorties)			Copeaux
	SPFSQ	PRIBEC	Différence	SPFSQ	PRIBEC	Différence	
	\$/corde	\$/corde	\$/corde	\$/Mpmp	\$/Mpmp	\$/Mpmp	\$/tma
2005	318 \$	384 \$	66 \$	482 \$	559 \$	77 \$	159 \$
2006	299 \$	313 \$	13 \$	446 \$	469 \$	23 \$	153 \$
2007	249 \$	274 \$	25 \$	380 \$	397 \$	17 \$	148 \$
2008	228 \$	228 \$	- \$	353 \$	350 \$	(4) \$	179 \$
2009	219 \$	218 \$	(1) \$	334 \$	322 \$	(12) \$	183 \$
2010	200 \$	232 \$	32 \$	313 \$	361 \$	47 \$	124 \$
2011	175 \$	217 \$	42 \$	293 \$	338 \$	45 \$	131 \$
2012	179 \$	274 \$	95 \$	286 \$	402 \$	117 \$	111 \$
2013	191 \$	300 \$	109 \$	315 \$	467 \$	152 \$	86 \$
2014	200 \$	318 \$	118 \$	334 \$	482 \$	148 \$	91 \$
2015	202 \$	292 \$	89 \$	337 \$	456 \$	118 \$	85 \$
2016	201 \$	301 \$	100 \$	334 \$	512 \$	178 \$	79 \$
2017	202 \$	384 \$	182 \$	335 \$	598 \$	264 \$	73 \$
2018	200 \$	380 \$	179 \$	382 \$	663 \$	281 \$	71 \$
2019	185 \$	287 \$	101 \$	334 \$	494 \$	161 \$	81 \$
2020	166 \$	503 \$	337 \$	316 \$	717 \$	401 \$	100 \$
moy 2021	185 \$	855 \$	670 \$	336 \$	1 300 \$	964 \$	100 \$

PRIBEC : Publié par la direction économie et marchés du Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ)

8 pieds (2" par 4" colombage)



12 pieds (longueurs assorties)



Conclusion

- Le prix du bois d'œuvre a fortement augmenté depuis 2013, et particulièrement depuis mai 2020;
- Le prix du bois aux propriétaires est en baisse depuis 15 ans en tenant compte de l'inflation;
- Les baisses aux propriétaires forestiers sont toujours très rapides lors d'une crise alors que les hausses se font toujours attendre longtemps;
- Ce sont les usines qui « captent » toute la nouvelle prospérité du secteur et elles ne la partagent pas avec les propriétaires forestiers.

Audiences publiques devant la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Rappel :

- **9 novembre 2017** : vote à 76% en faveur de la négociation collective du sciage sapin-épinette;
- Opposition de Domtar inc., du Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ) et de quelques entrepreneurs et transporteurs forestiers;

Audiences publiques devant la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Rappel :

- 23 jours d'audiences publiques devant la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec;
- Début avril 2021: fin des plaidoiries écrites des parties, décision de la Régie à venir dans les prochains mois.

Règlement du Plan conjoint des Producteurs forestiers du Sud du Québec

Qui est producteur au sens du règlement?

- **Art 4.** Qualité requise pour être producteur : Un producteur est tout producteur possédant un minimum de 4 hectares en boisement [...]
- Le producteur est le **propriétaire forestier**. Ce qui le qualifie, c'est son boisé qui produit le bois; Produire du bois, c'est cultiver sa forêt, et non seulement de récolter du bois, même si c'est la finalité.

Règlement du Plan conjoint des Producteurs forestiers du Sud du Québec

Qui est producteur au sens du règlement?

- Les gens impliqués dans la récolte de bois sont des producteurs au sens du règlement que sur leurs propres propriétés forestières.
- Vous êtes donc tous concernés comme propriétaires forestiers par la mise en marché de ce que vous produisez :

Le bois de vos boisés!

Conclusion

Ce qu'il faut pour améliorer la situation de nos prix dans le sciage sapin-épinette :

- Il faut faire comme 6 des 13 plans conjoints au Québec et négocier nos prix.
- Il faut poursuivre nos efforts pour se regrouper comme nous l'avons déjà décidé en 2017 et comme les propriétaires forestiers de la région de Québec l'ont décidé le 29 avril 2021 où 96% d'entre eux ont voté en faveur de négocier collectivement leur prix.

Conclusion

Ce qu'il faut pour améliorer la situation de nos prix dans le sciage sapin-épinette:

- Appliquer le seul mécanisme légal qui nous permettra d'obtenir un juste prix pour notre bois :

La négociation collective du sciage sapin-épinette.

***PROPRIÉTAIRES FORESTIERS, SOYONS MAÎTRES
DE NOTRE MISE EN MARCHÉ!***

Pour plus d'information :

Le conseil d'administration

André Roy, président	Tél. : 418 449-2942
Émery Bélanger, 1 ^{er} vice-président	Tél. : 819 583-2566
Jean-Paul Roy, 2 ^e vice-président	Tél. : 819 849-4817
Robert Proteau, administrateur	Tél. : 819 888-2516
Hugues Beaudoin, administrateur	Tél. : 450 546-4684
Robert Couture, administrateur	Tél. : 819 828-3262
Anne Logan, administratrice	Tél. : 819 845-4901
Jean-Denis Picard	Tél. : 418 443-2741

Bonsoir et à la prochaine !



Syndicat des
Producteurs forestiers
du Sud du Québec

**4300, boul. Bourque
Sherbrooke, Québec
J1N 2A6**

**Martin Larrivée, directeur général
Téléphone : 819 346-8905 poste 115
Télécopieur : 819 346-8909
Courriel : spfsq@upa.qc.ca
Site Internet : www.spbestrie.qc.ca**

martin_larrivee@hotmail.com

De: Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec <spfsq=upa.qc.ca@ab.d.sender-sib.com> de la part de Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec <spfsq@upa.qc.ca>
Envoyé: 21 mai 2021 08:03
À: martin_larrivee@hotmail.com
Objet: Infolettre du SPFSQ - La minute forestière - 21 mai 2021

Si vous ne parvenez pas à lire cet e-mail, cliquez [ici](#)



Syndicat des
Producteurs
du Sud du Québec

Infolettre du Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec La minute forestière !



Chères productrices, chers producteurs,

Ceci est un rappel amical pour les soirées d'information que nous tiendrons au courant des mois de mai et juin.

Nous comptons sur votre grande participation!

André Roy,
Président



**Restons en contact !
Rappel des conférences sur différents
sujets forestiers d'intérêt**

Le SPFSQ est fier de vous présenter une série de conférences pour les mois de mai et juin 2021.

Soirée d'information de secteur en vidéoconférence sur Zoom

Gestion active de son boisé en forêt privée présenté par M. Daniel Rousseau, technicien forestier au Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec et **Prix du bois rond, a-t-on notre juste part? Y-a-t-il des solutions?** présenté par les administrateurs du Syndicat.

Le propriétaire forestier possède un coffre d'outils considérable pour assurer la gestion active de son boisé. Une forêt aménagée est une forêt en santé. La sylviculture est une science structurée et qui nécessite des outils et de l'implication.

M. Daniel Rousseau a une expérience de plus de 30 ans en aménagement forestier et discutera avec vous des moyens pour bien s'occuper de sa forêt. Les administrateurs du Syndicat en profiteront pour discuter avec les propriétaires forestiers sur différents sujets qui les préoccupent.

Secteur Les Sources : Mardi le 25 mai 2021 à 19h00

Secteur Le Val-Saint-François : Jeudi le 27 mai 2021 à 19h00

Inscription à une de ces deux soirées sur le site du Syndicat au <http://spbestrie.qc.ca/formations/>. Un lien vous sera envoyé une journée avant la soirée d'information.

Secteur La Montérégie : Mardi le 15 juin 2021 à 19h00

Secteur Le Granit : Jeudi le 17 juin 2021 à 19h00

Inscription à une de ces deux soirées sur le site du Syndicat au <http://spbestrie.qc.ca/formations/>. Un lien vous sera envoyé une journée avant la soirée d'information.

Si vous avez des questions, ou vous avez besoin d'aide pour vous inscrire, veuillez contacter Mme Isabelle Dubois au 819 346-8905 poste 110 ou par courriel à idubois@upa.qc.ca.

Ces rencontres s'adressent aux propriétaires forestiers de ces secteurs principalement. Votre secteur est votre lieu de résidence, si vous habitez sur le territoire. Si vous habitez hors du territoire du Syndicat, votre secteur est la municipalité de votre lot boisé. Afin de connaître le secteur auquel vous appartenez, vous pouvez consulter le lien suivant :

<http://spbestrie.qc.ca/le-territoire/>

Ou nous contacter au 819 346-8905 poste 110, pour vérifier votre secteur d'appartenance.



QUAND LA MAIN DROITE ET LA MAIN GAUCHE DE DOMTAR NE SE PARLENT PAS!

"Deux faits d'actualité me poussent à écrire ces quelques lignes; la hausse du prix exubérante du bois de constructon et la vente de Domtar pour 3 milliards \$."

Texte d'opinion de M. François Bourassa, producteur laitier et acéricole de Valcourt, président de la Fédération de l'UPA-Estrie

Pour lire la suite, veuillez cliquer sur le lien suivant : [:https://www.lavoixdelest.ca/opinions/carrefour-des-lecteurs/quand-la-main-droite-et-la-main-gauche-de-domtar-ne-se-parlent-pas-4b4389c7f531761fefb1a924f575a918?fbclid=IwAR1pTkVGmZcuVOcjQxaQdEMfyxRKqdxCdLwwOUBfCIYAd2dgoTEs_PUoHgY](https://www.lavoixdelest.ca/opinions/carrefour-des-lecteurs/quand-la-main-droite-et-la-main-gauche-de-domtar-ne-se-parlent-pas-4b4389c7f531761fefb1a924f575a918?fbclid=IwAR1pTkVGmZcuVOcjQxaQdEMfyxRKqdxCdLwwOUBfCIYAd2dgoTEs_PUoHgY)

Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec

4300, boul. Bourque
Sherbrooke, Québec
J1N 2A6
Courriel : spfsq@upa.qc.ca



Cet e-mail a été envoyé à martin_larrivee@hotmail.com
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit au
Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec.

[Se désinscrire](#)



© 2021 Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec

DES MENSONGES, ENCORE DES MENSONGES

RAPPEL ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES PAGE 3



André Roy - Président

Vous savez tous maintenant que depuis près de quatre (4) ans, un groupe d'entrepreneurs en récolte et certains transporteurs contestent farouchement le droit des propriétaires forestiers du sud du Québec de négocier collectivement les conditions de mise en marché du bois de sciage de sapin-épinette. Ces entrepreneurs ont d'abord invoqué l'intention du Syndicat d'implanter le contingentement et la péréquation du transport du bois de sciage. **Mensonge!** Jamais ces éléments n'ont fait partie du projet du Syndicat. Ils ont ensuite prétendu que les scieries n'achèteraient plus notre bois de sciage. **Mensonge!** Où les scieries trouveraient-elles les 600 000 m (15 000 chargements de semi-remorque) nécessaires à leur fonctionnement sans faire exploser le coût de la matière première? Ils ont aussi affirmé que l'industrie du sciage offrait des prix « raisonnables » dans un contexte de « concurrence féroce »... **Mensonge!** Les douze derniers mois nous ont démontré clairement que la concurrence n'existe plus dans ce secteur et que même quand l'industrie nage dans les profits, elle n'a

aucunement l'intention de payer davantage pour la fibre que nous lui fournissons.

Après avoir constaté l'indignation grandissante d'une multitude de producteurs, ces entrepreneurs contestataires ont dû se rendre à l'évidence : leur opposition à la mise en marché collective devenait de moins en moins défendable. Ils modifient maintenant leur stratégie : ils n'attaquent plus la mise en marché collective, mais le Syndicat et ses administrateurs, tantôt incompetents, tantôt fainéants. Leurs reproches portent surtout sur le fait que ces administrateurs sont aussi membres des groupements forestiers à qui ils offriraient plein de privilèges. Ils affirment que les groupements ont tous les contingents qu'ils désirent et que les autres producteurs doivent se contenter de « miettes ». **Mensonge!** Avec 40 % des superficies sous convention, les groupements obtiennent 40 % des contingents ; les 60 % restants vont aux autres producteurs qui ont demandé un contingent.

Selon eux, le Syndicat encouragerait les groupements à faire l'achat de camions afin de concurrencer les transporteurs actuels. **Mensonge!** Le Syndicat ne s'implique pas dans les affaires internes des groupements. Ceux-ci mènent leurs affaires comme ils l'entendent et ils ne reçoivent aucun privilège du Syndicat en matière de mise en marché, de transport ou de certification. Prétendre le contraire c'est pure diffamation. La démagogie et la diffamation sont les armes des faibles dépourvus d'arguments.

Mais l'incohérence suprême chez ces opposants, c'est de vouloir se faire élire au conseil d'administration du Syndicat. Alors que ces individus ne croient pas au syndicalisme ni à l'action collective, au moins quatre d'entre eux ont posé leur candidature pour un poste d'administrateur. Quelle imposture! Quelle bassesse! Voilà que les athées se précipitent à l'église...

Au début de juillet, les membres du Syndicat recevront des bulletins de vote et des fiches de présentation des différents candidats où ces derniers devraient exprimer clairement leur opinion sur la mise en marché collective. Il s'agit du seul enjeu qui devra guider le choix des électeurs. Tout autre enjeu ne servira qu'à semer la confusion. Ne vous laissez pas bernier par des manœuvres dilatoires et rappelez-vous qu'un **mensonge**, même répété cent fois, demeure un **mensonge**... Les propriétaires forestiers méritent de bien meilleurs revenus pour leur bois de sciage de sapin-épinette et seule la négociation collective leur permettra de les obtenir.

André Roy
Président
solandreoy@gmail.com
Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec

SOMMAIRE

L'impuissance ça suffit ! Devenons maîtres de nos forêts 2
Rappel assemblées générales annuelles. 3
Prime à l'engagement 5

Les prix du bois d'oeuvre et les prix du bois rond 6
Pour le sciage de bois rond sapin-épinette 7
Émission des contingents pour la période « Été 2021 » 8
Période d'inscription pour le programme de formations 2021-2022. 9
Programme des entrepreneurs forestiers accrédités 12

Mesures fiscales pour les propriétaires forestiers 13
Liste des prix du bois de sciage 15
Évolution du prix du bois de sciage sapin-épinette 17
La minute forestière. 21
Liste des entrepreneurs forestiers accrédités 22
Liste des transporteurs de bois du SPFSQ 2021. 23

L'impuissance ça suffit ! Devenons maîtres de nos forêts

Depuis 15 ans, le prix du bois rond destiné au sciage sapin-épinette n'a pratiquement pas évolué. Malgré une hausse tout dernièrement, en tenant compte de l'inflation, les prix n'ont toujours pas rattrapé le niveau de la fin des années 90. Pourtant, les prix du bois d'œuvre, eux, n'ont jamais été aussi élevés dans les quincailleries et sur les marchés. Force est de constater que la prospérité de ce secteur n'est pas partagée avec le producteur forestier.

Les causes de cette situation sont multiples, mais rappelons-en quelques-unes. Plusieurs scieries ont fermé leurs portes définitivement durant la dernière crise forestière faisant diminuer la concurrence indispensable à l'obtention de prix adéquats pour le propriétaire forestier. La mécanisation et la modernisation récente des équipements de plusieurs entrepreneurs forestiers ont augmenté la capacité de fournir du bois à l'industrie.

Cette situation a aussi créé une pression financière sur les entrepreneurs qui les empêchent de cesser de récolter, et ce, peu importe le prix payé par les industriels. Conséquence : les usines ne manquent pas de bois rond et rien n'incite donc leurs dirigeants à monter les prix.

Rappelons que dans le système actuel, le scieur détermine le prix minimum qu'il paiera au propriétaire forestier pour son bois, il en informe le Syndicat, et il peut payer plus cher à certains qu'à d'autres pour le même type de bois. Il y a donc ici une situation d'injustice entre les propriétaires forestiers.

Il est important de comprendre qu'il y a seulement deux acheteurs de bois courts et trois acheteurs de bois longs pour 80 % des volumes de sapin-épinette mis en marché au sud du Québec. La compétition ne peut donc s'exercer de façon significative.

Le conseil d'administration actuel du SPFSQ travaille depuis 2017 à faire changer les choses. En effet, le projet de mise en marché collective a pour objectif d'équilibrer le rapport de force entre les propriétaires forestiers et l'industrie.

La manière d'y arriver est très simple : **négoier les prix des bois de sapin-épinette pour tous les propriétaires en se basant sur des indices de prix qui tiendraient compte des fluctuations du prix du bois d'œuvre sur les marchés.** Autrement dit ; lorsque l'industrie obtient de bons prix, le propriétaire forestier aussi. Et lorsque le marché baisse, le prix est corrigé en conséquence.

Alors que l'industrie reçoit des prix records depuis mai 2020, l'effet ne se fait sentir que depuis avril 2021, soit près de 11 mois plus tard ! Pourtant, lorsque le marché du bois d'œuvre baisse, il n'est pas rare que la baisse au propriétaire forestier ne prenne que quelques semaines à arriver.

Domtar inc., le Conseil de l'industrie forestière du Québec, certains entrepreneurs en récolte, et certains entrepreneurs en transport, se sont opposés farouchement à ce que les propriétaires s'organisent. Quatre ans, dont 23 jours d'audiences devant la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ), ont été nécessaires pour débattre du projet. Nous attendons la décision de la Régie à l'automne. Étant donné l'urgence sanitaire, la RMAAQ a ordonné au Syndicat, dans sa décision de procéder aux élections des administrateurs par voie postale.

Certains réfractaires ne prennent pas de risque et tentent de se faire élire au conseil d'administration pour nuire à la mise en place du projet. Il sera donc très important de voter pour les candidats qui sont favorables à la mise en marché collective des bois de sciage sapin-épinette afin de protéger tous les efforts qui ont été déployés pour changer les choses.

Pour savoir qui appuie la mise en marché collective, fiez-vous aux administrateurs déjà en poste et lisez bien les textes de présentation dans ce numéro de *L'arbre PLUS* et sur les bulletins de vote que vous recevrez par la poste au début juillet.

Soyez assuré, que ces cinq candidats ont à cœur d'augmenter les revenus des propriétaires forestiers et non pas des revenus des entrepreneurs.

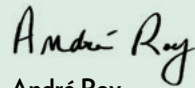
M. Émery Bélanger
Vice-président sortant

M. Jean-François Tessier
Candidat au poste à la Relève forestière

M. Robert Couture
Administrateur sortant du secteur Les Sources

M. Sylvain Rajotte
Candidat au poste d'administrateur du secteur Val St-François

M. Jean-Denis Picard
Administrateur sortant du secteur du Granit



André Roy,
Président
solanderoy@gmail.com
Syndicat des Producteurs forestiers
du Sud du Québec



Rappel assemblées générales annuelles 2020-2021

26 août 2021

Les assemblées générales annuelles 2020-2021 du Plan conjoint des Producteurs forestiers du Sud du Québec auront lieu le jeudi 26 août 2021 à 19 h par vidéoconférence Zoom.

Ainsi que :

Les assemblées générales annuelles du Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec de 2021 et 2021 qui aura lieu vers 20 h 15.

Le lien ainsi que des instructions vous seront envoyés quelques jours avant la tenue de ces assemblées et **l'inscription au préalable est obligatoire avant le 12 août 2021, soit sur notre site Internet au www.spbestrie.qc.ca sous l'onglet « Assemblées » en haut à droite.**

Ou contactez par téléphone au 819 346-8905 poste 110 (vous devez laisser votre nom au complet, nom de votre compagnie, s'il y a lieu, adresse, numéro de téléphone et votre adresse courriel, avant le 12 août 2021 pour pouvoir être admis lors de la rencontre.

RAPPEL BULLETIN DE VOTE

Nous vous rappelons de retourner votre bulletin de vote avant le 30 juillet 2021 pour qu'il soit valide, le sceau de la poste faisant office de preuve. Le Syndicat a confié le mandat du dépouillement des votes à la firme Raymond Chabot Grant Thornton, ce sont eux qui recevront les enveloppes de votations directement à leurs bureaux.

Vous pouvez vous référer au dernier bulletin d'information *L'arbre PLUS* volume 34 numéro 2 Assemblée générale annuelle pour de plus amples détails.

Voici la liste des postes en élection :

Secteurs	Administrateurs
5 - Val Saint-François	Mme Anne Logan (sortant) M. Sylvain Rajotte
1 - Le Granit	M. Jean-Denis Picard (sortant) M. Daniel Dallaire
2- Les Sources	M. Robert Couture (sortant) M. Ghislain Laroche
6- La Montérégie	M. Hugues Beaudoin
Poste Relève forestière (nouveau poste - suffrage universel)	Mme Caroline Logan M. Jean-François Tessier
Vice-président (suffrage universel)	M. Émery Bélanger (sortant) M. Daniel Duteau

Vous trouverez ci-dessous le texte de présentation pour chacun des candidats en élection. À noter que vous retrouverez ces textes avec les bulletins de vote que vous recevrez par la poste à compter du 5 juillet prochain, pour ceux qui sont membres du Syndicat.

CANDIDATS POUR LE SECTEUR LE VAL-SAINT-FRANÇOIS

Anne Logan (sortant)

Salutation à tous les membres du Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec,

Je me présente, Anne Logan et j'ai le plaisir de vous annoncer, suite à une réflexion, que je désire continuer mon travail déjà entamé et je dépose ma candidature au sein de votre Conseil d'administration pour un 4^{ème} mandat.

Depuis les dernières années, je me suis impliquée afin de faire avancer des dossiers et travailler à maintenir et développer notre organisation.

Il y a encore des dossiers à faire avancer pour notre syndicat et j'aimerais continuer à apporter mes connaissances et mon engagement envers le S.P.F.S.Q.

Plusieurs raisons motivent ma candidature pour devenir membre du conseil d'administration :

- Apporter mon expérience, car je suis de 3^e génération de travailleur au niveau forestier ;
- Apporter mon expérience au niveau administratif ;
- Travailler en collaboration avec les autres membres du conseil d'administration.

Encore merci de votre confiance et voter pour moi.

Sylvain Rajotte

Bonjour, je me présente, Sylvain Rajotte. Je sollicite votre appui pour devenir votre prochain représentant au conseil d'administration du Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec, pour le secteur du Val-Saint-François.

Mon parcours professionnel a toujours été relié aux propriétaires forestiers de l'Estrie, à commencer par mes études en foresterie à l'Université Laval. Par la suite, j'ai occupé divers postes d'ingénieur forestier en région pendant près de 40 ans.

Depuis plusieurs années, la situation des propriétaires forestiers s'est dégradée avec l'ajout de plusieurs responsabilités. Pensons aux hausses de taxes foncières, aux règlements d'abattage d'arbres, à la protection des bandes riveraines et depuis peu, à la protection des milieux humides. Tout cela sans compter que la valeur de nos produits du bois n'a pas suivi la même courbe que celle des responsabilités. Comme vous le savez déjà, les prix actuels du bois scié ont fortement augmenté sans appréciation notable pour les propriétaires forestiers. Selon moi, les propriétaires forestiers ont légitimement le droit de négocier la vente de leur bois ensemble et surtout de connaître la valeur de leur production, en toute transparence.

Si vous me permettez de vous représenter, je mettrai mes connaissances acquises lors de ma carrière à trouver des solutions à tous ces dossiers.

J'appuie le droit à la mise en marché collective des bois des propriétaires forestiers.

Merci de votre appui et bonne saison de sylviculture. Bien à vous.

CANDIDATS POUR LE SECTEUR LE GRANIT

Jean-Denis Picard (sortant)

Cher propriétaire forestier,

Je me présente, Jean-Denis Picard, producteur forestier dans le secteur du Granit. Je suis administrateur du Syndicat depuis quelques mandats et ça rejoint ma vision.

L'objectif du Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec est de faire valoir nos droits. Je suis toujours présent dans les démarches avec les autres membres du conseil d'administration afin de vous représenter loyalement et de pouvoir tous ensemble réaliser nos objectifs et d'en vivre honorablement ainsi que la relève.

J'appuie la mise en marché collective de nos bois.

Merci

Daniel Dallaire

Bonjour, je me présente Daniel Dallaire

Le domaine du bois m'habite depuis toujours car dès l'âge de 15 ans j'ai travaillé pour la compagnie Wingus au Québec jusqu'à l'âge de 18 ans. Ensuite j'ai travaillé 12 ans pour Maurice Pépin au États-Unis pour après revenir au Québec. Avec les années, j'ai acquis des terres et partie ma propre entreprise en 2000.

Aujourd'hui, je me présente comme administrateur du syndicat pour apporter mon expérience dans le domaine du bois qui depuis 34 ans fait partie de ma vie. Je serais prêt à relever un défi avec des gens d'opinion parfois différente.

CANDIDATS POUR LE SECTEUR LES SOURCES

Robert Couture (sortant)

Je vous informe que je solliciterai à nouveau votre confiance au conseil d'administration du Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec en tant qu'administrateur pour le secteur Les Sources. Je défends les intérêts des producteurs forestiers depuis plus de six ans maintenant.

Nous sommes très préoccupés par les prix actuels du bois rond sciage dans le sapin et l'épinette. Ils sont les mêmes qu'il y a 15 ans dans les bois longs et 25 ans pour les bois courts, alors que le prix du bois à la quincaillerie a triplé depuis un an. Nous croyons qu'il faut se regrouper et négocier collectivement nos prix de sciage dans le sapin-épinette pour être respecté.

Nous mettons près de 50 ans à produire des arbres de qualité. Nous sommes en droit de recevoir notre part.

Je m'engage donc à travailler afin de trouver des solutions avec les autres membres du conseil d'administration pour aller chercher le juste prix de nos bois sur les marchés.

Vous aurez bien compris que j'appuie la mise en marché collective de notre bois de sciage.

Merci pour votre confiance renouvelée!

Ghislain Laroche

Bonjour à chacun de vous,

Je suis représentant de la compagnie 2972 6684 Québec inc. (Boisés Dan-Marc enr.).

Je veux être administrateur pour :

- apporter de nouvelles idées ;
- pour en connaître plus sur les étapes de mise en marché ;
- augmenter mes connaissances sur la négociation des prix du bois ;
- pour améliorer le rapport entre le syndicat et les producteurs.

Je veux prendre connaissance des dossiers en cours et participer aux futures décisions concernant le prix du bois qui augmente.

Au plaisir de vous rencontrer.

RELÈVE FORESTIÈRE

Caroline Logan

Bonjour, je me nomme Caroline Logan et je pose ma candidature au poste d'administratrice de relève. Ce poste m'intéresse d'abord et avant tout, car je suis moi-même productrice forestière.

Ayant grandi dans le domaine forestier et issu d'une famille de plus de 4 générations d'implication dans le domaine forestier, autant du côté maternel que paternelle, c'est un non seulement un domaine qui est intéressant pour moi, mais une véritable passion.

Étant ingénieure forestière ainsi qu'ingénieure en génie du bois j'ai pu travailler dans plusieurs domaines et ainsi voir plusieurs sphères de la foresterie. Mon expérience personnelle comme productrice forestière fait en sorte que je comprends bien la dynamique du petit producteur. Mon expérience professionnelle dans le domaine des pâtes et papiers ainsi que le domaine de la transformation du bois me permet de percevoir plusieurs facettes de l'industrie forestière.

Je postule sur ce poste afin d'élargir mon expérience personnelle et professionnelle et apporter de mes connaissances.

Jean-François Tessier

Cher propriétaire forestier,

Je suis très intéressé à être votre représentant de la relève forestière au sein du conseil d'administration de votre organisation. J'ai 30 ans, je possède un lot depuis neuf années et je gagne entièrement ma vie en forêt depuis deux ans maintenant.

Je suis très préoccupé par le prix du bois rond que nous recevons actuellement. Ça nous prend entre 25 et 50 ans pour produire du bois commercial et je considère qu'il n'est pas normal que nous ayons le même prix qu'il y a 15 ans.

Nos hypothèques, le prix des équipements, de nos taxes foncières ainsi que tous les autres coûts augmentent. Alors que les prix du bois à la quincaillerie ont explosé, nous n'en recevons rien.



4300, boul. Bourque, Sherbrooke (Québec) J1N 2A6
Tél. : 819 346-8905 • Téléc. : 819 346-8909
spfsq@upa.qc.ca spbestrie.qc.ca

Rédaction et coordination : L'équipe du SPFSQ
Distribution : Aux propriétaires de boisés du Sud du Québec

Publié trois fois par année par le **Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec** avec la contribution du **Fonds d'aménagement forestier du Sud de Québec**. © La reproduction totale ou partielle des articles, tableaux, graphiques et photos de ce bulletin est interdite, à moins d'avoir au préalable obtenu la permission du SPFSQ.

Tirage : 14 000 exemplaires

Dépôt légal :
3^e trimestre 2021
ISSN : 0844-4641

Bibliothèque nationale du Québec, 1998

Envois poste-publication
No de convention : 40020037

Je crois que nous méritons plus pour notre bois, nous les propriétaires forestiers, pour pouvoir aménager nos forêts afin de produire du bois de qualité et pour pouvoir payer tous nos travaux d'entretien de nos boisés, nos reboiseurs, nos débroussaillers, nos entrepreneurs en récolte, et nos transporteurs.

Je m'engage donc à travailler afin de trouver des solutions avec les autres membres du conseil d'administration pour aller chercher la vraie valeur de notre bois sur le marché.

J'appuie la mise en marché collective de nos bois.

Merci pour votre confiance

CANDIDATS POUR LE POSTE DE VICE-PRÉSIDENT

Émery Bélanger (sortant)

Cher propriétaire de boisé du sud du Québec,

Comme vous le savez, ça fait un certain temps que je travaille avec mes collègues administrateurs pour pouvoir négocier collectivement le sciage résineux sapin-épinette.

Vous savez sûrement que l'industrie, appuyé par certains transporteurs et entrepreneurs se sont opposés farouchement à ce que les propriétaires forestiers s'organisent. Ça a ralenti passablement notre processus de mise en place, mais nous sommes convaincus que c'est la meilleure solution pour les propriétaires de boisés.

Comme vous le savez, les propriétaires ne reçoivent pas le juste prix pour leur bois. L'industrie fait des profits exorbitants sur notre dos et nous devons nous renforcer face à l'industrie. Le seul moyen de s'en sortir est de travailler ensemble. Il ne faut pas oublier qu'un syndicat va aller aussi loin que ses membres.

Étant propriétaire et producteur depuis 1987, mon implication comme administrateur au Syndicat remonte à la fin des années 1990. Je suis et j'ai été administrateur dans plusieurs organisations forestières et économiques. Ça fait plus de 20 ans que je siège au Syndicat en tant qu'administrateur et vice-président et que je veux continuer d'améliorer le sort des propriétaires forestiers. Pour ce faire, je me présente à nouveau comme vice-président et je vous demande votre appui.

J'appuie la mise en marché collective des bois des propriétaires forestiers de notre région.

Bien à vous.

Daniel Duteau

Bonjour à tous,

Je vous annonce ma candidature au poste de vice-président de notre syndicat. Maintenant âgée de 40 ans, j'ai appris dès mes débuts en foresterie que si tu veux changer les choses, il faut s'impliquer. Mon père, lui-même producteur ayant occupé plusieurs postes d'administrateur dans différents syndicats agricoles, m'a transmis cet intérêt.

J'ai eu la chance d'être vendeur d'équipement forestier pendant 3 ans. Cette expérience m'a permis de voir et de comprendre plusieurs réalités en foresterie: du petit producteur de l'Estrie avec un VTT, jusqu'aux entreprises les plus équipées pour la récolte de bois du Nord québécois. Je ne cesse jamais de m'informer pour améliorer mes connaissances sur l'économie forestière du Québec.

Dans les dernières années, je me suis impliqué face au projet de mise en marché. Nous voulons tous avoir un meilleur prix pour notre bois, mais je suis d'avis qu'il ne faut pas créer un règlement pouvant favoriser certains groupes de producteurs.

Je veux défendre les vraies causes qui nous concernent. J'ai l'expérience de président de l'Association de défense des producteurs forestiers, une passion démesurée pour la foresterie, le désir du meilleur prix pour notre produit à long terme, mais surtout, j'ai l'intention d'amener un point de vue différent au sein du conseil d'administration.

Ayant les compétences, l'expérience et les qualifications pour ce poste, je vous invite à voter massivement pour moi.

Prime à l'engagement

par André Houle

Domtar s'est engagé depuis quelques années à donner une prime à l'engagement pour l'atteinte des volumes au contrat afin de répondre à la demande de stabiliser l'approvisionnement à l'usine de Windsor. Un montant est versé pour chaque tonne de feuillus mélangés si l'ensemble des producteurs livrent un volume déterminé dans l'année. Vos administrateurs du Syndicat ont choisi en 2020 de verser la totalité de cette prime comme suit: de 1,95 \$/TMA pour les feuillus mélangés et de 1,25 \$/TMA pour les peupliers malgré que nous recevions cette prime seulement pour les feuillus mélangés.

Cette prime a été versé aux producteurs qui se sont engagés par écrit à produire un volume de bois pour l'année 2020. Par écrit veut dire, les producteurs qui ont complété leur demande de contingent dans les délais demandés ou les propriétaires ou entrepreneurs qui livrent 200 TMA et plus qui ont complété le formulaire personnalisé envoyé par la poste.

En effet, ceux qui produiront et livreront la totalité de leur engagement en 2021, recevront une prime dont le montant par produit sera déterminé à la fin de la période et à l'obtention de la prime par l'usine. Ceux qui produiront partiellement leur engagement pour l'année recevront le prix provisoire 2021 uniquement. L'ajustement du prix se fera vers le mois de mars 2022 sur le respect du contingent demandé par rapport au volume livré.



Les prix du bois d'œuvre et les prix du bois rond



Martin Larivée, ing.f. - Directeur général

Depuis plusieurs parutions, nous vous informons de la situation exceptionnelle du prix du bois d'œuvre sur les marchés nord-américains ainsi que de l'évolution des prix du bois rond. Votre Syndicat a voulu, malgré la situation sanitaire, maintenir le lien avec les propriétaires forestiers du sud du Québec en organisant, le 5 mai 2021, une conférence intitulée « Prix du bois d'œuvre et prix du bois rond » donnée par notre économiste de la Fédération des producteurs forestiers du Québec, M. Vincent Bouvet.

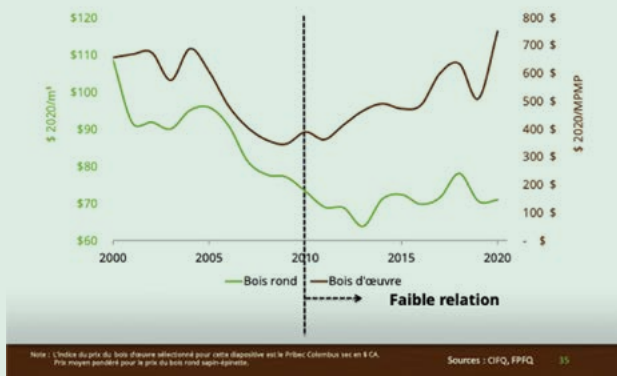
Celui-ci nous a informés des raisons qui expliquent cette envolée des prix du bois de construction sur les marchés. En résumé, on constate une forte augmentation de la demande pour la construction et la rénovation causée par la COVID-19 ainsi que par la baisse des taux hypothécaires.

En effet, les projets de rénovation et de construction se sont multipliés étant donné les restrictions pour les déplacements et la fermeture complète ou partielle de certains services non essentiels au cours des derniers mois ainsi que par l'injection d'importantes sommes des gouvernements dans l'économie et dans les ménages.

En parallèle, l'offre de bois ne s'est pas ajustée en raison de l'incapacité de la Colombie-Britannique de revenir au taux de production des dernières années. Il y a actuellement un épuisement de leur possibilité à récolter du bois. La difficulté du sud des États-Unis de remplacer rapidement cette production perdue a aussi amplifié le phénomène. Ce concours de circonstances aura créé une rareté du bois d'œuvre sans précédent qui se reflète dans les prix offerts aux industriels pour leur bois.

Pendant ce temps, le prix du bois rond de sciage sapin et d'épinette ne suit plus la tendance du bois d'œuvre. M. Bouvet a démontré que depuis 2010, les prix du bois rond ne sont plus corrélés avec les prix du bois d'œuvre en quincaillerie. Effectivement, M. Bouvet nous présentait ce graphique pour nous le démontrer :

Prix du bois rond de sciage de sapin-épinette Sud du Québec



Il a expliqué cette situation par la diminution du nombre de scieries depuis 2006, ce qui limite la concurrence entre les acheteurs. En effet, il a démontré que sur la période de 2018 à 2020, 80 % de tout le bois long (12 pieds à 16 pieds) était acheté par seulement trois acheteurs. Pour

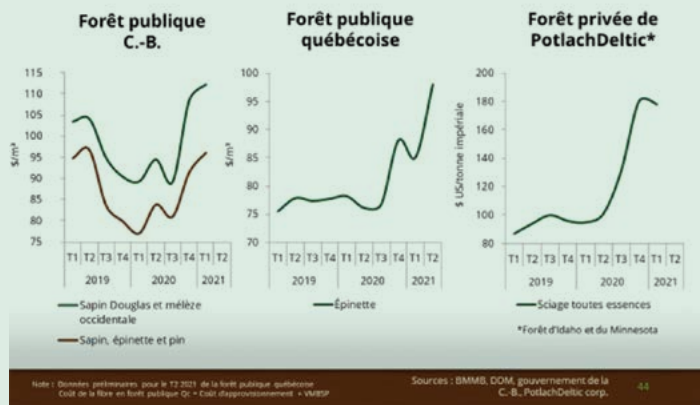
ce qui est du bois court (6 à 10 pieds), la concentration est encore plus importante. Seuls deux acheteurs se partagent 85 % de tout le bois de sciage. Dans ce contexte, l'offre et la demande du bois rond ne peuvent plus jouer leur rôle de régulateur des conditions de marché, puisqu'il n'y a pas de concurrence suffisante.

Cette situation n'est évidemment pas à l'avantage de nos propriétaires forestiers au sud du Québec, mais M. Bouvet nous a donné l'exemple de certains acteurs du marché forestier qui sont suffisamment imposants ou organisés pour être en mesure de mieux capter une partie de la vente du bois d'œuvre.

Pour ces acheteurs, le prix de leur bois rond de sciage augmente plus rapidement et avec une plus grande amplitude lorsqu'il y a hausse du bois scié. Ces acheteurs bénéficient d'une formule qui ajuste automatiquement le prix du bois rond au prix du bois d'œuvre.

Il s'agit des forêts publiques du Québec, de la Colombie-Britannique ainsi que d'un grand propriétaire forestier de l'Idaho et du Minnesota, la forêt privée de PotlatchDeltic. Ces trois exemples démontrent très bien qu'il est possible d'obtenir et de s'entendre avec l'industrie forestière sur des formules de prix qui s'ajustent automatiquement au marché du bois scié.

3 exemples de propriétaires forestiers qui ont bénéficié d'une hausse de prix du bois



C'est aussi le cas de certains propriétaires forestiers du Québec qui bénéficient de la mise en marché collective de leur bois et qui ont de telles ententes. Dans ce contexte, se regrouper, exiger des conditions de mise en marché équitable est une solution tout à fait légitime et réalisable. La situation actuelle n'est pas une fatalité pour les propriétaires forestiers du sud du Québec.

D'ailleurs, M. Bouvet nous a fait la démonstration que depuis 2006, les prix moyens obtenus par la négociation collective ont été supérieurs de 3,64 \$ par mètre cube solide en moyenne. Les prix moyens obtenus par les propriétaires forestiers qui fonctionnent par affichage de prix minimum comme le sud du Québec n'ont pas dépassé les prix obtenus par les plans conjoints qui négocient leur prix collectivement, et ce, même lors des fortes hausses de prix du bois d'œuvre des dernières années.

Cette situation ne s'était jamais vue, signe que l'affichage de prix ne joue plus son rôle pour faire jouer la concurrence entre le peu d'acheteurs de bois rond de sapin-épinette majoritaires qui restent.

M. Bouvet a terminé son exposé en exposant les bénéfices de l'entreprise Produits forestiers Résolu (PFR) division sciage, qui est cotée en bourse et dont les résultats financiers sont publics.

Bien que l'année 2019 ait été plus difficile avec un bénéfice autour du seuil de rentabilité, l'entreprise réalise depuis 2016 des bénéfices opérationnels records variant entre 20 % et 51 % par trimestre, alors que les entreprises, tous secteurs confondus, (S&P 500) ont en moyenne un bénéfice opérationnel autour de 12 %.

Pour le premier trimestre de 2021, la vente de 100 \$ de bois aux distributeurs par l'entreprise PFR génère 51 \$ de profit opérationnel net et la tendance n'est pas à la baisse pour les prochains mois. Avec cette démonstration, il est impossible de douter de la très grande rentabilité des industriels du sciage actuellement.

M. Bouvet a résumé sa présentation comme suit :

1. La demande excédentaire à l'offre de bois scié devrait contribuer à maintenir le prix du bois d'œuvre à des niveaux élevés ;

2. On constate un décrochage de la relation entre le prix du bois d'œuvre et celui du bois rond depuis 2010 ;
3. Le resserrement du marché du bois d'œuvre ne s'est pas traduit par une hausse rapide du prix du bois rond dans les régions qui fonctionnent par affichage de prix (l'offre de bois rond est excédentaire ou la concurrence est limitée) ;
4. Certains propriétaires forestiers (gouvernements, compagnies publiques et syndicats de producteurs forestiers) ont bénéficié de hausses plus rapides en raison de leur capacité à négocier des clauses qui lient le prix du bois rond à celui du bois d'œuvre ;
5. L'arrivée de nouveaux joueurs (scierie à Princeville) et l'augmentation de la capacité de production des usines pourraient accroître la demande de bois rond et améliorer les prix dans les prochains mois.

Pour le sciage de bois rond sapin-épinette : Les baisses sont rapides, les hausses sont lentes

par Martin Larrivé, ing.f., Directeur général

Une des caractéristiques de la variation des prix du bois rond au sud du Québec depuis 2015 est que les baisses sont très rapides lorsque les prix du bois d'œuvre flanchent, alors que les hausses sont transférées vers le propriétaire forestier de façon très lente.

À titre d'exemple, en février 2017, le PRIBEC augmentait brusquement à la hausse passant de 468 \$/Mmpm à près de 747 \$/Mmpm en juin 2018, soit une hausse de près de 57 %.

Pendant ce temps, le prix du bois rond, tous produits confondus (bois courts et bois longs), passera de 315 \$/Mmpm à 343 \$/Mmpm à son

sommet en octobre 2018, soit une augmentation de seulement 9 %.

En octobre 2018, après une année de fort prix du bois d'œuvre, arrive une correction faisant passer le prix obtenu par les scieries à 478 \$/Mmpm. Pendant ce temps, le bois rond se voit infliger une baisse immédiatement le mois suivant et continuera à baisser graduellement trois mois après la baisse du bois d'œuvre.

Suite à la crise sanitaire de la COVID-19 et l'explosion des prix du bois d'œuvre depuis mai 2020, aucune hausse substantielle n'a été accordée dans les bois ronds avant la fin avril

2021, en pleine période de dégel, soit plus de 12 mois après les hausses historiques.

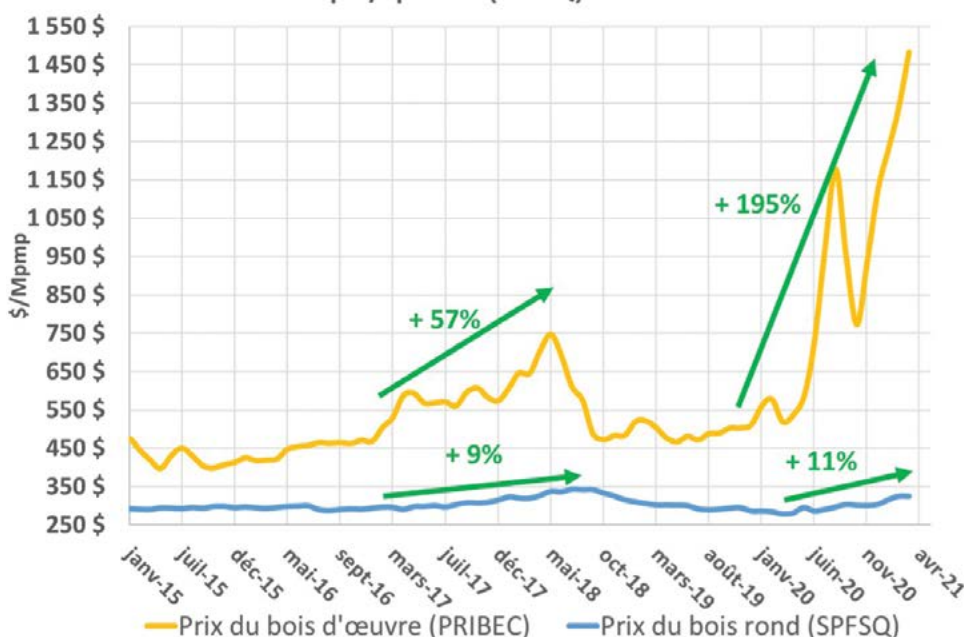
Le bois rond se transigera à 325 \$/Mmpm en moyenne en avril 2021, soit sous le prix qu'il avait atteint en 2018. Certaines hausses ont été annoncées récemment lors du dégel. Nous croyons que c'est en réaction à plusieurs annonces au printemps de Syndicats voisins qui pensent eux aussi à négocier collectivement les prix du sciage, car indigné de la situation actuelle.

En résumé, les hausses rapides et importantes du prix du bois d'œuvre pour les industriels ne sont que faiblement captées dans les 10 à 12 mois suivants par les propriétaires forestiers du sud du Québec alors que les baisses sont immédiatement transférées à ceux-ci.

Différentes hypothèses peuvent-être avancées :

1. Le rapport de force entre les milliers de propriétaires individuels et l'industrie forestière, qui s'est fortement concentrée pendant la crise, sont disparus ;
2. L'affichage de prix est inefficace au sud du Québec par manque de concurrence, car seules deux ou trois usines achètent plus de 80 % du bois ;
3. L'inexistence des mécanismes de fixations des prix du bois rond selon les prix du bois d'œuvre n'incite aucunement les industriels à ajuster les prix aux propriétaires forestiers ;
4. Il y a inexistence de groupe de propriétaires ou d'entrepreneurs suffisamment important pour influencer réellement le marché au sud du Québec. Aucun groupe ne met en marché plus de 10 % du total du bois.

Prix du bois d'œuvre (PRIBEC) et prix du bois rond sapin/épinette (SPFSQ)



Émission des contingents pour la période « Été 2021 »

Le Syndicat a procédé, en mai dernier, à l'envoi des contingents pour la période « ÉTÉ 2021 », soit du 30 mai au 28 août.

La demande de l'acheteur est inférieure présentement à l'offre des producteurs et l'inventaire en forêt actuellement est important. Les producteurs ne doivent produire que le volume accordé afin de ne pas produire du bois en surplus de ce que l'usine pourra consommer durant la période.

POUR LES FEUILLUS

L'émission à 65 % des demandes pour 28 000 tma à 161 producteurs. Ce qui représente environ 1 330 chargements.

POUR LES PEUPLIERS

L'émission à 76 % des demandes pour 21 000 tma à 216 producteurs. Ce qui représente environ 1 100 chargements.

POUR LES RÉSINEUX

L'émission n'a pas eu lieu. Nous n'avions pas un engagement ferme de l'acheteur pour des achats sur plusieurs mois

Les camionneurs sont limités hebdomadairement dans leurs livraisons, par un horaire de livraisons qui est établie pour respecter le nombre de voyages maximal demandé par l'acheteur. Nous sommes en constante communication avec l'acheteur pour voir s'il y aura la possibilité d'en prendre davantage à l'automne.

Pour la période « AUTOMNE 2021 », si ce n'est déjà fait, vous avez jusqu'au 31 JUILLET 2021 pour compléter et retourner votre demande de contingent dont vous trouverez le formulaire à la dernière page du présent bulletin. Vous devez vous choisir un transporteur dans la liste également incluse dans le présent bulletin.

Il est important de vous assurer de nous transmettre votre demande de contingent pour pouvoir obtenir votre permis de mise en marché. Pour faciliter votre inscription, vous trouverez un formulaire de contingent à remplir sur le site Internet du SPFSQ au www.spbestrie.qc.ca au menu « La mise en marché / Demande de contingent ».



Période d'inscription pour le programme de formations 2021-2022

Encore cette année, c'est le moment de s'inscrire aux différentes formations prévues pour l'année 2021-2022. Des formations sont disponibles sur les trois territoires des agences vous permettant de vous inscrire près de chez vous. L'emphase a été mise sur les cours de base toujours les plus populaires.

De plus, nous conservons la formation Introduction à la gestion active de son boisé pour les nouveaux propriétaires et nous soulignons le retour de la formation Aménagement forêt-faune tous deux à l'hiver 2022.

Le nouveau portail de formation continu des propriétaires forestiers du SPFSQ est maintenant en place. Nous espérons que ce portail saura répondre à vos besoins actuels et futurs. Pour accéder au portail de formation, il faut accéder à la page formation sur le site Internet du SPFSQ. À l'adresse suivante: <https://spbestrie.qc.ca/formations/>

Procédure d'inscription

Pour accéder aux formations, vous devrez compléter le processus d'inscription en cliquant sur le bouton **M'inscrire au portail**. Il sera important d'inscrire comme identifiant un courriel actif et un mot de passe unique, car ces informations vous seront demandées lors de votre prochaine connexion au portail.

Pour afficher le catalogue des formations, sélectionner à gauche, l'onglet **catalogue**. Pour mieux visualiser, vous pouvez modifier l'affichage du catalogue par tuile, par calendrier ou par liste. Par la suite, choisir la formation désirée. Dans la page de la formation cliquez sur le bouton **Inscrivez-vous** dès maintenant, sélectionner la session désirée en fonction de la date et du lieu puis cliquez sur le bouton **inscription**, puis cliquez sur **confirmer** pour ajouter la session au panier d'achats. Si vous voulez ajouter une autre formation, cliquer sur **Retour au catalogue**. Si vous avez terminé, cliquez sur **Aller au panier**. Dans le panier d'achats, vous constatez les formations choisies.

Pour payer la facture cliquez sur **Étape suivante**, votre adresse de facturation vous sera demandée puis cliquez sur **Étape suivante** pour procéder au paiement par carte de crédit, accepter les conditions et cliquez sur **Confirmer**. Il est aussi possible de cliquer sur **Mon dossier** pour visualiser le statut de votre inscription. Vous recevrez des notifications courriel de confirmation d'inscription et un rappel dans les jours précédant la session.

Pour des fins de protection d'assurance, les formations s'adressent exclusivement aux propriétaires dont les boisés sont situés sur le territoire du Plan conjoint des Producteurs forestiers du Sud du Québec, incluant les conjoints(es), la parenté de 18 ans et plus et employée(es).

En fonction des recommandations de la Santé publique, le Syndicat s'assurera de faire respecter les mesures sanitaires lorsque requis.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter Mme Isabelle Dubois par courriel idubois@upa.qc.ca ou par téléphone au 819 346-8905 poste 110.



Formations pour les propriétaires dont les boisés sont situés sur le territoire de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière. Pour les municipalités suivantes: Beaulac-Garthby; Disraeli (PAR); Disraeli (VLE);

Saint-Fortunat; Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfetown; Saint-Julien; Sainte-Praxède.

Le Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec (SPFSQ), mandataire de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière (ARFPC), organise une formation à l'intention des propriétaires dont les boisés sont situés sur le territoire de l'Agence de la Chaudière.

SÉCURITÉ EN FORÊT

Abattage directionnel et de précision (cours de base) (Santé et sécurité-abattage manuel (234-361))

Contenu: Évaluation de l'arbre, préparation de la voie de retraite, l'ébranchage du pied de l'arbre, l'abattage contrôlé (la position d'abattage et la charnière, entaille de direction et trait d'abattage), cas particuliers d'abattage (gros diamètre, arbres penchés, déracinés ou arqués). Cette formation permet d'obtenir l'accréditation de la CNESST.

Session de 16 heures (2 jours) réparties en 8 heures de théorie de 8 h à 17 h la première journée et 8 heures de pratique de 8 h à 17 h la deuxième journée (le groupe sera séparé en deux sur place pour la pratique lors de la journée de théorie). Un groupe de 14 propriétaires par session théorique et deux groupes de 7 propriétaires pour la pratique.

Session:

- Dimanche 12 septembre (théorie)
- Vendredi 24 septembre ou samedi 25 septembre (pratique)

Durée: 16 heures

Heures: 8 h à 17 h

Lieu: Disraeli pour la théorie et sur le lot d'un producteur (pratique)

Coût: 250 \$/participant (incluant la documentation et la carte de compétence de la CNESST)

Vous n'avez pas à apporter votre scie à chaîne pour la formation. Il est toutefois fortement suggéré d'apporter tous les équipements de protection individuelle à la journée de théorie **que vous possédez déjà** afin de permettre au formateur d'en vérifier la conformité. Si vous n'en avez pas, attendez après le cours pour vous les procurer et pour profiter des conseils et recommandations du formateur sur vos futurs achats.

Important! Pour la pratique, vous devez porter obligatoirement les équipements de sécurité minimum suivants:

- **Casque de sécurité** (norme ANSI Z89.1, EN 397 ou CAN/CSA-Z94.1)
- **Lunettes de sécurité ou un écran facial** ou les deux (norme CAN/CSA-Z94.3 ou ANSI Z87.1)
- **Protecteurs auditifs**, coquilles ou bouchons (norme CAN/CSA-Z94.2);
- **Gants à paume adhérente**
- **Chaussures de sécurité avec semelles antidérapantes et protection contre les coups de scie à chaîne** portant le symbole du sapin vert (norme CAN/CSA Z195 ou ISO 17249);
- **Pantalon ou des jambières avec protection contre les coups de scie à chaîne** (norme CAN/BNQ 1923-450-M91, catégorie A)
- **Pansement compressif** dans le casque.



Formations pour les propriétaires dont les boisés sont situés sur le territoire de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie (7 MRC de l'Estrie).

Le Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec (SPFSQ), mandataire de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie (AMFE), organise une série de formations à l'intention des propriétaires dont les boisés sont situés sur le territoire de l'Agence estrienne.

SÉCURITÉ EN FORÊT

Abattage directionnel et de précision (cours de base) (Santé et sécurité-abattage manuel (234-361))

Contenu : Évaluation de l'arbre, préparation de la voie de retraite, l'ébranchage du pied de l'arbre, l'abattage contrôlé (la position d'abattage et la charnière, entaille de direction et trait d'abattage), cas particuliers d'abattage (gros diamètre, arbres penchés, déracinés ou arqués). Cette formation permet d'obtenir l'accréditation de la CNESST.

Session de 16 heures (2 jours) réparties en 8 heures de théorie de 8 h à 17 h la première journée et 8 heures de pratique de 8 h à 17 h la deuxième journée (le groupe sera séparé en deux sur place pour la pratique lors de la journée de théorie). Un groupe de 14 propriétaires par session théorique et deux groupes de 7 propriétaires pour la pratique.

Session 1 :

- Lundi 4 octobre à Sherbrooke (théorie)
- Jeudi 7 octobre **ou** vendredi 8 octobre sur le site d'un producteur (pratique)

Session 2 :

- Samedi 20 novembre à Bury (théorie)
- Samedi 27 novembre **ou** dimanche 28 novembre sur le site d'un producteur (pratique)

Durée : 16 heures

Heures : 8 h à 17 h

Coût : 250 \$/participant (incluant la documentation et la carte de compétence de la CNESST)

Vous n'avez pas à apporter votre scie à chaîne pour la formation. Il est toutefois fortement suggéré d'apporter tous les équipements de protection individuelle à la journée de théorie **que vous possédez déjà** afin de permettre au formateur d'en vérifier la conformité. Si vous n'en avez pas, attendez après le cours pour vous les procurer et pour profiter des conseils et recommandations du formateur sur vos futurs achats.

Important ! Pour la pratique, vous devez porter obligatoirement les équipements de sécurité minimum suivants :

- **Casque de sécurité** (norme ANSI Z89.1, EN 397 ou CAN/CSA-Z94.1)
- **Lunettes de sécurité ou un écran facial** ou les deux (norme CAN/CSA-Z94.3 ou ANSI Z87.1)
- **Protecteurs auditifs**, coquilles ou bouchons (norme CAN/CSA-Z94.2) ;
- **Gants à paume adhérente**

- **Chaussures de sécurité avec semelles antidérapantes et protection contre les coups de scie à chaîne** portant le symbole du sapin vert (norme CAN/CSA Z195 ou ISO 17249) ;
- **Pantalon ou des jambières avec protection contre les coups de scie à chaîne** (norme CAN/BNQ 1923-450-M91, catégorie A)
- **Pansement compressif** dans le casque.

Affûtage et entretien de la scie mécanique

Contenu : Méthodes de travail sécuritaire, les modèles de chaînes, lames et pignons, outils nécessaires pour réussir un limage parfait. L'importance d'une chaîne bien affûtée. 50 % du temps de formation est consacré à l'apprentissage. Entretien complet de la scie pour une efficacité supérieure et un prolongement de la vie de celle-ci.

Session de 12 heures sur deux jours (une journée sur l'affûtage et une journée sur l'entretien).

Choix de deux sessions :

- Samedi et dimanche 11 et 12 septembre
- **Ou** lundi et mardi 13 et 14 septembre

Heures : 9 h à 16 h

Lieu : East Angus

Coût : 90 \$/ participant

AMÉNAGEMENT ET GESTION DU BOISÉ

Initiation à la cueillette de champignons forestiers

Contenu : Bases essentielles de cueillette des champignons, observation sensorielle, période de fructification, sites, types de sol, habitats, champignons comestibles et toxiques, méthodes de conservation et de cuisson, 20 espèces de champignons faciles à identifier.

Session de 6 heures (1 journée). La séance théorique est suivie d'une cueillette sur le terrain. La formation a lieu beau temps, mauvais temps.

Choix de deux sessions :

- Vendredi 27 août
- **Ou** vendredi 3 septembre

Heures : 9 h à 16 h

Lieu : Sherbrooke et sur le site d'un producteur (pratique)

Coût : 45 \$/participant

Identification des arbres

Contenu : Cette formation présente les principales caractéristiques des arbres permettant de les identifier. Nous présentons la physiologie de l'arbre et les termes forestiers afin que le participant puisse comprendre le langage utilisé dans le milieu forestier. Dans le cadre de cette formation, le participant apprendra à utiliser des outils tels que les guides et les clés d'identification ; identifiera des arbres par les caractéristiques des feuilles, des rameaux, des bourgeons, des cônes, des fleurs, des fruits et de l'écorce. Session de 7 heures. Le cours théorique en avant-midi est suivi d'une visite sur le terrain.

Choix de deux sessions :

- Vendredi 10 septembre
- **Ou** le vendredi 17 septembre

Heures : 8 h 30 à 16 h 30

Lieu : Saint-Camille

Coût : 45 \$/participant

Gestion du nerprun bourdaine dans son boisé

Contenu : Cette formation s'adresse aux propriétaires forestiers voulant apprendre à identifier le nerprun, comprendre sa stratégie d'envahissement et à connaître ses impacts sur le milieu forestier. La formation abordera également les différentes méthodes de contrôle et comment planifier la lutte à cette plante envahissante à l'échelle du boisé. Session de 6,5 heures. Le cours théorique est suivi d'une visite terrain en après-midi.

Date : Vendredi 1^{er} octobre

Heures : 8 h 30 à 16 h

Lieu : Cookshire pour la théorie et sur le lot d'un producteur (pratique)

Coût : 45 \$/participant

Façonnage et classement des bois

Contenu : Débitage de billes de bois de façon à maximiser les revenus, reconnaître les différents défauts, les essences et leurs caractéristiques pour classer les billes selon les normes du marché. Session de 6 heures. Un cours théorique de 3 heures est suivi d'une visite sur le terrain pour la pratique.

Date : Vendredi 8 octobre

Heures : 9 h à 16 h

Lieu : Sherbrooke pour la théorie et sur le lot d'un producteur (pratique)

Coût : 45 \$/participant



Formations pour les propriétaires dont les boisés sont situés sur le territoire de l'Agence forestière de la Montérégie.

Le Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec (SPFSQ), mandataire de l'Agence forestière de la Montérégie (AFM), organise une série de formations à l'intention des propriétaires dont les boisés sont situés sur le territoire de l'Agence montérégienne situé sur le territoire du Plan conjoint des Producteurs forestiers du Sud du Québec. En plus du financement de l'AFM, certaines formations sont financées par Emploi-Québec Montérégie avec la collaboration du Collectif en formation agricole de la Montérégie.

SÉCURITÉ EN FORÊT

Abattage directionnel et de précision (cours de base) (Santé et sécurité-abattage manuel (234-361))

Contenu : Évaluation de l'arbre, préparation de la voie de retraite, l'ébranchage du pied de l'arbre, l'abattage contrôlé (la position d'abattage et la charnière, entaille de direction et trait d'abattage), cas particuliers d'abattage (gros diamètre, arbres penchés, déracinés ou arqués). Cette formation permet d'obtenir l'accréditation de la CNESST.

Session de 16 heures (2 jours) réparties en 8 heures de théorie de 8 h à 17 h la première journée et 8 heures de pratique de 8 h à 17 h la deuxième journée.

Un groupe de 14 propriétaires par session théorique et deux groupes de 7 propriétaires pour la pratique.

Session 1 :

- Samedi 11 septembre à Roxton pond (théorie)
- Samedi 18 septembre **ou** dimanche 19 septembre sur le lot d'un propriétaire (pratique)

Session 2 :

- Lundi 6 décembre à Havelock (théorie)
- Mardi 7 décembre **ou** mardi 14 décembre sur le lot d'un propriétaire (pratique)

Session 3 :

- Vendredi 17 décembre (théorie) à Sainte-Victoire-de-Sorel
- Lundi 20 décembre **ou** mardi 21 décembre sur le lot d'un propriétaire (pratique)

Durée : 16 heures

Heures : 8 h 00 à 17 h 00

Coût : 250 \$/participant
(incluant la documentation et la carte de compétence de la CNESST)

Vous n'avez pas à apporter votre scie à chaîne pour la formation. Il est toutefois fortement suggéré d'apporter tous les équipements de protection individuelle à la journée de théorie **que vous possédez déjà** afin de permettre au formateur d'en vérifier la conformité. Si vous n'en avez pas, attendez après le cours pour vous les procurer et pour profiter des conseils et recommandations du formateur sur vos futurs achats.

Important ! Pour la pratique, vous devez porter obligatoirement les équipements de sécurité minimum suivants :

- **Casque de sécurité**
(norme ANSI Z89.1, EN 397 ou CAN/CSA-Z94.1)
- **Lunettes de sécurité ou un écran facial** ou les deux
(norme CAN/CSA-Z94.3 ou ANSI Z87.1)
- **Protecteurs auditifs**, coquilles ou bouchons
(norme CAN/CSA-Z94.2) ;
- **Gants à paume adhérente**
- **Chaussures de sécurité avec semelles antidérapantes et protection contre les coups de scie à chaîne** portant le symbole du sapin vert (norme CAN/CSA Z195 ou ISO 17249) ;
- **Pantalon ou des jambières avec protection contre les coups de scie à chaîne** (norme CAN/BNQ 1923-450-M91, catégorie A)
- **Pansement compressif** dans le casque.

Affûtage et entretien de la scie mécanique

Contenu : Méthodes de travail sécuritaire, les modèles de chaînes, lames et pignons, outils nécessaires pour réussir un limage parfait. L'importance d'une chaîne bien affûtée. 50% du temps de formation est consacré à l'apprentissage. Entretien complet de la scie pour une efficacité supérieure et un prolongement de la vie de celle-ci.

Session de 12 heures sur deux jours (une journée sur l'affûtage et une journée sur l'entretien) de 9 h à 16 h.

Session :

- Samedi 2 octobre et dimanche 3 octobre à Roxton pond

Heures : 9 h à 16 h

Coût : 90 \$/participant

AMÉNAGEMENT ET GESTION DU BOISÉ

Initiation à la cueillette de champignons forestiers

Contenu théorique: Introduction sur les parties et structures des champignons, les grandes lignes de comment récolter, les principes de base de l'hygiène et salubrité, les principaux points à faire attention lors des récoltes, les champignons d'intérêts les plus communs et faciles d'identification, la consommation et le conditionnement de base.

Contenu pratique: S'exercer surtout à identifier les grands groupes de champignons et les structures de ceux-ci. Retour en groupe pour pratiquer le vocabulaire des structures des champignons qui aident à leur identification et se familiariser avec la recherche dans les guides.

Session de 6 heures. Le cours théorique est suivi d'une visite terrain en après-midi. La formation a lieu beau temps, mauvais temps.

Date: Jeudi 2 septembre 2021

Heures: 9h à 16h

Lieu: Béthanie (théorie) et sur le site d'un producteur (pratique)

Coût: 45 \$/participant

Aménagement forestier d'un boisé

Contenu: Définition et objectifs, pourquoi et comment aménager, caractéristiques d'un boisé, travaux sylvicoles, processus d'élaboration d'une prescription sylvicole, notions de saines pratiques d'intervention en forêt et une visite terrain.

Session de 6 heures. Le cours théorique est suivi d'une visite terrain en après-midi.

Choix de deux sessions:

- Vendredi 17 septembre à Havelock
- Samedi 27 novembre en Montérégie-Est

Heures: 9h à 16h

Coût: 45 \$/participant

Programme des entrepreneurs forestiers accrédités

Vous désirez faire réaliser vos travaux de récolte de bois par des professionnels de la forêt? Vous voulez être assurés que les règlements et les saines pratiques d'intervention soient respectés?

Faites affaire avec l'un des entrepreneurs forestiers accrédités par le Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec (SPFSQ). Ces entrepreneurs ont l'obligation, notamment, de respecter les saines pratiques d'intervention et ont un cadre de gestion forestière et environnementale. Les travaux réalisés par les entrepreneurs forestiers accrédités font l'objet d'un suivi sur le terrain, afin de s'assurer du

respect des saines pratiques d'intervention. Il en va de la crédibilité du programme. De même, l'une des caractéristiques communes aux participants est la recherche d'une amélioration constante de leur savoir-faire. Tout est en place, de cette façon, pour la réalisation de vos travaux forestiers dans un climat de confiance.

Vous trouverez dans ce numéro la liste des entrepreneurs forestiers accrédités pour 2021. Visitez notre site Internet au www.spbestrie.qc.ca et consultez des documents pertinents sur le **Programme des entrepreneurs forestiers accrédités** en cliquant sur « Aménagement forestier » et sur l'onglet « Certification forestière » à partir du menu principal de la page d'accueil.

Si vous êtes un entrepreneur forestier, contactez-moi si vous désirez en connaître davantage sur le fonctionnement de ce programme.

Olivier Côté

Responsable de la certification forestière

819 346-8905 poste 127

ocote@upa.qc.ca



Mesures fiscales pour les propriétaires forestiers

Les municipalités disposent dorénavant d'un outil fiscal pour encourager la mise en valeur des forêts privées et dynamiser l'activité économique forestière. En mars 2020, l'Assemblée nationale du Québec a adopté les modifications à la Loi sur la fiscalité municipale pour y inscrire une nouvelle catégorie d'immeubles forestiers.

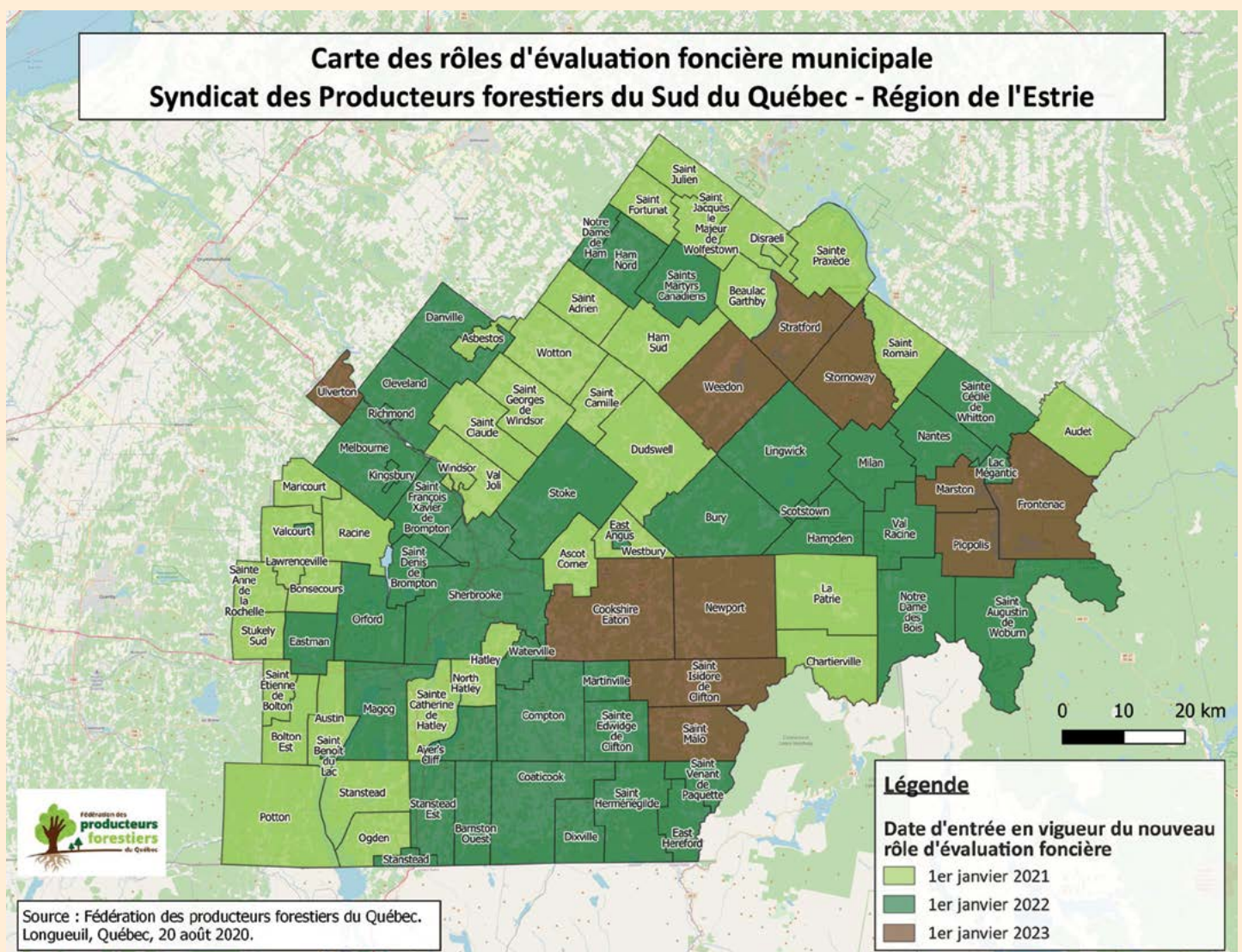
Cette catégorie regroupe les propriétés forestières de quatre (4) hectares et plus dont la gestion est encadrée par un plan d'aménagement forestier rédigé par un ingénieur forestier et dont le propriétaire est enregistré comme producteur forestier auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Ce changement offre aux municipalités la possibilité de moduler le taux de taxation de ces boisés à l'intérieur d'une fourchette de 66 % à 100 % du taux de base afin d'encourager la mise en valeur des forêts. L'inscription de la catégorie des immeubles forestiers au rôle d'évaluation foncière des municipalités s'effectuera graduellement au cours des trois prochaines années selon l'entrée en vigueur du prochain rôle d'évaluation.

Nous vous invitons à consulter les cartes des rôles d'évaluation foncière municipale des régions de l'Estrie et de la Montérégie pour connaître l'année de révision de votre rôle.

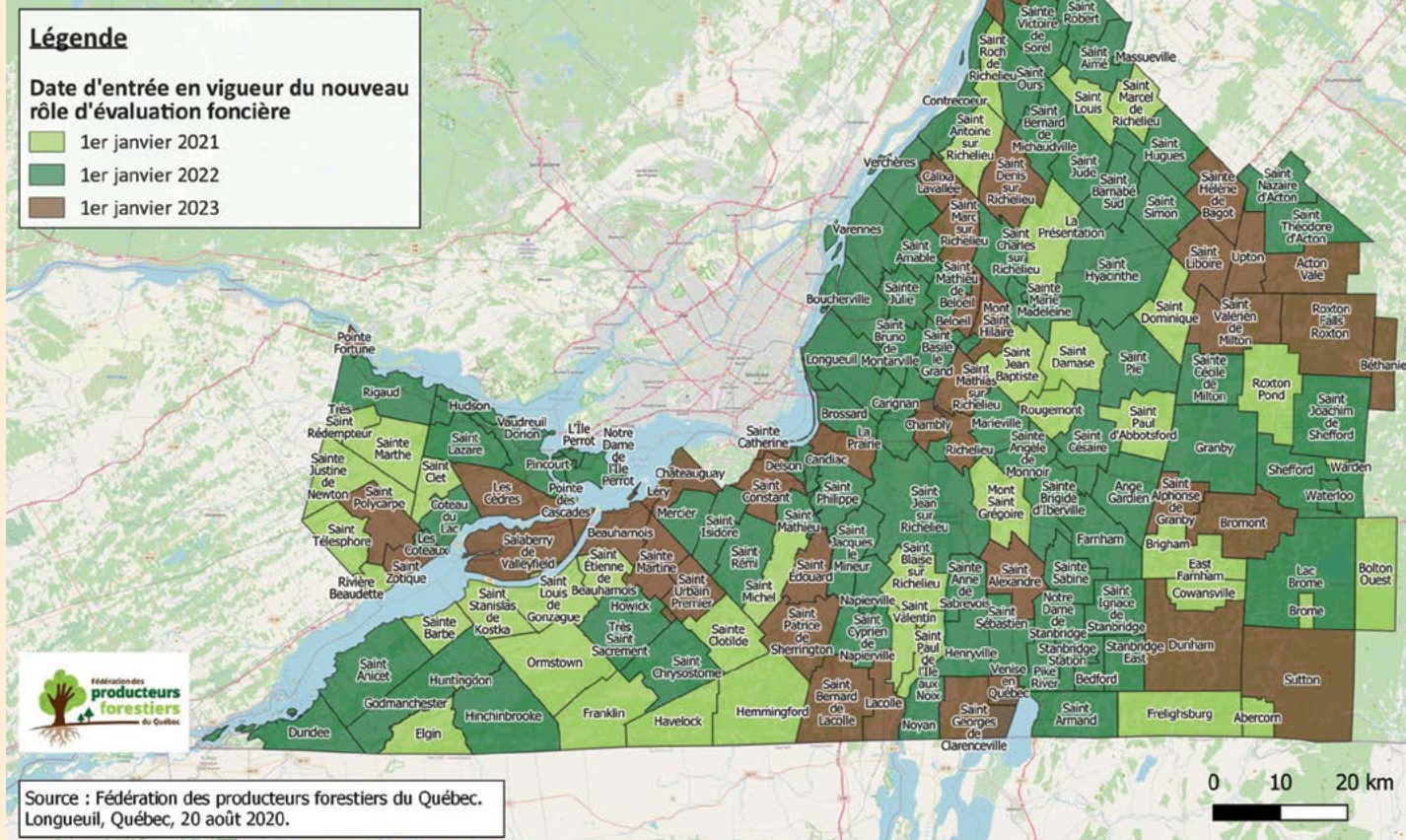
La révision du rôle foncier servira de tremplin à l'identification de la nouvelle catégorie d'immeubles forestiers dans toutes les municipalités du Québec. Cette révision s'échelonne sur les trois prochaines années à compter de 2021. Pour voir la carte : [cliquez ici](#).

Les propriétaires forestiers désirant bénéficier de cette mesure fiscale auraient intérêt à entreprendre le dialogue sur ce sujet avec leurs élus municipaux. À cet effet, une lettre type est disponible sur le site Internet du Syndicat que les producteurs reconnus peuvent remettre au conseil de ville de leur municipalité.

Comme référence sur l'évolution des valeurs foncières de boisés, vous pouvez vous référer à la présentation de M. Marco Fournier, ing.f., É.A., M.SC de novembre 2020, où il y est fait mention que la valeur foncière des boisés a connu une hausse de 6,3% par année dans les derniers 20 ans et que cette hausse est sensiblement la même que l'évolution du fardeau fiscal des boisés. Vous pouvez revoir la présentation de M. Fournier sur l'évaluation foncière sur la page YouTube du Syndicat : [cliquez ici](#).



Carte des rôles d'évaluation foncière municipale Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec - Région de la Montérégie



En diminuant le fardeau fiscal municipal des propriétaires forestiers, les municipalités favorisent l'encadrement professionnel et la saine gestion des boisés privés, encouragent la sylviculture sur leur territoire et soutiennent l'industrie de l'aménagement forestier et de la transformation du bois.

Mise à jour du Certificat de producteur forestier reconnu

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs procède actuellement à la vérification du Registre des producteurs forestiers. Rappelons que le Certificat de producteur forestier permet à ceux-ci de bénéficier de différentes mesures et programmes du MFFP, dont celui lié à la nouvelle catégorie foncière des immeubles forestiers.

Certains producteurs ont reçu ou recevront prochainement un avis par la poste de la part de leur bureau d'enregistrement leur demandant la correction des informations relatives à leur propriété forestière enregistrée. Si vous recevez cet avis, il sera important de répondre rapidement afin de conserver les avantages reliés au Certificat de producteur forestier.

La demande de correction est souvent reliée à la récente rénovation cadastrale qui a modifié les numéros des lots. À cet effet, il faut s'assurer que le numéro de matricule inscrit au Certificat de producteurs forestiers corresponde au numéro de matricule inscrit dans le plus récent compte de taxes municipales de votre propriété. Si les numéros ne concordent pas, il faudra contacter votre bureau d'enregistrement dans les plus brefs délais afin de transmettre une copie de votre compte de taxes. La correction de votre dossier s'effectuera sans frais pour une période limitée.

Ce travail de révision est nécessaire afin de permettre la création de la catégorie d'immeubles forestiers dans les rôles d'évaluation foncière des municipalités. Rappelons que la Loi sur la fiscalité municipale exige dorénavant que les municipalités identifient les propriétés des producteurs forestiers reconnus.

En terminant, nous rappelons que les producteurs forestiers sont tenus de signaler à leur bureau d'enregistrement toute modification concernant leur propriété ou leur adresse de correspondance. Vous trouverez les coordonnées de votre bureau d'enregistrement à l'adresse suivante: [cliquez ici](#).



Liste des entrepreneurs forestiers ACCRÉDITÉS

AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DE WOLFE

Sylvain Duchesneau, ing.f.
115, Principale, Ham-Nord, Qc., G0P 1A0
819 344-2232
group.for@afcw.ca

Équipements et services

Abattage

- Abattage manuel
- Abatteuse multifonctionnelle

Débardage

- Tracteur et chargeuse
- Porteur forestier
- Débusqueuse

Autres

- Services d'aménagement forestier (Plan d'aménagement forestier, reboisement)
- Martelage
- Construction de chemin

Secteurs d'activités

- Le Haut St-François
- Le Granit
- Les Sources

AMÉNAGEMENT FORESTIER COOPÉRATIF DES APPALACHES

Nicolas Fournier
Directeur général
112 rte 257 Sud, La Patrie, Qc., J0B 1Y0
819 888-2790
nicolasf@afca.coop

Abattage

- Abattage manuel
- Abatteuse multifonctionnelle

Débardage

- Tracteur et chargeuse
- Débusqueuse
- Porteur forestier

Autres

- Services d'aménagement multiressources fauniques et intégrés (Plan d'aménagement, reboisement, martelage)
- Construction de chemin

Secteurs d'activités

- Le Haut St-François
- Le Granit

AMÉNAGEMENT FORESTIER ET AGRICOLE DES SOMMETS INC.

Sylvain Drapeau, ing.f.
769, route 141 - R.R. 6, Coaticook, Qc., J1A 2S5
819 849-7048
sdrapeau@afasommets.qc.ca

Équipements et services

Abattage

- Abattage manuel
- Abatteuse multifonctionnelle

Débardage

- Tracteur et chargeuse
- Débusqueuse
- Porteur forestier

Autres

- Services d'aménagement forestier (Plan d'aménagement forestier, reboisement, martelage,)
- Construction de chemin
- Expertise forestière

Secteurs d'activités

- Memphrémagog
- Coaticook-
- Sherbrooke
- Le Haut St-François

FORESTRIE ENR.

Stéphane Gagnon
41 de la Laurentie, Windsor, Qc. J1S 2L5
819 432-1768
info@forestrerie.com

Équipements et services

Abattage

- Abatteuse manuel

Débardage

- Tracteur et chargeuse

Autres

- Travaux récréo-touristiques, résidentiel, acéricole
- Travaux sylvicoles sous la supervision d'un ingénieur forestier

Secteurs d'activités

- Montérégie
- Memphrémagog
- Coaticook
- Sherbrooke
- Val St-François
- Le Haut St-François
- Le Granit

GROUPEMENT FORESTIER DU HAUT-YAMASKA

Christopher Chapman Ing.f.
578, rue de la Rivière, Cowansville, Qc., J2K 3G6
450 263-7120
administration@gfhy.ca

Équipements et services

Abattage

- Abattage manuel
- Abatteuse multifonctionnelle

Débardage

- Tracteur et chargeuse
- Porteur forestier
- Débusqueuse

Autres

- Services d'aménagement forestier (Plan d'aménagement forestier reboisement, martelage, expertise forestière)

Secteurs d'activités

- Montérégie

TRANSPORT GDM INC.

Mathieu Morin
2044 Ch. Madore, Coaticook, Qc, J1A 2S5
819 849-4257, 819 574-2553
mathieumorin_3@hotmail.com

Équipements et services

Abattage

- Abatteuse multifonctionnelle
- Abatteuse groupeuse

Débardage

- Porteur forestier sur roues

Autres

- Travaux de récolte par arbres entier
- Construction de chemins
- Travaux sylvicoles sous la supervision d'un ingénieur forestier

Secteurs d'activités

- Montérégie
- Memphrémagog
- Coaticook
- Sherbrooke
- Val St-François
- Le Haut St-François
- Le Granit

LISTE DES TRANSPORTEURS DE BOIS DU SPFSQ 2021

A.F.R.P. Marcoux inc.

a/s Francis Marcoux
47, rue Bellevue
Mansonville
450 292-3471
450 776-8567 (cell.)

Beloin, Georges ou Éric

438, Route 253
East Hereford
819 588-2341
819 844-2341

Bolduc, Francis

290, rue Legendre
Cookshire
819 342-9900

Breton Lorenzo & Fils inc. 444,

chemin North Hill Stornoway
819 652-2350
819 652-2339 (garage)

Cabana, Simon

1855, chemin May
Coaticook
819 849-6433

Charpland inc.

a/s Marc Charpentier
115, chemin Charpentier C.P. 175
Sawyerville
819 889-2238
819 578-3230 (cell.)

Côté, Jasmin

1370, chemin Fitchbay
Magog
819 868-2621
819 560-2289 (cell.)

Côté, Korey

10, rue Pilon
Huntingdon
450 374-5699 (cell.)

Darveau, Mickaël

76, rue Allen
Windsor
819 574-4256

Desruisseaux, Dany

1180, rue Craig
Cookshire
819 820-5738 (cell.)

Entr. MN Nadeau inc.

a/s Natacha Martin
367, rue Principale,
Stoke, Qc J0B 3G0
819 571-1395

Entr. routier Davey Boulais inc.

129, du Verger
St-Alphonse de Granby
450 956-1425

Entr. U. Grenier inc.

a/s Urbain Grenier
377, Route 143
Saint-François-du-Lac
450 568-7335
450 746-9352 (cell.)

Excavation David Cooke inc. a/

s David Cooke
113, cheminSchweizer
Sutton
450 538-2256
450 525-1024 (cell.)

Faucher Marco

1365, Route 112 Ouest
Weedon
819 877-3079

Fréchette, André et Luc inc.

a/s Luc Fréchette
400, rue Principale
Saint-Georges-de-Windsor
819 828-3639
819 350-0232 (cell.)

Gestion Bolton inc.

a/s Patrick St-Denis
3078, chemin Noiseaux
Dunham
450 522-3033 (cell.)

Inkel, Yves

125, chemin Simard
Martinville
819 349-9050 (cell.)

Lescault, Michel et Michael

37, chemin Petit Québec
La Patrie
819 888-2901
819 829-7033 (cell. Michael)
819 570-6835 (cell. Michel)

Logan, Frank & Fils inc.

a/s John ou Donald Logan
485, Route 249, C.P. 86
Windsor
819 845-4901
819 820-4836 (cell. John)
819 820-4840 (cell. Donald)

Loiselle, Mario

675, Route 214
Westbury
819 832-4413
819 820-5268 (cell.)

Lowry, Rainer

14, chemin Cookshire
Sawyerville
819 875-5459
819 820-6669 (cell.)

NJÉ Forestier inc.

a/s Nicolas Archambault
439, Route 220
Bonsecours
819 578-3680 (cell.)
450 532-5390

Opérations forestières Carbonneau inc.

a/s Simon-Étienne Carbonneau
952, Route 267
Laurierville
418 334-6913

Paquette, Yves

112, rue Morgan
Coaticook
819 679-2766 (cell.)

Pépin Lumber inc.

a/s Maurice Pépin
805, rue Rodrigue
Woburn
819 544-4641

Perron, Robert (Jimmy)

376, Route 253
Cookshire-Eaton
819 875-1036
819 679-5798 (cell. Robert)
819 574-2018 (cell. Jimmy)

Prévost, Émile & Fils inc.

99, Route 257 Nord
La Patrie
819 888-2513
819 570-3917 (cell.)

TMH inc.

a/s Mario Hallée
200, rue Després
Weedon
819 877-5922
819 588-5922 (cell.)

Transport Alpro inc.

a/s Alain Proteau
7947, Rang 6
Disraeli
418 449-3231
418 332-7933 (cell.)

Transport A.T.L.

a/s Adam Turmel-Larivée
23, ch. de la Longue-pointe
Beaulac-Garthyby
418 281-4277 (cell.)

Transport Dallaire Express inc.

a/s Guy Dallaire
460, 5^e Rang Nord
Marston
819 583-2501
819 583-8478 (cell.)

Transport Daniel Garand inc.

685, rue Angus Nord
Westbury
819 347-4103

Transport Diane Lynch

a/s Claude Cloutier
660, Rang 3
Dixville
819 849-6723
819 571-0634 (cell.)

Transport For. G.C.

a/s Gilles Couture
3090, Montée du 4^e rang
Sainte-Madeleine
450 278-2702 (cell.)

Transport G.D.M. inc.

a/s Daniel Morin
2044, chemin Madore
Coaticook
819 849-4257
819 570-3289 (cell.)

Transport Gaston Morneau inc.

394, chemin Frank
Kingsbury
819 826-3144
819 571-1644 (cell.)

Transport Ghislain Carrier

720, chemin Notre-Dame-des-Mères
Sherbrooke
819 846-2026
819 571-1862 (cell.)

Transport Gilles Poudrier

447, Route 108 Est
Cookshire
819 875-1330
819 571-3552 (cell.)

Transport J. Mercier AFCW inc.

115, rue Principale
Ham-Nord
819 344-2232
819 432-1733 (cell. Jocelyn)

Transport Jean-Guy Rouleau inc.

a/s Francis Rouleau
25, rue du Québec
Ascot Corner
819 347-1369
819 571-1483 (cell.)
819 578-2516 (cell.)

Transport K.N.L. Brien inc.

a/s Kevin Brien
414, 12^e rang Est
Durham-Sud
450 522-2091 (Cell.)

Transport L.S. Leclerc inc.

a/s Stéphane Leclerc
3, rue Principale
Saint-François-Xavier
819 845-2877
819 571-4062 (cell.)

Transport Marc Blouin inc.

122, boul. Fortier
Saint-Isidore-de-Clifton
819 571-2509

Transport Martin Carrier inc.

666, rue Saint-Augustin
Woburn
819 544-9677
819 582-2565 (cell.)

Transport MCV inc.

a/s Gino Fecteau
149, rue du Pont
Saint-Ludger
819 548-5435
418 226-6715 (cell.)

Transport Michel Noël inc.

919, rue Moreau
Wickham
819 398-7535
819 479-9144 (cell.)
819 398-1122 (garage)

Transport Pascal Lizotte

235, chemin Gosford Sud
Saint-Joseph de Ham-Sud
819 877-5753

Transport Simon Bouffard inc.

241, rue du Parc Industriel
Saint-Romain
418 486-7087
418 209-7428
819 583-7780 (cell.)

Transport VMD Rhéaume inc.

a/s Vincent Rhéaume
530, Route 108
Cookshire-Eaton
819 875-1853
819 572-1853 (cell.)

Transport Yanne et Yan Côté inc.

580, 4^e rue Est
La Guadeloupe, Qc
819 572-5543

Veilleux Trans-Forêt inc.

a/s Yves Veilleux
1040, rue Craig Nord
Cookshire
819 875-3488
819 679-8072 (cell.)

Whalen Steven

185, rue Planche
Cookshire-Eaton
450 522-5490 (cell.)

DEMANDE DE CONTINGENT



Syndicat des
Producteurs forestiers
du Sud du Québec

4300, boul. Bourque
Sherbrooke (Québec) J1N 2A6
Téléphone : 819 346-8905
Télécopieur : 819 346-8909

NOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____

COURRIEL : _____

N° DE TPS : _____ N° DE TVQ : _____

TÉL. RÉS. : () _____ AUTRE : () _____

SIGNATURE : _____ DATE : / / 2021
J M A

TRANSPORTEUR : _____

CONTINGENTS ÉMIS PAR PÉRIODE POUR LES BOIS DE PÂTE

**Nous désirons connaître la ou les
périodes de l'année où
vous désirez livrer votre bois.**

**Vous devez compléter obligatoirement
ce formulaire pour demander un contingent.**

Le Syndicat se garde la possibilité de vous donner
une autre période, selon les disponibilités du marché.

**UNE FAUSSE DÉCLARATION
ENTRAÎNE
L'ANNULATION DU CONTINGENT.**

**VOUS DEVEZ OBLIGATOIREMENT NOUS FOURNIR UNE COPIE DE VOTRE COMPTE
DE TAXES MUNICIPALES 2019 OU PLUS RÉCENTE POUR TOUTE DEMANDE.**

HIVER 2021 1 ^{er} janvier au 31 mai		ÉTÉ 2021 1 ^{er} juin au 31 août		AUTOMNE 2021 1 ^{er} septembre au 31 décembre	
Groupe d'essences	Nbre voyages	Groupe d'essences	Nbre voyages	Groupe d'essences	Nbre voyages
FEUILLUS-MÉLANGÉS 8'		FEUILLUS-MÉLANGÉS 8'		FEUILLUS-MÉLANGÉS 8'	
PEUPLIERS 8' TERMINÉ		PEUPLIERS 8' TERMINÉ		PEUPLIERS 8'	
AUTRES RÉSINEUX 8'		AUTRES RÉSINEUX 8'		AUTRES RÉSINEUX 8'	
Groupe d'essences	Nbre voyages	Groupe d'essences	Nbre voyages	Groupe d'essences	Nbre voyages
FEUILLUS-MÉLANGÉS MULTI LONGUEUR		FEUILLUS-MÉLANGÉS MULTI LONGUEUR		FEUILLUS-MÉLANGÉS MULTI LONGUEUR	
PEUPLIERS MULTI LONGUEUR TERMINÉ		PEUPLIERS MULTI LONGUEUR TERMINÉ		PEUPLIERS MULTI LONGUEUR	
AUTRES RÉSINEUX MULTI LONGUEUR		AUTRES RÉSINEUX MULTI LONGUEUR		AUTRES RÉSINEUX MULTI LONGUEUR	

CE FORMULAIRE DOIT ÊTRE RETOURNÉ AVANT LE 31 JUILLET 2021 POUR LES CONTINGENTS « AUTOMNE 2021 »

ENVOIS POSTE-PUBLICATION - N° DE CONVENTION : 40020037



Syndicat des
Producteurs forestiers
du Sud du Québec



SCIAGE RÉSINEUX

▶ BLANCHETTE ET BLANCHETTE

WEEDON (SAINT-GÉRARD), QC • Att. : Mario Jiona • Tél. : 819 877-2622 poste 4

ESSENCE	CLASSE	LONGUEUR (pi)	DIAMÈTRE (po)	DIAMÈTRE MOYEN (po)	PRIX À L'USINE \$	UNITÉ DE MESURE
Sapin-épinette	A	6' 4"	4" à 10"	+ de 5"	168	Corde
Sapin-épinette	AA	6' 4"	4" à 10"	+ de 5,5"	195	Corde

En vigueur le 10 mai 2021. Pas d'épinette de champs, ni d'épinette de Norvège. Le bois qui n'a pas le diamètre moyen de 5 pouces sera refusé. **Le bois d'un diamètre maximum supérieur à 10 pouces sera refusé.** Le bois doit être sain et droit. Vous devez absolument contacter l'acheteur avant la coupe pour obtenir un contingent.

▶ BOIS DAAQUAM INC.

USINE DE ST-JUST, MONTMAGNY, QC • Tél. : 418 244-3608 poste 236
Att. : Léandre Rouleau • Cell. : 418 625-0595

TABLE ROY

ESSENCE	LONGUEUR (pi)	DIAMÈTRE MINIMUM (po)	PRIX À L'USINE \$	UNITÉ DE MESURE
Sapin-épinette	9' 6"	4"	270	Corde
	10' 6"	4"	295	Corde
	12' 6" et 14' 6"	5"	540	Mpmp
	16' 6"	6"	575	Mpmp
Sapin	En longueur	4"	85	TIV
Épinette	En longueur	4"	95	TIV

Tiv : tonne impériale verte

En vigueur le 14 juin 2021. Spécifications pour le bois en longueur, diamètre minimum au pied de l'arbre 7" et au petit bout (tête) 4". Diamètre 7, 8, 9", aucune carie. 10" et plus tolérance 1/3 de carie. Contactez l'acheteur avant de produire ou livrer le 9 et 10'.

▶ BOIS DAAQUAM INC.

ST-PAMPHILE, QC • Att. : Raymond Laverdière • Cell. : 418 356-4260

TABLE ROY

ESSENCE	LONGUEUR (pi)	DIAMÈTRE MINIMUM (po)	PRIX À L'USINE \$	UNITÉ DE MESURE
Sapin-épinette	9' 6"	4"	270	Corde
	10' 6"	4"	295	Corde
	12' 6" et 14' 6"	5"	540	Mpmp
	16' 6"	6"	575	Mpmp
Sapin	En longueur	4"	85	TIV
Épinette	En longueur	4"	95	TIV

Tiv : tonne impériale verte

En vigueur le 14 juin 2021. Spécifications pour le bois en longueur, diamètre minimum au pied de l'arbre 7" et au petit bout (tête) 4". Diamètre 7, 8, 9", aucune carie. 10" et plus tolérance 1/3 de carie. Contactez l'acheteur avant de produire ou livrer le 9 et 10'.

▶ BOIS DE SCIAGE LAFONTAINE INC.

SAINTE-PÉPÉTUE, QC • Att. : Robin Pelletier • Tél. : 418 356-6573

TABLE ROY

ESSENCE	LONGUEUR (pi)	DIAMÈTRE MINIMUM (po)	PRIX À L'USINE \$	UNITÉ DE MESURE
Sapin-épinette	12' 6"	6" et +	540	Mpmp
	16' 6"	6" et +	575	Mpmp

En vigueur le 3 mai 2021. Contactez l'acheteur avant de livrer.

▶ CLERMOND HAMEL LTÉE

SAINT-ÉPHREM, QC • Tél. : 418 484-2888 • Att. : Marco Guay • Cell. : 418 222-2347

ESSENCE	LONGUEUR (pi)	DIAMÈTRE MINIMUM (po)	PRIX À L'USINE \$	UNITÉ DE MESURE
Sapin-épinette	12' 6"	4" à 6"	450	Corde
	12' 6"	6" et +	700	Corde
	16' 6"	6" et +	1000	Corde

En vigueur le 3 mai 2021. À partir du 31 mai, horaire de la réception des billots de 6h à 17h du lundi au jeudi, le vendredi : fermé Vous devez obligatoirement livrer les gros billots pour pouvoir livrer le « petit » 12' à la corde. Aucun achat de billot de pruche, de mélèze, d'épinette de champs, de pin gris et de pin rouge.

▶ CARRIER, BÉGIN INC.

SAINT-HONORÉ, BEAUCE, QC • Tél. : 418 313-6477 • Att. : Marco Lessard • Cell. : 418 313-6477

ESSENCE	LONGUEUR (pi)	DIAMÈTRE MINIMUM (po)	PRIX À L'USINE \$	UNITÉ DE MESURE
Sapin-épinette	10' 6"	5" et +	450	Corde
	12' 6" et 14' 6"	5" et +	750	Corde
	16' 6"	5" et +	1025	Corde
Épinette de Norvège	10' 6"	5" et +	425	Corde
	12' 6" et 14' 6"	5" et +	650	Corde
	16' 6"	5" et +	950	Corde

En vigueur le 10 mai 2021. Aucun bois de champs n'est accepté. Réception : Lundi au jeudi de 6h à 16h.

▶ FONTAINE INC.

WOBURN, QC • Tél. : 819 544-4802 poste 221 • Att. : Michel Vachon • Cell. : 819 583-7199

TABLE ROY

ESSENCE	LONGUEUR (pi)	DIAMÈTRE MINIMUM (po)	PRIX À L'USINE \$	UNITÉ DE MESURE
Sapin-épinette	12' 6"	5" et +	450	Mpmp
	16' 6"	5" et +	600	Mpmp

En vigueur le 10 mai 2021. Aucune épinette de Norvège n'est acceptée. Billes de qualité, saines, droites, sans fourche et fraîchement coupées.

▶ GROUPE CRÊTE CHERTSEY INC

CHERTSEY, QC • Att. : Guilhem Coulombe • Cell. : 450 898-8277

ESSENCE	LONGUEUR (pi)	DIAMÈTRE MINIMUM (po)	PRIX À L'USINE \$	UNITÉ DE MESURE
Épinette	12' 6" et 16' 6"	4" et +	96	TMV, + 75% épinette
Sapin	12' 6" et 16' 6"	4" et +	89	TMV, + 75% sapin

En vigueur du 3 mai 2021 au 26 novembre 2021. Prix au MPMP sur demande. Le bois de plantation à fort défilement sur autorisation seulement

▶ MARCEL LAUZON INC

EAST HEREFORD, QC • Att. : Jean-Pierre Rioux • Tél. : 819 844-2511

TABLE INTERNATIONALE

ESSENCE	LONGUEUR (pi)	DIAMÈTRE MINIMUM (po)	PRIX À L'USINE \$	UNITÉ DE MESURE
Sapin-épinette	12' 6" à 16' 6"	5"	530	Mpmp

En vigueur le 17 mai 2021. Une prime de 5 \$ est ajoutée pour les billots provenant de 90 km et plus. Une prime de 10 \$ est ajoutée pour les billots provenant de 145 km et plus. Chaque voyage doit contenir plus de 50% de billes de 16'. Contactez l'acheteur avant la livraison.

Toutes les modifications de spécifications et de prix de sciage sont rehaussées par une trame verte vous permettant de comparer rapidement les changements apportés par chacune des usines à chaque nouvelle parution. Les notes qui ont été ajoutées ou modifiées sont en caractère gras italique.



► MOBILIER RUSTIQUE INC.

ST-MARTIN, BEAUCE, QC • Att. : Serge-Paul Quirion • 418-382-5987 poste 118

TABLE ROY

ESSENCE	CLASSE	LONGUEUR (pi)	DIAMÈTRE MINIMUM (po)	PRIX À L'USINE \$	UNITÉ DE MESURE
Cèdre	AA	6' 6"	5" et +	185	Corde
	# 2 (AA)	8' 6"	3 à 5"	170	Corde
	# 1 (AA)	8' 6"	5" et +	315	Corde
	AA	10' 6" et 12' 6"	6" et +	450	Mpmp
	A	10' 6" et 12' 6"	6" et +	350	Mpmp
	Perche	10' 6" et 12' 6"	3½ à 5¾"	1,4 à 5,6	Tige

En vigueur le 31 mars 2020. Vous devez avoir une autorisation de l'acheteur avant de livrer du bois. Le bois doit être empilé par longueur et par classe de diamètre. De plus, les 6 et 8 pieds doivent être séparés par diamètre, en deux empilements. Le prix de la perche varie en fonction du diamètre et de la qualité. Qualité AA = Aucune pourriture, aucune fourche courbure maximale de 1 pouce. Qualité A = Aucune fourche, courbure maximale de 2 pouces et pourriture de moins de 1 pouce. Les billes pourries, croches, courbées ou vieille de plus d'un an seront refusées. Les bois piqués par des rouleaux d'appareils multi-fonctionnelles doivent être acceptés au préalable.

► MOULIN ST-ANDRÉ ENR.

MASCOUCHE, QC • Att. : Mario St-André • Tél. : 450 474-2808

TABLE ROY

ESSENCE	LONGUEUR (pi)	DIAMÈTRE MINIMUM (po)	PRIX À L'USINE \$	UNITÉ DE MESURE
Pruche	10' 6" à 16' 6"	8"	450	MPMP
Pruche	8' 6"	8"	325	MPMP

En vigueur le 25 mai 2021. Pas de pourriture, pas de roulerie, billots droits et fraîchement coupés. Contactez l'acheteur avant de livrer.

► PAUL VALLÉE INC.

ST-ISIDORE DE CLIFTON, QC • Att. : Nicolas Hamel • 819 889-2291

TABLE INTERNATIONALE

ESSENCE	LONGUEUR (pi)	DIAMÈTRE MINIMUM (po)	PRIX À L'USINE \$	UNITÉ DE MESURE	SPÉCIFICATIONS
Pin blanc	10' 6"	8" et +	200	Mpmp	Pas taché de moisissure
	12' 6"	8" et +	400	Mpmp	Pas taché de moisissure
	14' 6" et 16' 6"	8" et +	425	Mpmp	Pas taché de moisissure
Pin gris	12' 6" et 16' 6"	5" et +	395	Mpmp	
Pin rouge	10' 6" à 16' 6"	8" et +	325	Mpmp	
Pin sylvestre	10' 6" à 16' 6"	8" et +	275	Mpmp	
	10' 6" à 16' 6"	8" et +	425	Mpmp	
Pruche	20' 6"	10" et +	460	Mpmp	
	12' 6" et 16' 6"	5" et +	420	Mpmp	
Épinette de Norvège	12' 6" et 16' 6"	5" et +	405	Mpmp	

En vigueur le 3 juillet 2021. Aucune pourriture, roulerie, bois taché, fourche. Billes droites et fraîchement coupées. Contactez l'acheteur avant la livraison. Pruche : Pas de 14'.



► RENÉ BERNARD INC.

ST-ZACHARIE, QC • Att. : Bob Lachance • 418 225-1063

TABLE INTERNATIONALE

ESSENCE	LONGUEUR (pi)	DIAMÈTRE MINIMUM (po)	PRIX À L'USINE \$	UNITÉ DE MESURE	CLASSE
Pin blanc	12' 6" à 16' 6"	10" et +	450	Mpmp	Sciage
	10' 6" à 16' 6"	8" et +	350	Mpmp	Palette
Sapin-épinette	12' 6"	6" et +	725	Corde	-
	16' 6"	6" et +	1025	Corde	-
Épinette de Norvège	12' 6" et 14' 6"	6" et +	650	Mpmp	-
	16' 6"	6" et +	950	Mpmp	-

En vigueur le 24 mai 2021. Pin blanc spécifications : Aucune roulerie ni bois taché. Carie acceptée jusqu'à 50% du diamètre avec réduction au mesurage. Fourche et fente spiralée non acceptée. Courbe maximale de 2 po sur 16 pieds. CLASSE No 1 : Nœuds noirs 1 ½" maximum. Nœuds rouges 3 ½" maximum. CLASSE PALETTE : Tous les billots non classés No 1 et les 8 et 10'. Diamètre minimum de 6". Du 1^{er} juin au 1^{er} septembre, le pin blanc doit être livré à l'usine au maximum 1 semaine après la coupe. Reprise des achats de pin rouge en septembre. Contactez l'acheteur avant de couper.

► RENÉ BERNARD INC.

LAC DROLET, QC • Att. : Bob Lachance • 418 225-1063

TABLE INTERNATIONALE

ESSENCE	LONGUEUR (pi)	DIAMÈTRE MINIMUM (po)	PRIX À L'USINE \$	UNITÉ DE MESURE	CLASSE
Pin blanc	12' 6" à 16' 6"	10" et +	450	Mpmp	Sciage
	10' 6" à 16' 6"	8" et +	350	Mpmp	Palette

En vigueur le 21 décembre 2020. Pin blanc spécifications : Aucune roulerie ni bois taché. Carie acceptée jusqu'à 50% du diamètre avec réduction au mesurage. Fourche et fente spiralée non acceptée. Courbe maximale de 2" sur 16'. CLASSE No 1 : Nœuds noirs 1 ½" maximum. Nœuds rouges 3 ½" maximum. CLASSE PALETTE : Tous les billots non classés No 1 et les 8 et 10'. Diamètre minimum de 6". Du 1^{er} juin au 1^{er} septembre, le pin blanc doit être livré à l'usine au maximum 1 semaine après la coupe. Reprise des achats de pin rouge en septembre. Contactez l'acheteur avant de couper.

► PRODUITS FORESTIERS D.G. INC.

ST-AURÉLIE, QC • Att. : Denis Bélanger • Tél. : 819 849-2114

Contacter l'acheteur pour les prix.

► SCIERIE COATICOOK INC.

COATICOOK, QC • Att. : André Jacques • Tél. : 819 571-8536

ESSENCE	LONGUEUR (pi)	DIAMÈTRE MINIMUM (po)	PRIX À L'USINE \$	UNITÉ DE MESURE
Sapin-épinette	12' 6"	5" et +	600	Corde

En vigueur le 25 mai 2021. Contactez l'acheteur avant la livraison. L'épinette de Norvège de qualité seulement est acceptée. Bois droit, frais coupé, propre, pas de pourriture, aucune fourche et bois de champs. Réception de 6h45 à 17h du lundi au jeudi et de 6h45 à 12h le vendredi. Bois non conforme sera non payé et/ou refusé.

► SCIERIE DUHAMEL INC.

ST-IGNACE DE STANDBRIDGE, QC • Tél. : 1 888 283-8878 poste 22 Cell. : 450 542-1752

Att. : Annie-May Guthrie et Denis Gonthier annie@adf-sawmill.com

TABLE INTERNATIONALE

ESSENCE	LONGUEUR (pi)	DIAMÈTRE MINIMUM (po)	PRIX À L'USINE \$	UNITÉ DE MESURE
Pruche	8' 6"	8"	330	Mpmp
	14' 6"	8"	360	Mpmp
	10-12 et 16' 6"	8"	420	Mpmp

En vigueur le 3 août 2020. Pas de pourriture, pas de roulerie, billots droits et fraîchement coupés. La livraison de mélèze est possible. Contactez l'acheteur avant de couper.

► SCIERIE FERLAND INC.

AYER'S CLIFF, QC • Att. : Jasmin Coté • 819 838-4266 et 819 560-2289

TABLE INTERNATIONALE

ESSENCE	LONGUEUR (pi)	DIAMÈTRE MINIMUM (po)	PRIX À L'USINE \$	UNITÉ DE MESURE
Sapin-épinette	8' 4" à 16' 6"	6"	415	Mpmp
	8' 4" à 10' 6"	6"	375	Mpmp
Cèdre	12' 6"	6"	350	Mpmp
	8' 6" à 10' 6"	6"	300	Mpmp
	12' 6"	6"	450	Mpmp

En vigueur le 19 octobre 2020. Contactez l'acheteur avant de couper et livrer. Bois droit, frais coupé, propre, aucune pourriture, aucune fourche. Aucune bille de moins de 6". Le transport peut être fait par l'acheteur dans un rayon de 50 km. Aucun achat et livraison sans l'autorisation de l'acheteur. Le bois doit être propre, car nous ne possédons pas d'écorceur.

► SCIERIE LAPOINTE ET ROY LTÉE

COURCELLES, QC • Att. : Léopold Lapointe • Tél. : 418 483-5777

ESSENCE	DIAMÈTRE MINIMUM (po)	8' 4"	9' 4"
Sapin-épinette	4" à 8"	235 \$ /corde	280 \$ /corde
	4" à 10"	250 \$ /corde	295 \$ /corde
	5" à 10"	265 \$ /corde	310 \$ /corde

En vigueur le 24 mai 2021. Diamètre de 4 à 10". Bois droit et sain seulement pas de fourche. Les billes de moins de 4" seront refusées et coupées du paiement. Aucun bois de champs, épinette de Norvège et mélèze. **IMPORTANT: Ne prend plus de 10'.**

► SCIERIE LEMAY

SAINTE MARIE, QC • Att. : Stéphane Lemay • Tél. : 418 387-5670

ESSENCE	CLASSE	LONGUEUR (pi)	DIAMÈTRE MINIMUM (po)	DIAMÈTRE MOYEN (po)	PRIX À L'USINE \$	UNITÉ DE MESURE
Sapin-épinette	AA	8' 4"	4" à 14"	5" à 5.5"	215	Corde
	AAA	8' 4"	4" à 14"	5.5" à 6.5"	270	Corde
	AAA+	8' 4"	4" à 14"	6.5" et +	290	Corde
	AA	9' 4"	4" à 14"	5" à 5.5"	240	Corde
	AAA	9' 4"	4" à 14"	5.5" à 6.5"	320	Corde
	AAA+	9' 4"	4" à 14"	6.5" et +	340	Corde

En vigueur le 19 avril 2021. Rendez-vous obligatoire. Pour ceux qui n'ont pas de contingent, un rendez-vous sera nécessaire avant la livraison. Les voyages qui n'ont pas un diamètre moyen de 5" seront refusés. Aucune épinette de Norvège. Diamètre minimum de 4". Diamètre maximum de 14".

► SCIERIE M.S. BILODEAU

COURCELLES, QC • Att. : Martin et Sylvain Bilodeau • 418 483-5676 (jour)

TABLE ROY

ESSENCE	CLASSE	LONGUEUR (pi)	DIAMÈTRE MINIMUM (po)	PRIX À L'USINE \$	UNITÉ DE MESURE
Cèdre	AA	6' 4"	5"	185	Corde de 6'
	AA	8' 4"	5"	320	Corde de 8'
	AA	10' 6" et 12' 6"	6"	455	Mpmp
	A	10' 6" et 12' 6"	6"	350	Mpmp

En vigueur le 25 juin 2019. Classe AA = Courbure maximum de 1". Bois sain, aucune fourche. Contactez l'acheteur avant la livraison.

► SCIERIE WEST BROME INC.

LAC-BROME, QC • Att. : André Sévigny • Tél. : 450 266-1480 poste 25

Contactez l'acheteur pour la vente de bois de sciage résineux.

► SPÉCIALISTE DU BARDEAU DE CÈDRE INC.

SAINT-PROSPER, QC • Att. : Marco Bélanger • Tél. : 418 594-6201

TABLE INTERNATIONALE

ESSENCE	LONGUEUR (pi)	DIAMÈTRE MINIMUM (po)	PRIX À L'USINE \$	UNITÉ DE MESURE
Cèdre	102"	8"	270	Corde de 8'
	en longueur	7"	78	Tiv

En vigueur le 8 juin 2018. Pour le bois en longueur un minimum de 12" à la souche. Maximum 1/3 du volume en carie.

► SPÉCIALITÉS MICHEL PAQUET

ST-THÉOPHILE, QC • Att. : Michel Paquet • Tél. : 581 372-9176

TABLE ROY

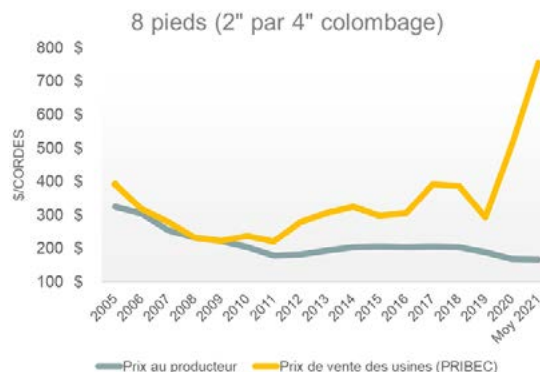
ESSENCE	CLASSE	LONGUEUR (pi)	DIAMÈTRE MINIMUM (po)	PRIX À L'USINE \$	UNITÉ DE MESURE
Cèdre	AA	10' 6"	6"	480	Mpmp
	AA	12' 6"	7"	500	Mpmp
	A	10' 6"	6"	350	Mpmp
	A	12' 6"	7"	350	Mpmp
	-	8' 4"	5"	320	Corde

En vigueur le 1^{er} juin 2021. Bois droit. Aucune fourche. Aucune bille provenant d'arbres morts. Aucune pourriture sauf pour la classe A: maximum de 1". Courbure maximale de 1", sauf pour la classe A: 2". Toutes les billes ne respectant pas les normes de qualité seront rejetées.

ÉVOLUTION DU PRIX DU BOIS DE SCIAGE SAPIN-ÉPINETTE

PRIX MOYENS ANNUELS (\$ 2020 CONSTANT***)

Année	8 pieds (2" par 4" colombage)			12 pieds (2" par 4" colombage)			Copeaux
	SPFSQ \$/corde	PRIBEC \$/corde	DIFFÉRENCE \$/corde	SPFSQ \$/mpmp	PRIBEC \$/mpmp	DIFFÉRENCE \$/mpmp	
2005	324	391	67	482	559	77	159
2006	305	319	14	446	469	23	153
2007	254	279	26	380	397	17	148
2008	233	233	-	353	350	(4)	179
2009	223	222	(1)	334	322	(12)	183
2010	204	237	33	313	361	47	124
2011	178	221	42	293	338	45	131
2012	183	279	96	286	402	117	111
2013	195	306	111	315	467	152	86
2014	204	325	121	334	482	148	91
2015	206	297	91	337	456	118	85
2016	205	307	102	334	512	178	79
2017	206	391	185	335	598	264	73
2018	204	387	183	382	663	281	71
2019	189	292	103	334	494	161	81
2020	169	512	343	316	717	401	100
Moy 2021	167	755	588	316	1069	753	100



SCIAGE FEUILLUS

► AMEX BOIS FRANC

PLESSISVILLE, QC • Att. : Luc Lambert • Cell. : 819 998-0520
Tél. : 877 362-8307

TABLE INTERNATIONALE

BILLOTS/SCIAGE Prix \$ au Mpmp)	PRIME+	PRIME	SELECT	# 1	# 2	# 3
ESSENCE	15" (4FC) 16" (3FC)	13" (4FC) 14" (3FC)	12" (4FC) 13" (3FC)	11" (4FC) 12" (3FC) 15" (2FC)	10"-12" (2FC) 13" (1FC)	10" (0FC)
Érable à sucre	1975	1750	1550	1275	850	400
Cerisier tardif	1300	1150	875	725	450	250
Chêne rouge	1125	1000	850	725	575	325
Frêne blanc	1125	975	825	700	450	250
Bouleau jaune	1150	1000	825	725	425	250
Bouleau blanc	925	750	625	600	325	200
Érable rouge	1250	1100	875	750	425	250

En vigueur le 13 avril 2021. SVP avant de livrer, veuillez téléphoner pour obtenir un numéro de référence. Prix à l'usine. Faible % de #3 accepté dans chaque chargement. Les longueurs acceptées sont de 8' à 16' avec 4" de surlongueur. Nous préférons les longueurs paires. Diamètre maximal à la souche de 34". Les billes plus grosses seront rejetées et non payées. Toutes essences non mentionnées sur cette liste de prix seront rejetées.

► BOIS ACER INC.

MANSONVILLE, QC • Att. : Sonny Guillemette • Tél. : 581 996-9185

TABLE INTERNATIONALE

BILLOTS/SCIAGE Prix \$ au Mpmp)	PRIME	SELECT	# 1	# 2	# 3	# 4
ESSENCE	14" 3 FC 13" 4 FC, bp	13" 3 FC 12" 4 FC, bp	12" 3 FC 11" 4 FC, bp	12" 2 FC	10, 11" 2 FC 9" 4 FC, bp	9" 0-1 FC
Érable à sucre	1200	950	800	650	500	400
Bouleau jaune	900	800	700	600	500	350
Frêne d'Amérique	850	750	600	450	350	250
Cerisier tardif	850	750	600	500	400	250
Chêne rouge	1000	900	800	600	500	350
Érable rouge	850	700	600	500	400	300
Bouleau blanc	650	550	500	450	350	250
Noyer	700	600	500	400	300	200
Tilleul	450	400	350	300	250	200
Hêtre	400	350	300	275	250	200
Tremble	450	400	350	300	250	200
Sapin-épinette	--	--	400	--	--	--

En vigueur le 1^{er} décembre 2020. Longueur de 8 à 16' et surlongueur de 6". Bois frais coupé, sans métal et sain. Érable si plus de 40% cœur sera classé dans la classe inférieure. Contacter l'acheteur avant la livraison.



► BOIS FRANC S.C. INC.

DANVILLE, QC • Att. : Steve Gagné • Tél. : 819 839-1818

TABLE INTERNATIONALE

BILLOTS/SCIAGE Prix \$ au Mpmp)	PRIME	SELECT	# 1	# 2	# 3	PALETTE
ESSENCE	13" 4 FC 14" 3 FC	12" 4 FC 13" 3 FC	11" 4 FC 12" 3 FC 15" 2 FC	10"-14" 2 FC 9" 4 FC	8"-9" 2FC 10"-11" 0FC 12" et+ 0FC	8" 9" 0FC
Chêne rouge	850	750	650	550	425	200
Érable à sucre	1000	900	800	650	425	200
Bouleau jaune	800	700	550	500	375	200
Frêne blanc	650	550	500	425	300	200

En vigueur le 25 mai 2021. Prix sujet à changement. Contacter l'acheteur avant la livraison. Billets de 8 à 12' seulement. Diamètre 30" au gros bout de la bille. Érable avec plus de 1/2 cœur, baisse de grade. Pas de trace de vers, pas de bois chauffé et pas de décoloration. Aucun billot avec clou, métal et/ou entaillé. Si les billets ne correspondent pas aux spécifications, ils peuvent être rejetés.

► BOIS HUNTING INC.

WATERVILLE, QC • Tél. : 819 562-8202 • Att. : Alex Héroux • Cell. : 514-258-6024

TABLE INTERNATIONALE

BILLOTS/SCIAGE Prix \$ au Mpmp)	EXTRA+	EXTRA	SELECT	# 1 COM	# 2 COM	# 3 COM	PALETTE
ESSENCE	16" et + 3 FC 1/3 cœur max.	14" et + 3 FC 1/3 cœur	12 et 13" 3 FC	11" 3 FC 12" 2 FC	10 et 11" 2 FC	12" 1 FC	9" 1 FC
Érable à sucre	1200	1100	950	800	600	450	350
Bouleau jaune	800	700	625	550	500	375	275
Chêne rouge	800	700	625	575	525	425	300
Érable rouge	850	750	650	550	475	375	275
Frêne d'Amérique	750	650	550	500	425	350	250
Cerisier tardif	700	600	525	475	400	325	250

En vigueur le 1^{er} mai 2021. Maximum de 20% de frêne et cerisier combinés acceptés par voyage livré. Contactez d'abord l'acheteur. Les billes sont payées à chaque semaine. Les billes contenant du métal seront refusées. Les billes doivent avoir une sur longueur de 4". Les prix peuvent changer sans préavis.

► LES BOIS POULIN INC.

SAINT-JACQUES DE LEEDS, QC • Att. : Jean Rosa • Tél. : 819 583-8491

TABLE INTERNATIONALE

BILLOTS/SCIAGE (Prix \$ au Mpmp)	PRIME	SELECT	# 1	# 2	# 3
ESSENCE	14" 3 FC	12" 3 FC 15" 2 FC 11" 4 FC	10" 2 FC 15" 1 FC 9" 4 FC	11" 0 FC	10" 0 FC 9" 1 FC
ESSENCE	PRIX BORD DE CHEMIN \$				
Érable à sucre 1/3 cœur	750	650	450	300	250
Bouleau jaune	700	575	450	300	250
Bouleau blanc	650	525	425	300	250
Frêne d'Amérique	600	425	325	275	225
Érable rouge	575	400	325	275	225
Cerisier tardif	825	625	425	300	250
Orme	600	500	300	275	250

Longueur de 8 à 12', priorité sur le 9' 6", surlongueur de 6". L'érable doit avoir un maximum de 1/3 cœur pour les classes PRIME et SÉLECT et 1/2 cœur pour #1e. Bois frais coupé, sans métal.

► CHAMPEAU MÉGANTIC INC.

FRONTENAC, QC • Att. : Brian Luce • Bur. : 819 583-1787 • Cell. : 802 673-8402

TABLE INTERNATIONALE

BILLOTS/SCIAGE Prix \$ au Mpmp)	X	SELECT 1A	# 1	# 2	# 3 H PALL	PALETTE
ESSENCE	14" et + 1 défaut	14" et + 3FC	12" et 13" 3FC	10" et + 2 FC	9" 4 FC 12" et + 1FC	9" et + Droit et sain
Érable à sucre	1200	1000	850	650	425	350
Bouleau jaune		875	775	675	375	300
Bouleau blanc		775	675	575	325	275
Frêne blanc		700	600	450	350	300
Cerisier		450	450	450	300	275
Érable rouge		800	600	500	300	250
Chêne rouge		800	600	500	350	300

En vigueur le 1^{er} mars 2021. Diamètre : 9" à 30" au petit bout. Longueur de 6' à 16', intervalle d'un pied + 6" de surlongueur. Le 6' et 7' accepté seulement pour l'Érable, Merisier et Chêne avec un diamètre minimum de 12"; 3 faces claires, droit et max 1/3 coeur pour l'Érable. Prix sujets à changement sans préavis. SVP, contacter l'acheteur avant la coupe et la livraison.

BILLOTS/DÉROULAGE	VP	V	RS	RP
ESSENCE	16" et + 4FC	14" et 15" 4FC	12" et 13" 4FC	11" 4FC 12" et + 1déf
Érable à sucre	1 600	1 400	1 200	1 000
Bouleau jaune	1 775	1 375	1 225	1 000
Bouleau blanc	1 775	1 375	1 225	1 000

Longueur: Érable 9' 6" et 10' 6". Merisier 8' 10", 9' 6", 10' 6" et 11' 6". Coeur d'Érable: Maximum 1/3. Pas de trace de vers. Prix sujets à changement sans préavis. SVP, contacter l'acheteur avant la coupe et la livraison.

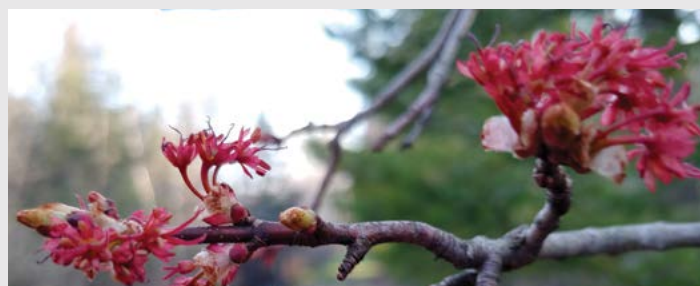
► J.M. CHAMPEAU INC.

ST-MALO, QC • Att. : Brian Luce • Bur. : 819 583-1787 • Cell. : 802 673-8402

TABLE INTERNATIONALE

BILLOTS/SCIAGE Prix \$ au Mpmp)	PRIME	SELECT 1A	# 1	# 2	# 3 H PALL	PALETTE
ESSENCE	15" 4FC 16" et + 3FC	13" 4FC 14" et 15" 3FC	11" 4FC 12" et 13" 3FC 14" et + 2FC	10" à 13" 2FC	9" 4FC 12" et + 1FC	9" et + Droit et sain
Érable à sucre	1150	1050	900	750	500	400
Bouleau jaune	800	750	650	500	350	300
Bouleau blanc	600	525	425	350	200	200
Frêne blanc	750	700	625	500	400	300
Cerisier	500	500	500	500	400	325
Érable rouge	800	725	650	575	325	250
Chêne rouge	950	950	775	675	475	375

En vigueur le 31 mai 2021. Diamètre : 9" à 30" au petit bout. Longueur de 6' à 16', intervalle d'un pied + 6" de surlongueur. Le 6' et 7' accepté seulement pour l'Érable, Merisier et Chêne avec un diamètre minimum de 12"; 3 faces claires, droit et max 1/3 coeur pour l'Érable. Prix sujets à changement sans préavis. SVP, contacter l'acheteur avant la coupe et la livraison.



BILLOTS/DÉROULAGE	VP	V	RS	RP
ESSENCE	16" et + 4FC	14" et 15" 4FC	12" et 13" 4FC	11" 4FC 12" et + 1déf
Érable à sucre	1 600	1 400	1 200	1 000
Bouleau jaune	1 775	1 375	1 225	1 000
Bouleau blanc	1 775	1 375	1 225	1 000

Longueur: Érable 9' 6" et 10' 6". Merisier 8' 10", 9' 6", 10' 6" et 11' 6". Coeur d'Érable: Maximum 1/3. Pas de trace de vers. Prix sujets à changement sans préavis. SVP, contacter l'acheteur avant la coupe et la livraison.

► LES BOIS SAXBY INC.

DEAUVILLE, QC • Tél. : 819 864-1661

Att. : Tommy Beaudry • Cell. : 819 674-1662

TABLE INTERNATIONALE

BILLOTS/SCIAGE Prix \$ au Mpmp)	SUPER PRIME	PRIME	# 1	# 2	# 3
	16" 3FC	14" 3 FC 13" 4 FC	11" 4 FC 12" 3 FC 16" 2 FC	10" à 14" 2 FC 16" 1 FC	10" et + 0 & 1 FC
ESSENCE	PRIX BORD DE CHEMIN \$				
Érable à sucre (1/3 coeur)	1600	1350	1050	650	375
Érable rouge (1/2 coeur)	1200	1050	750	500	300
Bouleau jaune (1/2 coeur)	1050	900	600	475	300
Bouleau blanc (1/2 coeur)	650	475	350	300	225
Frêne d'Amérique	1200	950	750	500	300
Cerisier tardif	1200	1000	700	400	225
Chêne rouge	1050	950	750	625	375
Chêne blanc	1650	1350	1050	600	325

En vigueur le 31 mai 2021. Contactez l'acheteur avant la première livraison. Les nœuds doivent être sains. Pas d'étable entaillé. Achetez les billes le plus tôt possible après la coupe. Les longueurs demandées sont de 8' 6" à 12' 6", quelques 7' 6", 13' 6" et 14' 6" acceptées. Si la restriction de coeur est dépassée, un grade plus bas. Dans toutes les essences, nous sommes à la recherche de #2 \ meilleur principalement. Bille chauffée ou d'une grosseur de plus de 32" au petit bout sera rejetée automatiquement. Nous pouvons organiser le transport pour les voyages complets, dans ce cas le paiement du transport se fait directement au transporteur. Pour le bois de déroulage, appelez pour les prix et les spécifications.

► PLANCHERS MERCIER

DRUMMNOVILLE, QC • Att. : Jean-François Caron • Tél. : 819 472-0441

TABLE INTERNATIONALE

ESSENCE	# 2 10" 2 FC	# 5 11" 0 FC	# 3 8" ET + 0 FC
Chêne rouge	700	550	500
Érable à sucre 1/2 coeur	600	500	45
Bouleau jaune	550	450	400
Frêne d'Amérique	550	450	400
Caryer	550	500	450

En vigueur le 29 mars 2021. Aucune restriction de coeur grade #3 et #5. Longueur minimum 8' et + (6" de surlongueur). Longueurs paires et impaires. Billots frais coupés et droits. Aucune pourriture, fente et roulure. Diamètre 8 à 30". Toujours appeler Jean-François Caron avant une livraison.

► **SCIERIE PREVERCO INC.**

DAVELUVILLE, QC • Att. : Alain Thibeault • Cell. : 819 386 1712

TABLE INTERNATIONALE

BILLOTS/SCIAGE Prix \$ au Mppm)	PRIME	SELECT	# 1	# 2	# 3	PALETTE
ESSENCE	14" + 3FC 13" 4FC	13" + 3FC 12" 4FC	12" 3 FC 11" 4 FC 15" 2 FC	10" 2 FC 13" 1 FC	9" 2 FC 10"-11" 0 FC 12" + 0 FC	9" 0 FC
Chêne rouge	750	700	625	575	500	350
Érable à sucre	800	750	700	575	425	350
Érable à sucre 1/3 cœur	950	850	800	650	500	400
Bouleau jaune	750	700	650	550	425	350
Bouleau blanc	450	400	375	350	300	200
Érable rouge	700	650	550	500	400	325
Frêne d'Amérique	600	525	500	450	350	275

En vigueur le 26 octobre 2020. Il est important de contacter l'acheteur avant d'expédier des billots. Érable à petit cœur = 1" diamètre et moins dans le #3 et 20% dans les autres grades. Maximum 28" de diamètre sur le gros bout. Érable avec plus de 50% cœur = descend de 1 grade, plus de 60% = descend de 2 grades. Les billots tachés et contenant des métaux seront rejetés. Si minéral dans le chêne rouge = descend de 1 grade. Les essences non spécifiées seront rejetées et non payées. Billots droits et nœuds bien rasés. Une surlongueur de 4" sur chacune des longueurs. Longueur de 7 à 12', pas de billes de 13 à 16'.

► **PRODUITS FORESTIERS ST-ARMAND INC.**

SAINT-ARMAND, QC • Att. : Jean-David Alder • Tél. : 450 248-4334

TABLE INTERNATIONALE

BILLOTS/SCIAGE Prix \$ au Mppm)	PRIME # 1	PRIME # 2	SELECT	# 1	# 2	# 3
ESSENCE	Bille de souche 16" 3FC	14" 3FC 14" 3FC	13" 3FC	12" 3FC	10" 2FC	9" 1FC
Érable à sucre	1800 1/3 cœur	1600 1/3 cœur	1200 1/3 cœur	900	750	300
Chêne rouge	875	750	650	550	475	325
Frêne d'Amérique	800 \$	625 ½ cœur	400	400	275	-
Cerisier tardif	1000	850 pas de gomme	675	425	350	-
Bouleau jaune	1250 ½ cœur	1100 ½ cœur	800	600	450	300
Bouleau blanc	650 pas de minéral	450 pas de minéral	350	325	250	200
Érable rouge	1200 1/3 cœur	1000 1/3 cœur	850 1/3 cœur	750	550	200
Noyer	1500	1350	800	600	250	-
Hêtre	200	200	200	200	-	-
Chêne blanc	1600	1200	800	450	400	250

En vigueur le 27 mai 2021. Vous devez appeler Jean-David Alder au 514 444-9663 pour avoir l'accord avant de livrer des billots. Les longueurs demandées sont de 8' 4" à 16' 4". Pour le hêtre, 6" de sur-longueur est demandé pour le 8'. L'érable rouge doit être coupé en longueur de 8' 4". Les billes doivent être fraîchement coupées et exemptes de métal. Les défauts sont les nœuds, le minéral, les fentes, les fibres spiralées, la carie, les fissures et les taches. Embouts clairs, minimum 8" seront gradés comme un #3. Tout autre 8" et moins seront rejetés. Prix sujets à changement.

► **SCIERIE WEST BROME INC.**

LAC-BROME, QC • Att. : André Sévigny • Tél. : 450 266-1480 poste 25

Contactez l'acheteur pour la vente de bois de sciage feuillus.

► **VEXCO INC.**

ST-FERDINAND, QC • Att. : Jocelyn Champagne • Cell. : 819 621-9045 FSC

TABLE INTERNATIONALE

BILLOTS/SCIAGE Prix \$ au Mppm)	SUPER PRIME	PRIME	SELECT	# 1	# 2	# 3	# 4
ESSENCE	16" 3 FC	14" 3 FC	12" 3 FC	14" 2FC 10" 3 FC	10" 2 FC	10" et 11" 0 et 1 FC	8" et 9" 0 et 1 FC
Bouleau jaune	950	850	750	600	550	250	350
Bouleau blanc	500	400	300	275	250	175	200
Érable à sucre	900	800	700	600	550	250	350
Érable rouge	500	450	400	375	325	200	250
Frêne d'Amérique	900	800	700	650	550	250	350
Cerisier tardif	1000	900	700	500	400	200	250
Chêne rouge	1100	1000	800	750	650	300	400
Chêne blanc	1200	1000	800	700	500	350	250
Noyer	400	375	350	325	300	200	250
Hêtre	300	300	300	300	300	175	225
Orme	300	300	300	300	300	175	225
Tilleul	300	300	300	300	300	175	225
Caryer	300	300	300	300	300	225	175

En vigueur le 1er septembre 2020. Érables de plus 1/2 cœur baisse d'une face claire. Longueurs acceptées : 8' 9"-9' 6"-10' 6"-12' 6". Évitez de couper de bois en temps de sève. Critères : Bille droite seulement aucune tolérance sinon déclassement du billot et perte de volume. 10" et plus, maximum 15% du chargement en 8 et 9". Bouleau blanc avec trace de vers = classe #3 ou #4. Diamètre maximum de 30" au gros bout. Acheminez le plus tôt possible après la coupe. Aucune partie entaillée chez l'érable. Contactez l'acheteur avant la coupe et avant la livraison.

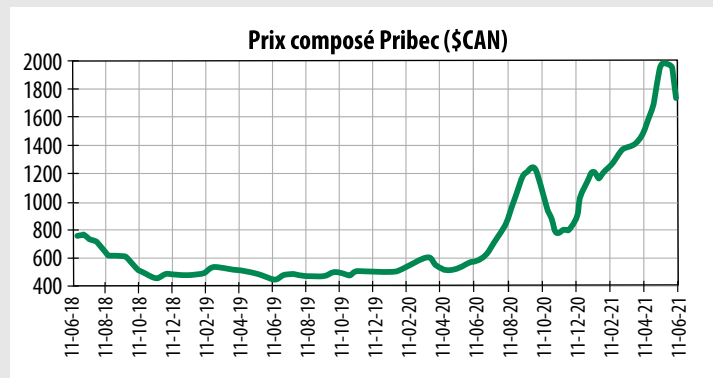
► **VEXCO INC.**

ST-FERDINAND, QC • Att. : Jocelyn Champagne • Cell. : 819 621-9045 FSC

TABLE INTERNATIONALE

BILLOTS/ DÉROULAGE	V-1	V-2	V-3	V-4
ESSENCE	14" 4FC	12" 4FC 14" 3FC	10" 4FC 12" 3FC	10" 4 FC 11" 3FC
Chêne rouge	1300	1000	-	-
Érable à sucre	1100	950	-	-
Bouleau jaune et blanc	1350	950	700	550

LONGUEURS : 8' 9", 9' 6" et 10' 6"



MARCHÉS SPÉCIAUX DÉROULAGE

► MASONITE (INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES MÉGANTIC INC.)

LAC-MÉGANTIC, QC • Att. : Jean Rosa • Cell. 819-583-8491

TABLE INTERNATIONALE

ESSENCE	LONGUEUR (PI)	DIAMÈTRE MINIMUM (PO)	DÉFAUTS DE SURFACE	DÉFAUTS DE BOUT	COURBURE MAXIMALE	PRIX \$/MPMP AU CHEMIN
CLASSE						
Bouleau jaune et blanc A	8' 6" et 9' 4"	16	Aucun	Aucun	1"	1700
AD	8' 6" et 9' 4"	14	14" = 4 faces 14" = 4 faces 16" = 3 faces	Aucun	1"	1375
D1	8' 6" et 9' 4"	12	12" = 4 faces 13" = 4 faces 14" = 3 faces	12" et 13" = 2" centré 14" = 4" centré	12" et 13" = 1" 14" et + = 2"	975
D2	8' 6" et 9' 4"	11	11" = 4 faces 12" et 13" = 3 faces 14" = 2 faces	11" = aucun 12" et 13" = 2" centré 14" = 4" centré	11", 12" et 13" = 1" 14" = 2"	750
D3	8' 6" et 9' 4"	10	10" = 4 faces 11" = 3 faces 14" = 2 faces	14" = 4" centré 10" et + = 2" centré	10" = Aucune 11" = 1" 14" = 2"	575
D7	8' 6" et 9' 4"	10	2 faces	2" centré	1"	375

Les billes doivent être fraîchement coupées et provenir de tiges vivantes. Un seul nœud est accepté pour les classes AA et AD. Les nœuds doivent être sains et d'un diamètre maximal de 3 pouces. Pour les billes de 14 pouces et plus. Le diamètre maximal au gros bout est de 30". Les grains frisés, spiralés et les traces de vers ne sont pas acceptés.

► HUSKY (COMMONWEALTH PLYWOOD)

SHAWINIGAN, QC • Att. : Fanny Ladouceur-Bourret • Tél. : 514-953-4656

	PRIME	# 1	# 2	# 3	K 1
ESSENCE	14" 4FC 1/3 cœur Bille de pied	14" 3+4FC 12" + 13" 4FC 1/3 cœur Bille de pied	14" 3+4FC 11" à 13" 4FC 12" et 13" 3FC 1/3 cœur	10" et 11" 3 FC 1/3 cœur	10" 8" Débit clair de 6' consécutif
Érable à sucre	1800	1300	800	700	450
Bouleau jaune	1700	1000	800	700	-
Bouleau blanc	1700	1000	800	700	-

En vigueur le 5 janvier 2021. Longueur de 9' 4"; 11' 4". Billes fraîchement coupées et saines. 1" de courbure accepté pour les billes de 12" et plus de diamètre, 2" acceptés pour les billes de 14" et plus de diamètre. Toujours communiquer avec l'acheteur avant coupe ou livraison.

La minute forestière!



Le Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec est fier de lancer son infolettre afin de garder contact avec les propriétaires forestiers du Sud du Québec.

En cette période de pandémie, votre Syndicat veut conserver le contact et vous informer sur les différentes nouvelles qui peuvent influencer notre vécu de propriétaire forestier.

POTEAUX

► STELLA-JONES INC.

GATINEAU, QC • Att. : Philippe Fredette • Tél. : 819-986-8998 poste 1162

ESSENCE	LONGUEUR (PI)	CIRCONFÉRENCE À 6' DE LA SOUCHE (PO)	CIRCONFÉRENCE MINIMUM AU FIN BOUT (PO)	PRIX AU CHEMIN PAR POTEAU \$
Pin rouge	32'	30 à 36"	21"	35
	37'	34 à 42"	23"	40
	42'	39 à 46"	23"	75
	47'	42 à 48"	25"	95
	52'	47 à 53"	25"	130
	57'	48 à 54"	25"	160
	62'	50 à 56"	25"	170

En vigueur le 31 mai 2017. Les défauts non admis sont les suivants : coudes, courbures, fourche et quantité excessives de nœuds. Le pourcentage de 32 et 37' doit être validé avant la coupe. Contactez l'acheteur avant la coupe.

PÂTES

LES PRIX PROVISOIRES 2021 AU 1^{ER} JUIN 2021

ESSENCE	LONGUEUR	PRIX AU CHEMIN \$	PRIX À LA CORDE \$
Feuillus-mélangés	8'	73/tma	Environ 174
Feuillus-mélangés	Multi longueur	71/tma	-
Peupliers (tremble)	8'	67/tma	Environ 127
Peupliers (tremble)	Multi longueur	64/tma	-

PALETTES

LES PRIX PROVISOIRES 2021

► MENUISERIE D'EAST ANGUS INC.

EAST ANGUS, QC • Tél. : 819-832-2746

ESSENCE	LONGUEUR (PO)	DIAMÈTRE (PO)	PRIX AU CHEMIN \$	UNITÉ
Bois franc	92"	6 à 17"	250	Corde
Bois franc	102"	6 à 17"	255	Corde

En vigueur le 1^{er} janvier 2021. Contactez le SPFSQ avant de couper et livrer.

Dans ce monde où les mouvements économiques, sociaux et environnementaux sont rapides, nous croyons qu'il est important de vous tenir au courant des préoccupations et des inquiétudes de vos administrateurs sur la vie du propriétaire forestier de 2021. Espérant que cet outil de communication saura vous intéresser.

Afin de recevoir cette infolettre, nous vous invitons à nous transmettre votre adresse courriel ainsi que le nom auquel vous recevez notre bulletin d'information L'arbre PLUS et ce par courriel à l'adresse suivante : spfsq@upa.qc.ca

Larrivée, Martin

De: Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec <spfsq@upa.qc.ca>
Envoyé: 23 juillet 2021 11:31
À: Larrivée, Martin
Objet: Infolettre du SPFSQ - La minute forestière - 23 juillet 2021

Si vous ne parvenez pas à lire cet e-mail, cliquez [ici](#)



Syndicat des
Producteurs
du Sud du Québec

Infolettre du Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec

La minute forestière !



Chères productrices, chers producteurs,

Ceci est un rappel amical pour la tenue de nos assemblées générales annuelles 2020-2021.

Nous comptons sur votre grande participation!

André Roy,
Président

**Rappel des assemblées générales annuelles
2020-2021 du SPFSQ**

Nous vous rappelons que cette année nous tiendrons nos assemblées générales annuelles par vidéoconférence "Zoom". Tous les producteurs forestiers sont invités à se joindre à nous.

Date : Jeudi le 26 août 2021

Heure pour rejoindre le Zoom : 18h00

Ouverture de l'assemblée : 19h00

L'inscription au préalable est obligatoire et doit se faire par Internet au <https://spbestrie.qc.ca/formations/assemblees-generales-annuelles-2020-2021/>. **Vous devez vous inscrire avant le 12 août 2021.**

Des instructions et un lien pour vous joindre aux assemblées vous seront envoyés quelques jours avant.

Si vous avez des questions, ou vous avez besoin d'aide pour vous inscrire, veuillez contacter Mme Isabelle Dubois au 819 346-8905 poste 110 ou par courriel à idubois@upa.qc.ca.



**Syndicat des Producteurs
forestiers du Sud du Québec**

4300, boul. Bourque
Sherbrooke, Québec
J1N 2A6
Téléphone : 819 346-8905
Courriel : spfsq@upa.qc.ca



Cet e-mail a été envoyé à mlarrivee@upa.qc.ca
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit au
Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec.

[Se désinscrire](#)



© 2021 Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec



Assemblée générale annuelle

**Les propriétaires forestiers continuent de soutenir la négociation collective
pour le bois de sciage résineux sapin-épinette!**

Sherbrooke, le 10 septembre 2021 - Les membres du Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec ont procédé à l'élection des administrateurs de leur organisation par scrutin postal tout au long du mois de juillet.

Ils ont élu M. Jean-Denis Picard pour le secteur du Granit, M. Robert Couture pour le secteur des Sources, M. Sylvain Rajotte pour le secteur du Val-Saint-François, M. Émery Bélanger comme vice-président ainsi que M. Jean-François Tessier au poste réservé à la relève.

Plus de 1 500 propriétaires ont participé au scrutin postal, soit la plus importante participation à un scrutin électoral de l'histoire du Syndicat.

Les résultats de l'élection ont été dévoilés lors de l'assemblée générale annuelle du 26 août dernier. Toutes les personnes élues soutiennent publiquement la mise en marché collective du bois de sciage résineux sapin-épinette.

« Le message est clair. Par cette élection, les membres du Syndicat démontrent leur volonté de poursuivre la mise en place de la négociation collective dans le bois de sciage sapin-épinette. » a déclaré M. Jean-Paul Roy, 2^e vice-président du Syndicat.

Rappelons que la mise en marché collective a pour but d'obtenir des prix et des conditions de mise en marché plus équitables pour tous les propriétaires forestiers.

Le poste réservé à la relève est un nouveau poste créé pour mieux inclure les propriétaires forestiers de moins de 40 ans. M. Jean-François Tessier, élu à ce poste, est propriétaire depuis neuf ans et œuvre en récolte forestière depuis maintenant deux ans.

« Je tiens à remercier les membres qui ont participé en grand nombre au scrutin, les membres qui ont soutenu les candidats en faveur de la mise en marché collective ainsi que tous les bénévoles qui ont mis temps et énergie pour mobiliser les membres à soutenir l'effort déployé depuis maintenant quatre ans afin d'obtenir des prix plus équitables pour nos bois ronds de sapin-épinette. La dernière année nous a clairement démontré que les prix obtenus par les propriétaires forestiers sont nettement en dessous de la capacité des

usines à payer le juste prix. » a déclaré M. André Roy, président du Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec.

Cinq postes faisaient l'objet d'élections pour compléter les élections de 2020 et 2021 dus à l'urgence sanitaire et au report de l'assemblée générale de l'an dernier. Les mandats sont de deux ans. L'ensemble du conseil d'administration félicite les élus et précise que la première réunion aura lieu bientôt.

À PROPOS DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU SUD DU QUÉBEC

Organisme à but non lucratif créé le 15 septembre 1962, le SPFSQ a pour mission de promouvoir, de défendre et de sauvegarder les intérêts socio-économiques des propriétaires forestiers de l'Estrie et de la Montérégie auprès des instances politiques municipales, régionales et provinciales. Il étudie, défend et développe les intérêts économiques, sociaux et moraux de tous les propriétaires de boisés privés de son territoire. Il y parvient notamment en travaillant à développer la mise en marché de leurs produits et la mise en valeur de leurs boisés.

-30-

p. j. Rapport du résultat des élections – Raymond Chabot Grant Thornton

Source :

Martin Larrivée, ing. f.
Directeur général
819 346-8905, poste 115
Cell : 819 352-6551
mlarrivee@upa.qc.ca

Résultats des postes en élection

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
Bureau 500
455, rue King Ouest
Sherbrooke (Québec) J1H 6G4

T 819 822-4000
Sans frais : 1 800 567-6958

Aux membres du Syndicat des Producteurs forestiers
du Sud du Québec

Comme convenu dans la lettre de mission datée du 17 juin 2021, voici les résultats des postes en élection au conseil d'administration du Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec :

Le Granit :

- Monsieur Jean-Denis Picard : 189 votes en faveur (GAGNANT)
- Monsieur Daniel Dallaire : 79 votes en faveur
- 4 votes annulés
- 281 votes non reçus

Les Sources :

- Monsieur Robert Couture : 179 votes en faveur (GAGNANT)
- Monsieur Ghislain Laroche : 58 votes en faveur
- Aucun vote annulé
- 363 votes non reçus

Val-Saint-François :

- Madame Anne Logan : 100 votes en faveur
- Monsieur Sylvain Rajotte : 153 votes en faveur (GAGNANT)
- 1 vote annulé
- 538 votes non reçus

Vice-président :

- Monsieur Emery Bélanger : 997 votes en faveur (GAGNANT)
- Monsieur Daniel Duteau : 519 votes en faveur
- 19 votes annulés
- 4 971 votes non reçus

Relève forestière :

- Madame Caroline Logan : 596 votes en faveur
- Monsieur Jean-François Tessier : 919 votes en faveur (GAGNANT)
- 17 votes annulés
- 4 974 votes non reçus

Sherbrooke
Le 19 août 2021

De: Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec
<spfsq=upa.qc.ca@ad.d.mailin.fr> de la part de Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec <spfsq@upa.qc.ca>
Envoyé: 15 septembre 2021 06:58
À: martin_larrivee@hotmail.com
Objet: Infolettre du SPFSQ - La minute forestière - 15 septembre 2021

Si vous ne parvenez pas à lire cet e-mail, cliquez [ici](#)



Syndicat des
Producteurs
du Sud du Québec

Infolettre du Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec La minute forestière !



Chers membres et propriétaires forestiers,

Il me fait plaisir de vous partager les résultats des élections aux postes d'administrateurs du Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec.

Les résultats ont été dévoilés le jeudi 26 août 2021 lors de notre assemblée générale annuelle.

Ont été élu M. Jean-Denis Picard pour le secteur du Granit, M. Robert Couture pour le secteur des Sources, M. Sylvain Rajotte pour le secteur du Val-Saint-François, M. Émery Bélanger à la vice-présidence ainsi que M. Jean-François

Tessier au poste « Relève ».

Vous pouvez consulter le communiqué de presse et le rapport de la firme Raymond Chabot Grant Thornton en cliquant sur le lien suivant :

<https://spbestrie.qc.ca/wp-content/uploads/2021/09/2021-09-10-Communiqu%C3%A9-de-presse-SPFSQ.pdf?fbclid=IwARoasYfFRwYo-1pbltwvJScyvrdkKsrDv5C5HULXwMFfDH4lOQKgov6IEJM>

Je tiens à remercier les membres pour leur grande participation. En effet, vous avez été plus de 1 500 à participer à cet exercice démocratique important pour votre organisation.

Le nouveau conseil d'administration se réunira bientôt pour continuer à défendre les intérêts communs de tous les propriétaires forestiers du sud du Québec.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

André Roy,
Président

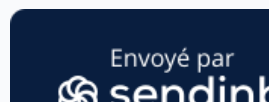
**Syndicat des Producteurs
forestiers du Sud du Québec**

4300, boul. Bourque
Sherbrooke, Québec
J1N 2A6
Téléphone : 819 346-8905
Courriel : spfsq@upa.qc.ca



Cet e-mail a été envoyé à martin_larrivee@hotmail.com
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit au
Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec.

[Se désinscrire](#)



© 2021 Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec

LES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS CONTINUENT DE SOUTENIR LA NÉGOCIATION COLLECTIVE POUR LE SCIAGE RÉSINEUX SAPIN-ÉPINETTE!

Les membres du Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec ont procédé à l'élection des futurs administrateurs de leur organisation par scrutin postal tenu tout au long du mois de juillet.

Ils ont élu M. Jean-Denis Picard pour le secteur du Granit, M. Robert Couture pour le secteur des Sources, M. Sylvain Rajotte pour le secteur du Val-Saint-François, M. Émery Bélanger comme vice-président ainsi que M. Jean-François Tessier au poste « Relève ».

Plus de 1 500 propriétaires ont participé au scrutin postal, soit la plus importante participation à un scrutin électoral de l'histoire du Syndicat. Nous tenons à remercier les nombreux membres du Syndicat qui ont participé au scrutin.

Les résultats de l'élection ont été dévoilés lors de l'assemblée générale annuelle du 26 août 2021. Ainsi, toutes les personnes élues aux postes d'administrateurs soutiennent publiquement la mise en marché collective du sciage résineux sapin-épinette.

Nous tenons donc à remercier personnellement tous les propriétaires qui ont appuyé les candidats qui étaient en faveur de la mise en marché collective.

Nos efforts combinés permettront de continuer le travail déjà réalisé afin d'améliorer les prix et les conditions de mise en marché des bois des propriétaires forestiers de notre région.

Nous comprenons, par cette élection, que la majorité des membres du Syndicat appuie massivement encore et toujours la mise en marché collective.

Nous en prenons bonne note et nous nous engageons à continuer de défendre le mandat que vous nous avez donné le 9 novembre 2017 en assemblée générale spéciale. Ce soir-là, vous nous avez mandatés pour négocier collectivement le sciage résineux sapin-épinette dans une majorité claire.

Nous tenons aussi à réaffirmer que nous allons continuer à travailler pour une mise en marché toujours plus équitable entre tous les propriétaires forestiers du sud du Québec.

Nous aimerions tendre la main aux membres propriétaires forestiers qui ont voté pour les candidats affiliés aux opposants à la mise en marché collective. Nous aimerions que vous vous joigniez à nous pour que nous puissions établir tous ensemble un rapport de force qui est inexistant actuellement entre les propriétaires forestiers et les usines de sciage.

Les batailles entre propriétaires forestiers favorisent TOUJOURS l'industrie. Ce sont d'ailleurs ceux qui s'opposent le plus farouchement au projet des propriétaires forestiers de se regrouper. Nous invitons aussi les entrepreneurs forestiers et les transporteurs à se rallier à la mobilisation des propriétaires forestiers afin d'obtenir des meilleures conditions de mise en marché.

La dernière année nous a douloureusement démontré que les usines ne payent pas le juste prix qui devrait nous revenir comme producteur de matière première. Les dernières semaines nous montrent que les baisses de prix du bois rond sont immédiates lorsque les marchés sont moins favorables pour les scieurs alors que les hausses sont timides et se font attendre très longtemps lorsque le contexte est favorable pour eux.

Il est maintenant nécessaire de s'organiser tous ensemble pour défendre nos intérêts de propriétaires forestiers, intérêts qui ont été trop longtemps bafoués. Toute la filière forestière privée en profitera et nous pourrons tous profiter de meilleures conditions pour nos produits.

C'est tous ensemble que nous pourrons y arriver.

Comptant sur votre soutien indéfectible, nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

1 André Roy,
Président

2 Émery Bélanger
1^{er} vice-président

3 Jean-François Tessier,
Administrateur de la relève

4 Robert Couture
Administrateur du secteur des Sources

5 Sylvain Rajotte
Administrateur du secteur du Val-Saint-François



**LES REVENUS DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS
BAISSENT DEPUIS 15 ANS...**



Syndicat des
Producteurs forestiers
du Sud du Québec

ET MAINTENANT...

SOIRÉE-CONFÉRENCE
NÉGOCIATION ET MISE
EN MARCHÉ COLLECTIVE
VOIR PAGE 2

NOUVELLES FORMATIONS
POUR LES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS
À LA PAGE 13

André Roy - Président



Le 26 août dernier, le Syndicat tenait ses assemblées générales (2019 et 2020), du Plan conjoint et des membres. Ces évènements, qui ont pris la forme d'assemblées virtuelles, se sont bien déroulés et ont donné lieu à une participation acceptable compte tenu d'une couverture Internet très variable d'un territoire à l'autre.

L'assemblée des membres a été particulièrement révélatrice quant à l'opinion des producteurs au sujet de la négociation collective du bois de sciage. En effet, suite au dévoilement des résultats des cinq scrutins tenus en juillet dernier, les candidats qui ont appuyé clairement la négociation collective ont été élus avec des majorités très nettes. Ces scrutins ont aussi donné lieu à une participation historique: plus de mille cinq cents membres (1 500) ont donné

leur appui aux candidats favorables à la négociation collective par des majorités atteignant parfois les 66 %.

Suite à ces résultats, un seul constat s'impose: les producteurs forestiers du sud du Québec ont de la suite dans les idées. L'appui qu'ils ont donné à la négociation collective du bois de sciage de sapin-épinette en deux mille dix-sept (2017) se maintient avec la même détermination. Le conseil d'administration du Syndicat a compris le message et en fera sa **PRIORITÉ**.

Je tiens à remercier les membres du Syndicat pour cette participation massive. Voilà une expérience à répéter au besoin. Merci pour cet appui à une initiative que vos administrateurs tentent d'implanter depuis plus de quatre ans. Et, forts de votre appui, nous y arriverons, peu importe les obstacles.

J'offre mes sincères félicitations aux candidats élus: s'impliquer comme administrateur au Syndicat en période aussi «mouvementée» exige une bonne dose de conviction et de courage.

Merci aux administrateurs sortants, Mme Anne Logan et M. Robert Proteau pour leur engagement envers les producteurs

forestiers du sud du Québec au cours des années passées au conseil d'administration de votre Syndicat.

Et maintenant... L'engagement du conseil d'administration du Syndicat pour la mise en place de la négociation collective du bois de sciage de sapin-épinette est plus ferme et affirmé que jamais. Les administrateurs poursuivront leurs efforts à cette fin, sans relâche, tant qu'ils n'auront pas obtenu satisfaction. L'intérêt des producteurs, c'est-à-dire les propriétaires de boisés qui font pousser le bois puis qui le récoltent ou le font récolter passe d'abord par l'atteinte de cet objectif. Le premier devoir de vos administrateurs est de représenter dignement **TOUS** les producteurs. Je prends cet engagement en leur nom.

André Roy
Président

solandrero@gmail.com

Syndicat des Producteurs forestiers
du Sud du Québec

SOMMAIRE

Le conseil d'administration	2
Soirée-conférence le 24 novembre à 19h	2
Que veut dire Producteur forestier !	3

Formulaire de contingent 2022	3
Émission des contingents pour la période « Automne 2021 »	3
Reporter sa production de sapin-épinette	4
Les producteurs forestiers répondent à la forte demande ..	4

Liste des prix du bois de sciage	6
Nouvelles formations pour les propriétaires de boisés	13
Méthode d'inscription aux formations automne 2021 - hiver 2022	14
Liste des transporteurs de bois du SPFSQ 2021	23

Le conseil d'administration 2021-2022

Les administrateurs du Syndicat procédaient, lors de la réunion tenue le 14 septembre dernier, à la nomination du 2^e vice-président ainsi que des comités de travail pour la prochaine année. Voici donc le prochain conseil d'administration jusqu'à la prochaine période d'élection :

Il s'agit de :

- **M. André Roy**, président
- **M. Émery Bélanger**, 1^{er} vice-président
- **M. Jean-Paul Roy**, 2^e vice-président, Secteur 4 - Coaticook-Memphrémagog

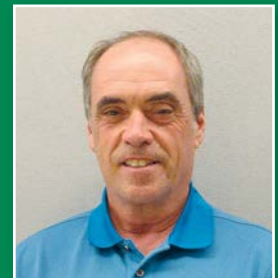
Les autres membres du conseil sont :

- **M. Jean-Denis Picard**, Secteur 1 - Le Granit
- **M. Robert Couture**, Secteur 2 - Les Sources
- **Mme Nathalie Gobeil**, Secteur 3 - Le Haut-Saint-François
- **M. Sylvain Rajotte**, Secteur 5 - Le Val-Saint-François
- **M. Hugues Beaudoin**, Secteur 6 - La Montérégie
- **M. Jean-François Tessier**, poste de la relève

La prochaine période d'élection sera réouverte au courant de l'année 2022.



Nathalie Gobeil



Sylvain Rajotte



Jean-François Tessier

**Bienvenue
aux trois nouveaux
administrateurs
du Syndicat**

Soirée-conférence le 24 novembre à 19h



Négociation et mise en marché collective pour le bois et pour différentes productions

Depuis plusieurs années maintenant, nous présentons des soirées-conférences à nos propriétaires forestiers sur différents thèmes qui les intéressent.

Émery Bélanger
Vice-président

C'est donc avec enthousiasme que j'invite tous les propriétaires forestiers du sud du Québec à la

soirée-conférence du Syndicat qui se tiendra le 24 novembre à 19h. Le thème de la conférence portera sur : « **La négociation au sein de la mise en marché collective : principes de base, spécificités du secteur forestier et exemples dans le secteur agricole** » et sera présenté par Mme Annie Royer. La présentation abordera les éléments suivants : Principe de base de la mise en marché collective et de ces différents niveaux d'intervention, les raisons économiques de son utilisation en agriculture, le secteur forestier et ses spécificités/ressemblances/différences avec le secteur agricole, divers enseignements à tirer des expériences dans le secteur agricole.

La conférencière, Mme Annie Royer détient un doctorat en Sciences économiques de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Elle est professeure agrégée en agroéconomie à l'Université Laval et titulaire de la Chaire d'analyse de la politique agricole et de la mise en marché collective. Son programme de recherche est pluridisciplinaire et touche principalement l'analyse de la mise en marché collective des produits agricoles, la coordination verticale des filières agroalimentaires et les chaînes de valeur, les organisations collectives de producteurs,

l'analyse de politiques agricoles et les enjeux entourant la numérisation de l'agriculture.

Afin de pouvoir participer à cette vidéoconférence, vous devez vous rendre sur le site Internet du Syndicat au www.spbestrie.qc.ca pour vous inscrire. Vous retrouverez dans le bandeau de la page principale un lien pour pouvoir faire votre inscription. De plus, les participants pourront poser des questions directement à la conférencière une fois la présentation terminée.

Ce bloc de conférence sera suivi par un court résumé de l'état de la mise en marché du bois rond.

Pour les producteurs qui ont une connexion Internet plus lente, la vidéo sera ensuite disponible pour une durée d'un mois sur le compte YouTube du SPFSQ que vous pouvez trouver à l'adresse suivante : bit.ly/39HdsDq ou en inscrivant « SPFSQ » dans la bande de recherche YouTube. N'hésitez pas à partager la nouvelle et l'événement dans vos réseaux sociaux.

Nous vous attendons en grand nombre !

SOIRÉE-CONFÉRENCE

Mercredi le 24 novembre à 19h, en direct via Zoom
Inscription au www.spbestrie.qc.ca et cliquez sur le bouton Assemblées.

Que veut dire Producteur forestier !

par Daniel Rousseau, tech. for.

Producteur forestier

Un producteur forestier est tout propriétaire de terrain boisé de plus de quatre (4) hectares ou dix (10) acres. Il est représenté par le SPFSQ auprès de l'industrie forestière pour la mise en marché et auprès des instances politiques pour ses intérêts. S'il désire recevoir ces services, il doit être inscrit au SPFSQ. Il s'agit de nous faire parvenir une copie de votre plus récent compte de taxes municipales de la propriété forestière.

En étant inscrit comme producteur forestiers, vous n'êtes pas nécessairement membre du SPFSQ. Pour ce faire, vous devez compléter une demande d'adhésion. Être membre du Syndicat, c'est être actif à la vie syndicale en étant partie prenante aux décisions dans l'administration du Syndicat concernant principalement l'élection des administrateurs. Voir le lien suivant : spbestrie.qc.ca/devenir-membre-du-syndicat/.

Pour mettre en marché le bois à pâtes, vous devez compléter une demande de contingent, voir le lien suivant : spbestrie.qc.ca/demande-contingent/. Le producteur forestier qui est membre d'un groupement forestier doit faire sa demande de contingent auprès de celui-ci. Pour la mise en marché du bois de sciage, vous pouvez consulter les prix et spécifications dans nos bulletins d'information *L'arbre PLUS* ou sur notre site Internet et vous pourrez contactez les acheteurs.

De plus, pour participer aux différentes formations offertes par le Syndicat, vous devez être inscrit au SPFSQ même si vous êtes membre d'un groupement forestier.

Producteur forestier reconnu (carte de producteur forestier)

Vous avez un plan d'aménagement forestier (PAF) valide enregistré auprès d'un bureau d'enregistrement, vous êtes statué producteur forestier en vertu de l'article 130 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier*. Ce statut de producteur forestier (carte de producteur forestier) vous donne accès au Programme d'aide de mise en valeur de la forêt privée ainsi qu'au Programme de remboursement des taxes foncières, sous certaines conditions. Ce statut doit être renouvelé aux 10 ans auprès du bureau d'enregistrement. Voir le lien suivant : spbestrie.qc.ca/les-programmes/ ou contacter le bureau du Syndicat du Centre-du-Québec à l'adresse courriel suivante : mgignac@spbois.qc.ca.

N.B. Pour participer aux différentes formations offertes par le SPFSQ vous devez être inscrit au Syndicat même si vous êtes membre d'un groupement forestier.



Formulaire de contingent 2022

par André Houle, tech. for.

Afin de vendre votre bois chez Domtar inc. à Windsor en 2022, vous devez compléter une demande de contingent. Si vous avez vendu à cet acheteur au moins une fois pendant l'une des trois dernières années, vous recevrez par la poste, en octobre prochain, un formulaire personnalisé. Sinon, vous pouvez compléter la demande de contingent dans le présent bulletin ou sur le site Internet du Syndicat au www.spbestrie.qc.ca au menu « La mise en marché » « Demande de contingent » ou spbestrie.qc.ca/demande-contingent. Voici quelques informations qui vous permettront de simplifier votre demande. Pour vos lots qui sont sous convention avec un groupement forestier, vous n'avez pas à demander de contingent au Syndicat. En vertu du « Règlement sur les contingents de mise en marché des Producteurs forestiers du Sud Québec », votre groupement forestier reçoit un contingent global pour toutes les superficies forestières inscrites sur ses conventions d'aménagement. De ce fait, vous devez vous adresser à votre groupement forestier pour mettre votre bois contingenté en marché.

Les contingents sont émis, par période, trois fois par année.

Période « HIVER » 1^{er} janvier au 31 mai, Période « ÉTÉ » 1^{er} juin au 31 août, Période « AUTOMNE » 1^{er} septembre au 31 décembre.

Veillez prendre note que nous tenons compte de la période de l'année que vous indiquez sur la demande pour vous délivrer votre permis. Ainsi, nous émettons en décembre 2021 les permis de la période « HIVER », en mai ceux de la période « ÉTÉ » et en août ceux de la période « AUTOMNE ».

Vous devez obligatoirement joindre une photocopie de votre dernier compte de taxes municipales pour chacun de vos lots boisés si la mise à jour n'a pas été faite au cours des deux dernières années. Pour la superficie forestière, vous devez tenir compte du territoire forestier supportant un volume d'au moins cinq cordes à l'acre de bois marchand. Pour le choix de votre transporteur, vous devez vous référer à la liste des transporteurs du présent bulletin.

Vous devez retourner le formulaire au plus tard le 30 novembre 2021 pour obtenir un contingent pour la période « HIVER 2022 ».

Émission des contingents pour la période « Automne 2021 »

par André Houle, tech. for.

Le Syndicat a procédé en août dernier à l'envoi des contingents pour la période « AUTOMNE 2021 » soit du 29 août au 31 décembre. Vous remarquerez que les contingents sont désormais émis exclusivement en multi longueur. Il est toujours possible de se procurer un permis pour du bois en longueur de 8 pieds en contactant le Syndicat. Pour les feuillus mélangés (Domtar) : 170 permis ont été délivrés pour un volume total de 36 900 tma. L'inventaire au 1^{er} septembre était négligeable. Le délai de livraison est d'une semaine, selon l'accessibilité. Le programme de livraison est de 80 voyages par semaine. Pour les peupliers (Domtar) : 227 permis ont été délivrés pour un total de 26 900 tma. L'inventaire et les délais de livraison sont similaires aux feuillus mélangés. Le programme de livraison est de 75 voyages par semaine. Pour les autres résineux, il n'y a aucune livraison depuis avril. Nous ne connaissons pas la date de reprise des achats. Aucun permis n'a été émis aux producteurs pour la période d'automne.

Reporter sa production de sapin-épinette

par André Houle

Nous avons publié dans *L'arbrePLUS* express du 2 septembre dernier, l'arrêt des achats de quatre grands acheteurs de billes de sapin-épinette pour une période indéterminée. La raison principale de ces arrêts est dû à l'inventaire élevé, en bois rond dans la cour de ces usines. Il est vraiment inhabituel de voir des stocks de bois aussi élevé à cette période de l'année. Un acheteur nous a répondu qu'il avait du bois pour scier 22 semaines sans en acheter. La production mécanisée en forêt est accrue avec l'ajout de nouvelles multifonctionnelles toujours plus productives. Pendant ce temps, les scieries ne scient pas à leur plein potentiel dû à des travaux de rénovation. Des scieries ont ajouté une ligne de sciage de petit bois, voir sur le site Internet suivant www.comact.com/fr/equipements/equipement-de-scierie/ddm. D'autres sont encore en ajustement puisqu'ils sont équipés en neuf, d'autres ont changé leur écorceur ou prévoit le faire bientôt. Les usines doivent continuellement être performantes et ont fait des investissements très important et prévoit en faire encore.

Pour certains, c'est l'arrêt complet pour tous les fournisseurs, pour d'autres, quelques fournisseurs réguliers sont autorisés à livrer à régime restreint. La reprise des livraisons inquiète déjà les acheteurs qui se demandent quelle méthode utiliser pour recommencer doucement les achats afin d'éviter de devoir fermer à nouveau après quelques semaines seulement. L'imposition de contingent est envisagée par les acheteurs.

Nous vous informerons dès la reprise des achats. Pendant ce temps, éviter d'accumuler des inventaires sans confirmation d'achat avec l'acheteur d'une usine.

Les producteurs forestiers répondent à la forte demande

Analyse et rédaction par Vincent-Bouvet, B.A, FPFQ

Au cours des 18 derniers mois, une récession d'une ampleur inattendue a laissé place à une reprise économique vigoureuse, mais inégale. De toute évidence, la volatilité a imprégné le marché des produits forestiers. D'une part, l'inadéquation entre l'offre et la demande de matériaux de construction en bois a propulsé leur prix vers une ascension vertigineuse puis dans une chute tout aussi brutale. D'autre part, hors de l'attention des médias, d'autres produits forestiers comme les pâtes et papiers ont vu leurs marchés s'améliorer après plusieurs trimestres où l'industrie n'a cessé de jongler avec l'offre afin de la coupler avec une demande évasive. Cette volatilité s'est également reflétée dans la mise en marché des producteurs forestiers qui s'est illustrée dans la première moitié de l'année, mais qu'en sera-t-il de la seconde?

Le prix des produits de construction en bois brise des records

La mise en marché des producteurs forestiers est particulièrement sensible au bon fonctionnement des activités de construction et de rénovation puisque tout près des trois quarts de leurs livraisons de bois sont destinés aux scieries de sapin-épinette ainsi qu'aux usines de panneaux OSB.

Le rythme des mises en chantier, tant aux États-Unis qu'au Canada, demeure nettement supérieur au niveau pré-pandémique en raison des bas taux hypothécaires et de l'avènement du télétravail. En effet, les mises en chantier aux États-Unis et au Canada en juillet ont atteint un rythme moyen de 1,80 million d'unités sur une base annualisée, en hausse de 25% comparativement à juillet 2019. Seule ombre au tableau, l'émission de permis de construction

connaît une trajectoire décroissante depuis le mois de mars 2021, fort probablement en raison de la hausse de prix démesurée des maisons unifamiliales au cours de la dernière année (+20%).

La demande pour les matériaux de construction a été exceptionnelle durant les 6 premiers mois de l'année en raison de la construction immobilière et de l'engouement des consommateurs pour les rénovations. Cependant, au tournant de l'été les Rona, Home Depot et Lowe's ont diminué de façon importante leurs commandes de matériaux de construction en bois. Signe que les Américains quittent leurs patios pour les plages : le trafic aérien américain se situe actuellement à 80% de son rythme de 2019, contre à peine 20% en juillet 2020.

Quant à l'offre de matériaux de construction, celle-ci est beaucoup plus abondante qu'à la même période l'an dernier. La production canadienne de bois d'œuvre a été 15% plus élevée de janvier à mai cette année. Quant aux panneaux OSB, la production nord-américaine est en hausse de 7,1% au cours du premier semestre. Cette hausse de l'offre a permis de normaliser les inventaires dans la chaîne d'approvisionnement, contrastant ainsi avec la pénurie des trimestres précédents.

La hausse de l'offre couplée à une plus faible demande de la part du secteur de la rénovation a provoqué une chute brutale du prix de ces matériaux de construction au cours de l'été alors qu'auparavant, ils brisaient des records. Malgré le ralentissement estival, la plupart des analystes et des dirigeants d'entreprises du secteur anticipent un certain rebond dans les prix du bois d'œuvre et des panneaux OSB, une fois que le rythme des

Évolution du prix des produits du bois depuis le début de la pandémie (en \$ CA de 2021)

Produits du bois	Mars 2020	Évolution	Août 2021	Depuis mars 2020		Moyenne historique depuis 1995
				Min.	Max.	
Bois d'œuvre résineux (\$/MPMP) (scieries de sapin-épinettes)	570 \$		540 \$	494 \$	1 793 \$	570 \$
Panneaux OSB (\$/1 000 pi ²) (Louis.-Pacific, West Fraser, Forex, Arbec)	519 \$		547 \$	440 \$	2 059 \$	405 \$
Palette (indice janvier 2021 = 100) (Bois CFM, NBG, Damabois et autres)	99		154	99	154	130

Sources : FRED, Random Lengths, Statistique Canada

L'arbre PLUS

4300, boul. Bourque, Sherbrooke (Québec) J1N 2A6
Tél. : 819 346-8905 • Téléc. : 819 346-8909
spfsq@upa.qc.ca spbestrie.qc.ca

Rédaction et coordination : L'équipe du SPFSQ
Distribution : Aux propriétaires de boisés du Sud du Québec

Publié trois fois par année par le **Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec** avec la contribution du **Fonds d'aménagement forestier du Sud de Québec**. © La reproduction totale ou partielle des articles, tableaux, graphiques et photos de ce bulletin est interdite, à moins d'avoir au préalable obtenu la permission du SPFSQ.

Tirage : 13 700 exemplaires
Dépôt légal :
3^e trimestre 2021, numéro 4
ISSN : 0844-4641
Bibliothèque nationale du Québec, 1998
Envois poste-publication
No de convention : 40020037

travaux de rénovation reprendra. Par ailleurs, les récentes baisses de prix ont forcé plusieurs scieries de l'ouest du pays à cesser leur production, ce qui devrait occasionner un raffermissement de la valeur du bois d'œuvre résineux à court terme. Bien qu'il n'y a pas eu d'annonce d'arrêt de production lié à une baisse des conditions de marché au Québec, l'importante correction du prix du bois d'œuvre diminuera certainement le rythme d'achat de bois de sciage de sapin-épinette de la forêt privée.




En parallèle, la reprise économique bénéficie présentement à l'industrie des composantes de palette en bois. Selon Statistique Canada, le prix des palettes a bondi de plus de 50% comparativement à son niveau pré-pandémique. Cette hausse est partiellement tributaire d'un accroissement du prix du bois d'œuvre feuillu et par une accélération de la consommation nord-américaine cette année. Rappelons que près de 90% de tous les biens achetés en Amérique du Nord transitent sur des palettes. Ainsi, les manufacturiers de palettes intégrées qui scient eux-mêmes leurs bois ronds ont vraisemblablement assisté à une embellie notable de leurs conditions de marché. Pensons ici à Scierie St-Fabien, Bois CFM, Groupe NBG, Damabois, Scierie du Petit-Saguenay, Menuiserie East-Angus et Bois Cargault. Espérons que cela profitera aux producteurs, et ce, bien que ce produit niché ne représente que 3,5% des livraisons de la forêt privée en 2020.

Reprise du marché des pâtes et papiers

La demande de papier a été fortement ébranlée par un ralentissement économique mondial et les mesures de confinement causées par la pandémie. Le télétravail et la fermeture des milieux scolaires se sont traduits par une perte nette de la demande en 2020 et une baisse généralisée des prix. Pour répondre à cette faiblesse, l'industrie a procédé à une rationalisation de sa capacité de production dès le début de la pandémie. Dans le segment du papier journal, Produits forestiers Résolu (PFR) a procédé à la fermeture des usines d'Amos et de Baie-Comeau, résultant en une baisse d'environ 12% de la capacité de production nord-américaine. Cela s'est également traduit par une baisse de 35% des exportations québécoises au cours du premier semestre de 2021. Du côté du papier fin non couché (UFS), Domtar, qui appartient désormais à Paper Excellence, a fermé 5 de ses 12 lignes de production de papiers. Fort heureusement, l'usine de Windsor est demeurée ouverte.

Avec la généralisation de la fin des mesures de confinement, l'équilibre entre une offre réduite et un rebond de la demande laisse présager une amélioration des conditions de marché pour les papiers. Néanmoins, il aura fallu près

Évolution du prix des pâtes et papiers depuis le début de la pandémie (en \$ CA de 2021)

Pâtes et papiers	Mars 2020	Évolution	Août 2021	Depuis mars 2020		Moyenne historique depuis 1995
				Min.	Max.	
Papier journal (\$/tonne) (PF Résolu, White Birch)	930 \$		902 \$	775 \$	930 \$	1 100 \$
Papier UFS (\$/tonne) (Domtar - Paper Excellence)	1 647 \$		1 601 \$	1 455 \$	1 657 \$	1 770 \$
Pâte kraft résineuse (\$/tonne) (PF Résolu St-Félicien)	1 584 \$		1 925 \$	1 476 \$	1 974 \$	1 370 \$

Sources : FRED, RISI, Statistique Canada

de 15 mois et d'importantes fermetures d'usines en Amérique du Nord pour que les prix des produits papetiers reviennent à leur niveau d'avant pandémie. Il serait surprenant que la majorité des unités de production fermées puissent redémarrer considérant que l'accélération de l'adoption des nouvelles technologies a provoqué la destruction structurelle d'une partie de la demande de papiers.

Signe qu'une reprise économique est bien entamée, le prix de la pâte kraft résineuse (NBSK) a augmenté de plus de 30% entre janvier et avril 2021. C'est également le cas de tous les types de pâtes de bois qui ont connu une trajectoire similaire depuis le début de l'année. Ce contexte a certainement bénéficié à Rayonier à Témiscaming, à Produits forestiers Résolu à Saint-Félicien et à SAPPI à Matane. L'ouverture de nouvelles usines en Amérique du Sud au cours des prochains trimestres pourrait cependant bouleverser l'équilibre sur ce marché à moyen terme.

Bien que les livraisons des producteurs aux usines de pâtes et papiers ont grandement diminué au fil du temps, il n'en demeure pas moins que ces actifs stratégiques contribuent à l'essor du secteur forestier en général. Depuis 2018, les producteurs forestiers ne livrent pratiquement plus de bois rond résineux directement aux usines de pâtes et papiers du Québec. Néanmoins, les copeaux de sciage résineux, qui représentent environ 38% du volume des billes sciées, sont utilisés dans la production de papier journal un peu partout au Québec. Or, ce débouché est névralgique pour assurer l'écoulement des sous-produits des scieries. En revanche, les livraisons de bois à pâte feuillu des producteurs forestiers constituent toujours des approvisionnements stratégiques pour quelques papeteries, cartonneries et pulperies.

L'impact pour les producteurs forestiers

La solide performance du marché des produits forestiers au cours de la première partie de l'année, particulièrement celle des produits de construction en bois, s'est traduite par une forte demande de bois rond. Collectivement, les producteurs forestiers ont été en mesure d'augmenter rapidement leurs récoltes. Les livraisons de la forêt privée québécoise sont

en hausse d'environ 15% sur un an, alors que le rythme des livraisons annualisé et désaisonnalisé est passé de moins de 5,7 Mm³, au déclenchement de la pandémie, à plus de 6,6 Mm³ avant la période du dégel de 2021.

Toutefois, la récente chute du prix du bois d'œuvre et des panneaux OSB a mis fin à cet élan. En effet, de plus en plus de scieries annoncent des baisses de prix pour le bois rond de sciage de sapin-épinette et contingentent la réception de bois. Espérons que ce désagrément sera temporaire, car les producteurs auront bien besoin de ces marchés pour compenser la baisse de la demande de bois à pâtes ainsi que pour écouler la hausse des volumes issus de coupes préventives et de récupération liée à l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE).



NOUVELLES FORMATIONS POUR LES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS

PROGRAMMATION AUTOMNE 2021 - HIVER 2022

DESCRIPTION DES FORMATIONS

SÉCURITÉ EN FORÊT

Abattage directionnel et de précision – niveau avancé

Prérequis : Le cours d'abattage directionnel et de précision (de base) doit avoir été complété.

Important ! Vous devez porter obligatoirement les équipements de sécurité minimum suivants :

- **Bottes de sécurité**
(norme CAN/CSA/Z195 ou à la norme NF EN345-2)
- **Pantalon forestier de sécurité**
(norme CAN/BNQ 1923-450-M91, catégorie A)
- **Casque avec grille et protecteur auditif** (norme CAN/CSA-Z94.1)
- **Gants à paume adhérente.**

Contenu : S'adresse aux participants voulant parfaire les techniques apprises lors de leur précédente formation et qui souhaitent apprendre de nouvelles techniques qui les aideront à résoudre certaines situations problématiques de façon sécuritaire, ergonomique et efficace. Durant ce cours, nous verrons l'abattage des chicots, arbres avec pourriture au tronc, arbres encroués, arbres avec inclinaison latérale, arbres à tiges multiples et de perches fléchies.

Dates : Dimanche 16 janvier
ou lundi 7 mars (Estrie)

Lundi 17 janvier
et dimanche 6 mars (Montérégie)

Heures : 8 h à 16 h

Lieu : Sur le lot d'un propriétaire

GESTION D'UN BOISÉ

Administration et fiscalité forestière

Contenu : Les types de boisés, financement, programme de remboursement de taxes, tenue de livres, achat et vente d'équipements, TPS et TVQ, CNESS, notions de comptabilité, traitement des pertes d'opérations, gain en capital et exemption, transfert d'un lot boisé aux enfants et étalement du revenu pour les producteurs forestiers, etc.

Ce cours est le même que nous avons présenté les dernières années avec des mises à jour annuelles.

Dates : Mercredi 24 et jeudi 25 novembre

Heures : 9 h à 16 h

Lieu : Sherbrooke

Petit traité de l'arpentage à l'usage des propriétaires de lots boisés

Contenu : Aménager une forêt, c'est bien. Le faire à l'intérieur de ses limites de propriété, c'est encore mieux ! Pour effectuer des travaux d'aménagement à l'intérieur de sa propriété, il importe de connaître les limites de son droit de propriété. Car faire des travaux chez le voisin peut entraîner de lourdes conséquences... De plus, le nouveau cadastre du Québec a plusieurs particularités, tant techniques que légales, qu'il importe de connaître.

Date : Vendredi 21 janvier

Heures : 9 h à 16 h

Lieu : Sherbrooke

AMÉNAGEMENT FORESTIER

Aménagement forestier d'un boisé

Contenu : Définition et objectifs, pourquoi et comment aménager son boisé, caractéristiques d'un boisé, travaux sylvicoles, processus d'élaboration d'une prescription sylvicole, notions de saines pratiques d'intervention en forêt et visite terrain.

Le cours théorique est suivi d'une visite terrain en après-midi.

Date : Samedi 27 novembre

Heures : 9 h à 16 h

Lieu : Roxton Pond

Aménagement forêt-faune

Contenu : Que ce soit pour améliorer votre succès de chasse ou par souci de conserver la faune sur votre propriété, il vous est possible d'aménager votre forêt tout en améliorant sa qualité comme habitat pour la faune.

L'identification des signes d'utilisation et des éléments forestiers recherchés par la faune, les caractéristiques des habitats fauniques, les mesures d'atténuation appliquées aux travaux forestiers, les aménagements fauniques et la gestion des espèces fauniques nuisibles sont quelques-unes des notions abordées dans la formation.

Le cours théorique en avant-midi est suivi d'une visite terrain sur le lot d'un propriétaire.

Date : Vendredi 28 janvier
ou vendredi 4 février

Heures : 9 h à 16 h

Lieu : Montérégie et Estrie

Sortie terrain : quel type de travaux correspond à vos objectifs ?

Contenu : Lors de cette sortie terrain, trois sites de récolte de bois seront visités. La sortie permettra de discuter des objectifs du propriétaire, d'exposer la démarche préalable de l'ingénieur forestier à la réalisation des travaux forestiers, de comparer l'utilisation de la machinerie forestière et de discuter de l'aménagement forestier en forêt feuillus.

Date : Samedi 5 février ou samedi 5 mars

Heures : 9 h à 12 h 30

Lieu : Havelock et le point de rencontre à déterminer et Autoparc Bromont sortie 74 de l'autoroute 10
Transports inclus

Introduction à la gestion active de son boisé

Contenu : Cette formation a pour objectif de vous donner une vue d'ensemble et de vous proposer un parcours de formations, au rythme qui vous conviendra. Cette formation a été préparée principalement à l'intention des nouveaux propriétaires de boisés. Ceux-ci y trouveront leur compte puisque cette formation présente les notions élémentaires de l'aménagement forestier et des autres ressources du boisé, le plan d'aménagement forestier, le certificat de producteur forestier, la fiscalité forestière et la mise en marché. Cette formation se déroule en deux parties, une première sur le guide de formation, suivi d'une partie sur l'identification des principales espèces d'arbres de la région. Par la suite, une sortie sur le terrain.

Date : Vendredi 18 février ou samedi 26 février

Heures : 9 h à 16 h 30

Lieu : Cowansville et East Angus

PROCÉDURE D'INSCRIPTION AUX FORMATIONS AUTOMNE 2021 - HIVER 2022

Pour des fins de protection d'assurances, les formations s'adressent exclusivement aux propriétaires dont les boisés sont situés sur le territoire du Plan conjoint des Producteurs forestiers du Sud du Québec, incluant les conjoints(es), la parenté de 18 ans et plus et employée(es).

Si vous avez des questions, vous pouvez contacter Mme Isabelle Dubois par courriel idubois@upa.qc.ca ou par téléphone au 819 346-8905 poste 110.

Méthode d'inscription aux formations automne 2021 - hiver 2022

Pour vous inscrire, veuillez vous enregistrer sur le **Portail de formations du SPFSQ** à l'adresse suivante : formation.spfsq.com.

Inscription au portail

Bienvenue sur le portail du Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec

Veuillez remplir tous les champs dotés d'un astérisque. **Il est important d'inscrire comme identifiant un courriel actif et un mot de passe unique**, car ces informations vous seront demandées pour vous connecter à nouveau au portail.

SPÉCIMEN

NOM	PRÉNOM
Leforestier	Jean
COURRIEL (IDENTIFIANT)	MOT DE PASSE
Votre courriel	Mot de passe unique chiffre et lettre
CONFIRMATION DU MOT DE PASSE *	COURRIEL *
Mot de passe unique chiffre et lettre	NUMÉRO DE MEMBRE
	(inscrire 0 si vous ne connaissez pas votre numéro de membre)
0	ADRESSE DOMICILE
	574-123-4567
TÉL. CELLULAIRE	NUMÉRO D'ENTREPRISE
574-123-6789	(inscrire 0 si vous n'avez pas votre numéro d'entreprise)
0	DATE DE NAISSANCE *
574-123-6789	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE
574-123-6789	ÊTES-VOUS MEMBRE D'UNE ORGANISATION? *
Non	Si OUI, QUEL EST LE NOM DE VOTRE ORGANISATION?
PRODUCTEUR CERTIFIÉ (cocher si votre lot est certifié)	Ne rien inscrire

Résumé des formations offertes

NOM DU COURS	DATE	COÛT	LIEU	AGENCES
Aménagement forestier d'un boisé	Samedi 27 novembre	45 \$	Roxton Pond	AFM
Abattage directionnel de base	Samedi 20 novembre (théorie), samedi 27 ou dimanche 28 novembre (pratique)	250 \$	Bury et sur le lot d'un producteur pour la pratique	AMFE
Administration et fiscalité forestière	Mercredi 24 et jeudi 25 novembre	90 \$	Sherbrooke	AMFE
Abattage directionnel de base	Lundi 6 décembre (théorie), mardi 7 ou mardi 14 décembre (pratique)	250 \$	Havelock et sur le lot d'un producteur pour la pratique	AFM
Abattage directionnel de base	Vendredi 17 décembre (théorie), lundi 20 ou mardi 21 décembre (pratique)	250 \$	Sainte-Victoire-de-Sorel et sur le lot d'un producteur pour la pratique	AFM
Aménagement forêt-faune	Vendredi 28 janvier ou vendredi 4 février	45 \$	Montérégie et Estrie (lieu à déterminer)	AFM AMFE
Petit traité de l'arpentage	Vendredi 21 janvier	45 \$	Sherbrooke	AMFE
J'aménage ma forêt- Je valorise mon boisé	Vendredi 18 février ou samedi 26 février 2022	45 \$	Cowansville- East Angus	AFM AMFE
Visites terrain : Quel type de travaux correspond à vos objectifs?	Samedi 5 février ou samedi 5 mars	Gratuit, mais inscription obligatoire	Havelock et Bromont	AFM AMFE
Abattage directionnel avancé	Dimanche 16 janvier ou lundi 7 mars Lundi 17 janvier ou dimanche 6 mars	90 \$	Sur le lot d'un producteur	AMFE AFM

LISTE DES TRANSPORTEURS DE BOIS DU SPFSQ 2021

A.F.R.P. Marcoux inc.

a/s Francis Marcoux
47, rue Bellevue
Mansonville
450 292-3471
450 776-8567 (cell.)

Beloin, Georges ou Éric

438, Route 253
East Hereford
819 588-2341
819 844-2341

Bolduc, Francis

290, rue Legendre
Cookshire
819 342-9900

Breton Lorenzo & Fils inc.

444, chemin North Hill Stornoway
819 652-2350
819 652-2339 (garage)

Cabana, Simon

1855, chemin May
Coaticook
819 849-6433

Charpland inc.

a/s Marc Charpentier
115, chemin Charpentier C.P. 175
Sawyerville
819 889-2238
819 578-3230 (cell.)

Côté, Jasmin

1370, chemin Fitchbay
Magog
819 868-2621
819 560-2289 (cell.)

Côté, Korey

10, rue Pilon
Huntingdon
450 374-5699 (cell.)

Darveau, Mickaël

76, rue Allen
Windsor
819 574-4256

Desruisseaux, Dany

1180, rue Craig
Cookshire
819 820-5738 (cell.)

Entr. MN Nadeau inc.

a/s Natacha Martin
367, rue Principale,
Stoke, Qc J0B 3G0
819 571-1395

Entr. routier Davey Boulais inc.

129, du Verger
St-Alphonse de Granby
450 956-1425

Entr. U. Grenier inc.

a/s Urbain Grenier
377, Route 143
Saint-François-du-Lac
450 568-7335
450 746-9352 (cell.)

Excavation David Cooke inc.

a/s David Cooke
113, cheminSchweizer
Sutton
450 538-2256
450 525-1024 (cell.)

Faucher Marco

1365, Route 112 Ouest
Weedon
819 877-3079

Fréchette, André et Luc inc.

a/s Luc Fréchette
400, rue Principale
Saint-Georges-de-Windsor
819 828-3639
819 350-0232 (cell.)

Gestion Bolton inc.

a/s Patrick St-Denis
3078, chemin Noisieux
Dunham
450 522-3033 (cell.)

Inkel, Yves

125, chemin Simard
Martinville
819 349-9050 (cell.)

Lescault, Michel et Michael

37, chemin Petit Québec
La Patrie
819 888-2901
819 829-7033 (cell. Michael)
819 570-6835 (cell. Michel)

Logan, Frank & Fils inc.

a/s John ou Donald Logan
485, Route 249, C.P. 86
Windsor
819 845-4901
819 820-4836 (cell. John)
819 820-4840 (cell. Donald)

Loiselle, Mario

675, Route 214
Westbury
819 832-4413
819 820-5268 (cell.)

Lowry, Rainer

14, chemin Cookshire
Sawyerville
819 875-5459
819 820-6669 (cell.)

NJÉ Forestier inc.

a/s Nicolas Archambault
439, Route 220
Bonsecours
819 578-3680 (cell.)
450 532-5390

Opérations forestières Carbonneau inc.

a/s Simon-Étienne Carbonneau
952, Route 267
Laurierville
418 334-6913

Paquette, Yves

112, rue Morgan
Coaticook
819 679-2766 (cell.)

Pépin Lumber inc.

a/s Maurice Pépin
805, rue Rodrigue
Woburn
819 544-4641

Perron, Robert (Jimmy)

376, Route 253
Cookshire-Eaton
819 875-1036
819 679-5798 (cell. Robert)
819 574-2018 (cell. Jimmy)

Prévost, Émile & Fils inc.

99, Route 257 Nord
La Patrie
819 888-2513
819 570-3917 (cell.)

TMH inc.

a/s Mario Hallée
200, rue Després
Weedon
819 877-5922
819 588-5922 (cell.)

Transport Alpro inc.

a/s Alain Proteau
7947, Rang 6
Disraeli
418 449-3231
418 332-7933 (cell.)

Transport A.T.L.

a/s Adam Turmel-Larivée
23, ch. de la Longue-pointe
Beaulac-Garthy
418 281-4277 (cell.)

Transport Dallaire Express inc.

a/s Guy Dallaire
460, 5^e Rang Nord
Marston
819 583-2501
819 583-8478 (cell.)

Transport Daniel Garand inc.

685, rue Angus Nord
Westbury
819 347-4103

Transport Diane Lynch

a/s Claude Cloutier
660, Rang 3
Dixville
819 849-6723
819 571-0634 (cell.)

Transport G.D.M. inc.

a/s Daniel Morin
2044, chemin Madore
Coaticook
819 849-4257
819 570-3289 (cell.)

Transport Gaston Morneau inc.

394, chemin Frank
Kingsbury
819 679-1643 (Dominic)
819 571-1644 (cell.)

Transport Ghislain Carrier

720, chemin Notre-Dame-des-Mères
Sherbrooke
819 846-2026
819 571-1862 (cell.)

Transport Gilles Poudrier

447, Route 108 Est
Cookshire
819 875-1330
819 571-3552 (cell.)

Transport J. Mercier AFCW inc.

115, rue Principale
Ham-Nord
819 344-2232
819 432-1733 (cell. Jocelyn)

Transport Jean-Guy Rouleau inc.

a/s Francis Rouleau
25, rue du Québec
Ascot Corner
819 347-1369
819 571-1483 (cell.)
819 578-2516 (cell.)

Transport K.N.L. Brien inc.

a/s Kevin Brien
414, 12^e rang Est
Durham-Sud
450 522-2091 (Cell.)

Transport L.S. Leclerc inc.

a/s Stéphane Leclerc
3, rue Principale
Saint-François-Xavier
819 845-2877
819 571-4062 (cell.)

Transport Marc Blouin inc.

122, boul. Fortier
Saint-Isidore-de-Clifton
819 571-2509

Transport Martin Carrier inc.

666, rue Saint-Augustin
Woburn
819 544-9677
819 582-2565 (cell.)

Transport MCV inc.

a/s Gino Fecteau
149, rue du Pont
Saint-Ludger
819 548-5435
418 226-6715 (cell.)

Transport Michel Noël inc.

919, rue Moreau
Wickham
819 398-7535
819 479-9144 (cell.)
819 398-1122 (garage)

Transport P.A.B Bouffard inc.

Patrick Laroche
11505, route 143
Stanstead-Est
819 640-7626 (cell.)

Transport Pascal Lizotte

235, chemin Gosford Sud
Saint-Joseph-de-Ham-Sud
819 877-5753

Transport Simon Bouffard inc.

241, rue du Parc Industriel
Saint-Romain
418 486-7087
418 209-7428
819 583-7780 (cell.)

Transport VMD Rhéaume inc.

a/s Vincent Rhéaume
530, Route 108
Cookshire-Eaton
819 875-1853
819 572-1853 (cell.)

Transport Yanne et Yan Côté inc.

580, 4^e rue Est
La Guadeloupe, Qc
819 572-5543

Veilleux Trans-Forêt inc.

a/s Yves Veilleux
1040, rue Craig Nord
Cookshire
819 875-3488
819 679-8072 (cell.)

Whalen Steven

185, rue Planche
Cookshire-Eaton
450 522-5490 (cell.)

DEMANDE DE CONTINGENT



Syndicat des
Producteurs forestiers
du Sud du Québec

4300, boul. Bourque
Sherbrooke (Québec) J1N 2A6
Téléphone : 819 346-8905
Télécopieur : 819 346-8909

NOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____

COURRIEL : _____

N° DE TPS : _____ N° DE TVQ : _____

TÉL. RÉS. : () _____ AUTRE : () _____

SIGNATURE : _____ DATE : / / 2021
J M A

TRANSPORTEUR : _____

CONTINGENTS ÉMIS PAR PÉRIODE POUR LES BOIS DE PÂTE

**Nous désirons connaître la ou les
périodes de l'année où
vous désirez livrer votre bois.**

**Vous devez compléter obligatoirement
ce formulaire pour demander un contingent.**

Le Syndicat se garde la possibilité de vous donner
une autre période, selon les disponibilités du marché.

**UNE FAUSSE DÉCLARATION
ENTRAÎNE
L'ANNULATION DU CONTINGENT.**

**VOUS DEVEZ OBLIGATOIREMENT NOUS FOURNIR UNE COPIE DE VOTRE COMPTE
DE TAXES MUNICIPALES 2019 OU PLUS RÉCENT, POUR TOUTE DEMANDE.**

HIVER 2022 1 ^{er} janvier au 31 mai		ÉTÉ 2022 1 ^{er} juin au 31 août		AUTOMNE 2022 1 ^{er} septembre au 31 décembre	
Groupe d'essences	Nbre voyages	Groupe d'essences	Nbre voyages	Groupe d'essences	Nbre voyages
FEUILLUS-MÉLANGÉS MULTI LONGUEUR		FEUILLUS-MÉLANGÉS MULTI LONGUEUR		FEUILLUS-MÉLANGÉS MULTI LONGUEUR	
PEUPLIERS MULTI LONGUEUR		PEUPLIERS MULTI LONGUEUR		PEUPLIERS MULTI LONGUEUR	
AUTRES RÉSINEUX MULTI LONGUEUR		AUTRES RÉSINEUX MULTI LONGUEUR		AUTRES RÉSINEUX MULTI LONGUEUR	

CE FORMULAIRE DOIT ÊTRE RETOURNÉ AVANT LE 30 NOVEMBRE 2021 POUR LES CONTINGENTS 2022

HORAIRE DES FÊTES

Veuillez prendre note que nos bureaux seront fermés du 24 décembre 2021
au 4 janvier 2022 inclusivement.



ENVOIS POSTE-PUBLICATION - N° DE CONVENTION : 40020037



Syndicat des
Producteurs forestiers
du Sud du Québec



SCIAGE RÉSINEUX

▶ BLANCHETTE ET BLANCHETTE

WEEDON (SAINT-GÉRARD), QC • Att. : Mario Jiona • Tél. : 819 877-2622 poste 4

ESSENCE	CLASSE	LONGUEUR (pi)	DIAMÈTRE (po)	DIAMÈTRE MOYEN (po)	PRIX À L'USINE \$	UNITÉ DE MESURE
Sapin-épinette	AAA	8' 4"	4" à 10"	+ de 6"	260	Corde
	AA	8' 4"	4" à 10"	+ de 5,5"	245	Corde
	A	8' 4"	4" à 10"	+ de 5"	175	Corde

En vigueur le 20 septembre 2021. Pas d'épinette de champs, ni d'épinette de Norvège. Le bois qui n'a pas le diamètre moyen de 5 pouces sera refusé. Le bois d'un diamètre maximum supérieur à 10 pouces sera refusé. Le bois doit être sain et droit. **Vous devez absolument contacter l'acheteur avant la coupe pour obtenir un contingent.**

▶ BOIS DAAQUAM INC.

USINE DE ST-JUST, MONTMAGNY, QC • Tél. : 418 244-3608 poste 236
Att. : Léandre Rouleau • Cell. : 418 625-0595

ESSENCE	LONGUEUR (pi)	DIAMÈTRE MINIMUM (po)	PRIX À L'USINE \$	UNITÉ DE MESURE
Sapin-épinette	9' 4"	4"	270	Corde
	10' 4"	4"	295	Corde
	12' 6" et 14' 6"	5"	82	TIV
	16' 6"	6"	86	TIV
	En longueur	4"	69	TIV
Sapin	En longueur	4"	69	TIV
Épinette	En longueur	4"	79	TIV

Tiv : tonne impériale verte

En vigueur le 23 août 2021. Spécifications pour le bois en longueur, diamètre minimum au pied de l'arbre 7" et au petit bout (tête) 4". Diamètre 7, 8, 9", aucune carie. 10" et plus tolérance 1/3 de carie. Contactez l'acheteur avant de produire ou livrer le 9 et 10'.

▶ BOIS DAAQUAM INC.

ST-PAMPHILE, QC • Att. : Raymond Laverdière • Cell. : 418 356-4260

TABLE ROY

ESSENCE	LONGUEUR (pi)	DIAMÈTRE MINIMUM (po)	PRIX À L'USINE \$	UNITÉ DE MESURE
Sapin-épinette	9' 4"	4"	270	Corde
	10' 4"	4"	295	Corde
	12' 6" et 14' 6"	5"	440	Mpmp
	16' 6"	6"	465	Mpmp
Sapin	En longueur	4"	69	TIV
Épinette	En longueur	4"	79	TIV
Épinette de Norvège	10' 6"	8"	380	Corde

En vigueur le 23 août 2021. Spécifications pour le bois en longueur, diamètre minimum au pied de l'arbre 7" et au petit bout (tête) 4". Diamètre 7, 8, 9", aucune carie. 10" et plus tolérance 1/3 de carie. Contactez l'acheteur avant de produire ou livrer le 9 et 10'.

▶ BOIS DE SCIAGE LAFONTAINE INC.

SAINTE-PERPÉTUE, QC • Att. : Robin Pelletier • Tél. : 418 356-6573

TABLE ROY

ESSENCE	LONGUEUR (pi)	DIAMÈTRE MINIMUM (po)	PRIX À L'USINE \$	UNITÉ DE MESURE
Sapin-épinette	12' 6"	6" et +	440	Mpmp
	16' 6"	6" et +	465	Mpmp

En vigueur le 23 août 2021. Contactez l'acheteur avant de livrer.

▶ BOIS LIB INC.

PRINCEVILLE, QC • Att. : Guy Blondeau • Cell. : 819 350-1840 et Thierry Blondeau • Cell. : 819 291-0565

ESSENCE	LONGUEUR (pi)	DIAMÈTRE MINIMUM (po)	PRIX À L'USINE \$	UNITÉ DE MESURE
Sapin-épinette	12' 6"	4" à 6"	-	Corde
	12' 6"	6" et +	-	Corde
	16' 6"	6" et +	-	Corde

ARRÊT DES ACHATS POUR UNE PÉRIODE INDÉTERMINÉE.

En vigueur le 6 septembre 2021. Vous devez obligatoirement livrer les gros billots pour pouvoir livrer le petit 12. Nous ne prenons aucun billot d'épinette de champs, ni billot de pin gris et épinette de Norvège. Le bois doit être séparé par longueur sur la remorque, possibilité de se décharger seul si trop long d'attente ou de se faire décharger. Horaire de réception : Lundi au jeudi de 7 h à 17 h

▶ CARRIER, BÉGIN INC.

SAINT-HONORÉ, BEAUCE, QC • Tél. : 418 313-6477 • Att. : Marco Lessard • Cell. : 418 313-6477

ESSENCE	LONGUEUR (pi)	DIAMÈTRE MINIMUM (po)	PRIX À L'USINE \$	UNITÉ DE MESURE
Sapin-épinette	10' 6"	5" et +	-	Corde
	12' 6" et 14' 6"	5" et +	-	Corde
	16' 6"	5" et +	-	Corde
Épinette de Norvège	10' 6"	5" et +	-	Corde
	12' 6" et 14' 6"	5" et +	-	Corde
	16' 6"	5" et +	-	Corde

ARRÊT DES ACHATS POUR UNE PÉRIODE INDÉTERMINÉE.

En vigueur le 2 septembre 2021. Aucun bois de champs n'est accepté. Réception : Lundi au jeudi de 6 h à 16 h.

▶ CLERMOND HAMEL LTÉE

SAINT-ÉPHREM, QC • Tél. : 418 484-2888 • Att. : Marco Guay • Cell. : 418 222-2347

ESSENCE	LONGUEUR (pi)	DIAMÈTRE MINIMUM (po)	PRIX À L'USINE \$	UNITÉ DE MESURE
Sapin-épinette	12' 6"	4" à 6"	-	Corde
	12' 6"	6" et +	-	Corde
	16' 6"	6" et +	-	Corde

ARRÊT DES ACHATS POUR UNE PÉRIODE INDÉTERMINÉE.

En vigueur le 2 septembre 2021. Vous devez obligatoirement livrer les gros billots pour pouvoir livrer le « petit » 12' à la corde. MAXIMUM 1 arrime de petit 12' par voyage. Aucun achat de billot de pruche, de mélèze, d'épinette de champs, de pin gris et de pin rouge. **IMPORTANT :** Horaire de la réception des billots de 7 h 30 à 12 h et 12 h 30 à 16 h du lundi au jeudi. Fermé vendredi.

▶ FONTAINE INC.

WOBURN, QC • Tél. : 819 544-4802 poste 221 • Att. : Michel Vachon • Cell. : 819 583-7199

TABLE ROY

ESSENCE	LONGUEUR (pi)	DIAMÈTRE MINIMUM (po)	PRIX À L'USINE \$	UNITÉ DE MESURE
Sapin-épinette	12' 6"	5" et +	-	Mpmp
	16' 6"	5" et +	-	Mpmp

ARRÊT DES ACHATS POUR UNE PÉRIODE INDÉTERMINÉE.

En vigueur le 2 septembre 2021. Aucune épinette de Norvège n'est acceptée. Billes de qualité, saines, droites, sans fourche et fraîchement coupées. **IMPORTANT :** CHANGEMENT D'HORAIRE DE LA RÉCEPTION DES BILLOTS. ARRÊT DE LA RÉCEPTION LE JEUDI À MIDI, FERMÉ LE VENDREDI.

▶ GROUPE CRÊTE CHERTSEY INC

CHERTSEY, QC • Att. : Guilhem Coulombe • Cell. : 450 898-8227

ESSENCE	LONGUEUR (pi)	DIAMÈTRE MINIMUM (po)	PRIX À L'USINE \$	UNITÉ DE MESURE
Épinette	12' 6" et 16' 6"	4" et +	90	TMV, + 75% épinette
Sapin	12' 6" et 16' 6"	4" et +	83	TMV, + 75% sapin

En vigueur du 29 août 2021 au 30 octobre 2021. Prix au MPMP sur demande. Le bois de plantation à fort défilement sur autorisation seulement.

► MARCEL LAUZON INC

EAST HEREFORD, QC • Att. : Jean-Pierre Rioux • Tél. : 819 844-2511

TABLE INTERNATIONALE

ESSENCE	LONGUEUR (pi)	DIAMÈTRE MINIMUM (po)	PRIX À L'USINE \$	UNITÉ DE MESURE
Sapin-épinette	12'6" à 16'6"	5"	430	Mpmp

En vigueur le 30 août 2021. Une prime de 5 \$ est ajoutée pour les billots provenant de 90 km et plus. Une prime de 10 \$ est ajoutée pour les billots provenant de 145 km et plus. Chaque voyage doit contenir plus de 50 % de billes de 16'. Contactez l'acheteur avant la livraison.

► MOBILIER RUSTIQUE INC.

ST-MARTIN, BEAUCE, QC • Att. : Serge-Paul Quirion • 418-382-5987 poste 118

TABLE ROY

ESSENCE	CLASSE	LONGUEUR (pi)	DIAMÈTRE MINIMUM (po)	PRIX À L'USINE \$	UNITÉ DE MESURE
Cèdre	AA	6' 6"	5" et +	185	Corde
	# 2 (AA)	8' 6"	3 à 5"	170	Corde
	# 1 (AA)	8' 6"	5" et +	315	Corde
	AA	10' 6" et 12' 6"	6" et +	450	Mpmp
	A	10' 6" et 12' 6"	6" et +	350	Mpmp
	Perche	10' 6" et 12' 6"	3½ à 5¾"	1,4 à 5,6	Tige

En vigueur le 31 mars 2020. Vous devez avoir une autorisation de l'acheteur avant de livrer du bois. Le bois doit être empilé par longueur et par classe de diamètre. De plus, les 6 et 8 pieds doivent être séparés par diamètre, en deux empilements. Le prix de la perche varie en fonction du diamètre et de la qualité. Qualité AA = Aucune pourriture, aucune fourche courbure maximale de 1 pouce. Qualité A = Aucune fourche, courbure maximale de 2 pouces et pourriture de moins de 1 pouce. Les billes pourries, croches, courbées ou vieille de plus d'un an seront refusées. Les bois piqués par des rouleaux d'appareils multi-fonctionnelles doivent être acceptés au préalable.

► MOULIN ST-ANDRÉ ENR.

MASCOUCHE, QC • Att. : Mario St-André • Tél. : 450 474-2808

TABLE ROY

ESSENCE	LONGUEUR (pi)	DIAMÈTRE MINIMUM (po)	PRIX À L'USINE \$	UNITÉ DE MESURE
Pruche	10'6" à 16'6"	8"	450	MPMP
Pruche	8' 6"	8"	325	MPMP

En vigueur le 25 mai 2021. Pas de pourriture, pas de roulerie, billots droits et fraîchement coupés. Contactez l'acheteur avant de livrer.

► PAUL VALLÉE INC.

ST-ISIDORE DE CLIFTON, QC • Att. : Nicolas Hamel • 819 889-2291

TABLE INTERNATIONALE

ESSENCE	LONGUEUR (pi)	DIAMÈTRE MINIMUM (po)	PRIX À L'USINE \$	UNITÉ DE MESURE	SPÉCIFICATIONS
Pin blanc	10' 6"	8" et +	200	Mpmp	Pas taché de moisissure
	12' 6"	8" et +	400	Mpmp	Pas taché de moisissure
	14' 6" et 16' 6"	8" et +	425	Mpmp	Pas taché de moisissure
Pin gris	12' 6" et 16' 6"	5" et +	360	Mpmp	Au moins 50 % de 16' par voyage
Pin rouge	10' 6" à 16' 6"	8" et +	325	Mpmp	Pas taché de moisissure
Pin sylvestre	10' 6" à 16' 6"	8" et +	275	Mpmp	
	10' 6" à 16' 6"	8" et +	425	Mpmp	
Pruche	20' 6"	10" et +	460	Mpmp	
	12' 6" et 16' 6"	5" et +	390	Mpmp	Au moins 50 % de 16' par voyage
Épinette de Norvège	12' 6" et 16' 6"	5" et +	365	Mpmp	Au moins 50 % de 16' par voyage

En vigueur le 9 septembre 2021. Aucune pourriture, roulerie, bois taché, fourche. Billes droites et fraîchement coupées. Contactez l'acheteur avant la livraison. Pruche : Pas de 14'.

► RENÉ BERNARD INC.

ST-ZACHARIE, QC • Att. : Bob Lachance • 418 225-1063

TABLE INTERNATIONALE

ESSENCE	LONGUEUR (pi)	DIAMÈTRE MINIMUM (po)	PRIX À L'USINE \$	UNITÉ DE MESURE	CLASSE
Pin blanc	12' 6" à 16' 6"	10" et +	500	Mpmp	Sciage
	10' 6" à 16' 6"	8" et +	375	Mpmp	Sciage
Pin rouge	10' 6" et 12' 6"	7"	320	Mpmp	Sciage
	10' 6" et 12' 6"	8" et +	340	Mpmp	Sciage
Sapin-épinette	12' 6"	6" et +	525	Corde	Sciage
	16' 6"	6" et +	800	Corde	Sciage
Épinette de Norvège	12' 6"	6" et +	450	Corde	Sciage
	16' 6"	6" et +	700	Corde	Sciage

PIN ROUGE : DÉBUT DES LIVRAISONS LE 4 OCTOBRE 2021.

En vigueur le 20 septembre 2021. Pin blanc spécifications : Aucune roulerie ni bois taché. Carie acceptée jusqu'à 50 % du diamètre avec réduction au mesurage. Fourche et fente spiralée non acceptée. Courbe maximale de 2 po sur 16 pieds. CLASSE No 1 : Nœuds noirs 1 ½ po maximum. Nœuds rouges 3 ½ po maximum. Épinette, vous devez contacter Bob Lachance au 418 225-1063 pour autoriser vos volumes d'épinette.

► RENÉ BERNARD INC.

LAC DROLET, QC • Att. : Bob Lachance • 418 225-1063

TABLE INTERNATIONALE

ESSENCE	LONGUEUR (pi)	DIAMÈTRE MINIMUM (po)	PRIX À L'USINE \$	UNITÉ DE MESURE	CLASSE
Pin blanc	12' 6" à 16' 6"	8" et +	500	Mpmp	Sciage
	10' 6" à 16' 6"	8" et +	375	Mpmp	Sciage

En vigueur le 9 septembre 2021. Pin blanc spécifications : Aucune roulerie ni bois taché. Carie acceptée jusqu'à 50 % du diamètre avec réduction au mesurage. Fourche et fente spiralée non acceptée. Courbe maximale de 2" sur 16'. CLASSE No 1 : Nœuds noirs 1 ½" maximum. Nœuds rouges 3 ½" maximum. Contactez l'acheteur avant de couper.

► PRODUITS FORESTIERS D.G. INC.

ST-AURÉLIE, QC • Att. : Denis Bélanger • Tél. : 819 849-2114

Contacter l'acheteur pour les prix.

► SCIERIE COATICOOK INC.

COATICOOK, QC • Att. : André Jacques • Tél. : 819 571-8536

ESSENCE	LONGUEUR (pi)	DIAMÈTRE MINIMUM (po)	DIAMÈTRE MOYENNE (po)	PRIX À L'USINE \$	UNITÉ DE MESURE
Sapin-épinette	12' 6"	4,5" et +	5,5"	400	Corde
	12' 6"	5" et +	7,5"	525	Corde

En vigueur le 30 août 2021. Contactez l'acheteur avant la livraison. L'épinette de Norvège de qualité seulement est acceptée. Bois droit, frais coupé, propre, pas de pourriture, aucune fourche et bois de champs. Réception de 6h45 à 17h du lundi au jeudi et de 6h45 à 12h le vendredi. Bois non conforme sera non payé et/ou refusé.

► SCIERIE DUHAMEL INC.

ST-IGNACE DE STANDBRIDGE, QC • Tél. : 1 888 283-8878 poste 22 Cell. : 450 542-1752

Att. : Annie-May Guthrie et Denis Gonthier annie@adf-sawmill.com

TABLE INTERNATIONALE

ESSENCE	LONGUEUR (pi)	DIAMÈTRE MINIMUM (po)	PRIX À L'USINE \$	UNITÉ DE MESURE
Pruche	8' 6"	8"	330	Mpmp
	14' 6"	8"	360	Mpmp
	10-12 et 16' 6"	8"	420	Mpmp

En vigueur le 3 août 2020. Pas de pourriture, pas de roulerie, billots droits et fraîchement coupés. La livraison de mélèze est possible. Contactez l'acheteur avant de couper.

► SCIERIE FERLAND INC.

AYER'S CLIFF, QC • Att. : Jasmin Coté • 819 838-4266 et 819 560-2289

TABLE INTERNATIONALE

ESSENCE	LONGUEUR (pi)	DIAMÈTRE MINIMUM (po)	PRIX À L'USINE \$	UNITÉ DE MESURE
Sapin-épinette	8' 4" à 16' 6"	6"	415	Mpmp
	8' 4" à 10' 6"	6"	375	Mpmp
Cèdre	12' 6"	6"	350	Mpmp
	8' 6" à 10' 6"	6"	300	Mpmp
	12' 6"	6"	450	Mpmp

En vigueur le 19 octobre 2020. Contactez l'acheteur avant de couper et livrer. Bois droit, frais coupé, propre, aucune pourriture, aucune fourche. Aucune bille de moins de 6". Le transport peut être fait par l'acheteur dans un rayon de 50 km. Aucun achat et livraison sans l'autorisation de l'acheteur. Le bois doit être propre, car nous ne possédons pas d'écorceur.

► SCIERIE LAPOINTE ET ROY LTÉE

COURCELLES, QC • Att. : Léopold Lapointe • Tél. : 418 483-5777

ESSENCE	DIAMÈTRE MINIMUM (po)	8' 4"	9' 4"
Sapin-épinette	4" à 8"	235 \$ /corde	280 \$ /corde
	4" à 10"	250 \$ /corde	295 \$ /corde
	5" à 10"	265 \$ /corde	310 \$ /corde

En vigueur le 24 mai 2021. Diamètre de 4 à 10". Bois droit et sain seulement pas de fourche. Les billes de moins de 4" seront refusées et coupées du paiement. Aucun bois de champs, épinette de Norvège et mélèze. **IMPORTANT: Ne prend plus de 10".**

► SCIERIE LEMAY

SAINTE MARIE, QC • Att. : Stéphane Lemay • Tél. : 418 387-5670

ESSENCE	CLASSE	LONGUEUR (pi)	DIAMÈTRE MINIMUM (po)	DIAMÈTRE MOYEN (po)	PRIX À L'USINE \$	UNITÉ DE MESURE
Sapin-épinette	AA	8' 4"	4" à 14"	5" à 5.5"	215	Corde
	AAA	8' 4"	4" à 14"	5.5" à 6.5"	270	Corde
	AAA+	8' 4"	4" à 14"	6.5" et +	290	Corde
	AA	9' 4"	4" à 14"	5" à 5.5"	240	Corde
	AAA	9' 4"	4" à 14"	5.5" à 6.5"	320	Corde
	AAA+	9' 4"	4" à 14"	6.5" et +	340	Corde

En vigueur le 19 avril 2021. Rendez-vous obligatoire. Pour ceux qui n'ont pas de contingent, un rendez-vous sera nécessaire avant la livraison. Les voyages qui n'ont pas un diamètre moyen de 5" seront refusés. Aucune épinette de Norvège. Diamètre minimum de 4". Diamètre maximum de 14".

► SCIERIE M.S. BILODEAU

COURCELLES, QC • Att. : Martin et Sylvain Bilodeau • 418 483-5676 (jour)

TABLE ROY

ESSENCE	CLASSE	LONGUEUR (pi)	DIAMÈTRE MINIMUM (po)	PRIX À L'USINE \$	UNITÉ DE MESURE
Cèdre	AA	6' 4"	5"	185	Corde de 6'
	AA	8' 4"	5"	320	Corde de 8'
	AA	10' 6"	6"	420	Corde
	A	10' 6"	6"	350	Corde
	AA	12' 6"	6"	455	Mpmp
	A	12' 6"	6"	350	Mpmp

En vigueur le 10 septembre 2021. Classe AA = Courbure maximum de 1". Bois sain, aucune fourche. Contactez l'acheteur avant la livraison.

► SCIERIE WEST BROME INC.

LAC-BROME, QC • Att. : André Sévigny • Tél. : 450 266-1480 poste 25

Contactez l'acheteur pour la vente de bois de sciage résineux.

► SPÉCIALISTE DU BARDEAU DE CÈDRE INC.

SAINT-PROSPER, QC • Att. : Marco Bélanger • Tél. : 418 594-6201

TABLE INTERNATIONALE

ESSENCE	LONGUEUR (pi)	DIAMÈTRE MINIMUM (po)	PRIX À L'USINE \$	UNITÉ DE MESURE
Cèdre	102"	8"	270	Corde de 8'
	en longueur	7"	78	TIV

En vigueur le 8 juin 2018. Pour le bois en longueur un minimum de 12" à la souche. Maximum 1/3 du volume en carie.

► SPÉCIALITÉS MICHEL PAQUET

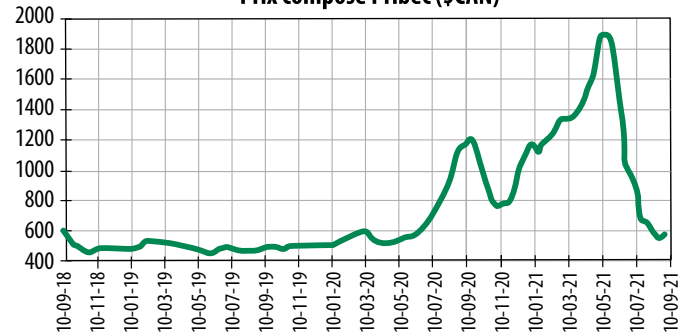
ST-THÉOPHILE, QC • Att. : Michel Paquet • Tél. : 581 372-9176

TABLE ROY

ESSENCE	CLASSE	LONGUEUR (pi)	DIAMÈTRE MINIMUM (po)	PRIX À L'USINE \$	UNITÉ DE MESURE
Cèdre	AA	10' 6"	6"	480	Mpmp
	AA	12' 6"	7"	500	Mpmp
	A	10' 6"	6"	350	Mpmp
	A	12' 6"	7"	350	Mpmp
	-	8' 4"	5"	320	Corde

En vigueur le 1^{er} juin 2021. Bois droit. Aucune fourche. Aucune bille provenant d'arbres morts. Aucune pourriture sauf pour la classe A: maximum de 1". Courbure maximale de 1", sauf pour la classe A: 2". Toutes les billes ne respectant pas les normes de qualité seront rejetées.

Prix composé Pribec (\$SCAN)



SCIAGE FEUILLUS

► AMEX BOIS FRANC

PLESSISVILLE, QC • Att. : Luc Lambert • Cell. : 819 998-0520
Tél. : 877 362-8307

TABLE INTERNATIONALE

BILLOTS/SCIAGE Prix \$ au Mpmp)	PRIME+	PRIME	SELECT	# 1	# 2	# 3
ESSENCE	15" (4FC) 16" (3FC)	13" (4FC) 14" (3FC)	12" (4FC) 13" (3FC)	11" (4FC) 12" (3FC) 15" (2FC)	10"-12" (2FC) 13" (1FC)	10" (0FC)
Érable à sucre	1975	1750	1550	1275	850	350
Cerisier tardif	1250	1100	825	675	425	250
Chêne rouge	1100	975	825	700	450	250
Frêne blanc	1125	975	825	700	450	250
Bouleau jaune	1150	1000	825	725	425	250
Bouleau blanc	925	750	625	600	325	200
Érable rouge	1250	1100	875	750	425	250

En vigueur le 21 juillet 2021. SVP avant de livrer, veuillez téléphoner pour obtenir un numéro de référence. Prix à l'usine. Faible % de #3 accepté dans chaque chargement. Les longueurs acceptées sont de 8' à 16' avec 4" de surlongueur. Nous préférons les longueurs paires. Diamètre maximal à la souche de 34". Les billes plus grosses seront rejetées et non payées. Toutes essences non mentionnées sur cette liste de prix seront rejetées.

► BOIS ACER INC.

MANSONVILLE, QC • Att. : Sonny Guillemette • Tél. : 581 996-9185

TABLE INTERNATIONALE

BILLOTS/SCIAGE Prix \$ au Mpmp)	PRIME	SELECT	# 1	# 2	# 3	# 4
ESSENCE	14" 3 FC 13" 4 FC, bp	13" 3 FC 12" 4 FC, bp	12" 3 FC 11" 4 FC, bp	12" 2 FC	10, 11" 2 FC 9" 4 FC, bp	9" 0-1 FC
Érable à sucre	1300	1100	900	700	550	450
Bouleau jaune	900	800	700	600	500	350
Frêne d'Amérique	850	700	600	500	400	300
Cerisier tardif	800	700	600	500	400	300
Chêne rouge	1000	850	700	600	500	350
Érable rouge	850	750	650	550	450	300
Bouleau blanc	700	600	500	400	350	250
Noyer	700	600	500	400	300	200
Tilleul	450	400	300	250	200	150
Hêtre	400	350	300	250	200	150
Tremble	350	300	250	225	200	150
Pin blanc	10 et 11"	12 à 16'	300\$ Mpmp	Frais coupé	Droit	Sain
Pin blanc	12" et +	12 à 16'	400\$ Mpmp	Frais coupé	Droit	Sain
Sapin-épinette	Parler avec l'acheteur avant toute livraison					

En vigueur le 1^{er} septembre 2021. Longueur de 8 à 16' et surlongueur de 6". Bois frais coupé, sans métal et sain. Érable si plus de 40% cœur sera classé dans la classe inférieure. Contacter l'acheteur avant la livraison.



► BOIS FRANC S.C. INC.

DANVILLE, QC • Att. : Steve Gagné • Tél. : 819 839-1818

TABLE INTERNATIONALE

BILLOTS/SCIAGE Prix \$ au Mpmp)	PRIME	SELECT	# 1	# 2	# 3	PALETTE
ESSENCE	13" 4 FC 14" 3 FC	12" 4 FC 13" 3 FC	11" 4 FC 12" 3 FC 15" 2 FC	10"-14" 2 FC 9" 4 FC	8"-9" 2 FC 10"-11" 0 FC 12" et+ 0 FC	8" 9" 0 FC
Chêne rouge	850	750	650	550	425	200
Érable à sucre	1000	900	800	650	425	200
Bouleau jaune	800	700	550	500	375	200
Frêne blanc	650	550	500	425	300	200

En vigueur le 25 mai 2021. Prix sujet à changement. Contacter l'acheteur avant la livraison. Billots de 8 à 12' seulement. Diamètre 30" au gros bout de la bille. Érable avec plus de 1/2 cœur, baisse de grade. Pas de trace de vers, pas de bois chauffé et pas de décoloration. Aucun billot avec clou, métal et/ou entaillé. Si les billots ne correspondent pas aux spécifications, ils peuvent être rejetés.

► BOIS HUNTING INC.

WATERVILLE, QC • Tél. : 819 562-8202 • Att. : Alex Héroux • Cell. : 514-258-6024

TABLE INTERNATIONALE

BILLOTS/SCIAGE Prix \$ au Mpmp)	EXTRA+	EXTRA	SELECT	# 1 COM	# 2 COM	# 3 COM	PALETTE
ESSENCE	16" et + 3 FC 1/3 cœur max.	14" et + 3 FC 1/3 cœur	12 et 13" 3 FC	11" 3 FC 12" 2 FC	10 et 11" 2 FC	12" 1 FC	9" 1 FC
Érable à sucre	1200	1100	950	800	600	450	350
Bouleau jaune	800	700	625	550	500	375	275
Chêne rouge	800	700	625	575	525	425	300
Érable rouge	850	750	650	550	475	375	275
Frêne d'Amérique	750	650	550	500	425	350	250
Cerisier tardif	700	600	525	475	400	325	250

En vigueur le 1^{er} mai 2021. Maximum de 20% de frêne et cerisier combinés acceptés par voyage livré. Contactez d'abord l'acheteur. Les billes sont payées à chaque semaine. Les billes contenant du métal seront refusées. Les billes doivent avoir une sur longueur de 4". Les prix peuvent changer sans préavis.

► LES BOIS POULIN INC.

SAINT-JACQUES DE LEEDS, QC • Att. : Jean Rosa • Tél. : 819 583-8491

TABLE INTERNATIONALE

BILLOTS/SCIAGE (Prix \$ au Mpmp)	PRIME	SELECT	# 1	# 2	# 3
	14" 3 FC	12" 3 FC 15" 2 FC 11" 4 FC	10" 2 FC 15" 1 FC 9" 4 FC	11" 0 FC	10" 0 FC 9" 1 FC
ESSENCE	PRIX BORD DE CHEMIN \$				
Érable à sucre 1/3 cœur	750	650	450	300	250
Bouleau jaune	700	575	450	300	250
Bouleau blanc	650	525	425	300	250
Frêne d'Amérique	600	425	325	275	225
Érable rouge	575	400	325	275	225
Cerisier tardif	825	625	425	300	250
Orme	600	500	300	275	250

Longueur de 8 à 12', priorité sur le 9' 6", surlongueur de 6". L'érable doit avoir un maximum de 1/3 cœur pour les classes PRIME et SÉLECT et 1/2 cœur pour #1e. Bois frais coupé, sans métal.

► CHAMPEAU MÉGANTIC INC.

FRONTENAC, QC • Att. : Brian Luce • Bur. : 819 583-1787 • Cell. : 802 673-8402

TABLE INTERNATIONALE

BILLOTS/SCIAGE Prix \$ au Mmp)	X	SELECT 1A	# 1	# 2	# 3 H PALL	PALETTE
ESSENCE	14" et + 1 défaut	14" et + 3FC	12" et 13" 3FC	10" et + 2 FC	9" 4 FC 12" et + 1FC	9" et + Droit et sain
Érable à sucre	1300	1100	950	800	500	400
Bouleau jaune		950	825	725	400	300
Bouleau blanc		800	700	600	350	300
Frêne blanc		700	600	450	350	300
Cerisier		450	450	450	300	275
Érable rouge		800	600	500	300	250
Chêne rouge		800	600	500	350	300

En vigueur le 13 septembre 2021. Diamètre : 9" à 30" au petit bout. Longueur de 6' à 16'; intervalle de 1' + 6" de surlongueur. Le 6' et 7' accepté seulement pour l'Érable, Merisier et Chêne avec un diamètre minimum de 12'; 3 faces claires, droit et max 1/3 coeur pour l'Érable. Prix sujets à changement sans préavis. SVP, contacter l'acheteur avant la coupe et la livraison.

BILLOTS/ DÉROULAGE	VP	V	RS	RP
ESSENCE	16" et + 4FC	14" et 15" 4FC	12" et 13" 4FC	11" 4FC 12" et + 1déf
Érable à sucre	1 600	1 400	1 200	1 000
Bouleau jaune	1 775	1 375	1 225	1 000
Bouleau blanc	1 775	1 375	1 225	1 000

Longueur: Érable 9' 6" et 10' 6". Merisier 8' 6", 9' 6", 10' 6" et 11' 6". Coeur d'Érable: Maximum 1/3. Pas de trace de vers. Prix sujets à changement sans préavis. SVP, contacter l'acheteur avant la coupe et la livraison.

► J.M. CHAMPEAU INC.

ST-MALO, QC • Att. : Brian Luce • Bur. : 819 583-1787 • Cell. : 802 673-8402

TABLE INTERNATIONALE

BILLOTS/SCIAGE Prix \$ au Mmp)	PRIME	SELECT 1A	# 1	# 2	# 3 H PALL	PALETTE
ESSENCE	15" 4FC 16" et + 3FC	13" 4FC 14" et 15" 3FC	11" 4FC 12" et 13" 3FC 14" et + 2FC	10" à 13" 2FC	9" 4FC 12" et + 1FC	9" et + Droit et sain
Érable à sucre	1250	1150	1000	850	500	400
Bouleau jaune	800	750	650	500	350	300
Bouleau blanc	600	525	425	350	200	200
Frêne blanc	750	700	625	500	400	300
Cerisier	500	500	500	500	400	325
Érable rouge	800	725	650	575	325	250
Chêne rouge	950	950	775	675	475	375

En vigueur le 13 septembre 2021. Diamètre : 9" à 30" au petit bout. Longueur de 6' à 16'; intervalle de 1' + 6" de surlongueur. Le 6' et 7' accepté seulement pour l'Érable, Merisier et Chêne avec un diamètre minimum de 12'; 3 faces claires, droit et max 1/3 coeur pour l'Érable. Prix sujets à changement sans préavis. SVP, contacter l'acheteur avant la coupe et la livraison.

BILLOTS/ DÉROULAGE	VP	V	RS	RP
ESSENCE	16" et + 4FC	14" et 15" 4FC	12" et 13" 4FC	11" 4FC 12" et + 1déf
Érable à sucre	1 600	1 400	1 200	1 000
Bouleau jaune	1 775	1 375	1 225	1 000
Bouleau blanc	1 775	1 375	1 225	1 000

Longueur: Érable 9' 6" et 10' 6". Merisier 8' 6", 9' 6", 10' 6" et 11' 6". Coeur d'Érable: Maximum 1/3. Pas de trace de vers. Prix sujets à changement sans préavis. SVP, contacter l'acheteur avant la coupe et la livraison.

► LES BOIS SAXBY INC.

DEAUVILLE, QC • Tél. : 819 864-1661 • Att. : Tommy Beaudry • Cell. : 819 674-1662

TABLE INTERNATIONALE

BILLOTS/SCIAGE Prix \$ au Mmp)	SUPER PRIME	PRIME	# 1	# 2	# 3
	16" 3FC	14" 3 FC 13" 4 FC	11" 4 FC 12" 3 FC 16" 2 FC	10" à 14" 2 FC 16" 1 FC	10" et + 0 & 1 FC
ESSENCE	PRIX BORD DE CHEMIN \$				
Érable à sucre (1/3 coeur)	1900	1600	1250	800	450
Érable rouge (1/2 coeur)	1300	1150	900	600	300
Bouleau jaune (1/2 coeur)	1150	1000	700	475	300
Bouleau blanc (1/2 coeur)	650	500	400	300	200
Frêne d'Amérique	1200	1000	800	500	300
Cerisier tardif	1200	1000	700	400	250
Chêne rouge	1050	950	750	625	375
Chêne blanc	1650	1350	1050	600	325
Tilleul & Tremble	400	275	225	175	-

En vigueur le 13 septembre 2021. Contactez l'acheteur avant la première livraison. Les nœuds doivent être sains. Pas d'érable entaillé. Acheminez les billes le plus tôt possible après la coupe. Les longueurs demandées sont de 8' 6" à 12' 6"; quelques 7' 6", 13' 6" et 14' 6" acceptées. Si la restriction de coeur est dépassée, un grade plus bas. Dans toutes les essences, nous sommes à la recherche de #2 \ meilleur principalement. Bille chauffée ou d'une grosseur de plus de 32" au petit bout sera rejetée automatiquement. Nous pouvons organiser le transport pour les voyages complets, dans ce cas le paiement du transport se fait directement au transporteur. Pour le bois de déroulage, appelez pour les prix et les spécifications.

► PLANCHERS MERCIER

DRUMMNOUVILLE, QC • Att. : Jean-François Caron • Tél. : 819 472-0441

TABLE INTERNATIONALE

ESSENCE	# 2 10" 2 FC	# 5 11" 0 FC	# 3 8" ET+ 0 FC
Chêne rouge	700	550	500
Érable à sucre 1/2 coeur	600	500	450
Bouleau jaune	550	450	400
Frêne d'Amérique	550	450	400
Caryer	550	500	450

En vigueur le 29 mars 2021. Aucune restriction de coeur grade #3 et #5. Longueur minimum 8' et + (6" de surlongueur). Longueurs paires et impaires. Billots frais coupés et droits. Aucune pourriture, fente et roulure. Diamètre 8 à 30". Toujours appeler Jean-François Caron avant une livraison.



► SCIERIE PREVERCO INC.

DAVELUVILLE, QC • Att. : Alain Thibeault • Cell. : 819 386 1712

TABLE INTERNATIONALE

BILLOTS/SCIAGE Prix \$ au Mpmp)	PRIME	SELECT	# 1	# 2	# 3	PALETTE
ESSENCE	14" + 3FC 13" 4FC	13" + 3FC 12" 4FC	12" 3 FC 11" 4 FC 15" 2 FC	10" 2 FC 13" 1 FC	9" 2 FC 10"-11" 0 FC 12" + 0 FC	9" 0 FC
Chêne rouge	750	700	625	575	500	350
Érable à sucre	800	750	700	575	425	350
Érable à sucre 1/3 cœur	950	850	800	650	500	400
Bouleau jaune	750	700	650	550	425	350
Bouleau blanc	450	400	375	350	300	200
Érable rouge	700	650	550	500	400	325
Frêne d'Amérique	600	525	500	450	350	275

En vigueur le 26 octobre 2020. Il est important de contacter l'acheteur avant d'expédier des billots. Érable à petit cœur = 1" diamètre et moins dans le #3 et 20% dans les autres grades. Maximum 28" de diamètre sur le gros bout. Érable avec plus de 50% cœur = descend de 1 grade, plus de 60% = descend de 2 grades. Les billots tachés et contenant des métaux seront rejetés. Si minéral dans le chêne rouge = descend de 1 grade. Les essences non spécifiées seront rejetées et non payées. Billots droits et nœuds bien rasés. Une surlongueur de 4" sur chacune des longueurs. Longueur de 7 à 12', pas de billes de 13 à 16'.

► PRODUITS FORESTIERS ST-ARMAND INC.

SAINT-ARMAND, QC • Att. : Jean-David Alder • Tél. : 450 248-4334

TABLE INTERNATIONALE

BILLOTS/SCIAGE Prix \$ au Mpmp)	PRIME # 1	PRIME # 2	SELECT	# 1	# 2	# 3
ESSENCE	Bille de souche 16" 3FC	14" 3FC 14" 3FC	13" 3FC	12" 3FC	10" 2FC	9" 1FC
Érable à sucre	1800 1/3 cœur	1600 1/3 cœur	1200 1/3 cœur	900	750	300
Chêne rouge	875	750	650	550	475	325
Frêne d'Amérique	800 \$	625 ½ cœur	400	400	275	-
Cerisier tardif	1000	850 pas de gomme	675	425	350	-
Bouleau jaune	1250 ½ cœur	1100 ½ cœur	800	600	450	300
Bouleau blanc	650 pas de minéral	450 pas de minéral	350	325	250	200
Érable rouge	1200 1/3 cœur	1000 1/3 cœur	850 1/3 cœur	750	550	200
Noyer	1500	1350	800	600	250	-
Hêtre	200	200	200	200	-	-
Chêne blanc	1600	1200	800	450	400	250

En vigueur le 27 mai 2021. Vous devez appeler Jean-David Alder au 514 444-9663 pour avoir l'accord avant de livrer des billots. Les longueurs demandées sont de 8' 4" à 16' 4". Pour le hêtre, 6" de sur-longueur est demandé pour le 8'. L'érable rouge doit être coupé en longueur de 8' 4". Les billes doivent être fraîchement coupées et exemptes de métal. Les défauts sont les nœuds, le minéral, les fentes, les fibres spiralées, la carie, les fissures et les taches. Embouts clairs, minimum 8" seront gradés comme un #3. Tout autre 8" et moins seront rejetés. Prix sujets à changement.

► SCIERIE WEST BROME INC.

LAC-BROME, QC • Att. : André Sévigny • Tél. : 450 266-1480 poste 25

Contactez l'acheteur pour la vente de bois de sciage feuillus.

► VEXCO INC.

ST-FERDINAND, QC • Att. : Jocelyn Champagne • Cell. : 819 621-9045 FSC

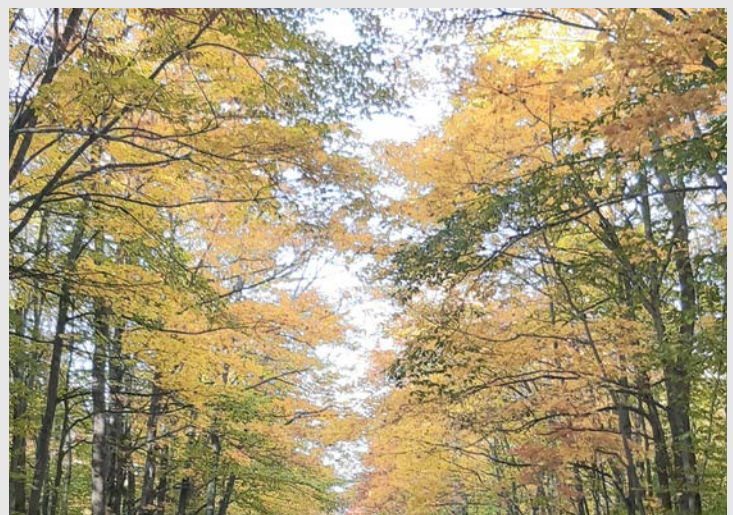
TABLE INTERNATIONALE

BILLOTS/SCIAGE Prix \$ au Mpmp)	SUPER PRIME	PRIME	SELECT	# 1	# 2	# 3	# 4
ESSENCE	16" 3 FC	14" 3 FC	12" 3 FC	14" 2FC 10" 3 FC	10" 2 FC	10" et 11" 0 et 1 FC	8" et 9" 0 et 1 FC
Bouleau jaune	950	850	750	600	550	250	350
Bouleau blanc	500	400	300	275	250	175	200
Érable à sucre	900	800	700	600	550	250	350
Érable rouge	500	450	400	375	325	200	250
Frêne d'Amérique	900	800	700	650	550	250	350
Cerisier tardif	1000	900	700	500	400	200	250
Chêne rouge	1100	1000	800	750	650	300	400
Chêne blanc	1200	1000	800	700	500	350	250
Noyer	400	375	350	325	300	200	250
Hêtre	300	300	300	300	300	175	225
Orme	300	300	300	300	300	175	225
Tilleul	300	300	300	300	300	175	225
Caryer	300	300	300	300	300	225	175

En vigueur le 1^{er} septembre 2020. Érables de plus 1/2 cœur baisse d'une face claire. Longueurs acceptées : 8' 9"-9' 6"-10' 6"-12' 6". Évitez de couper de bois en temps de séve. Critères : Bille droite seulement aucune tolérance sinon déclassement du billot et perte de volume. 10" et plus, maximum 15% du chargement en 8 et 9". Bouleau blanc avec trace de vers = classe #3 ou #4. Diamètre maximum de 30" au gros bout. Acheminez le plus tôt possible après la coupe. Aucune partie entaillée chez l'érable. Contactez l'acheteur avant la coupe et avant la livraison.

BILLOTS/ DÉROULAGE	V-1	V-2	V-3	V-4
ESSENCE	14" 4FC	12" 4FC 14" 3FC	10" 4FC 12" 3FC	10" 4 FC 11" 3FC
Chêne rouge	1300	1000	-	-
Érable à sucre	1100	950	-	-
Bouleau jaune et blanc	1350	950	700	550

LONGUEURS : 8' 9", 9' 6" et 10' 6"



MARCHÉS SPÉCIAUX DÉROULAGE

COMPAGNIE DE PLACAGE MÉGANTIC

LAC-MÉGANTIC, QC • Att. : Jean Rosa • Cell. 819 583-8491

TABLE INTERNATIONALE

ESSENCES	LONGUEUR (PI)	DIAMÈTRE MINIMUM (PO)	DÉFAUTS DE SURFACE	DÉFAUTS DE BOUT	COURBURE MAXIMALE	PRIX \$/MPMP AU CHEMIN
CLASSE						
Bouleau jaune et blanc AA	8' 6" et 9' 4"	16	Aucun	Aucun	1"	1800
Érable à sucre AA	8' 6" et 9' 4"	16	Aucun	Aucun	1"	1800
AD	8' 6" et 9' 4"	14	14" et 15" = 4 faces 16" = 3 faces	Aucun	1"	1500
D1	8' 6" et 9' 4"	12	12" et 13" = 4 faces 14" = 3 faces	12" et 13" = 2" centré 14" = 4" centré	12" et 13" = 1" 14" et + = 2"	1100
D2	8' 6" et 9' 4"	11	11" = 4 faces 12" et 13" = 3 faces 14" = 2 faces	11" = aucun 12" et 13" = 2" centré 14" = 4" centré	11", 12" et 13" = 1" 14" = 2"	850
D3	8' 6" et 9' 4"	10	10" = 4 faces 11" = 3 faces 14" = 2 faces	14" = 4" centré 10" et + = 2" centré	10" = Aucune 11" = 1" 14" = 2"	650

En vigueur le 6 août 2021. Les billes doivent être fraîchement coupées et provenir de tiges vivantes. Un seul nœud est accepté pour les classes AA et AD. Les nœuds doivent être sains et d'un diamètre maximal de 3 pouces. Pour les billes de 14" et plus. Le diamètre maximal au gros bout est de 30". Les grains frisés, spiralés et les traces de vers ne sont pas acceptés.

HUSKY (COMMONWEALTH PLYWOOD)

SHAWINIGAN, QC • Att. : Fanny Ladouceur-Bourret • Tél. : 514 953-4656

	PRIME	# 1	# 2	# 3	K 1
ESSENCE	14" 4FC 1/3 cœur Bille de pied	14" 3+4FC 12" + 13" 4FC 1/3 cœur Bille de pied	14" 3+4FC 11" à 13" 4FC 12" et 13" 3FC 1/3 cœur	10" et 11" 3 FC 1/3 cœur	10" 8" Débit clair de 6' consécutif
Érable à sucre	1800	1300	800	700	450
Bouleau jaune	1700	1000	800	700	-
Bouleau blanc	1700	1000	800	700	-

En vigueur le 5 janvier 2021. Longueur de 9' 4"; 11' 4". Billes fraîchement coupées et saines. 1" de courbure accepté pour les billes de 12" et plus de diamètre, 2" acceptés pour les billes de 14" et plus de diamètre. Toujours communiquer avec l'acheteur avant coupe ou livraison.

ESSENCE	# 1 12" (3FC) 11" (4FC)	LONGUEUR	UNITÉ DE MESURE
Peuplier faux-tremble	600	8' 10"	MPMP
Peuplier à grandes dents	450	8' 10"	MPMP

En vigueur le 21 septembre 2021. Longueur de 8' 10" à 9'. Diamètre de 11" à 30". Carie maximale de 2", centrée. Pas de fente. Courbure maximale de 2" sur billots de 12" et plus. **Le prix est à l'usine de Whitehall, NY. Peut faire un prix pour Ste-Thérèse, Qc.**

POTEAUX

STELLA-JONES INC.

GATINEAU, QC • Att. : Philippe Fredette • Tél. : 819 986-8998 poste 1162

ESSENCE	LONGUEUR (pi)	CIRCONFÉRENCE À 6' DE LA SOUCHE (po)	CIRCONFÉRENCE MINIMUM AU FIN BOUT (po)	PRIX AU CHEMIN PAR POTEAU \$
Pin rouge	32'	30 à 36"	21"	35
	37'	34 à 42"	23"	40
	42'	39 à 46"	23"	75
	47'	42 à 48"	25"	95
	52'	47 à 53"	25"	130
	57'	48 à 54"	25"	160
	62'	50 à 56"	25"	170

En vigueur le 31 mai 2017. Les défauts non admis sont les suivants : coudes, courbures, fourche et quantité excessives de nœuds. **Le pourcentage de 32 et 37' doit être validé avant la coupe.** Contactez l'acheteur avant la coupe.

PÂTES

LES PRIX PROVISOIRES 2021 AU 1^{ER} JUIN 2021

ESSENCE	LONGUEUR	PRIX AU CHEMIN \$	PRIX À LA CORDE \$
Feuillus-mélangés	8'	73/tma	Environ 174
Feuillus-mélangés	Multi longueur	71/tma	-
Peupliers (tremble)	8'	67/tma	Environ 127
Peupliers (tremble)	Multi longueur	64/tma	-

PALETTES

LES PRIX PROVISOIRES 2021

MENUISERIE D'EAST ANGUS INC.

EAST ANGUS, QC • Tél. : 819 832-2746

ESSENCE	LONGUEUR (po)	DIAMÈTRE (po)	PRIX AU CHEMIN \$	UNITÉ
Bois franc	92"	6 à 17"	250	Corde
Bois franc	102"	6 à 17"	255	Corde

En vigueur le 1^{er} janvier 2021. Contactez le SPFSQ avant de couper et livrer.



Nouveau(x) document(s)

rlavigne@dhcavocats.ca

Jeu 04/Mai/2023 10:25

À : _Boîte RMAAQC <rmaaqc@rmaa.gouv.qc.ca>

4 mai 2023 10:25

Corps du courriel

Madame, Vous trouverez ci-joint une lettre de Me Louis Coallier ainsi que les documents l'accompagnant. Cordialement
Vos fichiers sont prêts à être téléchargés. Le lien expirera le 19/05/2023.

Client/Dossier

Nom du client DHC Avocats inc.

Nom du dossier Coallier, Louis

Expéditeur

Nom de l'expéditeur Roxane Lavigne

Courriel rlavigne@dhcavocats.ca

Entreprise DHC Avocats

Adresse 800, rue du Square-Victoria, bureau 4500 C.P. 391, Montréal QC H4Z 1J2

Téléphone 514 331-5010 # 5766

Fichier(s)

Nom du fichier	Checksum
DOCS-#833459-v1-Document_4_-_PV_du_13-12-22_avec_copie_du_règlement_sur_l_agence_de_vente.docx	954B2EF38F6FF6C7B75A06357BF0C11F
DOCS-#833473-v1-DOCUMENT_3_-_PV_de_l_AGA_-_10-11-22.pdf	A91479D6AF2A0DFC8ACCB18F0AF2B546
DOCS-#833465-v1-Lettre_à_RMAAQ_-_01-05-23_-_7297-3.pdf	757902A6E0A1F16C8B3A051047FB718A
DOCS-#833460-v1-Document_2_-_PV_de_l_AGA_28-04-22.pdf	D811EC51FA3C18750C574C3525A1E26B
DOCS-#833461-v1-DOCUMENT_1_-_Historique.pdf	F8355F89F1EE51C1C4B1B0F4204D5183
DOCS-#831792-v1-DOCUMENT_5_-_Convention_de_mise_en_marché_sapin_épinette_unique.pdf.pdf	4339419388B55BB5C4744CDA2E648C6E
DOCS-#833452-v1-DOCUMENT_6_-_Rapport_final_AGÉCO_-_07-22.pdf	400C42AFE1481EA0FE115B6203527E2E
DOCS-#833463-v1-Document_1_-_Documentation_jointe_à_l_historique.pdf	3035AB8B58143A0D39BC121390773C69

Lien de téléchargement

Cliquez sur ce lien afin de [Télécharger vos fichiers](#).